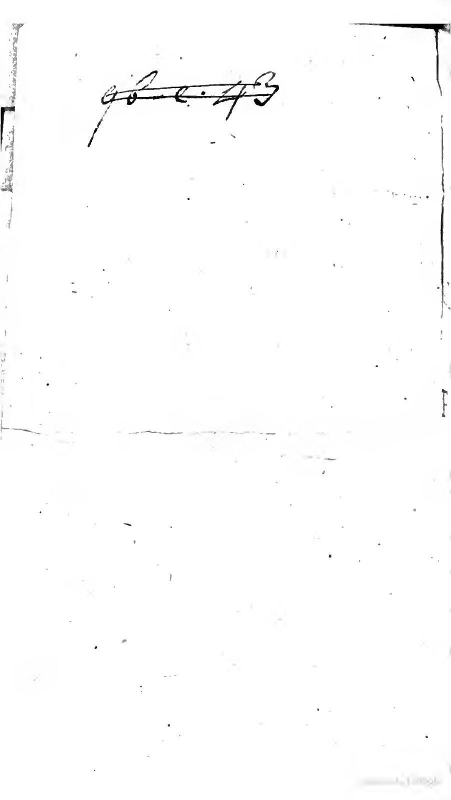



BIBLIOTECA NAZ.
142
G
14
NAPOLI
BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
142
G
14
NAPOLI





HISTOIRE
DE
FRANCE.

HISTOIRE
DE
FRANCE,

DEPUIS LA MORT DE LOUIS XIV,
JUSQU'A LA PAIX DE VERSAILLES
DE 1783.

Par ANTOINE-ETIENNE-NICOLAS DES ODOARDS FANTIN, *Vicaire Général d'Embrun.*

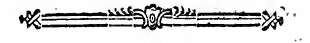
Magis amica veritas.

TOME SECOND.



A PARIS;
Chez MOUTARD, Imprimeur Libraire, rue des Mathurins, Hôtel de Clugny.

M. DCC. LXXXIX.
Avec Approbation, & Privilège du Roi.



SOMMAIRE

DU

TROISIÈME LIVRE.

1. LE Conseil de Conscience subsiste après la majorité; affaires de la Constitution. 2. Réglement concernant les Princes légitimés. 3. Etablissement d'une tontine. 4. Commission pour examiner les finances de la guerre, le Maréchal de Villars *en est établi Président. 5. Friponneries dans les liquidations faites à la suite du systême. 6. Etablissement d'une Chambre à l'Arsenal pour juger des abus commis à cette occasion. 7. Le Pape proteste contre les décisions du Congrès qui doit se tenir à Cambrai. 8. Les Anglais sont chassés de Ste. Lucie par les Caraïbes, état de cette isle. 9. Assemblée du Clergé, mort du Car-*

dinal Dubois. 10. *Taxe du Joyeux Avénement.* 11. *Nouveau Réglement en faveur de la Compagnie des Indes.* 12. *Bail des Fermes.* 13. *Mort du Duc d'Orléans, Régent du Royaume pendant la minorité de Louis XV, tableau de son Gouvernement.* 14. *Le Duc de Bourbon, premier Ministre.* 15. *Le Maréchal de* Villars *entre au Conseil.* 16. *Ouverture du Congrès de Cambrai.* 17. *Philippe V abdique la Couronne d'Espagne.* 18. *Il la reprend la même année après la mort de son fils.* 19. *Mort du Pape Innocent XIII, Benoît XIII lui succède.* 20. *Edit sévère contre les Non-Catholiques.* 21. *Réflexions sur cet Edit.* 22. *Les dispositions en sont adoucies sur les représentations des Hollandais.* 23. *Edit pour arrêter la mendicité.* 24. *Promotion de Maréchaux de France & de Chevaliers du S. Esprit. On prend la résolution de renvoyer l'Infante d'Espagne.* 25. *Catherine, Epouse du Czar Pierre I, est couronnée*

Impératrice des Russes. 26. *Dispute entre les Gardes du Corps & les Gendarmes.* 27. *Pragmatique Sanction de l'Empereur Charles VI, concernant l'indivisibilité de ses Etats après sa mort.* 28. *La tranquillité est rétablie à Saint-Domingue.* 29. *Description de cette Isle. Les Français s'y établissent.* 30. *Les Colons se servent de Nègres pour mettre leurs terres en valeur.* 31. *Ils reçoivent ces Nègres des Compagnies de commerce établies en France. Ce régime est désavantageux à la colonie sans aucune utilité pour la Métropole.* 32. *Il est cause de la sédition arrivée à Saint-Domingue en* 1722. *Le Regent l'appaise par sa prudence.* 33. *Mort de Pierre I, Czar de Russie.* 34. *Portrait de Catherine son Epouse, qui lui succède au Trône.* 35. *Le Roi consent à son mariage avec la Princesse Marie Leczinska.* 36. *Les Ambassadeurs d'Espagne sont instruits du renvoi qu'on devait faire de l'Infante. Leurs*

plaintes. 37. *Le Roi d'Espagne refuse d'ouvrir les lettres du Duc de Bourbon, dans lesquelles on lui faisait part des raisons qui forçaient le gouvernement de renvoyer l'Infante en Espagne. Rupture entre l'Espagne & la France.* 38. *Le congrès de Cambrai est dissous.* 39. *On ne prévoyait pas qu'il eût aucun succès.* 40. *Traité de Vienne entre le Roi d'Espagne & l'Empereur.* 41. *Le mariage du Roi est déclaré.* 42. *Maison de la Reine.* 43. *Imposition du cinquantième.* 44. *Lit de Justice.* 45. *Emeutes causées par la cherté du grain.* 46. *Les articles du Mariage du Roi sont signés.* 47. *Le Duc d'Orleans, chargé de la procuration du Roi, épouse la Reine à Strasbourg; la cérémonie est renouvellée à Fontainebleau.* 48. *Traité de Hanovre entre le Roi, le Roi d'Angleterre & le Roi de Prusse.* 49. *Procès au Conseil entre le Prévôt de Paris & les Lieutenans Généraux civil, criminel & de Police au Châtelet de Paris.* 50. *L'Evêque de*

Fréjus se retire de la Cour. Le Roi lui ordonne d'y revenir. 51. *Mouvemens en Espagne.* 52. *Diminution dans les Monnoies.* 53. *La Reine Douairière d'Espagne, Fille de M. le Regent, de retour en France, fait une visite de cérémonie au Roi & à la Reine.* 54. *Les Nouvelles étrangères font craindre une guerre prochaine.* 55. *Disgrace du Baron de Riperda.* 56. *Défiances réciproques entre l'Angleterre, l'Espagne & la Maison d'Autriche.* 57. *Disgrace du Duc de Bourbon.* 58. *Suites de cet événement.* 59. *Le Roi déclare dans son Conseil qu'il va gouverner par lui-même; mais en effet, il remet les rênes de l'administration dans les mains de l'Evêque de Fréjus.* 60. *Le Cardinal de Noailles ordonne des prières publiques pour attirer les bénédictious du Ciel sur le gouvernement de Louis XV.* 61. *Trois Escadres anglaises menacent les côtes de l'Europe & de l'Amérique.* 62. *L'ancien Evêque de Fréjus à la tête des affaires.*

96. Canal de Picardie. 97. Suite des Affaires eccléſiaſtiques. 98. Le Cardinal de Noailles accepte la Conſtitution Unigenitus. 99. Mort de ce Cardinal, réflexions à ſon ſujet. M. de Vintimille, zelé Conſtitutionnaire lui ſuccède. 100. Mariage de l'Infante d'Eſpagne, qui avait été élevée en France avec le Prince du Bréſil. 101. Naiſſance de M.r. le Dauphin, Père de Louis XVI. 102. Congrès de Soiſſons inutile. 103. Traité de Séville entre la France, l'Eſpagne & l'Angleterre. 104. Les Etats Généraux des Provinces-Unies accedent à ce Traité.



HISTOIRE DE FRANCE,

Depuis la mort de Louis XIV, jusqu'à la paix de Versailles de 1783.

LIVRE TROISIÈME.

1723.

DE tous les Confeils établis pendant la Régence, celui appellé de *Confcience*, fut le feul qui fubfifta après la majorité. Il était compofé des Cardinaux de *Rohan*, de *Biffi*, de *Gevres* & *Dubois*, & des Evêques de *Frejus* & de *Nantes*, tous conftitutionnaires. Les Jéfuites étaient alors triomphans. Le Chapitre de

1. Le Confeil de Confcience fubfifte après la majorité du Roi.

Affaires de la Conftitution.

Notre-Dame de Paris reçut ordre de ſuſpendre la nomination qu'il devait faire de trois Adminiſtrateurs de l'Hôtel-Dieu, à raiſon du Janſéniſme dont cette maiſon était ſuſpecte; on diſait que non-ſeulement toutes ces bonnes Religieuſes étaient ennemies de la Bulle, mais il ſemblait que les pauvres mêmes de cet immenſe hopital qui en ſortaient ſains de corps, étaient bien malades d'eſprit, par l'impreſſion qu'avait fait ſur eux l'air d'un lieu où l'on n'aimait pas la doctrine jéſuitique. La Cour nomma l'Abbé le *Gendre*, Sous-Chantre de Notre-Dame, & zélé Moliniſte, pour faire la viſite de cette maiſon, & en enlèver ſans miſéricorde tous les livres ſuſpects. Non-ſeulement la lettre des ſept Evêques de *Pamiers*, de *Senez*, de *Montpellier*, de *Boulogne*, d'*Auxerre*, de *Mâcon* & de *Tournai*, avait été flétrie par un Arrêt du Conſeil, mais le Conſeil de Conſcience avait engagé le Roi à écrire une lettre circulaire à tous les Chapitres pour leur faire révoquer les actes d'appels. Il avait chargé les Supérieurs Eccléſiaſtiques de veiller ſur leurs inférieurs, de les contenir, & de les

empêcher d'écrire contre la bulle, sous peine d'en répondre personnellement; on avait l'œil principalement sur les Oratoriens & les Bénédictins. Cependant le Chapitre général des Bénédictins, assemblé à *Marmoutier*, se termina sans qu'on y eût accepté la bulle, quoique les Jésuites s'en fussent flattés. Le Cardinal de Noailles donna la permission au Roi de se choisir un Confesseur parmi les Jésuites, & promit de lui donner des pouvoirs; mais il ajouta, que c'était sans que la chose pût tirer à conséquence pour le reste de la Société. Le Cardinal de *Bissi* obtint un Arrêt du Conseil en faveur de son Instruction pastorale attaquée par les sept Evêques, dont la lettre au Pape avait été flétrie par un Arrêt du Conseil, & condamnée par les Parlemens, comme contraire aux libertés de l'Eglise de France. Le Parlement n'en eut pas plutôt connnaissance que, s'étant assemblé le onze Juin, & la lecture de cet Arrêt ayant été faite par l'Avocat général de *Blanc-Menil*, ce Magistrat requit qu'il fût pris, sur une affaire dans laquelle il s'agissait des droits les plus essen-

1723. tiels de la Couronne, & du violement le plus marqué de ceux de l'Eglise gallicane, les justes mesures que la sagesse du Parlement ne manquerait pas de lui inspirer. Sur ces conclusions, il fut résolu qu'il serait fait de vive voix des remontrances au Roi, pour l'engager à révoquer un Arrêt si contraire aux intérêts de sa Couronne, & aux loix fondamentales du Royaume. En conséquence, les gens du Roi se rendirent le lendemain à *Meudon*, pour savoir le jour & l'heure où il plairait au Roi de recevoir la députation du Parlement, ces Magistrats se présentèrent d'abord chez le Duc d'*Orleans*, qui parut surpris qu'un arrêt accordé aux importunités réitérées du cardinal de *Bissy*; & pour être renfermé dans son porte-feuille, fût devenu public. Le cardinal ministre parut être dans les mêmes dispositions; cependant la réponse du roi fut un ordre de garder le silence sur cette affaire. Ce fut un triomphe pour le cardinal de *Bissi* & pour les Jésuites. Mais cette victoire due à la faveur, n'empêcha pas que le public n'eût été témoin

des contradictions que son instruction pastorale avoit souffertes. 1723.

Dans cet intervalle, la grande affaire concernant les droits & prérogatives des Princes légitimés fut revue de nouveau, & décidée irrévocablement par une Déclaration donnée à Versailles le 26 Avril, & enregistrée au Parlement le 4 Mai suivant. Le Roi déclare que s'étant fait représenter l'Edit de Louis XIV, du mois de Juillet 1714, par lequel il avoit appellé, au défaut des Princes légitimes de la Maison de Bourbon, Louis Auguste de Bourbon, Duc du Maine, & Louis Alexandre de Bourbon, Comte de *Toulouse*, ses fils légitimés & leurs descendans mâles en perpétuité, à la Couronne de France; & avait ordonné en conséquence que ces deux Princes jouiraient à l'avenir, tant dans sa Cour que dans ses Parlemens, des honneurs & prérogatives qui n'appartiennent qu'aux Princes issus du Sang royal, par une filiation légitime, qui, seule, peut donner droit à la Couronne, ayant reconnu que ces dispositions faites pour assurer la tranquillité dans le Royaume, non-seulement donnaient

2. Réglement pour les Princes légitimés.

atteinte au droit qui appartient le plus inconteſtablement à la nation Françaiſe, de ſe choiſir un Roi, en cas que dans la ſuite des temps, la race des Princes légitimes de la Maiſon de France vînt à s'éteindre; mais qu'elles étoient devenues la ſource des diviſions inévitables entre les Princes de ſon ſang & les Princes légitimés, par la confuſion des honneurs que la nation défere avec joie à ceux que leur naiſſance appelle à la ſucceſſion à la Couronne, & qui ne peuvent être communiqués à ceux qui, par la conſtitution de la Monarchie, ſe trouvent exclus de cette ſucceſſion. Ces juſtes conſidérations avaient donné lieu à l'Edit de Juillet 1717, par lequel avaient été révoqués, celui de Juillet 1714 & la Déclaration du 23 Mai 1715, par leſquels il avait été ſtatué qu'il ne ferait fait aucune différence entre les Princes du ſang royal & les Princes légitimés & leurs deſcendans en légitime mariage; qu'ils prendraient la qualité de Princes du ſang dans tous actes. Cependant il avait été ordonné que le Duc du *Maine* & le Comte de *Toulouſe* continueraient de jouir deſdits honneurs ſans tirer à

conféquence. Mais le Roi ayant, peu de temps après, reçu des remontrances de la part des Ducs & Pairs de France, au fujet de la Déclaration de *Louis XIV*, du 5 Mai 1694, par laquelle il avait ordonné que les fils légitimés, & leurs defcendans en légitime mariage, tiendraient le premier rang après les Princes du fang royal, & précéderaient en toutes cérémonies & affemblées publiques, même au Parlement de Paris & ailleurs, en tous actes de Pairies quand ils en auraient, tous les Princes des maifons qui auraient des Souverainetés hors du Royaume, & tous autres Seigneurs de quelque qualité qu'ils fuffent, quand même les Pairies de ces Princes ou Seigneurs feraient plus anciennes que celles de fes fils légitimés; comme auffi au fujet des brevets accordés par *Louis XIV* au mois de Mai 1711, aux mêmes Princes légitimés, pour leur attribuer, & à leurs enfans, dans fa Cour & en toutes cérémonies publiques & particulieres, aux audiences des Ambaffadeurs des Princes étrangers, & en toute rencontre & occafion, les honneurs, rangs & préféances qui n'avaient jamais appar-

1723. tenus qu'aux Princes du sang royal, pour en jouir immédiatement après eux. Et pareillement au sujet de l'Edit de la même année, par lequel il avait été ordonné que les Princes légitimés & leurs descendans mâles qui posséderaient des Pairies, représenteraient les anciens Pairs au sacre des Rois, après & au défaut de Princes du sang royal, à l'exclusion de tous autres : qu'ils auraient droit d'entrée & voix délibérative au Parlement à l'âge de vingt ans, en prêtant le serment ordinaire des Pairs avec séance, immédiatement après les Princes du sang, conformément à la Déclaration du 5 Mai 1694, & qu'ils précéderaient tous Ducs & Pairs, quand même leurs Duchés-Pairies seraient moins anciennes que celles de ces Ducs ; il a paru nécessaire de rétablir, en faveur des Ducs & Pairs, l'ordre ancien des Duchés-Pairies. En conséquence, l'Edit du mois d'Août 1718, a révoqué la Déclatation du 5 Mai 1694, donnée en faveur des Duc du *Maine* & Comte de *Toulouse*, ensemble l'Edit de 1711, en ce qu'il avait attribué auxdits Princes légitimés le droit de représenter les anciens Pairs aux sacres des

Rois, à l'exclusion des autres Pairs, 1725.
& en ce qu'il leur permettait de prêter au Parlement le serment de Pair à l'âge de vingt ans, & de donner une Pairie à chacun de leurs enfans mâles, pour en jouir aux mêmes honneurs, du vivant même de leur pere. En conséquence, il avait été ordonné que les Ducs du *Maine* & Comte de *Toulouse* n'auraient rang & séance au Parlement, près du Roi, & dans les cérémonies publiques & particulieres, que du jour de l'érection de leurs Pairies, comme en jouissent les autres Pairs; & cependant, par l'effet d'une considération particuliere, en faveur du Comte de *Toulouse*, il avait été ordonné, par la Déclaration du 26 du même mois & de la même année, que ce Prince conserverait tous les honneurs, rangs & séances dont il avait joui avant l'Edit de 1717, sans tirer à conséquence, & sans que cette prérogative pût être accordée ni à ses descendans ni à aucun autre.

Le Roi ajoute qu'il desirerait pouvoir conserver au Comte de *Toulouse* les honneurs dont il s'est montré digne; mais que voyant avec peine la différence de son état à celui du Duc

du *Maine*, il avait résolu de rendre la condition des Duc du *Maine* & Comte de *Toulouse* égale en tout, & d'assurer à ces Princes un état certain & convenable à l'honneur qu'ils ont d'être alliés d'aussi près à tous les Princes du sang, en gardant néanmoins une juste proportion dans la différence des prérogatives dues aux Princes du sang, à celles qui peuvent être accordées aux Princes légitimés & à leurs descendans.

En conséquence, le Roi ordonne que les Duc du *Maine* & Comte de *Toulouse*, & après leur décès ou la démission de leurs Pairies, le Prince de *Dombes* & le Comte d'*Eu* jouissent, leur vie durant, seulement, dans toutes les assemblées du Parlement, du droit d'entrée, rang, séance & voix délibérative après les Princes du sang & avant tous les Ducs & Pairs de quelque qualité & dignité qu'ils puissent être, & ce en vertu de leurs Pairies, quand même elles seraient moins anciennes que celles d'aucun des Ducs & Pairs, sans cependant que lorsqu'ils viendront prendre séance au Parlement, ils puissent traverser le parquet, ce qui restera

réservé aux seuls Princes du sang, ni être précédés de plusieurs Huissiers, ni que leurs suffrages soient pris autrement par celui qui présidera, qu'en les appellant du nom de leur Pairie, & en leur ôtant le bonnet, ainsi qu'il a été ci-devant pratiqué à leur égard. Révoquant tous Edits, Déclarations, Lettres-Patentes, Brevets & autres titres, en ce qu'ils contiendraient des dispositions contraires à cette Déclaration. Par un Brevet particulier, il fut ordonné que les Princes légitimés recevraient au Louvre les mêmes distinctions que les Princes du sang; mais que cependant, dans les festins royaux & cérémonies publiques, ils ne seraient pas placés sur la même ligne. Les Princes légitimés ne furent pas satisfaits de ce Réglement, & depuis ils se sont toujours absentés des cérémonies au Parlement.

3. Etablissement d'une Tontine.

Le Conseil des Finances travaillait avec zele au rétablissement des finances. Il réunit, à la fin d'Avril, le Commerce de Guinée à la Compagnie des Indes, & quelque temps après, il approuva le projet d'une Compagnie qui proposait d'éteindre soixante & dix millions d'effets liquidés, & trois

1723. mille actions de la Compagnie des Indes, par le moyen d'une tontine d'une forme nouvelle. Elle fut composée de cent mille billets, chacun de mille livres, qui pouvaient être acquis avec neuf cents livres de billets de liquidation, & cent livres en argent. Il était affecté à chaque billet quarante livres d'intérêt. Les Actionnaires étaient partagés en plusieurs classes, suivant leur âge, & leurs accroissemens étaient plus ou moins forts, suivant les classes dans lesquelles ils se trouvaient. Quoique les billets dussent s'éteindre par la mort des Propriétaires, ils pouvaient les vendre ou les conserver à leurs héritiers, en payant à la Compagnie une indemnité de deux cents livres. Le Roi accordait à la Compagnie, pour se payer de ses avances, le privilege exclusif des Loteries.

4. Commissions pour examiner les finances de la Guerre : le Maréchal de Vilars en est établi Président.

Depuis quelques mois le désordre dans les finances de la guerre avoit obligé le Duc d'Orléans & le Cardinal du Bois à ordonner aux freres Pâris de travailler à éclaircir les comptes sur cette matiere, & ils étaient très-embarrassés. Les Trésoriers-Généraux de l'Extraordinaire des Guerres, de la

la *Jonchere* & *Saurci* eurent ordre de faire remettre leurs regiſtres paraphés. Il fut ordonné aux Tréſoriers-particuliers des Provinces, d'envoyer leurs regiſtres paraphés de même. M. le *Blanc*, Miniſtre de la Guerre, forma une demande de quarante-trois millions d'une part, & de trois millions de l'autre, pour payer les dettes de la guerre. Ces ſommes parurent ſi conſidérables après les fonds prodigieux que le Bureau de la Guerre avait touchés chaque année, qu'on eut lieu de craindre qu'il ne ſe fût gliſſé de grands abus dans cette branche importante de l'Adminiſtration. Les freres *Pâris* après avoir examiné les comptes, aſſurerent que le Roi avait été trompé de plus de vingt millions dans la manutention des deniers de la guerre. Cette affaire fit une grande ſenſation. Le Duc d'*Orléans*, pour l'aſſoupir, dit tout haut, que l'ayant examinée par lui-même, elle lui avait parue de peu de conſéquence. Les Tréſoriers-Généraux ſe voyant ſoutenus, traiterent les *Pâris* de calomniateurs. Cette injure, inſupportable à des gens de bien, les engagea à demander des Com- 1723.

1723. missaires, & le cri public s'opposait à ce qu'on les leur refusât. Il fut donc établi une Commission composée de Militaires & de Magistrats, pour examiner de nouveau le travail des freres *Pâris* sur les comptes de la Guerre. Le Maréchal de *Villars* fut mis à la tête de ce Tribunal. Ses séances furent retardées par diverses circonstances. Les Trésoriers-Généraux, accusés, récuserent une partie des Lieutenants-Généraux des armées du Roi qui le composaient. Ensuite il y eut dispute pour le pas entre les Conseillers d'Etat & les Lieutenants-Généraux des Armées, & quoi qu'on eût proposé l'expédient de se placer comme on se trouverait, & sans garder aucun ordre, les premiers se retirerent. Enfin la premiere séance de la Commission se tint le 6 Avril.

Envain le Maréchal de *Villars* observa aux Trésoriers-Généraux accusés qu'ils avaient l'intérêt le plus essentiel qu'il n'y eût aucun retardement de leur part sur la décision d'une affaire ou leur réputation était compromise, puisqu'ils avaient si fort publié que leur conduite était exempte de reproches, qu'il devait leur être

bien facile, de le faire connaître à leurs Juges & au Public; ils prirent les Avocats du Conseil les plus habiles en procédure, & les plus propres à former des obstacles qui pouvaient faire tirer les affaires en longueur. 1723.

Pendant ce temps-là, il se faisait les plus fortes brigues pour perdre les freres *Pâris*. Plusieurs personnes se plaignaient qu'ayant obtenu des supplémens de liquidation, parce qu'elles avaient été mal liquidées, les Commissaires avaient retenu ces supplémens, ce qui était d'autant plus aisé, que ces gratifications étaient accordées sur des ordres qu'on tenait secrets pour diminuer le nombre des Demandeurs. On ajoutait que les Commissaires ayant rempli les ordres du Régent, passaient d'autres Ordonnances pour eux-mêmes, & que leurs sous-ordres voyant que leurs supérieurs se traitaient favorablement, en faisaient autant pour leur compte. Si, aulieu de donner ces supplémens secrets, on avait fait une liste des gens trop durement traités, si cette liste avait été rendue publique, & arrêtée au Conseil, les malversa-

Friponneries dans les liquidations faites à la suite du systême.

1723. tions fussent devenues plus difficiles. Ces graces secrettes devinrent la source & l'occasion de beaucoup de friponneries. On découvrit que les principaux Commis avaient volé près de trois milles actions. Les freres *Paris* avaiant donné avis de ce désordre long-temps auparavant, mais comme les Commissaires qui étaient des Maîtres des Requêtes pouvaient avoir part aux malversations de leurs Commis, les plaintes des *Paris* ne furent pas écoutées. Le Cardinal *du Bois* voulut alors les en rendre responsables, ils répondirent avec franchise qu'ayant satisfait à leur devoir, ils étaient fort aises que leur conduite fut mise dans un grand jour.

Six des principaux Commis des Bureaux des liquidations furent mis à la Bastille. Les Commissaires soupçonnés étaient cinq Maîtres des Requêtes, l'Abbé *Clément*, & *Thalouet*, les trois autres, ou moins coupables ou plus protégés, ne furent ni convaincus ni punis.

Le Maître des Requêtes, *Thalouet*, fut arrêté le 10 Mai, & conduit à la Bastille. Il étoit étroitement lié

avec des gens de la plus grande considération. Il avait dit assez publiquement qu'il n'avait rien fait que par ordre, & il paraît que ce propos détermina son emprisonnement. Le Contrôleur-Général craignant d'être soupçonné lui-même de malversation, observa dans le Conseil que les ordres dont parlait *Thalouet*, ne pouvaient avoir été donnés que par le Duc d'*Orléans*, le Cardinal *du Bois*, ou par lui, Contrôleur-Général, que le Duc d'*Orléans* & le Cardinal Ministre disaient n'en avoir donné aucun, que les soupçons ne pouvaient donc regarder que lui seul, & qu'il demandait que *Thalouet* fut arrêté sur-le-champ; il est certain que si ce Maître des Requêtes avait pris la fuite, le Contrôleur-Général aurait pu être soupçonné : l'Abbé *Clément* ne fut arrêté qu'au mois de Juillet. 1723.

Le Roi établit le 14 Mai une Chambre à l'Arsenal, pour connaître des malversations commises dans le *visa* & les liquidations des effets royaux. Elle fut composée de quatre Conseillers d'Etat & de onze Maîtres des Requêtes. Il y eut, de la part des Maîtres des Requêtes arrêtés, quel-

6. Etablissement d'une chambre à l'arsenal pour juger les abus commis à cette occasion.

1723. ques représentations assez faibles sur leur privilege de n'être jugés que par les Chambres assemblées. Elles ne furent pas écoutées. La Chambre s'assembla, pour la premiere fois, le 14 de mai, & procéda à l'enregistrement de la Commission. Elle décréta le jour suivant les personnes qui avaient été arrêtées pour ces malversations, qu'on faisait monter jusqu'à trente millions en effets liquidés.

L'instruction de cette affaire criminelle extrêmement compliquée, n'arrêta pas les séances de la Commission pour l'examen des comptes du Bureau de la Guerre. Elle s'assembla, pour la seconde fois, le 20 avril. Les accusés incidentaient pour éloigner le jugement, mais le soupçon qu'ils faisaient naître eux-mêmes par leur conduite, détermina le Cardinal *Dubois* à signer l'ordre d'arrêter le Trésorier Général la *Jonchere* & de le conduire à la Bastille. Aussi-tôt M. de *Valtau*, Maître des Requêtes Rapporteur, fit mettre les scellés sur les papiers de l'accusé, & M. *Duplessis* fut chargé de l'extraordinaire des guerres.

Le Lieutenant de Police d'*Argenson*

interrogea deux fois la *Jonchere* à la bastille dans les premiers jours de juin. Ces interrogatoires furent l'un de douze, & l'autre de quatorze heures de suite. L'accusé, après s'être coupé, indiqua les plus coupables de ceux qui avaient eu part à ses malversations, mais il déclara en même tems que s'ils étaient nommés dans son interrogatoire, il ne le signerait pas. 1723.

Le Roi informé des nouvelles preuves qui résultaient du procès, crut devoir donner un nouvel Arrêt pour autoriser la Commission à juger cette affaire en dernier ressort; mais les militaires représenterent qu'ils n'étaient point assez versés dans les formes judiciaires, pour entreprendre de juger un procès criminel; qu'il leur suffisait d'avoir vérifié l'exactitude du compte rendu par les freres *Pâris*, & qu'ils suppliaient le Roi de renvoyer la connoissance de cette affaire à tel Tribunal qu'il trouverait bon; la Chambre de l'Arsenal en fut chargée.

La *Jonchere* pressé & désespérant d'avoir sa grace, s'il n'avouait tout, découvrit encore plusieurs mysteres d'iniquité; & les diverses malversa-

1723. tions furent éclaircies au point que le Duc d'*Orléans*, malgré son grand attachement pour M. le *Blanc*, Ministre de la Guerre, lui fit donner ordre, le premier juin, de s'éloigner de Paris. Il se rendit à *Don*, terre du Marquis de *Tresnel* son gendre. M. de *Breteuil*, Maître des Requêtes & Intendant du Limousin, fut nommé à sa place de Secrétaire d'Etat de la Guerre.

Le quinze juillet la Chambre de l'Arsenal décréta de prise de corps l'Abbé *Clément* qui venait d'être mis à la bastille, & d'ajournement personnel le Comte de *Belle-Isle* & le Chevalier son frere; il y eut quelques voix pour décréter de même M. le *Blanc*.

Le 28 août, *Thalouet* & l'Abbé *Clément* furent condamnés à avoir la tête tranchée, & les Commis *Daudé* & *Gailly* à être pendus, pour avoir volé au Roi & au Public un grand nombre d'Actions de la Compagnie des Indes; prévarication qui les rendait d'autant plus coupables, que pour commettre leurs exactions, ils avaient employé l'autorité & la confiance dont le Roi les avait honorés.

A l'égard de la *Jonchere*, il ne fut

jugé que l'année suivante; il fut blâmé & condamné à restitution. MM. le *Blanc*, le Comte & le Chevalier de *Belle-Isle*, de *Conches* & *Moreau de Sechelles*, impliqués dans cette affaire & constitués prisonniers, furent élargis en 1725 entiérement justifiés. 1723.

Le Pape fit faire, le premier avril, entre les mains du Magistrat de Cambrai, par le ministere de l'Abbé *Rota*, Auditeur de la Nonciature de France, une protestation contre tout ce qui pourrait être fait au Congrès indiqué dans cette ville, au préjudice des droits du S. Siége, au sujet de l'investiture éventuelle des Duchés de Parme & Plaisance qui devait être accordée à l'Infant Don *Carlos*.

7. Le Pape proteste contre les décisions du congrès qui doit se tenir à Cambrai.

Cette nouvelle fit peu de sensation en comparaison de celle qui se répandit alors, que la colonie Anglaise établie depuis quelques mois à *Ste. Lucie*, en avait été chassée par les *Caraïbes* qui avaient appellé les Français à leur secours. La propriété de cette isle était alors un sujet de contestation entre les Français & les Anglais.

Il paraît que les Anglais s'y étaient établis les premiers en 1639. Ils y vivaient depuis dix-huit mois, lors-

8. Les Anglais sont chassés de Ste. Lucie.

1723.

par les Caraïbes; état de cette isle.

qu'un navire de leur nation qui avait été surpris par un calme devant la Dominique, enleva quelques Caraïbes accourus sur leurs pirogues avec des fruits. Cette violence engagea les Sauvages de la Martinique & de S. Vincent, à se joindre aux Sauvages offensés. Ils fondirent tous ensemble au mois d'août 1640 sur la nouvelle colonie, massacrerent tout ce qui se présenta. Le peu qui échappa à cette vengeance abandonna pour toujours un établissement encore au berceau.

Les Français y firent passer en 1650 quarante hommes sous la conduite d'un chef nommé *Rousselan*, singuliérement aimé des Sauvages pour avoir épousé une femme de leur nation. Sa mort arrivée quatre ans après, détruisit tout le bien qu'il avait commencé de faire; la colonie languissait lorsqu'elle fut prise en 1664 par les Anglais qui l'évacuerent en 1666.

A peine étaient-ils partis, que les Français reparurent dans l'isle. Ils commençaient à s'y multiplier, lorsque la guerre qui déchira l'Europe à l'occasion de la succession de la Monarchie Espagnole, leur fit craindre de devenir la proie des Corsaires. Ils

se retirerent dans les établissemens où ils pouvaient se promettre plus de protection. Alors il n'y eut à *Ste. Lucie* ni colonie réguliere, ni cultures suivies. L'isle était seulement fréquentée par les habitans de la Martinique qui y coupaient des bois & y faisaient des canots. 1723.

Quelques soldats & quelques matelots s'y réfugierent après la paix d'Utrecht ; & pendant la Régence, le Maréchal d'Etrées en sollicita la propriété qu'il obtint en 1718. Aussitôt il y fit passer un Commandant, des troupes & des cultivateurs. Cet éclat blessa la Cour de Londres. Ses plaintes déterminerent le Régent à révoquer la concession faite au Maréchal d'Etrées, & les Anglais enhardis par cette complaisance, en prirent possession eux-mêmes, à la fin de 1722. Ils ne la garderent pas long-tems. Les vexations qu'ils se permirent contre les Caraïbes déterminerent les Sauvages à prendre les armes contr'eux, & à les expulser de l'isle comme ils avaient fait en 1640. Les Français y revinrent aussitôt, appellés par le voeu des Sauvages. Cette colonie n'obtint pas une grande prospérité ; il fut même con-

1723. venu en 1731 entre la France & l'Angleterre qu'elle serait évacuée, convention qui ne fut pas exécutée: la France y établit de nouveau en 1744 un Commandant, une garnison & des batteries, & la propriété lui en fut cédée par le Traité de 1763.

On s'occupa alors de former des cultures dans cette isle, qui jouit du précieux avantage de posséder le meilleur port des Antilles, dont la qualité du fonds est excellente, dont on peut sortir par tous les vents, & dans lequel trente vaisseaux de ligne seraient à l'abri des ouragans les plus terribles. Ste. Lucie deviendra un jour florissante, malgré ce qu'on a si souvent répété sur la prétendue intempérie de son climat. L'air qu'on respire à Ste. Lucie est tel qu'il était dans les autres isles avant qu'on les eût habitées; d'abord impur & mal sain, mais à mesure que les bois sont abattus & que la terre se découvre, il devient moins dangereux. Celui qu'on respire sur une partie des côtes est plus meurtrier. Quelques faibles rivieres dont la source se trouve au pied des montagnes, n'ont pas assez de pente pour entraîner les sables dont le flux

de l'Océan embarrasse leur embouchure; elles forment dans les terres des marais infects. On y remédiera en élevant des digues ou en creusant des canaux pour donner de l'écoulement aux eaux stagnantes. Le Gouvernement en a donné l'exemple dans le port principal de l'isle, & lorsque les colons l'auront généralement suivi, la prétendue insalubrité de l'air de Ste. Lucie disparaîtra, & l'isle se couvrira d'habitations. On y trouve beaucoup de petites plaines où le sucre peut être cultivé avec avantage; & la forme de l'isle, étroite & alongée, rendra aisé le transport des denrées en quelques lieux que les cannes soient plantées. 1723.

9. L'assemblée du Clergé s'ouvrit le 25 Mai, il ne s'en était pas tenu depuis 1715. Elle accorda au Roi un don gratuit de huit millions, & termina ses séances à la fin de Juillet. Elle présenta au Roi dans son Audience de congé un Mémoire dans lequel les Prélats demandaient la permission de faire le procès aux Appelans; & se plaignaient que les Parlemens favorisaient les appels comme d'abus. Il leur fut répondu qu'il fallait s'en tenir à la Déclaration du Roi,

9. Assemblée du clergé; mort du cardinal Dubois.

1723. qui ordonnait le silence, & laisser un libre cours à la Justice. Le Cardinal *du Bois* qui avait présidé l'Assemblée mourut quelques jours après, d'un abçês dans la vessie. Il fallut lui faire une amputation si cruelle, & si effrayante que son intrépidité ne put tenir contre l'appareil. Il la renvoyait depuis long-temps. Le Duc d'*Orléans* fut obligé de l'y déterminer. Elle fut faite le 9 Août par le célebre la *Peyronie*. Il en mourut le lendemain au soir, âgé de soixante-six ans, sans avoir fait aucune disposition au sujet des grands biens qu'il laissait. Ils passerent à un frere du Cardinal, honnête homme, & qui ayant exercé la profession de Médecin, était demeuré dans un état modeste, convenable à sa naissance.

Le Duc d'*Orléans* parut peu touché de la mort de cet homme, auquel il rougissait sans doute intérieurement d'avoir laissé prendre tant d'empire sur son esprit. Il accepta le même jour la patente de Premier Ministre, & prêta serment en cette qualité le lendemain de la mort du Cardinal. Le Département des Affaires Etrangeres fut donné au Comte de *Mor-*

ville. On ne vit aucune différence 1723.
dans l'administration du Royaume. Le Duc d'*Orléans* empêcha les Parlemens de se mêler de l'affaire de la Constitution, & de prendre le parti de plusieurs Appellans & Réappellans. Il eut soin de ne nommer aux Evêchés & aux autres Bénéfices principaux que des Constitutionistes, afin d'établir l'uniformité de doctrine. Il continua de donner ses soins avec tant de succès à l'anéantissement des billets de banque, qu'il parvînt à voir ce papier entiérement supprimé avant sa mort.

10. Taxe du joyeux avénement.

La taxe pour le joyeux avénement fut publiée le 16 Août. Cette imposition, source de beaucoup de murmures, ne fut enregistrée qu'en l'Audience du Sceau, appellée Audience de France; on ne put l'affermer que vingt-trois millions. La Compagnie qui fit cette affaire en a retiré il est vrai quarante-un millions, mais la perception n'en fut entiérement finie qu'en 1744, & les comptes n'en ont été apurés que peu de mois avant la mort de Louis XV.

11. Nouveau réglement en fa-

La Compagnie des Indes devenait tous les jours plus intéressante. Le

1723. Duc d'*Orléans* prévoyant de quelle utilité elle pouvait être pour l'Etat, lorsque son crédit seroit établi sur une base solide, & convaincu de la faute que le Cardinal *du Bois* lui avait fait commettre en confiant son administration à des personnes qui lui étaient étrangeres, répara cette erreur, par un nouveau réglement, suivant lequel la Compagnie devait être régie désormais par douze Directeurs, intéressés pour cinquante actions au moins, par huit Syndics, Négocians ou Bourgeois, aussi porteurs de cinquante actions, & par quatre Commissaires du Conseil. Il était ordonné que ces Officiers s'assembleraient tous les quinze jours pour veiller aux intérêts de leurs Commettans, & que la Compagnie tiendrait chaque année une Assemblée générale le 15 Mars.

veur de la compagnie des Indes.

En conséquence de ce réglement, il fut tenu une Assemblée générale extraordinaire, le 17 Septembre, à laquelle le Duc d'*Orléans* & le Duc de *Bourbon* assisterent, accompagnés des Duc de la *Force* & de *Chaulnes*, du Maréchal d'*Etrées*, des Marquis de *Bulli* & de *Lassai*, & de plusieurs au-

tres personnes de distinction, proprié- 1725.
taires d'actions de la Compagnie. Le Duc d'*Orléans* essayait ainsi de familiariser la noblesse avec le commerce, & d'abbattre insensiblement l'absurde préjugé qui paraît rendre en France ces deux états incompatibles. Le privilege exclusif de la vente du tabac fut confirmé à la Compagnie, & l'on y prépara le compte de recette & de dépense entre le Roi & la Compagnie, montant à deux milliards sept cens millions, qui fut arrêté le 20 Novembre, & par lequel elle se trouva quitte envers l'Etat. Compte qui fut enregistré en Lit de Justice, sous le ministere du Duc de *Bourbon*.

Quelque temps après, le bail des Fermes générales, en régie depuis la chûte du systême de *Lass*, fut donné à une Compagnie pour cinquante-cinq millions par an. Cette ferme est portée aujourd'hui à plus de cent-soixante millions. 12. Bail des fermes.

Ce fut la derniere opération ministérielle de M. le Duc d'*Orléans*. Quoique la nature l'eût favorisé d'une complexion robuste, il était difficile qu'il ne succombât pas bientôt sous le travail excessif auquel il se livrait

1723. depuis la mort du Cardinal *du Bois*. Ce Prince se plaignait depuis deux mois d'une pesanteur de tête, causée sans doute par sa trop grande application aux affaires; cependant il ne voulait faire aucun remede. Le Duc de *Noailles* qui le trouva très-changé le 1 Décembre, craignant qu'il ne fut menacé d'une apoplexie prochaine, lui conseilla de se faire saigner sans délai. Le Duc d'*Orléans* répondit qu'il n'en avait pas le temps. Le lendemain ce Prince, après avoir travaillé à son ordinaire avec le Roi jusqu'à quatre heures & demie, se retira dans son appartement, la tête appesantie, & dormit assez long-temps. Se trouvant un peu mieux, il donna quelques audiences. En rentrant dans son cabinet, il trouva Madame de *Falaris*, & lui dit: *Je suis bien aise de vous voir, vous m'égayerez avec vos contes, j'ai grand mal de tête;* en même temps, voulant s'asseoir, sa tête tomba sur son estomac, & lui-même à terre. On se hâta d'appeller un Chirurgien, qui saigna le Prince, qu'on avait porté sur son lit, mais il était déja suffoqué.

13. Mort Ainsi mourut, à l'âge de quarante-

neuf ans, Philippe d'Orléans, petit-fils de France, fils de Philippe de France, frere unique de Louis XIV. 1715.

De tous les Princes issus d'Henri IV, Philippe d'Orléans fut peut-être celui qui lui ressembla le plus. Ce Prince avoit reçu de la Nature une pénétration vive, une mémoire rare, un sens droit & juste. Il dut à son application constante aux affaires, une éloquence noble & aisée, un discernement prompt & exquis, le goût & la pratique des Arts. Comme Henri IV, il montra à la guerre une valeur brillante; & dans les affaires, une dextérité pleine de franchise. Son caractere, & les circonstances, le placerent dans des situations délicates, dans lesquelles il acquit une grande connaissance des hommes, & une expérience prématurée. L'espece de disgrace où il vécut long-tems, lui donna des mœurs sociales. Il était d'un accès facile: on n'avait ni humeur ni hauteur à craindre dans son commerce. Sa conversation était insinuante, ses manieres remplies de grace, son cœur bon & généreux.

Du duc d'Orléans, régent du royaume pendant la minorité de Louis XV, tableau de son gouvernement.

En vain, pour entacher la grande ame de ce Prince, une plume infer-

1723. nale a osé écrire que se faisant un jeu de l'art des *Brinvilliers*, son dessein était de détrôner le petit-fils de Louis XIV, après avoir précipité dans le tombeau les Ducs de *Berri*, de *Bourgogne* & de *Bretagne*. *Philippe* se montra toujours digne du sang des Rois; & les soins paternels qu'il prit de *Louis XV*, dont la santé faible & chancelante pendant son enfance, donnait tant d'inquiétudes, vengé pleinement sa mémoire des infâmes calomnies qu'on osa proférer sur son compte.

Les défauts que lui reprochera l'Histoire, sont un goût trop ardent pour les plaisirs & pour les nouveautés, & cette facilité extrême de caractere, qui dégénérait en faiblesse. Jamais il ne pût prendre sur lui de rien refuser à ceux qui l'environnaient, & sur-tout au Cardinal du *Bois*, le plus corrompu & le plus corrupteur des hommes.

La régence du Duc d'*Orléans* sera mémorable à jamais; en ce que renfermant les germes de tous les troubles, qui se fécondent si aisément dans les minorités toujours agitées & tumultueuses, il les arrêta ou les

étouffa par la seule force de son génie. 1723.

A la mort de *Louis XIV*, la France était en paix, mais elle n'avait point d'alliés. Les sentimens de haine, de jalousie & de crainte qui avaient liguée toute l'Europe contre ce grand Monarque, subsistaient encore. On poursuivait à *Londres* les auteurs de la derniere paix. La Hollande se ressouvenait des humiliations qu'elle avait reçues, & de la cruelle alternative où elle s'était trouvée d'être la proie du vainqueur, ou de s'ensevelir sous les eaux. Il était à craindre que ces ennemis mal réconciliés, ne voulussent se servir de la circonstance favorable d'une minorité, pour mettre à jamais la France hors d'état de leur nuire. Le Régent eut la dextérité de s'en faire des alliés fideles; & l'on doit convenir que *Dubois* déploya de grands talens dans cette occasion extrêmement délicate. La conduite du Régent envers l'Espagne, fut sans doute le chef-d'œuvre d'une politique consommée. Forcé de s'opposer à l'agrandissement de cette puissance, parce qu'il ne pouvait pas avoir lieu alors sans renouveller la

1723. guerre générale que *Louis XIV* avait eu tant de peine à terminer; il prit les armes contre elle, malgre les liens qui unissaient les deux Nations; mais après avoir déconcerté les manœuvres du Cardinal *Albéroni*, par la hardiesse de sa politique & de ses démarches, au lieu d'une guerre qui semblait devoir être longue & sanglante, il fit une paix solide & glorieuse, cimenta entre les deux Couronnes une amitié plutôt suspendue que violée, & plaça une de ses filles sur le trône d'Espagne.

Il rendit au Parlement le droit d'examiner les Edits & de faire des remontrances : mais en lui laissant reprendre son ancien lustre, il se conserva les moyens de le contenir, & d'empêcher qu'il n'abusât de cette liberté dangereuse, sur-tout dans les minorités, où l'autorité publique n'est pas affermie.

S'il ne pût appaiser entiérement la fermentation occasionnée par la Bulle *Unigenitus*, il empêcha que les querelles de religion n'eussent les effets funestes des siecles précédens; il les réduisit à des appels, à des mandemens, & réprima avec une égale sé-

vérité les démarches de divers Corps, 1723.
tendantes à faire agiter des questions trop délicates.

La situation déplorable des finances arrêtait la marche du Gouvernement; il se servit, pour y remédier, d'un remede violent, dont il n'avait pas prévu tout le danger : mais enfin il surmonta cette crise, il la fit même tourner, en quelque façon, à l'avantage du Corps politique. Une administration de huit ans, aussi périlleuse & aussi constamment suivie du succès dans toutes ses parties, annonce un mérite éminent; & M. le Régent doit être sans doute mis au rang des plus grands Princes qui aient gouverné la France.

Depuis la mort de Colbert, les finances, administrées sans ordre & sans principes, furent la proie d'une foule de traitans avides. Ils se rendirent nécessaires par leurs brigandages mêmes, & parvinrent à donner la loi au Gouvernement, au milieu de la confusion qui naissait des armées innombrables que l'Etat était obligé de soudoyer, & de la dépopulation qu'elles occasionnaient dans les provinces. Le discrédit était de-

1723. venu univerſel : les banqueroutes ſe multiplierent, l'argent diſparut, le commerce fut anéanti. Les conſommations diminuerent, la culture des terres fut abandonnée, ou du moins négligée à l'excès. La chûte des manufactures tranſplanta les ouvriers dans les pays étrangers : le peuple n'eut ni nourriture ni vêtemens : la Nobleſſe fit la guerre ſans appointemens, & engagea ſes poſſeſſions : tous les Ordres de l'Etat accablés ſous le poids des taxes, manquaient du néceſſaire : les mutations continuelles dans les monnoies, les réductions forcées d'intérêt, les aliénations du Domaine, des engagemens impoſſibles à tenir, des priviléges & des exemptions de toute eſpece, jettaient la France dans un cahos qu'il était preſqu'impoſſible de débrouiller. Les effets royaux étaient avilis, les contrats ſur l'hôtel de ville perdaient, dans le commerce, la moitié de leur valeur, les papiers moins privilégiés étaient encore plus décrédités. Louis XIV, ſur la fin de ſes jours, eut un beſoin preſſant de huit millions, il fut obligé de les acheter par trente-deux millions de reſcriptions ; c'était emprunter

emprunter à quatre cent pour cent. 1723.

L'Etat avait cent quinze millions trois cent quatre-vingt-neuf mille soixante-quatorze livres de revenu; mais les charges en emportaient quatre-vingt-deux millions huit cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre livres, & il ne restait pour les dépenses du Gouvernement que trente-deux millions cinq cent vingt-neuf mille cinq cent soixante-dix liv. à trente livres dix sols six deniers le marc; encore tous ces fonds étaient-ils consommés d'avance pour plus de trois années.

Tel était le désordre des affaires lorsque le Duc d'*Orléans* prit les rênes du Gouvernement. Les vrais amis de ce grand Prince désiraient qu'il assemblât les Etats-Généraux: c'était un moyen infaillible de conserver, d'augmenter même la faveur publique, alors ouvertement déclarée pour lui. Quelques mesures qu'eût prises la Nation pour sortir de l'état de crise où les dissipations du regne précédent l'avaient précipitée, elles ne pouvaient lui être imputées. *Philippe* se prêtait sans effort à cet expédient honorable; mais les perfides confidens

1723. qui avaient usurpé trop d'empire sur ses pensées, reprouverent un projet qui ne remplissait pas leurs vues particulieres.

Quelques Administrateurs eurent l'idée d'une banqueroute entiere: leur cœur ne soutenait pas le cruel spectacle d'une Nation autrefois riche & puissante, qui succombait sous l'énorme fardeau de sa misere actuelle, sans espérance que l'avenir, cette grande ressource des infortunés, pût diminuer ses maux. Les créanciers de l'Etat, qui ne faisaient pas la millieme partie des citoyens, qui d'ailleurs, pour la plupart, n'étaient connus que par leurs rapines, & dont les plus honnêtes devaient une partie de leur aisance au fisc, intéressaient moins ces Administrateurs. Dans la fâcheuse nécessité d'immoler une partie de la Nation à l'autre, c'étaient les prêteurs qu'ils opinaient à sacrifier.

Dans leur plan, la Couronne n'est pas élective, elle n'est pas héréditaire; c'est un fidéi-commis fait par la Nation entiere à une Maison, pour en jouir de mâle en mâle, d'aîné en aîné, tant que la famille subsistera. D'après ce principe, un Roi de France

ne tient rien de celui auquel il succede, il arrive, à son tour, au trône, par le droit de sa naissance, & nullement par représentation. Dès-lors les engagemens contractés par ses prédécesseurs ne le lient pas. La loi primordiale, dont il tient le sceptre, veut que la substitution soit pure, franche & libre de toute obligation. En consacrant ces maximes aux yeux de l'Europe, par un Edit solemnel, une barriere éternelle était posée entre les dettes du Roi & celles de la Nation. La Cour était dès-lors réduite à ses revenus. C'était une nécessité que les dispendieuses entreprises des Ministres devinssent plus rares, & que les Favoris missent des bornes à leur insatiable cupidité. Le Régent, après quelques irrésolutions, se refusa à un expédient qu'il jugeait devoir imprimer un tache ineffaçable à son administration. Il préféra un examen sévere des engagemens publics, à une banqueroute avilissante; dont il espérait éviter l'éclat flétrissant. 1725.

Un Bureau de révision, établi le 7 Décembre 1715, réduisit six cents millions d'effets au porteur, à deux cents cinquante millions de billets

1723. d'Etat, & cependant, après cette opération, la dette nationale s'élevait encore à deux millards, soixante-deux millions, cent-trente-huit-mille livres, à trente livres dix sols le marc, gouffre immense qu'il s'agissait de combler.

On adopta, l'année suivante, l'idée d'une chambre de Justice, destinée à poursuivre ceux qui avaient causé la misere publique ou qui en avaient profité. Cette inquisition ne fit que mettre au grand jour l'incapacité des Ministres qui avaient conduit les finances, les ruses des Traitans qui les avaient englouties, la bassesse des Courtisans qui vendaient leur crédit à qui voulait l'acheter; elle tendait à détruire le droit le plus précieux du citoyen, de ne rendre compte de ses actions qu'à la loi, elle fit pâlir tous les gens riches, que leur fortune, bien ou mal acquise, désignait à la proscription, encourageait les délateurs, qui marquaient du doigt ceux qu'il était avantageux de ruiner; on fut obligé de la supprimer sans qu'elle eut produit le bien qu'on en attendait; & après qu'elle eut achevé de ruiner le Commerce. Les Membres

de la République avaient perdu le 1723.
peu qui leur restait d'action & de vie.
Il fallait tirer l'Etat de sa létargie.
La cure n'était pas impossible, parce
qu'on se prêtait a essayer de tous les
remedes, *Lass* en proposa un, & le
fit adopter.

D'abord il obtint d'établir, dans
Paris, au mois de Mai 1716, une
banque formée de douze cents ac-
tions, de mille écus chacune; ses en-
gagemens devaient être à vue. Non-
seulement tout commerce lui était in-
terdit, mais elle n'avait pas la liberté
de faire le moindre emprunt. Chacun
pouvait y déposer son argent, & elle
s'obligeait de faire tous les paiemens
moyennant cinq sols par trois mille
livres. Les billets qu'elle donnait pour
un gain si modique, étaient acquittés
par les Directeurs des Monnoies,
& reçus dans les principales Places
de l'Europe, suivant le cours du
Change. Le bien que fit ce nouvel
établissement, surpassa les espérances
de son Inventeur, une circulation
rapide de l'argent, qu'une défiance
universelle retenait en stagnation,
rendit du mouvement aux arts, au
commerce, à l'agriculture. L'usure fut

1723. arrêtée, parce que les Capitaliſtes furent forcés de ſe contenter du modique intérêt que prenait la banque, on n'héſita pas à lui donner une exiſtence plus étendue.

Au mois de Mars 1717, il fut arrêté que les billets de banque ſeraient reçus en paiement des impoſitions dans tous les bureaux, & qu'ils ſeraient acquittés à vue & ſans eſcompte par-tout ceux qui maniaient les deniers publics. Ce réglement retenait le produit des tributs dans les Provinces, épargnait à la Nation la voiture de l'argent, & les circuits qu'il faiſait entre les mains des différens Receveurs, il porta le crédit de la banque au plus haut période.

Laſſ alors regardé comme un génie élevé que la poſtérité devait placer parmi les plus grands hommes qui avaient illuſtré ou enrichi la nation, profita de la diſpoſition des eſprits en ſa faveur, pour changer la nature de la banque, ſous le ſpécieux prétexte de la rendre encore plus utile.

Il obtint au mois d'août 1717 d'y réunir une Compagnie nommée d'*Occident*, dont les droits ſe bornerent d'abord au commerce excluſif de la

Louisiane & des castors du *Canada*. 1721.
Les privileges anciennement accordés pour le commerce d'Afrique, des Indes, & de la Chine, se fondirent bientôt dans la nouvelle Société. Son projet était de rembourser les dettes de l'Etat; pour le favoriser, le Gouvernement lui accorda le bénéfice des monnoies, la vente du tabac, les recettes & les fermes générales.

A la fin de 1718, la banque de *Lass* fut convertie en banque royale. Alors ses billets tinrent lieu de monnoie entre les particuliers; on les reçut comme tels dans toutes les caisses royales.

Le Public, séduit par l'appas du gain, s'empressa d'acheter avec fureur les actions de cette Compagnie & de cette banque réunies. Le grand concours d'acheteurs augmentait le prix de la marchandise qu'on voulait acquérir; les richesses auparavant resserrées, circulerent avec profusion. Les billets doublaient, quadruplaient, ces richesses; la France fut opulente en effet par le crédit. Toutes les professions connurent le luxe. Il passa chez les voisins de la France qui eurent part à ce commerce. Les fré-

1723. quentes variations dans la valeur de l'or & de l'argent, firent tomber ces métaux dans l'avilissement. On ne voulait que du papier.

Il était possible que cet enthousiasme se soutînt assez long-tems pour être d'une grande utilité, si les vues de *Lass* avaient été suivies. Ce calculateur, malgré la hardiesse de ses principes, voulait borner le nombre des actions, de maniere qu'il n'en fût pas répandu dans le public pour plus d'un milliard ou douze cents millions. On supposait que c'était la masse du numéraire qui circulait dans le royaume, & *Lass* se flattait d'en attirer par ses opérations une assez grande quantité dans les coffres du Roi, pour être toujours en état de faire face à ceux qui voudraient changer leur papier en métaux. Le succès de ce plan n'était pas vraisemblable, mais aussi il n'était pas impossible. Il fut dérangé par la malheureuse facilité de créer des trésors avec du papier. On en abusa si étrangement, qu'en 1720, la somme des billets de banque surpassait plus de trois fois toute la masse des métaux qui pouvaient se trouver en France. Alors la balance entre les

métaux & le papier monnoie, n'exista plus; alors la bonne foi du monarque, les fonds de la banque, l'hypotheque nationale, tout parut imaginaire. Le desir d'écarter ceux qui, revenus les premiers de l'ivresse générale, voulaient convertir leur papier en métaux, fit recourir à des expédiens tels que les aurait proposé l'ennemi le plus acharné de la nation. L'or fut proscrit dans le commerce; il fut défendu aux citoyens d'en garder chez eux. Ces moyens tyranniques réduisirent quelques hommes timides à la cruelle nécessité de porter de nouveaux fonds à la banque; ce succès passager ne cachait pas même l'abyme qu'on avait creusé si imprudemment. 1723.

Pour étayer un édifice qui croulait de toutes parts, il fut arrêté que l'argent serait porté à quatre-vingt-deux livres dix sols le marc, que le billet de banque serait réduit à la moitié de sa valeur, & l'action à cinq neuviemes; ce rapprochement du papier & de l'argent était sans doute l'opération la plus raisonnable qu'on pût faire dans cette circonstance. Cependant elle acheva de confondre les

1723. idées. Chacun pensant avoir perdu la moitié de son bien, s'empressa de retirer le reste. En vain l'arrêt de réduction fut révoqué, la confiance était perdue sans ressource. Les caisses étaient vuides, les agioteurs n'avaient embrassé que des chimeres. *Lass*, chargé de l'exécration publique, fut obligé de fuir du pays qu'il avait voulu enrichir, & qu'il avait bouleversé.

La confusion était extrême ; pour parvenir à la diminuer, on créa un tribunal, où les contrats de rentes viageres ou perpétuelles, les actions, les billets de banque, & tous les papiers royaux, de quelque nature qu'ils fussent, devaient être déposés dans deux mois, & leur validité discutée ensuite.

On reconnut par cet examen si célebre sous le nom de *visa*, l'immense quantité de billets de banque qui avait été livrée à la circulation. Il en fut brûlé pour sept cent sept millions trois cent vingt-sept mille quatre cent soixante livres qui ne furent pas admis à la liquidation. Les agioteurs furent condamnés à une restitution de cent quatre-vingt-sept millions huit cent

quatre-vingt-treize mille six cent 1723.
soixante-une livres. D'autres opérations diminuerent encore la dette nationale. La machine politique commença à marcher; presque tous les billets étaient retirés avant la mort du Régent; & sous le ministere du Duc de Bourbon, la Compagnie des Indes fut déchargée de toutes les opérations de la banque; le Roi ordonna que tous les registres employés aux achats des actions & aux autres opérations de la Compagnie pendant la minorité, seraient brûlés.

14. Le duc de Bourbon, premier ministre.

Le roi trop jeune encore pour porter seul le poids de l'administration, confia les fonctions de premier Ministre au Duc de *Bourbon*, chef de la Maison de Condé. Sa seule intrigue fut d'en faire dresser sans délai la patente, & de la faire signer au Roi, en lui apprenant la mort du Duc d'*Orléans*. Ce choix fut dicté par la convenance, & reçut l'approbation publique. Un prince âgé de quatorze ans, ne pouvait pas se conduire par la connoissance approfondie des hommes, fruit tardif de l'expérience. Il devait sans doute déposer la place la plus importante de l'Etat entre les

1723. mains d'un Prince de sa maison; il désigna le plus âgé, qui n'avait cependant que trente-un ans. La maniere dont le Duc de Bourbon avait régi ses propres revenus, & les avait améliorés malgré sa jeunesse, était d'ailleurs une présomption qu'il était en état d'administrer ceux de l'Etat. Les finances étaient alors la partie essentielle du Gouvernement. La France avait besoin d'un Ministre pacifique & économe, qui sachant profiter de la paix profonde qui régnait en Europe, ne fît aucune innovation, laissât le royaume réparer insensiblement ses pertes, & s'enrichir par le commerce, suite de son industrie, traitant l'Etat comme un corps puissant & robuste, qui se rétablit de lui-même. On apprit presqu'en même tems & la mort de M. le Duc d'*Orléans*, & que son successeur était nommé & avait prêté serment.

11. Le maréchal de Villars entre au conseil.

M. le duc fit entrer le maréchal de Villars dans le conseil d'état qui n'était alors composé que du roi, de M. le duc, du maréchal de *Villeroi* & de l'évêque de *Fréjus*. Il ne fut fait aucun changement dans les autres conseils. Trois arrêts qui parurent dans

le mois de décembre, rendirent le nouveau ministre agréable à la nation. Le premier modifiait l'édit concernant la taxe du joyeux avénement. Le second modérait considérablement le tarif des actes des notaires, & le troisième diminuait les droits sur les entrées des grains, du foin & de l'avoine dont la cherté était excessive; quelques jours après, on fit la maison du duc d'*Orléans*, fils du régent. L'évêque de *Frejus* fut chargé d'annoncer à Madame la duchesse d'*Orléans*, que le roi avait décidé que la maison de ce prince serait plus considérable que n'avait été sous Henri IV celle du prince de *Condé*, tandis qu'il était héritier présomptif de la couronne. Vers le même tems, le roi permit au comte de *Toulouse* de rendre public son mariage avec la marquise de *Condrin*, sœur du duc de Noailles, fait secrétement à *Paris* dans la chapelle de l'archevêché. 1723.

Le congrès de *Cambrai* indiqué dès l'année 1720 pour mettre le sceau à la paix générale de l'Europe, s'était enfin ouvert au mois de janvier. Les plénipotentiaires d'Espagne s'étaient rendus dans cette ville le 17 février 1724. 16. Ouverture du congrès de Cambrai.

1724. 1721, ceux de l'empereur au mois de février 1722, & successivement ceux de France, d'Angleterre, de Hollande, du Portugal, de Sardaigne, de Toscane & de Parme. Les difficultés qui s'élevaient au sujet des investitures des états de *Toscane*, *Parme* & *Plaisance*, que l'empereur s'était engagé à donner préliminairement à l'infant Dom *Carlos*, fils aîné de la reine d'Espagne, seconde femme de Philippe V, retardaient depuis plusieurs années l'ouverture des conférences. Ces investitures ayant été délivrées le 24 janvier par le baron de *Penterieder*, ambassadeur de l'empereur, les plénipotentiaires s'assemblerent pour la premiere fois le surlendemain. On apprit cette nouvelle en même tems que celle de l'abdication que *Philippe V* venait de faire de la couronne d'Espagne en faveur du prince des Asturies Dom *Louis*.

17. Philippe V abdique la couronne d'Espagne.

La retraite de *Philippe V* ne surprit personne. Les vapeurs de ce prince & sa piété scrupuleuse, préparaient l'Europe depuis plusieurs années à cet événement. Le poids de la couronne lui était devenu insupportable depuis long-tems. Il avait confié ce secret au

1724.

pere d'*Aubenton* son confesseur. Ce jésuite trembla de perdre tout son crédit & celui de sa société quand son pénitent ne serait plus le maître; il redoutait sur-tout d'être réduit à le suivre dans la solitude. Il révéla au duc d'*Orléans* le secret de *Philippe V*; ne doutant pas que ce prince ne fît tous ses efforts pour empêcher le roi d'Espagne de remettre sa couronne dans les mains d'un prince mineur. Le régent avait des vues contraires; pouvait-il être fâché que son gendre fût roi, & qu'un jésuite qui avait tant gêné son goût dans l'affaire de la constitution, ne fût plus en état de lui prescrire des loix? D'ailleurs, la grande ame du duc d'Orléans fut révoltée de l'atroce perfidie du jésuite. Il renvoya la lettre de d'Aubenton au roi d'Espagne. Ce monarque la montra froidement à son confesseur, qui tomba évanoui, & mourut peu de tems après. La reine s'opposait aussi à l'abdication du roi, mais elle ne vint pas à bout de lui faire changer de résolution. Ce prince, avant de descendre du trône, établit une *Junte* pour gouverner la monarchie sous l'autorité du jeune roi; se réserva

1724. deux cent mille piſtoles par an pour l'entretien de ſa cour, & trois cent mille une fois payées pour achever les bâtimens de *S. Ildephonſe* où il voulait finir ſes jours. Son miniſtre, le marquis de *Grimaldo*, devait demeurer avec lui.

Le maréchal de *Teſſé*, nommé ambaſſadeur à Madrid, avait ordre de ſe rendre à *S. Ildephonſe*, & d'exhorter le roi à conſerver un grand empire ſur l'eſprit de ſon fils. Le marquis de *Grimaldo* répondit au maréchal : *le roi Philippe n'eſt pas mort, ni nous non plus.* Cependant on apprit bientôt après, que les ſept miniſtres qui compoſaient la *Junte* ou conſeil de régence, avaient changé toutes les diſpoſitions faites par *Philippe V*; que les quatre ſecrétaires d'état établis par ce prince, qui devaient expédier les dépêches ſous les ordres du jeune roi, & vraiſemblablement rendre compte à *Philippe V*, dans les affaires importantes, avaient été congédiés ; que la *Junte* avait ſtatué que ceux qui compoſaient ce conſeil ſuprême, auraient chacun un département dont ils ne rendraient compte qu'à l'aſſemblée ; l'autorité de la vieille cour expirait ;

lorsque les choses changerent tout-à-coup. 1724.

Le jeune roi d'Espagne *Louis I* meurt de la petite vérole le trente-un août. Aussitôt *Philippe V* se rend à Madrid : ce prince était résolu de remonter sur un trône dont il n'aurait pas dû descendre ; mais il déclara qu'il voulait en être sollicité par les desirs de ses principaux sujets. Si le conseil de Castille avait été bien intentionné, il pouvait en quatre heures présenter au roi la supplique par laquelle il l'aurait prié de reprendre la couronne ; mais il paraît que la *junte* envisageait avec jalousie un événement qui anéantissait son autorité. Elle délibéra pendant plusieurs jours sur le parti qu'elle avait à prendre. Le jésuite *Bermudès*, confesseur du roi, gagné par le président de Castille, chef de la *junte*, assura ce prince que pour le repos de sa conscience, il fallait consulter des casuistes qui s'assemblerent dans la maison des jésuites, & qui déciderent que *Philippe V* ne pouvait pas reprendre la couronne. La décision jésuitique avait fait une telle impression sur l'esprit du roi, qu'il déclara au maréchal

18. Il la reprend la même année après la mort de son fils.

1724. de *Tessé*, ambassadeur de France; qu'il etait résolu de retourner à *S. Ildephonse*. La délibération de la *junte* conforme à la décision des casuistes, le confirma dans sa résolution. En vain ses serviteurs lui représentaient l'intérêt de ses enfans, il se contentait de leur repondre que Dieu en prendrait soin.

La reine, femme de Philippe V, désespérée d'un pareil projet, ne s'était pas encore rendue. Elle mettait tout en œuvre pour le faire changer. Elle reprocha en présence du roi au jésuite *Bermudès* que c'était un fourbe, qui, sous le masque de la religion, trahissait les intérêts de la famille royale. Le roi était seul avec la reine, le jésuite *Bermudès* & la senora *Louisia* nourrice de la reine. Cette femme, pleine d'une noble hardiesse, dit au roi qu'il lui était honteux de se laisser gouverner par un fripon, & d'abandonner son fils & son royaume à une minorité dont la *junte* pouvait profiter pour anéantir l'autorité royale. Cette *Louisia* parlait avec tant de véhémence que la reine s'appercevant que le roi pâlissait, lui dit : *nourrice, taisez-vous, vous seriez mourir le roi de chagrin.*

S'il meurt, reprit la courageuse nourrice, *ce n'est qu'un homme de perdu ; mais s'il abandonne le gouvernement de ses peuples tandis qu'il est en état de porter la couronne, il sera responsable de la perte de son royaume & du malheur de sa famille.* 1724.

Le Roi, ébranlé, fut entiérement déterminé à remonter sur le trône par le Maréchal de *Tessé*, & par le Nonce du Pape, qui leva tous les frivoles scrupules que lui inspirait son Confesseur. Il déclara, le 5 Septembre, qu'il reprenait la Couronne & qu'il passerait l'hiver à Madrid.

19. Mort du Pape Innocent XIII, Benoît XIII lui succede.

Pendant la retraite de Philippe V à Saint-Ildephonse, le Pape Innocent XIII, Michel Ange *Conti*, mourut le 13 Mars. Il eut pour successeur le Cardinal Vincent-Marie *Ursini*. Ce Pontife, qui prit le nom de Benoît XIII, est regardé comme un des plus grands & des plus saints Papes qui aient gouverné l'Eglise. Peu de jours après son exaltation il fit la cérémonie d'ouvrir la bouche au Cardinal *Alberoni*, qui, après avoir été sur le point de changer la face de l'Europe, pendant qu'il était Premier Ministre d'Espagne, vivait ignoré depuis 1720.

1724. Le Duc de Bourbon fit publier, au mois de Mars, contre les Protestans & les autres Sectaires, un Edit extrêmement févere, qui fut enregiftré au Parlement, le 31 Mai; il renferme dix-huit articles, dans lefquels le Roi défend tout exercice de Religion, non Catholique, à peine, contre les hommes, des galeres perpétuelles, & contre les femmes d'être rafées & enfermées pour toujours, avec confifcation de biens, même à peine de mort contre ceux qui fe feront affemblés en armes & contre les miniftres qui auront convoqué des affemblées, ou fait des fonctions eccléfiaftiques. Enjoint aux Proteftans de faire élever leurs enfans dans la Religion Catholique, confifque les biens des relaps, flétrit la mémoire de ceux qui mourront fans avoir reçu les Sacremens de l'Eglife, déclare les Proteftans incapables de pofféder, non-feulement les Offices de Judicature & de Municipalité, ceux de Greffiers, Notaires, Procureurs, Huiffiers & Sergens, mais auffi d'exercer les profeffions de Médecins, de Chirurgiens; Apoticaires, Sages-Femmes, Libraires & Imprimeurs.

20. Edit févere contre les non-catholiques.

Si cet Edit eût été rendu au commencement de la Régence, lorsque les Religionnaires de la Guyenne & du Languedoc refusaient de payer la dîme, que ceux de Montauban avaient fait dans les Campagnes quelques assemblées, que l'Intendant de cette Généralité dissipa par sa présence; lorsque le bruit répandu que des Ministres, étaient arrivés à *Clérac*, semblait annoncer chez les Religionnaires un dessein formé de reprendre le cours de leurs exercices religieux, de leurs prêches, de leurs instructions; lorsqu'enfin le conseil de conscience, dévoré de ce zele impétueux qui brûle tout ce qu'il touche, était avide de se signaler dans sa premiere ferveur, on n'en eût pas été surpris. 1724.

21. Réflexions sur cet édit.

Si cette conduite avait révolté le philosophe attentif, auquel la connaissance approfondie du cœur humain apprend que la persécution, aulieu d'éteindre le fanatisme, l'accroît au contraire, lui donne plus d'activité & d'énergie; du moins elle eut trouvé son excuse aux yeux du politique vulgaire, dans la nécessité d'arrêter les premieres étincelles de la rebellion, pour éviter un grand incendie; en reprimant une révolte naiss-

1724. sante par des châtimens éclatans. Mais, en 1724, les Protestans étaient tranquilles & soumis. Cette loi rigide, portée contre eux, semblait peu nécessaire.

Le Duc de Bourbon avait devant les yeux l'exemple de M. le Régent, qui, dans le temps même des nuages légers dont nous parlons, arrêta les clameurs indiscretes de quelques hommes plus zélés que prudens. Ce grand Prince auquel on exagérait la prétendue révolte de Protestans, ordonna à l'Intendant de *Montauban* de se rendre à *Clerac*. Deux Compagnies de dragons & de cavalerie l'accompagnerent dans ce voyage. Il s'attendait à rencontrer des gens armés & rebelles, & en conséquence les soldats avaient ordre de faire feu; il ne trouva qu'une troupe nombreuse d'hommes & de femmes qui vinrent au-devant de lui en chantant des pseaumes qu'ils interrompaient par des cris redoublés de *vive le Roi.* Cependant les Protestans furent entassés dans les prisons par les ordres du Parlement de *Bordeaux*. Le Régent désapprouva la sévérité de ce Tribunal. Il tira des galeres soixante-huit de ces infortunés,

& leur donna une liberté entiere de se retirer où bon leur semblerait. Plus on est convaincu de la pureté de la Religion & de la sainteté des devoirs qu'elle impose, plus on souffre de voir que la dureté & la violence puissent se cacher si souvent sous un nom aussi respectable & si sacré. 1724.

22. Les dispositions en sont adoucies sur les représentations des Hollandais.

Heureusement, avant que les persécutions auxquelles l'exécution de cet Edit pouvait donner lieu commençassent, les Provinces-Unies firent présenter, le 21 Août, un Mémoire au Roi pour obtenir quelque adoucissement à cette loi en faveur des Négocians Hollandais établis en France. Les représentations des Bataves eurent leur effet. La loi ne fut pas retractée, mais les dispositions en furent atténuées par une Déclaration du 15 Septembre, qui exceptait de la rigueur de l'Edit les habitans de l'Alsace, attendu que leurs privileges étaient fondés sur les Traités de Paix les plus solemnels.

Ce qui prouva mieux encore combien de nouvelles rigueurs exercées contre les Protestans pouvaient devenir funestes, fut l'empressement de quelques puissances à profiter

1724. d'une faute aussi grave en politique. Dès que les Suédois eurent connoissance de l'Edit donné par le Duc de *Bourbon*, ils firent publier un Manifeste par lequel ils invitaient les Protestans Français, doués de quelque talent, à s'aller établir dans leur pays, en leur promettant tous les encouragemens qu'ils pouvaient desirer. Ainsi, depuis la révocation de l'Edit de Nantes, les voisins de la France s'enrichissaient de ses dépouilles, & voyaient germer dans leurs climats les semences précieuses des arts & des métiers, autrefois inconnus parmi eux.

On pensait alors que la tranquillité intérieure qui naissait de l'expulsion des Protestans, était une compensation suffisante du vuide immense qu'avait laissé dans le Royaume l'émigration d'un million de citoyens, qui avaient porté les arts, les manufactures, & l'or de la France jusques dans le nord de l'Allemagne, pays encore agreste, & dénué d'industrie, & qui reçut une nouvelle face par l'arrivée soudaine de ces multitudes de transplantés. Il fallait qu'il s'écoulât encore plus d'un demi siecle avant

avant que la nuit du préjugé se dissipât, 1724.
& laissât aux Ecrivains patriotes la liberté de démontrer à la Nation que la réhabilitation des Protestans dans le corps civil, loin de préjudicier aux intérêts de l'Etat, ne pourrait que contribuer à son avantage.

Une autre Déclaration que le Duc de Bourbon fit publier, au mois de Juillet contre les mendians & les vagabonds, mérita à ce Ministre l'approbation publique. L'objet de cette loi était de ne souffrir dans le Royaume ni mendians ni vagabonds, de fournir une nourriture suffisante aux pauvres, incapables de travailler, & de procurer de l'ouvrage à ceux qui seraient sains & valides, réglement dicté par la bienfaisante humanité; & dont l'exécution eût été aussi glorieuse au Gouvernement, qu'utile aux sujets du Roi, riches & pauvres.

23. Edit pour arrêter la mendicité.

On supprima, dans le même temps, les charges de Gouverneurs & les Etats majors des petites villes, créés de nouveau dans la suite. On réforma cent charges de Secrétaires du Roi, & celles des petites Chancelleries dans le Royaume. La multiplication de ces places annoblissantes re-

1724. jettait sur les peuples une surcharge d'impôts, dont ils n'étaient que trop écrasés.

24. Promotion des maréchaux de France & de chevaliers du S. Esprit. On prend la résolution de renvoyer l'infante d'Espagne.

M. le Duc avait fait, au mois de Février, une promotion de sept Maréchaux de France, les Comtes de *Broglie* & *du Bourg*, les Marquis de *Medavi* & d'*Aligre*, & les Ducs de *Roquelaure*, de la *Feuillade* & de *Grammont*, & de quarante-huit Chevaliers de l'Ordre, qui furent reçus le jour de la Pentecôte, en grande cérémonie. Le Roi fit ensuite un assez long séjour à *Chantilly*, pendant lequel les Gardes-du-Corps, les Pages, tous les Officiers du Roi, les Gardes Françaises & Suisses, & les principaux Domestiques de toutes les personnes qui étaient du Voyage, furent nourris aux dépens du Duc de *Bourbon*. Il paraît que ce fut pendant les fêtes qui caractériserent ce voyage, que la résolution fut prise de renvoyer l'Infante en Espagne, & de marier le Roi. Evénement qui contribua peut-être plus qu'autre chose à la disgrace du Prince, Premier Ministre. Cette insulte faite à un Souverain, oncle du Roi, dans un tems où les seules loix de la politique voulaient qu'on le ménageât, parut attrister la Nation. Vaine,

ment donnait-on pour raison que la Princesse, à peine âgée de sept ans, ne pouvait être mariée de plusieurs années, & qu'il fallait satisfaire aux vœux des peuples, impatients de voir naître du Roi les héritiers de sa Couronne; non-seulement la Nation n'avait pas l'impatience qu'on lui supposait, mais elle s'accoutumait à voir croître sous ses yeux sa Reine future, dont l'âge était parfaitement assorti à celui du Roi. Les Français s'intéressaient à cette jeune Princesse, ils la voyaient partir avec douleur. Le Roi n'avait pas quatorze ans accomplis, il pouvait, avant l'âge de vingt ans, épouser l'Infante. Et ce temps qu'il fallait attendre encore, eut été employé utilement à fortifier son tempérament, lequel, quoiqu'en disent les Mémoires de *Villars*, se ressentait encore de la faiblesse qui avait accompagné son enfance. Le Roi était souvent malade, preuve non équivoque de la délicatesse de sa complexion, devenue vigoureuse dans la suite, par le grand exercice auquel il s'accoutuma. Le duc de Bourbon, au commencement de son ministere, avait mécontenté le duc 1724.

1724. d'Orléans, regardé alors comme héritier présomptif de la couronne, quoique depuis la promotion des chevaliers de l'Ordre, dans laquelle le premier ministre avait compris presque tous ceux que le duc d'Orléans avait présentés, les deux princes parussent vivre en bonne intelligence; les reconciliations des grands sont ordinairement si peu sinceres, lorsque leurs brouilleries précédentes ont eu pour motifs de grands intérêts, qu'on fut persuadé que la crainte qu'avait le duc de Bourbon de voir la couronne passer sur la tête du duc d'Orléans, contribua autant que le motif du bien public, à lui faire accélérer le mariage du roi.

Ce projet, que l'évêque de *Fréjus* désapprouva assez long-tems, fut tenu secret entre le duc de *Bourbon*, le maréchal de *Villars*, & *Pâris* Duvernay. Il n'éclata qu'au moment de son exécution.

25. Catherine, épouse du czar Pierre I, est couronnée impératrice des Russes.

Pendant qu'on prenait des mesures pour faire consentir le roi à son prochain mariage, on apprit que la célebre *Catherine*, d'abord maîtresse du Czar Pierre premier, & ensuite son épouse, venait d'être couronnée

solemnellement impératrice de Russie, 1724.
en présence, & par ordre de son époux. On apprit aussi par un courier expédié de Constantinople, par le marquis de *Bonnac*, ambassadeur de France, que par la médiation du roi, la paix venait d'être signée entre la Porte, le Czar *Pierre*, & le sophi *Thamas*, & que ces puissances demandaient qu'un commissaire français réglât les limites des trois empires. Le sieur *Dorion*, envoyé de France à Pétersbourg, fut chargé de cette commission délicate; il fut convenu que la Russie resterait en possession de toutes ses conquêtes sur les rives de la mer Caspienne, & que la Porte Ottomane conserverait les provinces de *Tauris*, *Erivan* & *Carduel*, & celles qui composaient l'ancien royaume de *Babylonne*. Ce traité resta sans exécution, & dès l'année suivante la guerre recommença entre les Persans & les Turcs.

16. Dispute entre les Gardes du Corps & les Gendarmes.

Il était survenu une contestation entre les officiers des Gardes-du-corps & ceux des Gendarmes, & des Chevaux-légers de la garde, pour la place que chacun d'eux devait occuper pendant les voyages du roi.

1724. Elle fut terminée par un réglement du 11 novembre, qui porte que les officiers des gardes-du-corps marcheront à droite & à gauche du carrosse, à la hauteur des roues de derriere; & que ceux des compagnies rouges se placeront à la hauteur des roues de devant; les uns & les autres marchant de maniere que les portieres soient libres, & laissent au peuple la facilité de voir le roi.

27. Pragmatique sanction de l'empereur Charles VI concernant l'indivisibilité de ses états après sa mort.

L'empereur Charles VI fit publier, le 6 décembre, la célebre sanction pragmatique, par laquelle il ordonnait l'indivisibilité de tous ses états après sa mort.

Ce prince prévoyant que les vastes états qu'il possédait dans différentes parties de l'europe, seraient infailliblement démembrés, si, lui ou ses successeurs venaient à mourir sans enfans mâles, avait fait une loi en 1717, par laquelle il ordonnait qu'après sa mort, ses enfans mâles nés en légitime mariage, possédéraient l'indivisibilité de toutes ses terres, principautés & états par droit de succession, & qu'au défaut des mâles ils appartiendraient de même à ses filles nées en légitime mariage, selon

l'ordre de primogéniture. L'empereur 1724
n'avait alors point d'enfans, & la loi non promulguée resta pour ainsi dire oubliée dans l'intérieur de son palais. Ce prince la fit rédiger de nouveau dans les termes les plus favorables aux archiducheſſes ses filles nées depuis.

La pragmatique ſanction portait que si l'empereur mourait ſans enfans mâles, tous ſes royaumes & états, ſans distinction, appartiendraient indiviſiblement à ſes filles, ſelon l'ordre de primogéniture ; qu'au défaut d'enfans mâles & femelles de ſa majeſté impériale, la ſucceſſion indiviſible de tous les états Autrichiens paſſerait de la même maniere aux filles de l'empereur Joſeph ſon frere; & qu'au défaut de la branche Caroline régnante, & de la branche Joſephine, la ſucceſſion appartiendrait auſſi ſans partage aux ſœurs de ſa majeſté impériale.

L'empereur s'était aſſuré, dès l'année 1719, de la renonciation de la princeſſe Electorale de Saxe, fille de l'empereur Joſeph, & en 1722, de celle de la princeſſe Electorale de *Baviere*; mais plusieurs princes pré-

1724. tendaient avoir à cette immense succession, des droits auxquels ils pensaient qu'il n'appartenait pas à l'empereur de préjudicier. Il s'agissait de la *Hongrie* & de la *Bohême*, royaumes électifs, & que les princes de la maison d'Autriche avaient rendus insensiblement héréditaires. De la Souabe Autrichienne appellée Autriche antérieure, de l'Autriche proprement dite, conquise au treizieme siecle. De la *Styrie*, de la *Carniole*, de la *Carinthie*, du *Burgau*, du *Brisgau*, de la *Flandre*, du *Brabant*, du *Frioul*, du *Tirol*, des duchés de *Milan*, de *Mantoue* & de *Parme*, & du royaume des *Deux Siciles*, conquis par dom *Carlos*, en 1734, & qui appartient aujourd'hui à la branche de Bourbon-*Espagne*.

Charles Albert, électeur de Baviere, réclamait cette succession entiere, en vertu d'un testament de *Ferdinand I*, frere de *Charles-Quint*. *Auguste III*, roi de Pologne, faisait valoir les droits de sa femme, fille aînée de l'empereur *Joseph*, frere aîné de l'empereur *Charles VI*. Le roi d'Espagne étendait ses prétentions sur tous les états de la maison d'Autriche, en remontant à la femme de Philippe II,

fille de l'empereur Maximilien ſecond. 1724.
Philippe V deſcendait de cette princeſſe, par les femmes. *Louis XV* avait les mêmes droits, puiſqu'il deſcendait en droite ligne de la branche aînée d'Autriche, par les reines de France, femmes de *Louis XIII* & de *Louis XIV*.

Le roi de Pruſſe avait des droits ſur quatre duchés faiſant partie de la Siléſie. Ses ayeux avaient renoncé à leurs prétentions ſur ce territoire, parce qu'ils étaient trop faibles pour les faire valoir; mais les renonciations des princes, fruits de leur faibleſſe, s'évanouiſſent preſque toujours lorſqu'une fortune plus heureuſe les met en état de réclamer contre les ſacrifices qu'ils avaient été obligés de faire. La force avait fait ces contrats; la force les détruit.

Il n'était pas à préſumer qu'au ſein de la confuſion générale qui naiſſait du choc de ces intérêts différens, *Marie Thérèſe*, fille aînée de Charles VI, recueillît l'héritage de ſes ancêtres ſans aucune diminution. Cet événement arriva néanmoins pour confondre les vains projets de la politique.

Une nouvelle plus intéreſſante que

1724. la pragmatique sanction de l'empereur Charles VI, fit dans tout le royaume la sensation la plus agréable. On apprit que la tranquillité & la paix étaient rétablies dans l'isle de Saint-Domingue, agitée depuis deux ans de troubles, de confusion & de tous les maux qu'entraîne l'anarchie.

28. La tranquillité est rétablie à St Domingue.

Cet état violent qui fut sur le point de renverser une colonie aujourd'hui si nombreuse & si florissante, fut la suite d'une erreur du gouvernement & d'une partialité déplacée en faveur de la compagnie des Indes. Pour cette fois les peuples n'avaient point été châtiés du délire de ceux qui les gouvernaient, & le duc d'Orléans montra bien dans cette circonstance, qu'il n'était point un homme ordinaire, en s'avouant lui-même coupable d'une rebellion qu'il avait excitée par une institution vicieuse, & qui peut-être eût été sévérement punie sous un administrateur moins clairvoyant ou moins modéré.

29. Description de cette isle; les Français s'y établissent.

L'isle de Saint-Domingue est sans doute le plus riche établissement que la France possede en Amérique; elle a cent soixante lieues de longueur, & son circuit est de trois cent cin-

quante. Elle est coupée dans sa longueur de l'est à l'ouest, par une chaîne de montagnes, d'où l'on tirait de l'or avant que le continent de l'Amérique eût offert des mines plus riches. L'Espagne occupait sans fruit, comme sans partage, cette grande possession, lorsque les Français & les Anglais, poursuivis par les Espagnols, s'y réfugierent en 1630; craignant d'être bientôt forcés dans cette retraite, ils s'emparerent de la petite isle de la *Tortue*, située à deux lieues de Saint-Domingue. 1724.

Les aventuriers Français & Anglais, maîtres d'une isle qui avait huit lieues de long sur deux de large, y trouverent un air pur, mais point de rivieres & peu de fontaines; des bois précieux couvraient les montagnes, des plaines fécondes attendaient les cultivateurs. La côte offrait une rade excellente dominée par un rocher qui ne demandait qu'une batterie de canon pour défendre l'entrée de l'isle. Cette heureuse position attira bientôt à la *Tortue* une foule de ces gens qui cherchaient la fortune ou la liberté. Les plus sédentaires se livrerent à la culture du tabac qui eut de la réputation. D'autres chassaient à S. Domingue

1724. des bœufs sauvages, dont ils vendaient les peaux aux Hollandais. Les plus intrépides armerent en course & firent des actions d'une témérité dont le souvenir durera long-tems.

Cet établissement alarma la cour de *Madrid*; le général des Gallions reçut ordre de le détruire. Les Espagnols profitant du moment où la plupart des habitans de la *Tortue* étaient en course ou à la chasse, firent pendre ou passerent au fil de l'épée avec la barbarie qu'on reprochait alors à leur nation, les Français & les Anglais qu'ils trouverent isolés dans leurs habitations. Ils se retirerent ensuite sans laisser de garnison dans l'isle; persuadés que la cruauté qu'ils venaient d'exercer, rendait cette précaution inutile.

Les aventuriers, de retour à la *Tortue*, trouverent cette isle encore fumante du sang de leurs compagnons indignement massacrés. Ils sentirent qu'ils n'avaient aucune sûreté à espérer qu'en cessant de vivre dans l'anarchie. Ils mirent à leur tête *Villis*, Anglais qui s'était distingué dans cent occasions par sa prudence & par sa valeur. Sous la conduite de ce chef,

ils respirerent ; mais bientôt les Français se ressentirent de la partialité de l'esprit national des Anglais. *Villis* ayant attiré auprès de lui un assez grand nombre de ses compatriotes, traita les autres en sujets. Le commandeur de *Poinci*, gouverneur de la Martinique, averti de cette tyrannie, fit partir sur le champ quarante hommes qui en prirent cinquante autres à la côte de S. Domingue. Ils débarquerent à la *Tortue*, & s'étant joints aux habitans Français, ils forcerent les Anglais à évacuer l'isle. Les Français l'évacuerent à leur tour, lorsqu'ils se virent solidement établis à S. Domingue; mais sans renoncer à sa propriété. Le Gouvernement en a toujours tiré les bois nécessaires à ses constructions & aux besoins de la colonie. 1724

Les premiers colons de *S. Domingue* eurent peu de liaisons avec la France. Ces flibustiers célebres par l'excès de leur courage & de leurs forfaits, ne connaissaient d'autres loix que celles de la guerre & d'autres jouissances que celles que leur procurait le plus féroce brigandage. Un gentilhomme d'Anjou nommé *Bertrand Dageron* espéra qu'à force de

1724. soins, de générosité & de patience; il ferait germer sur cette terre agreste l'ordre social & l'autorité sainte des loix. La mort le surprit lorsqu'il commençait à recueillir le prix de ses peines, & la colonie privée d'un homme qui jouissait de cette autorité que prend naturellement le mérite personnel, était menacée de retomber dans sa primitive anarchie, pendant que Louis XIV acquérait par ses conquêtes un nom immortel.

En 1685 on tira de la Martinique deux administrateurs chargés de rétablir la subordination à S. Domingue. Ces législateurs assurerent l'ouvrage de la civilisation, en formant des tribunaux de justice en différens quartiers sous la revision d'un conseil supérieur qui fut érigé au petit *Goave*; & cette jurisdiction devenant trop étendue avec le tems, on créa en 1701 un semblable tribunal au *Cap François* pour la partie du nord.

Le tabac était alors la principale richesse des colons, mais le commerce de cette denrée était chargé d'entraves, depuis que la vente du tabac avait été mise en ferme en France. Les habitans offrirent à *Louis XIV* de lui donner

affranchi de tous frais, même de celui de frêt, le quart de tout le tabac qu'ils enverraient dans le royaume, à condition qu'ils auraient la libre disposition du reste. Ils prouvaient que cette voie apporterait au fisc plus de revenu que les quarante sous pour livre qu'il retirait des fermiers. Des intérêts particuliers firent rejetter une proposition si raisonnable, & les colons abandonnerent une culture qui leur devenait à charge, pour s'occuper de celle de l'indigo qui leur offrait plus d'avantages. 1724.

Jusqu'alors les travaux de la colonie avaient été faits par des engagés & par les plus pauvres habitans. Des expéditions heureuses sur les terres des Espagnols lui procurerent quelques negres. Le nombre en fut grossi par ceux qu'apporterent deux ou trois vaisseaux Français venus de la côte de Guinée, par les prises qu'on fit sur les Anglais durant la guerre de 1688, & par une descente à la Jamaïque où l'on enleva trois mille negres; c'étaient des instrumens sans lesquels on ne pouvait entreprendre la culture du sucre, mais ils ne suffisaient pas. Il fallait des richesses pour élever des

30. Les colons de S. Domingue se servent des negres pour mettre en valeur leurs terres.

1724. bâtimens, & se fournir des ustensiles nécessaires. Le gain que firent quelques habitans avec les flibustiers dont les expéditions étaient toujours heureuses, les mit en état d'employer les esclaves, & l'on se livra à la culture des cannes.

A la fin du dix-septieme siecle, la colonie de S. Domingue était assez florissante au nord & à l'ouest. Mais dans la partie du sud, à peine comptait-on cent habitans tous misérables. Le Gouvernement accorda en 1698 la propriété de ce terrein pour un demi-siecle, à une compagnie qui prit le nom de *S. Louis*. Elle fut ruinée par les infidélités & les profusions de ses agens. Ce qui s'y trouva de culture, de population, lorsqu'elle remit en 1720 ses droits au Gouvernement, était pour la plus grande partie l'ouvrage des Interlopes.

31. Ils reçoivent des negres des compagnies de commerce établies en France. Ce régime est désavantageux à la colonie.

Les colonies Françaises depuis leur établissement recevaient leurs esclaves de la main des compagnies de commerce qui avaient le privilege exclusif de la traite des negres. Cette société qui était aussi chargée de fournir des negres aux colonies Espagnoles, se trouva ruinée pendant la guerre de la

succession. Réduite en 1713 à l'impossibilité de continuer ses languissantes spéculations, elle vit passer aux Anglais le commerce qu'elle faisait avec les Espagnols ; & associa à son privilege les négocians particuliers, sous la condition qu'ils lui payeraient quinze livres pour chaque noir qu'ils porteraient aux isles du Vent, & trente pour ceux qu'ils introduiraient à S. Domingue. Cette nouvelle combinaison fut suivie d'une telle activité, que M. le Régent déclara libre en 1716 le commerce de la côte de Guinée, pourvu qu'il fût fait dans les ports de *Rouen*, de *Nantes*, de *Bordeaux*, & de la *Rochelle*. 1721.

Depuis cette époque, jamais colonie ne mit si bien le tems à profit que celle de S. Domingue. Ses pas vers la prospérité étaient prompts & soutenus, lorsqu'après la chûte du systême, on fit entendre à M. le Régent, qu'un moyen de rendre quelque lustre à la compagnie des Indes, était de lui rendre le privilege exclusif de fournir de noirs les colonies Françaises. La compagnie n'était même obligée d'en livrer à *S. Domingue* que deux mille, nombre insuffisant pour ses cultures.

1724. Ce fut le motif de l'insurrection des habitans, dont une partie fut sur le point de se retirer à la *Jamaïque*, où l'offre séduisante de grands avantages semblait appeller ces colons.

32. Cause de la sédition arrivée à S. Domingue en 1722.

Ce fut en 1722 qu'arriverent dans la colonie les agens d'un corps qui n'y était connu que par la catastrophe du systême. Aussi-tôt les habitans prennent les armes & s'assemblent de toutes parts. Les édifices que la compagnie faisait élever pour servir à ses spéculations, furent réduits en cendres. Les vaisseaux négriers qui lui arrivaient d'Afrique, ou ne furent pas reçus dans les ports de l'isle, ou n'eurent pas la liberté d'y faire leurs ventes. Le gouverneur général qui voulut s'opposer à une licence excitée par l'abus d'autorité, vit mépriser des ordres qui n'étaient soutenus ni de la raison, ni de la force. Il fut même arrêté. Toutes les parties de l'isle retentissent de cris séditieux & du bruit des armes. Cette insurrection, dont les commencemens ressemblaient à celle qui a opéré en 1783 la séparation de l'Amérique de l'Empire Britannique, n'eut pas les mêmes suites, parce que le grand prince qui gouvernait

alors la France, s'élevant au-dessus de la voix du préjugé, ne vit dans la conduite des colons de S. Domingue que le cri de l'activité ingénieuse contre des réglemens insensés, qui semblaient n'être formés que pour replonger la colonie dans la misere dont la liberté du commerce des negres l'avait fait sortir. Après deux ans d'anarchie, les maux qui en font la suite ramenerent les esprits à la paix sans qu'il eût été nécessaire d'employer les remedes violens de la rigueur, & S. Domingue vit tous les jours augmenter sa population & ses richesses. 1724.

1725. L'abbé de *Livri*, ambassadeur de France auprès du roi de Portugal, reçut ordre le 15 février de quitter *Lisbonne* sans prendre congé, à cause du refus fait par le secrétaire d'état de rendre la premiere visite à l'ambassadeur. Cette difficulté élevée par l'étiquette, fut terminée par la prudence du roi de Portugal. On apprit dans le même tems, que *Pierre I* était mort à *Pétersbourg* le 28 janvier; *Catherine Alexiewna* son épouse qu'il avait fait couronner impératrice, lui succéda. 33. Mort de Pierre I, czar de Russie.

L'élévation de cette princesse est une de ces coups de la fortune qui con- 34. Portrait de Catherine

1725. fond les idées ordinaires. Sa mere était une malheureuse paysanne (a) nommée *Erb-Magden* du village de *Vingen* en Estonie, province où les paysans sont serfs, & qui était dans ce tems là sous la domination de la Suede. Jamais elle ne connut son pere. Elle fut baptisée sous le nom de *Marthe.* Le vicaire de la paroisse l'éleva par charité jusqu'à l'âge de quatorze ans. A cet âge elle fut servante à *Marienbourg* chez un ministre luthérien nommé *Gluk.* En 1702 à l'âge de dix-huit ans, elle épousa un dragon Suedois. Le lendemain de ses noces, un parti de troupes de Suede ayant été battu par les Russes, ce dragon qui avait été à l'action ne reparut plus, sans que sa femme pût savoir s'il était mort, ou s'il avait été fait prisonnier, sans même que depuis ce tems là, elle en pût jamais rien apprendre.

Épouse qui lui succede au trône.

Quelques jours après, faite prisonniere elle-même, par le général *Bauer;* elle servit chez lui, ensuite chez le maréchal *Czeremetof.* Celui-ci la donna au prince *Mencicof*, homme

(a) Vie du Maréchal de Villars, tom. 3.

qui connut les plus extrêmes vicissitudes de la fortune, ayant été garçon pâtissier, général & prince; ensuite dépouillé de tout, & relégué en Sibérie; où il est mort dans la misere. 1725.

Ce fut à un souper chez le prince *Menzicof*, que *Pierre I* la vit, & en devint amoureux; il l'épousa secrétement, en 1707, non pas séduit par des artifices de femme, mais parce qu'il lui trouva une fermeté d'ame capable de seconder ses entreprises, & même de les continuer après lui. Ce prince avait répudié depuis longtems sa premiere femme *Ottokesa*, fille d'un boyard Russe, accusée de s'opposer aux changemens qu'il faisait dans ses états. Ce crime était le plus grand aux yeux du Czar; il ne voulait dans sa famille que des gens qui pensassent comme lui. Il crut rencontrer dans cette esclave étrangere, les qualités d'un souverain, quoi qu'au rapport (a), des contemporains, elle n'eût pas les vertus de son sexe.

Lorsqu'elle épousa le Czar, elle

(a) Vie du Maréchal de Villars, tome 3, pag. 310 & suiv.

1725. quitta la religion Luthérienne où elle était née pour la Moscovite. On la rebaptisa suivant le rit Russe; & au lieu du nom de Marthe qu'elle avait porté jusqu'alors, elle prit celui de *Catherine*, sous lequel elle a été connue depuis. Le Czar dédaigna pour elle les préjugés qui eussent arrêté un homme ordinaire. Il la fit couronner impératrice. La déclaration qu'il publia dans cette occasion, rappelle l'usage de plusieurs rois chrétiens, de faire couronner leur épouse; les exemples des empereurs *Bazilide*, *Justinien*, *Heraclius* & *Leon* le philosophe. Le Czar y spécifie les services rendus à l'état, par *Catherine*; & sur-tout, dans la guerre contre les Turcs, lorsque son armée réduite, *dit-il*, à vingt-deux mille hommes, en avait plus de deux cent mille à combattre. Il n'était point dit dans cette ordonnance que l'impératrice couronnée dût régner après le Czar, mais il y préparait les esprits par cette cérémonie inusitée dans ses états.

Le même génie qui la fit femme de *Pierre I*, lui donna l'empire après la mort de son mari. Ce prince était attaqué depuis long-tems d'un abcès

dans la vessie, & d'une rétention d'urine. Ses travaux, dont il ne se relâcha jamais, augmenterent son mal & hâterent sa fin. Des chaleurs brûlantes le jeterent dans un délire presque continuel. Il voulut écrire dans un moment d'intervalle que lui laisserent ses douleurs, mais sa main ne traça que des caracteres inlisibles, dont on ne put déchiffrer que ces paroles : *rendez tout à*..... 1725.

On appella la princesse Anne *Pétronna*, à laquelle il voulait dicter ses volontés ; mais lorsqu'elle parut il avait déjà perdu la parole, & il était tombé dans une agonie qui dura seize heures.

On a imprimé qu'il avait nommé son épouse *Catherine*, héritiere de l'empire, par son testament ; mais la vérité est qu'il n'avait point fait de testament, ou du moins il n'en a jamais paru : négligence bien étonnante dans un législateur, & qui prouve qu'il n'avait pas cru sa maladie mortelle.

On ne savait point à l'heure de la mort de Pierre I, qui remplirait son trône ; il laissait Pierre son petit-fils, né de l'infortuné *Alexis*, qu'il

1725. avait fait condamner à mort. Il laissait encore sa fille la duchesse de *Hostein.* Le prince *Mencicof*, lié avec l'impératrice *Catherine*, dans tous les tems, prévint tous les partis qui pouvaient se former. *Pierre* était prêt d'expirer, quand *Mencicof* fit passer l'impératrice dans une salle où leurs amis étaient déjà rassemblés. On fait transporter le trésor dans la forteresse; on s'assure des gardes; on gagne l'archevêque de Novogorod; & après avoir pris les mesures convenables, *Catherine* revint auprès de son époux mourant, qui rendit l'ame entre ses bras.

Aussi-tôt les sénateurs & les Officiers généraux se rendent au palais, l'impératrice les harangua; *Mencicof* répondit en leur nom. On délibéra pour la forme, hors de la présence de l'impératrice; l'archevêque de *Tlescore* déclara que l'empereur avait dit la veille du couronnement de *Catherine*, qu'il ne la couronnait que pour la faire régner après lui; toute l'assemblée signa la proclamation, & *Catherine* monta sur le trône le jour même de la mort de son époux. L'Europe vit avec surprise cette

cette femme qui ne savait ni lire ni écrire, réparer son éducation & ses faiblesses par son courage, & remplir avec gloire le trône d'un législateur. 1725.

Il avait été résolu dans le conseil particulier du duc de *Bourbon*, composé de ce prince, du maréchal de Villars & de Pâris Duvernai, de renvoyer en Espagne l'infante Marie-Anne Victoire, & de marier le roi avec Marie *Leczinska*, fille unique de Stanislas *Leczinski*, que Charles XII avoit placé sur le trône de Pologne en 1704, & que la bataille de *Pultava* en avait fait descendre; mais le roi n'était pas encore déterminé à ce changement. Ce projet trouvait des censeurs dans le conseil. La princesse était âgée de vingt-deux ans, tandis que le roi n'en avait que quinze. On craignait que cette différence d'âge ne rendît cette union moins heureuse. On regardait comme une mauvaise politique, dans l'état où se trouvaient les finances, de former une alliance, qui, suivant le calcul des probabilités, non-seulement ne devait pas être utile, mais qui semblait devoir être à charge. D'au-

35. Le roi consent à son mariage avec Marie Leczinska.

1725. tres observaient que du moins le mariage avec l'infante ne devait pas être rompu sans consulter *Philippe V*, & sans négocier une affaire si délicate. Une légere indisposition qu'eut le roi, détermina son mariage.

Il s'éveilla avec la fievre, le dix-huit février; on le saigna deux fois dans la journée. Cette incommodité, qui ne dura que quelques jours, mit toute la cour en mouvement, & réveilla les craintes de voir mourir le roi sans postérité. Il paraît que dans cette occasion l'évêque de *Fréjus* se joignit au parti du duc de Bourbon, pour décider le roi à ne pas attendre pour se marier que l'infante fût pubile.

Aussi-tôt que le roi eut donné son consentement au renvoi de l'infante, & à son mariage avec la princesse Marie *Leczinska*, il ne fut pas perdu un moment dans le conseil pour mettre ce projet à exécution. Il fut arrêté, le vingt-quatre février, qu'on dépêcherait des couriers aux cours intéressées à cette résolution & à ses suites. Ils partirent le premier mars, pour *Rome*, *Madrid*, *Londres* & *Turin*;

& le secret, jusqu'à leur retour, fut assez exactement gardé. 1725.

36. Les ambassadeurs d'Espagne sont instruits du renvoi qu'on devait faire de l'infante. Leurs plaintes.

Cependant les ambassadeurs d'Espagne eurent quelques soupçons ; ils se rendirent en cérémonie, le dix mars, chez le duc de *Bourbon*, pour le solliciter de fixer le jour des fiançailles de la princesse d'Espagne ; les choses qu'on leur répondit augmenterent leurs défiances. Le maréchal de *Villars*, qu'ils consulterent, leur dit que c'était s'allarmer trop tôt, puisque le roi ni le duc de *Bourbon* ne s'étaient pas expliqués ; *à moins, ajouta-t-il, que vos craintes ne viennent des clameurs de tout un royaume, qui ne pouvant espérer de tranquillité que par la postérité du roi, voit avec horreur ses espérances reculées de huit ans, par la jeunesse de l'infante ; pendant que le roi, par la force de son tempérament, pourrait avoir des enfans depuis plus d'un an.* La réponse du maréchal n'était pas trop exacte ; la princesse qui avait alors sept ans, pouvait être mariée cinq ou six ans après ; mais il parlait comme un ami, un confident du Duc de *Bourbon* ; enfin, ils en parlerent à la duchesse de *Ventadour*, dont les larmes leur annoncerent la

1725. crainte qu'avait cette dame du prochain renvoi de l'infante.

Les couriers envoyés dans les cours étrangeres, revinrent. On apprit par celui de *Madrid*, que le maréchal de *Tessé*, ambassadeur de france, ayant craint d'annoncer au roi d'Espagne le retour de l'infante, avait donné cette commission à l'abbé de *Livry*, ambassadeur de France en Portugal, qui se trouvait alors à *Madrid*, & qui n'était connu ni du roi ni de la reine; que ce négociateur s'en était acquitté en pleurant, & avait essayé de toucher *Philippe V* du côté de la conscience, par la crainte de voir son neveu, fort & vigoureux, se jetter dans la débauche; & que ce prince avait rendu les lettres du roi & du duc de *Bourbon* sans les ouvrir.

L'évêque de *Fréjus* proposait qu'on écrivît au roi d'Espagne pour l'adoucir, & de retarder le départ de la princesse jusqu'au retour du courier qu'on enverrait à Madrid; le maréchal de *Villars* s'y opposa. « Si le » roi d'Espagne, *dit-il dans le conseil*, » peut espérer que la colere qu'il » fera voir, sera capable de suspendre

» notre résolution, on doit s'atten- 1725.
» dre que sa premiere lettre sera
» une déclaration de guerre, si on
» renvoie l'infante. Il faut donc mar-
» quer par une seconde lettre, une
» très-vive douleur des sentimens
» du roi d'Espagne ; mais en même
» tems une résolution déterminée à
» marier le roi incessamment. ».

37. Le roi d'Espagne refuse d'ouvrir les lettres du duc de Bourbon dans lesquelles on lui faisait part des raisons qui forçaient le gouvernement à renvoyer l'infante en Espagne.

Rupture entre l'Espagne & la France.

On sut quelques jours après que l'abbé de *Livry* avait reçu ordre de sortir de Madrid en vingt-quatre heures, & du royaume d'Espagne en quinze jours ; & que pareil ordre avait été donné aux consuls de France, dans tous les ports d'Espagne. Les ambassadeurs d'Espagne demanderent par ordre de leur cour, que l'infante leur fût remise ; il leur fut répondu qu'elle serait remise entre les mains des commissaires envoyés par le roi d'Espagne, pour la recevoir sur les frontieres ; qu'ils étaient libres de l'accompagner ; qu'on lui rendrait tous les honneurs dus à une princesse que la France ne voyait partir qu'avec le plus grand regret.

Les ambassadeurs dirent dans une audience, au duc de *Bourbon*, que l'Espagne n'aurait jamais assez de sang

1725. pour venger l'injure qu'elle recevait; le prince, premier ministre, leur répondit que la France n'aurait jamais assez de larmes pour pleurer l'éloignement d'une princesse qu'elle adorait. « Comptez, *leur dit un jour le* » *maréchal de Villars*, que l'empereur » n'oubliera rien dans cette circonstance pour engager l'Espagne » à rompre avec la France, en » lui donnant les plus magnifiques » espérances; mais, soyez sûrs en » même tems qu'il ne fera rien qui » puisse contribuer à la grandeur » réelle d'un roi d'Espagne du sang » de France, par la raison qu'il ne se » flattera jamais de désunir pour toujours les deux branches de la maison » de France. Ainsi il ne comptera » que sur une division passagere. » Vous ne devez faire aucun fond » sur ses promesses ». Mais, *disaient les ambassadeurs*, on aurait pu négocier avec l'Espagne avant que de prendre une résolution si dure. On répondait, que du moment que la nation desirait que le roi se mariât sur le champ, toute négociation au sujet du renvoi de l'infante était non-seulement superflue, mais qu'elle ne

pouvait qu'aigrir les deux nations. 1725.
L'infante partit de *Paris* le quinze avril. Rien n'avait été oublié pour rendre magnifiques les présens qu'on lui fit, & pour la pompe de la marche. On avait été assez heureux pour persuader à la jeune princesse, que son voyage n'avait pour but que de faire une visite au roi & à la reine d'Espagne qui voyageaient sur les frontieres de leurs états. La duchesse de *Talard* fut nommée pour la reconduire. On apprit que la jeune reine douairiere d'Espagne revenait en France avec sa sœur Mlle. de Beaujolois qui avait été promise à l'infant Dom *Carlos*. Le duc d'Orléans envoya des dames & des seigneurs pour les recevoir sur les frontieres d'Espagne, & pour les accompagner à *Paris*. L'infante de son côté fut remise à la duchesse de *Los-Rieos* & au marquis de Ste- *Croix ;* & l'on sut bientôt qu'on faisait un double mariage de l'infante avec le prince du *Brésil*, & de la fille aînée du roi de Portugal avec le prince des *Asturies*. On parlait aussi du mariage de Dom *Carlos*, second fils du roi d'Espagne, avec l'archiduchesse, seconde fille de

1725. l'empereur. Tout paraissait annoncer une réunion entiere entre la maison d'Autriche & le roi d'Espagne, petit-fils de Louis XIV.

38. Le congrès de Cambrai est dissous.

La cour de Madrid, en apprenant le renvoi de l'infante, rappella ses ministres du congrès de *Cambrai* dont le principal objet était de discuter les intérêts de cette puissance avec l'empereur. Cette assemblée étant devenue inutile par cette retraite, les ambassadeurs se rendirent dans leurs cours respectives, & le congrès fut dissous. A parler exactement, l'accession de la cour de Madrid au traité de la quadruple alliance avait consommé l'ouvrage de la paix d'*Utrecht*, puisque l'empereur reconnaissait *Philippe* V pour roi d'Espagne, & que le roi d'Espagne cédait à l'empereur les Pays-Bas & les provinces que *Charles* II avait possédées en Italie; mais l'ébranlement général que la guerre de 1701 avait causé dans le midi de l'Europe, en avait changé la face politique. Il s'était formé de nouveaux intérêts entre plusieurs princes. Les anciennes alliances paraissaient annullées ou du moins fort refroidies. Il restait donc beaucoup de mesures à

prendre pour conserver la paix de l'Europe : c'était l'objet du congrès de Cambrai. 1725.

39. On ne prévoyait pas qu'il eût aucun succès.

La France & l'Angleterre médiatrices dans ce congrès traitaient avec bonne foi, mais les ministres des cours de Vienne & de Madrid s'étaient rendus à Cambrai avec des instructions qui ne faisaient pas espérer un heureux succès de cette assemblée. Ces puissances se ressouvenant de leurs infidélités réciproques, & n'étant pas accoutumées à agir de concert, n'osaient se fier l'une à l'autre. La cour de Vienne flattée d'acquérir un droit de suzeraineté sur les duchés de *Parme* & de *Plaisance*, droit que lui contestait le Pape, n'avait consenti à accorder à l'Espagne l'investiture de ces états, qu'en se promettant que cette investiture provisoire ne serait pas suivie de la possession. La maison d'Autriche connaissait tous les dangers auxquels pouvait l'exposer l'établissement d'un prince d'Espagne dans le centre de l'Italie. Elle les exagérait ; & dans l'espérance que quelque événement pourrait priver les *infans* des états d'Italie qui leur étaient promis, l'empereur ne cherchait qu'à

1725. multiplier les difficultés, à retarder la conclusion des arrangemens définitifs. Quelques propositions qu'on fît, ses ministres se plaignaient & n'accordaient rien. Le congrès avait été deux fois sur le point de se séparer l'année précédente, la premiere fois à l'occasion de propos d'une hauteur déplacée tenus par le baron de *Penterieder* ambassadeur de l'empereur au comte de S. *Severin* envoyé du duc de Parme, qui se flattait d'être protégé par l'Espagne & les deux puissances médiatrices; & la seconde fois au sujet du fond même de la négociation. On ne fut donc pas surpris d'apprendre la dissolution de cette assemblée, qui ne paraissait s'occuper sérieusement qu'à fixer le cérémonial entre les ministres. Le futile réglement fait à cette occasion, conformément au traité d'Utrecht, est le seul acte qui soit sorti des mains de tant de grands politiques assemblés pour régler les intérêts de l'Europe, & après quinze mois de conférences.

40. Traité de Vienne entre le roi d'Espagne & l'empereur. Mais la France & l'Angleterre furent également étonnées, lorsqu'elles apprirent que l'éloignement que les cours de *Madrid* & de *Vienne* avaient

témoigné l'une pour l'autre, pendant 1725.
les négociations qui venaient d'être rompues, s'était évanoui subitement, & que ces deux puissances avaient contracté ensemble l'alliance la plus étroite. Le baron de *Riperda* qui, après avoir été ambassadeur des Provinces-Unies à *Madrid*, avait fixé son séjour en Espagne, était l'auteur de ce phénomene politique. Ce négociateur s'était rendu secrétement à *Vienne*, & le trente avril, il signa pour l'Espagne quatre traités, l'un avec l'Empire, & les trois autres avec l'empereur. Ces traités étaient négociés depuis long-tems dans un grand secret, pendant que les ministres des deux cours paraissaient très-divisés à *Cambrai*; mais il est à présumer, qu'ils n'auraient jamais eu lieu, si la mésintelligence survenue entre la France & l'Espagne, n'en eût déterminé la conclusion. Un instant d'humeur ou de satisfaction avance souvent plus les affaires que toute l'habileté du négociateur, ou plutôt sa principale science est de saisir adroitement la crise des passions pour les tourner à son avantage.

Le traité entre l'Espagne & l'Em-

1725. pire ne contenait que le consentement du Corps Germanique aux arrangemens pris entre les cours de Vienne & de Madrid au sujet des droits héréditaires des états de Toscane ; *Parme* & *Plaisance*, accordés à l'infant Dom *Carlos*.

Par le premier traité entre l'Espagne & l'Empereur, celui de la quadruple alliance est confirmé ; en conséquence, le roi d'Espagne renouvellant sa renonciation à la couronne de France, l'empereur renonce aussi de son côté à ses prétentions sur l'Espagne. L'empereur assure à Dom *Carlos* la succession éventuelle des duchés de Toscane, *Parme* & *Plaisance*, & l'Espagne cede à la maison d'Autriche les provinces que cette couronne avait possédées dans les Pays-Bas & dans les autres parties de l'Italie. L'empereur garantit à la couronne d'Espagne l'ordre de la succession établi par le traité d'*Utrecht*, & l'Espagne garantit de son côté l'exécution de la pragmatique sanction publiée par l'empereur *Charles* VI l'année précédente. Enfin l'empereur promet au roi d'Espagne d'employer ses bons offices auprès du roi d'Angleterre

pour l'engager à restituer à la monarchie Espagnole la forteresse de *Gibraltar* & l'isle de *Minorque*. 1725

Le second traité contenait une alliance offensive & défensive entre les deux cours, & un accord concernant le commerce des deux nations.

Le troisieme traité fut tenu secret entre les cours de *Vienne* & de *Madrid*. Il n'a jamais été bien connu. On sut que l'Espagne donnait un subside considérable à l'empereur, & l'on soupçonna les nouveaux alliés de former de concert de grands projets au préjudice de leurs voisins.

Tout paraissait étrange dans cet accord ; c'étaient deux maisons ennemies qui s'unissaient sans se fier l'une à l'autre ; c'étaient les Anglais, qui ayant tout fait pour détrôner *Philippe* V, & lui ayant arraché *Minorque* & *Gibraltar*, approuvaient ce traité, sans doute parce qu'il pouvait augmenter le nombre des ennemis de la France, dont cependant ils étaient les alliés ; c'était un Hollandais, devenu duc & tout puissant en Espagne, qui le signait, qui fut disgracié après l'avoir signé, & qui alla mourir ensuite dans le royaume de Maroc où

1725. il tenta d'établir une religion nouvelle.

Il était nécessaire dans cette fermentation, que le roi eût un ministre à *Vienne*, capable de veiller à ses intérêts; on y envoya le duc de *Richelieu*, qui commençait à avoir de la réputation. Ce ministre fit part de son arrivée à *Vienne* à l'ambassadeur d'Espagne qui ne lui répondit pas. Le baron de *Fonseca*, ministre de l'empereur à Paris, notifia à la cour les traités de paix & d'alliance entre son maître & l'Espagne.

Le ressentiment de *Philippe* V paraissait si vif, que l'on craignait en France une guerre prochaine; & si les hostilités ne succéderent pas immédiatement à la dissolution du congrès de Cambrai, on le dut aux traces profondes que les malheurs de la guerre de 1701 avaient laissées dans les esprits. Une défiance générale inspirait à toutes les cours une timidité commune, & l'Espagne venait d'éprouver qu'elle avait besoin d'avoir les plus puissans alliés pour faire en Italie, ou en France, la guerre avec avantage. Insensiblement la premiere effervescence se calma. L'An-

gleterre ayant les plus fortes raisons 1729.
pour présumer que l'objet du traité
secret entre l'Espagne & la maison
d'Autriche, était de la dépouiller par
force de *Minorque* & de *Gibraltar*,
resserra les liens qui l'attachaient à la
France. L'empereur, qui n'avait pas
d'enfans mâles, était peu tenté de
faire des conquêtes. Sa politique se
tournait du côté des négociations
qu'il jugeait nécessaires pour assurer
l'universalité de son héritage à sa
fille aînée l'archiduchesse *Marie-Thérese*. On s'en tint alors à de simples
menaces, & la tranquillité de l'Europe qui paraissait chancelante, ne
fut pas troublée.

41. Le mariage du roi declaré.

Sur la fin de mai, le roi déclara son
mariage avec la princesse de Pologne,
fille unique du roi Stanislas *Lecsinski*.
Après la perte de ses états, après sa
fuite de Pologne, *Stanislas* avait
choisi sa retraite à Veissembourg en
Alsace. La cour entretenait dans cette
ville quelques régimens dont les officiers
formaient à ce prince une sorte
de cour. Certes, quand le régent
répondait à M. *Sum*, envoyé du roi
Auguste, qui lui portait des plaintes
de ce que *Stanislas* avait été reçu en

1725. France : *Monsieur, mandez au roi votre maître, que la France a toujours été l'asyle des princes malheureux*, il ne prévoyait pas que la fille de *Stanislas* ferait expulser l'infante dont il avait arrêté le mariage avec le roi, & viendrait s'asseoir à sa place ; cependant il arriva par un concours de circonstances qu'on ne pouvait pas prévoir alors, que ce mariage fût le plus heureux que *Louis* XV pût contracter ; il valut la Lorraine à la France.

42. Maison de la nouvelle reine.

Le duc de *Bourbon* avait fait part, le 2 avril, au roi *Stanislas*, de la résolution de *Louis* XV d'épouser la princesse sa fille. *Stanislas* ne pouvait pas recevoir une nouvelle plus agréable & plus surprenante. Le courier revint quatre jours après avec le consentement qu'on demandait, & sur le champ on s'occupa de la maison de la reine.

Mlle. de *Clermont*, sœur du duc de *Bourbon*, fut nommée surintendante, la maréchale de *Bouflers* dame d'honneur ; la maréchale de *Villars*, les duchesses de Béthune, de Tallard & d'Epernon, la princesse de Chalais, les comtesses de Nesle, de Prie, de Gontaut, de Matignon, de Rupel-

monde & de Merodes, dames du palais ; l'évêque de *Frejus*, grand aumônier ; l'évêque de *Châlons*, premier aumônier ; le marquis de *Nangis*, chevalier d'honneur ; le comte de *Tessé*, premier écuyer ; M. de Breteuil secrétaire d'état, son chancelier ; Samuel Bernard, surintendant de la maison ; & *Pâris* du Vernai, secrétaire des commandemens. 1725.

Le maréchal de *Villars* opina dans le conseil à ce que, dans l'épuisement où se trouvaient les finances, il ne fût point formé de maison à la reine. Il remontrait que l'impératrice n'avait d'autres pages, écuyers, carrosses, valets de pied, officiers & cuisines, que les officiers servans auprès de l'empereur ; mais ce général observe dans ses mémoires que ses représentations furent infructueuses, & que l'avidité qu'avaient les personnes attachées à la cour de profiter des nouvelles charges, entraîna le duc de *Bourbon*, quoiqu'il reconnût la solidité des raisons qui devaient le porter à ne point créer de maison à la reine.

Le 5 juin il fut tenu chez le duc de *Bourbon*, un grand conseil sur 43. Imposition du cinquantième.

1725. les finances. Il fut composé de ce prince, du garde des sceaux, du maréchal de *Villars*, des ducs de *Noailles* & d'*Antin*, de l'évêque de *Fréjus*, du contrôleur général, & des conseillers d'état des *Forts*, *Fagon*, *Gaumont*, d'*Ormesson* & d'*Argenvilliers*. Le contrôleur général, après avoir observé qu'il était dû cinquante-sept millions d'arrérages des rentes des trois dernieres années, proposa comme un moyen de se libérer à cet égard, de tourner quinze millions de ces arrérages en capitaux dont on ferait la rente, & de payer le reste avec l'augmentation de plusieurs charges de finances, qu'on supprimerait, & qu'on rétablirait tout de suite à un plus haut prix. Cet expédient fut approuvé; le contrôleur général ajouta qu'il fallait trouver de nouveaux fonds, tant pour se mettre au courant des paiemens, que pour renouveller les magasins des frontieres, totalement épuisés, & se trouver en état de soutenir la guerre, si on y était forcé. Il proposa d'imposer un cinquantieme sur tous les fruits de la terre & de l'industrie, blés, vins, bois, forges, &c. Il fai-

fait monter la recette de cette imposition à vingt-cinq millions qui serviraient, si la guerre n'arrivait pas, à payer les anciennes dettes, & à finir de libérer le royaume. Cette imposition fut trouvée remplie d'une infinité de difficultés; cependant elle passa à la pluralité des voix : mais, lorsqu'il fallut enregistrer l'édit, on trouva dans le parlement une résistance invincible. Le duc de *Bourbon* regardant les jeunes conseillers comme les plus contraires aux intentions du conseil, résolut d'ôter à ceux qui n'avaient pas dix ans de service, le droit de délibérer sur les affaires générales. Pour cela il fallait tenir un lit de justice. 1725.

44. Lit de justice.

Le 8 juin, le roi se rendit au parlement avec l'appareil de la majesté royale; & toutes les personnes qui avaient droit d'assister aux lits de justice, ayant pris séance, le roi dit : » messieurs, je vous ai fait assembler pour vous apprendre mes volontés sur divers réglemens qui intéressent le bien de l'état; mon garde des sceaux vous les expliquera. » Ce magistrat prononça un discours assez long, dans lequel

1725. il tâcha de justifier l'impôt du cinquantieme, & la nouvelle discipline que le roi voulait établir dans le parlement. Le premier président assura le roi de la disposition de la compagnie, à la plus respectueuse soumission; mais il observa en même tems que *Louis XIII* avait promis autrefois de donner trois ou quatre jours au parlement pour examiner les matieres sur lesquelles il devait être délibéré, afin qu'on ne fût pas surpris, & qu'on ne se déterminât qu'en connaissance de cause. L'avocat général *Gilbert*, après quelques observations, conclut que, puisque le roi voulait être obéi, il n'empêcherait; mais qu'un nouvel impôt mis en tems de paix, & dans un tems où le royaume était surchargé, jetterait les peuples dans la désolation. L'assemblée garda le plus morne silence. Le roi fit enregistrer l'édit du cinquantieme, celui qui regardait la nouvelle discipline du parlement; un troisieme portant confirmation des privileges, concessions & aliénations faites en faveur de la compagnie des Indes; & un dernier, par lequel la compagnie des Indes était

déchargée de toutes opérations de la banque, de tous les comptes qu'elle pouvait avoir à rendre; & l'on ordonna que la totalité des registres qui avaient servi aux achats d'actions & aux autres opérations de la compagnie pendant la minorité, seraient brûlés. Le public prétendit reconnaître à ce trait, l'affection du premier ministre, pour une compagnie avec laquelle on disait qu'il avait fait une fortune prodigieuse; d'autres raisons politiques demandaient qu'il ne subsistât dans l'avenir aucunes traces du malheureux système de *Law*. Telle est sans doute la cause des nuages amassés dans ces tems de troubles, & qui feront toujours, malgré sa sagacité, le désespoir d'un historien. Le roi quitta le palais sur les deux heures & demie, & traversa la capitale, au milieu d'un peuple, dont la contenance silencieuse annonçait la consternation. 1725.

La perception de l'impôt du cinquantième sur tous les biens du royaume, pendant douze ans, enregistré au lit de justice, éprouva, comme on l'avait prévu, des difficultés sans nombre. En général, tout

1725. impôt nouveau, ou tout accroissement de charge, n'est pas propre à rendre un ministre agréable à la nation, quand aucune opération avantageuse ou accroissement de gloire n'en est le dédommagement ; on oubliait que le cinquantieme avait été décidé dans le conseil, à la pluralité des voix, pour en rendre responsable le duc de *Bourbon*. Son administration fut aigrement censurée ; on accusa de concussion la marquise de *Prie*, qui passait pour avoir tout crédit sur son esprit ; & quoiqu'elle se fût justifiée, on affectait de continuer à la regarder comme coupable, pour mortifier le ministre. Le mécontentement de sa conduite paraissait général. Le clergé déclara qu'il ne consentirait jamais à la perception du cinquantieme sur ses biens, & les parlemens des provinces refuserent d'enregistrer cet impôt.

45. Emeutes causées par la cherté du grain.

La cherté du grain, causée cette année par de longues pluies qui firent craindre que la récolte ne manquât absolument, occasionna de nouveaux murmures contre l'administration du duc de *Bourbon*, comme s'il eût été le maître des élémens. Mais, telle est

la condition des administrateurs, que, 1725.
placés entre l'être suprême & les peuples, pour leur procurer par artifice un bonheur que la nature leur refuse souvent, plus leurs fonctions sont nobles & augustes, plus aussi ils sont condamnables lorsqu'ils ont négligé de prévenir par leurs soins vigilans, les calamités que l'intempérie des saisons verse quelquefois sur les provinces confiées à leur sollicitude. Il y eut au mois de juillet une émeute dans le fauxbourg *Saint-Antoine*, causée par un boulanger qui voulut vendre, l'après-midi, son pain plus cher que le matin. Le peuple attroupé, pilla sa boutique, & ensuite toutes celles du fauxbourg. Pour empêcher la multitude de pénétrer dans la ville, on ferma la porte Saint-Antoine, qui n'existe plus aujourd'hui. Les archers du guet à pied & à cheval firent feu, ils eurent le malheur de tuer un particulier qui passait par hasard. L'émeute ne fut appaisée que pendant la nuit. L'intendant de *Caën* fut obligé de s'enfuir de cette ville, où plusieurs maisons furent pillées, ainsi que *Lisieux*. Le désordre fut encore plus

1725. grand à *Rouen* ; la populace arrêta le carrosse du duc de *Luxembourg*, gouverneur de la province. Quelques-uns de ses gens furent blessés en le défendant, & ce seigneur se vit obligé de se réfugier dans le vieux château. Le défaut d'approvisionnement de la capitale fut attribué en grande partie à la négligence du lieutenant de police & du prévôt des marchands : l'un & l'autre furent déplacés. Les ordres les plus précis furent donnés pour faire venir des blés de l'étranger ; & en attendant leur arrivée, on fit prendre celui qui était en magasin dans plusieurs monasteres de *Paris*. La disette cessa ; mais le duc de *Bourbon* ne put pas regagner la confiance des peuples, & l'on prévit dès-lors que son ministere ne serait pas de longue durée.

46. Les articles du mariage du roi sont signés.

Le comte de *Tarlo*, parent du roi *Stanislas*, & ambassadeur plénipotentiaire de ce prince à la cour de France, eut sa premiere audience du roi, le 15 juillet ; les articles du mariage du roi & de la reine furent signés quatre jours après ; pour le roi par le garde des sceaux de France, le maréchal de *Villars*, les comtes de *Maurepas*

Maurepas & de *Morville* ſecrétaires 1725.
d'état, & le préſident *Dodun* contrôleur-général; & pour le roi *Staniſlas* par le comte de *Tarlo*, que le roi nomma chevalier commandeur de l'ordre du S. Eſprit.

D'abord après la ſignature, le roi envoya le cordon de l'ordre du S. Eſprit au roi *Staniſlas*. Le duc d'*Antin* & le marquis de *Beauveau*, ambaſſadeurs plénipotentiaires de France auprès de ce prince, admis à ſon audience à *Strasbourg*, lui firent & à la reine ſon épouſe la demande ſolemnelle de la princeſſe leur fille pour le roi. Le conſentement étant arrivé à Verſailles, le roi ſigna le neuf août dans ſon cabinet ſon contrat de mariage avec cette princeſſe, en préſence de tous les princes & de toutes les princeſſes de la maiſon royale & du comte de *Tarlo*, ambaſſadeur plénipotentiaire du roi *Staniſlas* & de la princeſſe ſa fille. Ce miniſtre partit ſur le champ pour en aller porter la nouvelle à la future reine.

Le duc d'*Orléans*, chargé d'épouſer la reine au nom du roi, ſe rendit ſur le champ à *Strasbourg*. Le cardinal de *Rohan* fit la bénédiction du mariage

47. Le duc d'Orléans chargé de la procuration du roi épouſe la reine à

1725. dans l'église cathédrale de cette ville remplie d'un peuple innombrable. La reine fut remise entre les mains des dames qui composaient sa maison; & après avoir assisté aux fêtes que lui donna la ville de *Strasbourg*, elle se mit en marche pour Fontainebleau, où la cérémonie de son mariage fut renouvellée. Le roi & la reine de Pologne vinrent à Fontainebleau quelques jours après, & y passerent le reste du voyage jusqu'au retour du roi à Versailles.

Strasbourg. La cérémonie est renouvellée à Fontainebleau.

48. Traité de Hannovre entre le roi d'Angleterre & le roi de Prusse.

La négociation du mariage du roi n'avait pas détourné l'attention qu'on devait aux affaires publiques. Le roi d'Angleterre était alors à *Hannovre*, où sous prétexte de visiter son Electorat, il cherchait à s'assurer exactement de ce qu'il avait à craindre de l'alliance contractée entre la cour de *Vienne* & celle de *Madrid*. Le roi de Prusse était venu voir ce prince au château d'*Heerenhausen*. On envoya auprès du roi d'Angleterre le comte de *Broglie* en qualité d'ambassadeur; & le 3 septembre, fut signé entre la France, l'Angleterre & la Prusse, le traité de Hannovre.

Cet acte confirmait tous les articles

de la pacification générale de 1713. 1725.
Il fut apporté à Paris, le 13, par le secrétaire d'ambassade du comte de *Broglie*. Tandis que les Provinces-Unies, dont la politique est de ne prendre que le moins qu'il est possible d'engagemens nouveaux, balançaient d'accéder au traité d'Hannover, la cour de Vienne négocia avec succès à Pétersbourg. La czarine Catherine se rendit garante du traité de Vienne. Les États-Généraux accéderent enfin à celui d'Hannover, tandis que le roi de Prusse y renonçait pour entrer dans l'alliance de l'Espagne, de l'empereur & de la czarine.

49. Procès entre le prevôt de Paris & les lieutenans généraux civil, criminel & de police au châtelet de Paris.

Le conseil des dépêches jugea, le 10 novembre, un procès qui existait depuis long-tems entre le prévôt de Paris & les lieutenans généraux civil, criminel & de police au châtelet de cette capitale. La charge de prévôt de *Paris*, très-ancienne & très belle dans son origine, avait perdu son lustre insensiblement. Tous ses avantages consistaient dans le droit de présider le châtelet le jour de son installation seulement, dans l'usage d'intituler de son nom les sentences de ce tribunal, & dans huit mille livres

1725. d'appointemens. Ce magiſtrat avait perdu la voix délibérative & les autres attributs de premier juge du châtelet.

Le comte d'*Eſclimont*, pourvu de cette charge, prouva devant le roi, de la maniere la plus claire, que tous les édits & déclarations des rois qui avaient ôté la voix délibérative aux grands baillis & ſénéchaux du royaume, n'avaient jamais parlé du prévôt de Paris. La voix délibérative lui fut rendue. Il fut auſſi réglé que le lieutenant civil prononcerait les ſentences au nom du prévôt de *Paris*; que dans les cérémonies publiques le prévôt de *Paris* marcherait à la droite, à la tête des officiers du tribunal, ſes gardes & hoquetons devant lui; que d'ailleurs l'adminiſtration de la juſtice reſterait comme ci-devant aux trois lieutenans civil, criminel & de police. Le lieutenant civil obtint que cette affaire fût revue une ſeconde fois. Le premier jugement fut confirmé & publié comme il avait été rendu d'abord.

50. L'évêque de Fréjus ſe retire de la cour. Le roi lui ordonne d'y revenir.

Depuis quelque tems, le roi ne travaillait preſque jamais ſeul avec le duc de *Bourbon*. L'évêque de *Fréjus* entrait toujours chez le roi une demi-

heure avant le premier ministre, qui 1725.
se plaignait que l'évêque ne lui laissait que le gros des affaires; mais que lorsqu'il était question de graces, il se trouvait qu'elles étaient déjà données d'avance aux amis de M. de Fréjus quand le duc de Bourbon les proposait pour d'autres. Ce prince en parla à la reine; il y eut à ce sujet une conférence de deux heures, le 18 décembre, entre le roi, la reine, le duc de *Bourbon* & le marquis de *Nangis*, chevalier d'honneur de la reine. L'évêque de *Fréjus* en craignant les suites, quitta la cour le lendemain, après avoir écrit au roi & au duc de *Bourbon*, & se retira dans sa maison de campagne à *Issi*. Le roi ne reçut la lettre de M. de Fréjus que le soir au retour de la chasse. Il parut très-mécontent de la retraite précipitée de son ancien précepteur; & dès le lendemain, ce prélat reçut l'ordre précis de revenir sur le champ à Versailles. Le duc de Bourbon fut chargé par le roi de lui faire parvenir cet ordre; & par l'ascendant que l'évêque de Fréjus avait sur l'esprit du roi, on pouvait prévoir que la principale autorité serait bientôt entre les mains de ce prélat.

1725. On avait appris que quatorze bataillons des troupes d'Espagne s'approchaient de *Puycerda*, & qu'ils conduisaient un train d'artillerie à *Urgel*, petite place assez voisine de *Mont-Louis*. Sur ces nouvelles, on fit partir le marquis de *Coigny*, lieutenant-général, pour commander sur cette frontiere, & les troupes nécessaires y furent envoyées pour la défendre, si le roi d'Espagne voulait l'attaquer.

51. Mouvemens en Espagne.

1726. La circulation des especes était entiérement interceptée depuis quelque tems. Les capitalistes tenaient leur argent caché, dans la crainte bien ou mal fondée de voir rétablir les billets de banque. On crut faire cesser cette stagnation, par un édit portant diminution des especes; les louis d'or valant seize livres, devaient être réduits à quatorze au premier janvier 1726, & à douze livres au premier février suivant. Cette mesure, au lieu de faire sortir l'argent renfermé dans les coffres, avertissait les peres de famille de le cacher avec soin. Les métaux disparurent presqu'entiérement, & les recouvremens des deniers publics devinrent presqu'impossibles.

52. Diminution dans les monnoies.

On n'était occupé dans le conseil des dépêches que d'arrêts de surséances, que les quatre secrétaires d'état étaient sollicités de demander de toutes les provinces du royaume. Ceux qu'on accordait pour empêcher des banqueroutes en produisaient d'autres. On n'avait que le choix des embarras, & tous les remedes étaient également dangereux. Le maréchal de *Villars* remontra avec force dans le conseil, qu'il n'était pas surprenant que la fortune publique fût dans un état désastreux, lorsque dans un moment où le royaume se ressentait encore de l'ébranlement qu'il avait reçu du systême de *Lass*, on mettait tout-à-coup trois impositions nouvelles, le cinquantieme, le joyeux avénement, la levée & l'habillement des milices. Dans cette crise, on prit le parti le plus aisé, celui d'augmenter les especes. Un arrêt du conseil mit les louis de vingt à vingt-quatre livres, les écus de cinq à six livres, & augmenta la valeur des autres monnoies à proportion. 1726.

La reine douairiere d'Espagne, fille de M. le régent, de retour en France depuis quelques mois, & qui

53. La reine douairiere d'Espagne, fille de M. le

1726. tenait sa cour au château de *Vincennes*, fit au roi une visite de cérémonie, le premier avril. Le roi la reçut sur le haut de l'escalier des ambassadeurs. Elle fut un quart-d'heure chez lui ; il la mena ensuite chez la reine, qui la reçut dans son antichambre, & la reconduisit de même. La reine d'Espagne s'assit dans un fauteuil entre celui du roi & celui de la reine, & la visite fut courte. La reine lui rendit sa visite quelques jours après. A cette occasion, tous les grands d'Espagne & les chevaliers de la Toison d'or qui se trouvaient à Paris, se rendirent au château de *Vincennes* pour recevoir la reine.

régent, de retour en France, fait une visite de cérémonie au roi & à la reine.

54. Les nouvelles étrangeres font craindre une guerre prochaine.

Les nouvelles étrangeres annonçaient une guerre prochaine. On disait que la Czarine faisait marcher près de soixante mille hommes en Courlande, & que cette pricesse devait s'avancer jusqu'à *Viga* pour être plus à portée de diriger les opérations guerrieres qu'elle méditait ; que l'empereur faisait marcher quarante mille hommes en *Silésie*, & que les électeurs de Baviere, de Cologne, & le roi de Pologne, comme électeur de Saxe, lui fournissaient une

armée de cinquante mille hommes. 1726.
Le roi de Dannemarck, le Landgrave de Hesse & le duc de Brunsvick Volfembutel, adhéraient au traité de *Hannovre*, mais les Hollandais incidentaient sur leur accession, & la négociation traînait en longueur, tandis que le roi de Prusse balançait sur le parti qu'il avait à prendre. On proposa d'intimider le roi de Prusse, en assemblant dans la Vestphalie une armée considérable, composée d'hannovriens, de Danois & de Hessois, payés par la France & par l'Angleterre; heureusement que ce projet proposé par les ministres de la Grande-Bretagne, & au moyen duquel ils auraient défendu les états du roi d'Angleterre, en Allemagne, avec l'argent de la France, fut combattu dans le conseil; on observa d'ailleurs, avec justice, qu'une pareille levée de bouclier équivaloit à une déclaration de guerre contre l'empereur, tandis qu'il était de l'intérêt de la France de rester sur la défensive, & de ne pas se fier entierement sur son alliance avec l'Angleterre.

55. Disgrace du baron de Riperda.

On dut être confirmé dans cette disposition, par les circonstances de la

1726. disgrace du baron de *Riperda*, qu'on apprit alors. Le roi d'Espagne avait comblé de ses faveurs cet hollandais, depuis le traité de *Vienne.* Il l'avait fait duc & grand d'Espagne. Les dignités & le pouvoir étaient amoncellés sur sa tête. Il était chargé en même tems des affaires étrangeres, du département de la guerre, & de la surintendance des finances : mais cette confiance ne fut pas de longue durée ; soit par l'intrigue de ses ennemis, soit que son maître eût reconnu en lui quelque infidélité, il lui ordonna de se démettre de toutes ses places, en lui faisant cependant une pension de trente mille livres. *Riperda* craignant sans doute qu'on ne lui fît son procès, se retira dans un carosse de l'ambassadeur de Hollande, à l'hôtel du colonel *Stanhope*, ministre de la Grande-Bretagne, qui prétendit avoir droit de lui donner asyle. Le roi, après avoir tenu un conseil d'état, fit investir l'hôtel de l'ambassadeur Anglais, par un détachement de ses gardes. Un alcade eut ordre de déclarer au lord *Stanhope*, que le roi n'entendait pas violer le droit des gens en faisant

reprendre chez lui son ministre fugitif. 1726.
Riperda fut alors enlevé malgré les plaintes & les réclamations du ministre Anglais, & conduit au château de *Ségovie*, d'où s'étant sauvé quelque tems après, il se réfugia en Angleterre. Le colonel *Stanhope* sortit sur le champ de *Madrid*, après avoir déclaré qu'il n'aurait plus l'honneur de faire sa cour au roi d'Espagne, qu'il n'eût reçu les ordres de son maître. Cette affaire n'eut point de suites, & ne devait pas en avoir; la maison d'un ambassadeur peut-elle être un asyle pour un ministre d'état coupable, ou seulement disgracié? Le roi d'Angleterre pouvait se souvenir qu'il avait fait arrêter dans *Londres* le comte de *Gillembourg*, ministre de Suede, & fait saisir ses papiers: le cas était bien différent de celui de *Madrid*. C'était ce même *Riperda* qui affectait tant de hauteur à *Vienne*, envers les ambassadeurs de France, qui ne négligeait rien pour brouiller entiérement l'Espagne avec la France qu'il savait être alliée de l'Angleterre. Ceux qui faisaient ces rapprochemens entrevoyaient clairement que la politique Britannique

1726. n'était pas de concourir à la grandeur de la France.

56. Défiances réciproques entre l'Angleterre, l'Espagne & la maison d'Autriche. Le roi d'Angleterre, en rendant compte au parlement de ses négociations en Allemagne, assurait que le projet des alliés de *Vienne* était de porter le prétendant en Angleterre, & d'y ménager une révolution. L'empereur accusait à Ratisbonne, le roi d'Angleterre de souffler le feu de la division, & d'engager même le divan de *Constantinople* à porter la guerre en Hongrie.

L'Espagne faisait de grands préparatifs sur terre & dans ses ports, & la France déclarait que si l'Espagne commettait quelqu'acte d'hostilité contre la Grande-Bretagne, elle ferait une diversion. Cependant les puissances de l'Europe, dans cette circonstance critique, paraissaient chercher plutôt à s'intimider mutuellement, qu'à faire la guerre, lorsqu'on apprit que trois fortes escadres étaient sorties des ports d'Angleterre, la premiere pour la mer Baltique, sous les ordres du chevalier *Vager*; la seconde, pour la Méditerranée, sous les ordres de l'amiral *Jenning*; & la troisieme,

sous la conduite du vice-amiral *Hosier*, 1726.
était destinée pour les Indes occidentales ; le lord *Valpoldt*, ambassadeur d'Angleterre à la cour de France, était alors absent par congé ; à son retour il n'oublia rien pour excuser le gouvernement de la Grande-Bretagne, d'avoir donné à ses amiraux, à l'insu de la France, des ordres qui pouvaient être regardés comme des véritables déclarations de guerre. Il assura que les escadres Anglaises n'avaient point de vues hostiles contre les Espagnols, mais que leur objet était seulement de protéger le commerce Britannique. Tandis que cet événement prêtait aux spéculations des politiques, le gouvernement intérieur du royaume changea de face par l'exil du duc de *Bourbon* à Chantilly, & la suppression de la charge de premier ministre.

Quelques jours avant cet événement, le maréchal de *Villars* dit au contrôleur-général : « Je vois former » contre M. le duc, un orage que » je crois prêt d'éclater » ; le contrôleur-général répondit : » Je ne crois » pas qu'il soit en place dans trois » mois ; & moi, dans huit jours, 57. Disgrace du duc de Bourbon.

1726. » reprit le maréchal ». Le 11 juin, le duc de *Bourbon* vint prendre à son ordinaire, les ordres du roi, qui partait pour Rambouillet ; le roi le reçut aussi bien qu'à l'ordinaire ; & lui dit en le quittant : *ne me faites pas attendre pour souper.* Le duc de *Charost*, dont les ordres étaient signés dès la veille, se rendit sur les sept heures du soir, à l'appartement de M. le duc, & lui remit une lettre de cachet conçue en ces termes : » *Je vous ordonne, sous peine de désobéissance, de vous rendre à Chantilly, & d'y demeurer jusqu'à nouvel ordre.* Il répondit au duc de *Charost*, qu'accoutumé à faire obéir au roi, il en donnerait toujours l'exemple ; qu'il avait attendu de l'amitié du roi, & du desir qu'il témoignait depuis long-tems de se retirer ; que sa retraite ne serait pas accompagnée de cette dureté. Il partit dans le même tems, & fut suivi par un lieutenant des gardes-du-corps.

58. Suites de cet événement. La reine fut sensiblement touchée de la disgrace de M. le duc, qu'elle regardait comme le principal auteur de son mariage ; mais elle fut bien plus surprise d'une lettre du roi que

l'évêque de *Fréjus* lui remit; elle était en ces termes : » Je vous prie, » madame, & s'il le faut, je vous » l'ordonne de faire tout ce que » l'évêque de Fréjus vous dira de » ma part, comme si c'était moi- » même. Signé, *Louis.* M. de *Fréjus* remit à messieurs de *Maurepas* & de *Morville* de pareils ordres, signés de la main du roi, de faire ce qui leur serait dit par lui. Le premier exercice que le cardinal fit de sa puissance, fut d'exiler les trois freres *Pâris*; Duvernay, à Périgueux; la Montagne, à Moirans; & Montmartel, à Saumur. Le contrôleur-général & M. de Breteuil furent remerciés; le premier, remplacé par M. des *Forts*; & le second, par M. le *Blanc*, sorti depuis un an de la bastille. 1726.

Quoique sur la fin de son ministere le duc de *Bourbon* ne se fût pas concilié l'approbation publique, & que presque toute la cour se fût réunie contre lui, la maniere dure dont il avait été congédié, parut d'autant plus surprenante, qu'il avait offert plusieurs fois de se retirer, qu'il semblait plus naturel d'accepter ses offres. La dissimulation que le roi

1726. ſe permit dans cette occaſion, fût cenſurée. Les rois ſont les ſymboles de la divinité. Les peuples accoutumés à lire ſur leur front ce grand caractere, ont droit de ſuppoſer que leurs ames formées pour le bonheur des hommes, doivent être exemptes de cette conduite équivoque, qui diſtingue les ames faibles & vulgaires : auſſi doit-on obſerver que le roi qui n'était âgé que de ſeize ans, avait été vraiſemblablement conduit par M. de *Fréjus ;* que ce prélat, qui, ſous un air de douceur & de modeſtie, ſous l'apparence de la candeur & de la ſimplicité, cachait une ambition démeſurée, n'eût peut-être pas oſé lutter directement contre le premier miniſtre. Il craignit que le roi ne ſoutînt pas ſes excuſes, & peut-être ſes reproches ; il préféra d'uſer d'artifice ; certain, qu'en prévenant toute explication, & en circonvenant le roi, il aſſurait & perpétuait pour jamais ſon empire ſur ſon eſprit.

19. Le roi déclare dans ſon conſeil qu'il va gouverner par lui-même ;

Cinq jours aprés la retraite du duc de Bourbon, le roi déclara dans ſon conſeil, qu'il allait prendre lui-même les rênes de l'adminiſtration

du royaume. » Il est tems, *dit-il à* 1726.
» *ses ministres*, que je prenne moi-
» même le gouvernement de mon
» état, & que je me donne tout
» entier à l'amour que je dois à mes
» peuples, pour marquer combien
» je suis touché de leur fidélité.

mais en effet il remet les rênes de l'administration dans les mains de l'évêque de Fréjus.

» Quelque sensible que je sois au
» zèle qu'a montré mon cousin le
» duc de *Bourbon*, dans les affaires
» dont je lui avais confié l'adminis-
» tration, & quelque affection que
» je conserve toujours pour lui,
» j'ai jugé nécessaire de supprimer
» & d'éteindre le titre & les fonc-
» tions de premier ministre.

» J'ai déjà donné ordre de faire
» part à mon parlement de Paris de
» la résolution que j'ai prise de gou-
» verner moi-même mon royaume;
» & la même chose sera faite à l'égard
» de mes autres parlemens. J'en ferai
» part aussi à tous mes ministres dans
» les cours étrangeres. Mon inten-
» tion est que tout ce qui regarde
» les fonctions des charges auprès
» de ma personne, soit sur le même
» pied qu'il était sous le feu roi mon
» bisayeul. J'ai choisi à la place du
» sieur *Dodun* qui m'a demandé la

1726. » permission de se retirer, le sieur
» *Pelletier des Forts*, pour remplir
» la place de contrôleur-général de
» mes finances; & le sieur de *Bre-*
» *teuil* m'ayant demandé la même
» permission, j'ai nommé le sieur le
» *Blanc* à la charge de secrétaire
» de la guerre.

» Les conseils se tiendront exactement dans les jours qui y sont destinés, & toutes les affaires s'y traiteront à l'ordinaire. A l'égard des graces que j'aurai à faire, ce sera à moi que l'on parlera, & j'en remettrai le mémoire à mon garde des sceaux, à mes secrétaires d'état, & au contrôleur général de mes finances.

» Je leur fixerai des heures pour un travail auquel l'ancien évêque de *Fréjus* assistera toujours aussi bien qu'aux autres détails dont différentes personnes ont soin, en vertu des places qu'elles remplissent : enfin, je veux suivre en tout, autant qu'il me sera possible, l'exemple du feu roi mon bisayeul.

» Si vous pensez qu'il y ait quelqu'autre chose de plus à faire dans

» ces premiers momens, vous pou- 1726.
» vez me les proposer avec confiance ;
» & j'attens de votre zele pour mon
» service, que vous me seconderez
» dans le dessein où je suis de rendre
» mon gouvernement glorieux, en
» le rendant utile à mon état & à
» mes peuples, dont le bonheur sera
» toujours le premier de mes soins ».

60. Le cardinal de Noailles ordonne des prieres publiques pour attirer les bénédictions du ciel sur le gouvernement de Louis XV.

Le roi écrivit au cardinal de *Noailles* d'adresser à Dieu des prieres publiques, afin d'obtenir les graces dont il avait besoin pour le gouvernement de ses états. L'archevêque de Paris se hâta de se conformer aux volontés du roi ; il ordonna des prieres dans toutes les églises de *Paris*. Tous les évêques du royaume suivirent cet exemple dans leurs dioceses.

61. Trois escadres Anglaises menacent les cotes de l'Europe & de l'Amérique.

Pendant ces changemens dans le ministere, les escadres Anglaises parcouraient d'un air menaçant les côtes de l'Europe & de l'Amérique. Celle qui fit voiles pour la mer Baltique, était composée de vingt-un vaisseaux. Le roi d'Angleterre crut prévenir les plaintes de la Russie, en écrivant à l'impératrice que sa flotte n'était point entrée dans les mers du Nord

1726. avec des projets d'agression, mais seulement pour maintenir la tranquillité générale; en même tems l'amiral Anglais avait ordre de bloquer le port de *Revel.* « C'est un mauvais moyen, » *lui répondit l'impératrice Catherine,* » pour m'inspirer des sentimens pacifiques, que de jetter l'ancre devant » un de mes ports. Une telle insulte » ne peut être justifiée. Cependant, » quoique cette conduite de votre » amiral ait l'air d'une rupture, ou » du moins d'une défense que vous » faites à mes vaisseaux de quitter la » rade, je ne laisserai pas de faire » sortir mes flottes quand je le jugerai » convenable à mes intérêts, prétendant comme souveraine n'avoir pas » plus de loix à recevoir, que l'on » n'aurait de droit de m'en donner » injustement ». La flotte Russe ne sortit point; & l'amiral *Vager*, après une croisiere inutile, fut obligé de rentrer dans les ports Britanniques.

L'escadre de l'amiral *Jenning*, presque aussi forte que celle de la Baltique, chargée de munitions & de troupes pour *Gibraltar* & *Minorque*, jetta l'épouvante en Espagne où tous les préparatifs pour la guerre n'étaient

pas encore faits. Cette escadre mouilla dans la baie de S. *Antoine* sur la côte de *Biscaye*. Les Espagnols rendirent à l'amiral Anglais les visites & les honneurs usités lorsque les nations sont en paix ensemble, mais en même tems ils garnirent de troupes toute la côte pour la mettre en sûreté, ou du moins pour tranquilliser les peuples alarmés. 1726.

La troisieme escadre Anglaise se rendit devant *Porto-Bello* où elle bloqua assez long-tems les galions. La cour de *Madrid*, qui faisait alors ses dispositions pour attaquer *Gibraltar* qu'elle bloqua effectivement quelques mois après, & qui venait de faire passer des subsides à l'empereur pour le mettre en état de commencer la guerre, se plaignit cependant de la croisiere de l'amiral Anglais comme d'une infraction aux traités subsistans entre les deux nations ; elle exigeait même une réparation de ce qu'elle appellait une insulte. Cette prétention donna lieu à plusieurs conseils dans lesquels fut développée la véritable situation où se trouvait l'Europe, vacillante, incertaine, irrésolue, mais éloignée de la guerre que toutes les

1726. puiſſances avaient également à craindre. « Répondons, *diſait le maréchal d'Uxelles*, conformément à nos véritables intentions. Puiſque nous avons celle de ſoutenir nos alliés, ne nous démentons pas, mais traitons avec douceur & politeſſe; évitons de parler de la conduite de l'amiral Anglais ſur les côtes de l'Amérique Eſpagnole; nous ſommes autoriſés à ce ſilence, puiſque la cour d'Angleterre ne nous a pas fait part de la deſtination de cette eſcadre ». Cependant le plus grand nombre des perſonnes qui compoſaient le conſeil, obſervant que l'Eſpagne était la ſeule puiſſance qui paraiſſait vouloir ſérieuſement la guerre, crurent que le meilleur moyen de la ramener à des ſentimens pacifiques, était la crainte de voir tomber ſur elle les forces réunies d'une partie de l'Europe. Mais, comme toutes les puiſſances commerçantes étaient intéreſſées dans les galions d'Eſpagne, il fut convenu qu'ils paſſeraient librement. Si cet arrangement eût été fait plutôt, l'Angleterre ſe ſerait épargnée les frais de cet armement. Il parut que les Eſpagnols pénétrerent les vé-

ritables intentions de la France, puisqu'ils ne ralentirent pas les préparatifs qu'ils faisaient pour attaquer *Gibraltar*. 1726.

62. L'ancien évêque de Fréjus à la tête des affaires.

L'ancien évêque de Fréjus gouvernait alors la France avec toute l'autorité d'un premier ministre, sans en avoir le titre. Les difficultés que l'étiquette élevait sur le rang qu'il devait occuper au conseil, furent levées par sa promotion au cardinalat, qui suivit de près son entrée dans le ministere. Le compliment qu'il fit au roi en recevant de lui la barrette, se ressent moins de la candeur simple & modeste qui, selon quelques contemporains, faisait le caractere de ce prélat, que de la finesse d'un courtisan adroit.

63. Discours qu'il prononce lorsque le roi lui donne la barrette de cardinal.

« Sire, *disait le cardinal*, la nouvelle dignité dont je viens rendre hommage à Votre Majesté, quelque grande qu'elle soit en elle-même, m'est encore infiniment plus précieuse parce que je la tiens uniquement de sa main, & si j'ose le dire, parce qu'elle ne lui fait pas moins d'honneur qu'à moi-même.

» Qu'il me soit permis, Sire, de publier aujourd'hui ce que la bonté

1726. » de votre cœur vous avait inſpiré » en ma faveur dans un tems où vous » n'étiez pas encore le diſpenſateur » des graces. Non-ſeulement vous » m'aviez deſtiné votre nomination » au cardinalat, ſans que j'euſſe ja- » mais pris la liberté de vous en » parler, mais vous avez encore, » ſans me le dire, demandé avant le » terme ordinaire que cette grace » me fût accordée.

» J'avoue, Sire, qu'il y a peut-être » quelque retour ſecret de complai- » ſance ſur moi-même, en apprenant » au public cette marque d'attention » de Votre Majeſté, ſi favorable » pour moi; mais ne ſerais-je pas » auſſi avec raiſon taxé d'ingratitude, » ſi je n'annonçais pas à la France » qu'il y a en vous un fonds de bon- » té, de ſentiment, & je ne crains » point de le dire, de reconnoiſſance » qui doit faire la plus douce conſo- » lation de vos ſujets.

» La majeſté du trône attire ſeule- » ment le reſpect; les grands talens » des princes attirent l'admiration; » leur puiſſance inſpire la crainte; » mais c'eſt la douceur, la bonté, » l'humanité, qui les rend maîtres

» des

» des cœurs ; & qu'est-ce que les 1726.
» Français ne sont pas capables d'oser
» & de faire, de souffrir même,
» quand ils se croyent aimés de leurs
» maîtres.

» Les nations de l'Orient rendent à
» leurs souverains un culte presque
» égal à celui de la Divinité. Parmi
» celles d'Europe, il y en a qui veu-
» lent gouverner leurs rois ; d'autres,
» quoique très-attachées à eux &
» très-fidelles, les respectent encore
» plus qu'elles ne les aiment ; mais le
» caractere propre des Français c'est
» l'amour pour leur roi, le desir de
» lui plaire, de le voir, d'en appro-
» cher, d'en être aimé.

» Votre Majesté a reçu des mar-
» ques de cet amour dès sa plus ten-
» dre enfance. Ils vous ont aimé,
» Sire, avant que vous fussiez en
» état de les aimer vous même.

» Leur consternation dans vos ma-
» ladies, a été égale à celle d'une fa-
» mille qui eût tremblé pour celui qui
» en faisait le soutien, & les marques
» de leur joie pour votre guérison,
» ont été portées à des excès qui ont
» presque passé quelquefois les ter-
» mes de la modération.

1726. » Avec quelles acclamations vos » fideles peuples n'ont-ils pas reçu la » déclaration que Votre Majesté a » faite de vouloir prendre en main le » gouvernement de son royaume ; » & de quel heureux avenir ne se » croyent-ils pas en droit de se flat- » ter, quand ils voyent se développer » de plus en plus en Votre Majesté les » grandes qualités de son auguste » bisayeul que vous vous êtes pro- » posé pour modele ? Un esprit d'or- » dre & de justice, une conception à » laquelle rien n'échappe, un secret » impénétrable, une droiture de ju- » gement, un accès doux & facile, » jamais d'impatience, ni jamais un » mot, un seul mot de fâcheux pour » personne, un éloignement du luxe » en tout genre ; mais ce qui est infi- » niment au-dessus de tout, un atta- » chement inviolable à la religion, » & un respect pour nos saints mys- » teres, qu'aucune distraction étran- » gere & les mauvais exemples ne » peuvent interrompre.

» Voilà, Sire, ce qu'on admire » déjà en Votre Majesté, & ce qui » fonde la juste espérance que vos » sujets ont de vous voir un jour

» égaler nos plus grands monarques. 1726

» Rien n'est plus dangereux, ni » plus difficile à soutenir qu'une » grande attente; mais j'ose affirmer » qu'il ne tiendra qu'à Votre Majesté » de ne point tromper la nôtre.

» Puissiez-vous, Sire, la remplir » dans toute l'étendue que le deman- » dent nos besoins! Puissions-nous » avoir la consolation de voir retra- » cer en votre personne sacrée la sa- » gesse du roi votre bisayeul dans » l'art du gouvernement, toute la » bonté du dauphin votre grand- » pere, & la piété de votre auguste » pere! Ce sera, Sire, la récompense » la plus touchante pour moi, que » je puisse jamais recevoir de mon » respectueux, & s'il m'est permis » de parler ainsi, de mon tendre at- » tachement pour Votre Majesté ».

64. Portrait de ce ministre.

Le cardinal de *Fleuri* fut à la tête du royaume depuis 1726 jusqu'en 1743. Son portrait a été fait par tous les contemporains, & il differe suivant les différentes passions dont ils étaient agités. En général, ces tableaux qui frappent par la symmétrie de leur ensemble & par quelques grands traits qui font ressortir le tout, sont plus

1726. propres à faire honneur aux écrivains qui les font, qu'à faire connaître les hommes d'état qu'ils ont voulu caractériser ; & quoiqu'on ait dit de ces esprits créateurs qui maîtrisaient l'avenir par l'étendue de leurs vues & la justesse de leurs combinaisons, la vérité est que tous les administrateurs ont été conduits par les circonstances, & que tout leur art est sans doute de s'en servir utilement pour le bien de l'état. Le portrait d'un ministre est dans l'histoire de son ministere ; c'est la chaîne des événemens auxquels il a présidé qui conduit la postérité dans les jugemens irréfragables qu'elle portera de lui, & non pas les vaines notions de sa conscience intime, sanctuaire obscur où la Divinité seule peut pénétrer. Le cardinal de Fleuri fut le second précepteur de nos rois qui gouverna la France ; & ceux qui sont surpris de l'ascendant qu'il prit sur son éleve, ne se souviennent pas que Charles-Quint fit son précepteur pape, sous le nom d'Adrien VI.

La contexture du discours que le cardinal de Fleuri prononça lorsqu'il reçut la *barrette*, décele à l'esprit

observateur une partie des principes sur lesquels il dirigea sa conduite. 1726.
» Ce n'est pas, *dit à ce sujet, le* » *duc de Noailles, dans ses mémoires*, » qu'il n'eût désiré le gouvernement; » & qu'il ne s'y fût ouvert le che- » min avec une sorte de dextérité; » mais son ambition née des circons- » tances, autant que de son caractere, » ne fut ni avide ni contraire au » bien de l'état ». Fleuri était ambitieux, sans doute; mais cette passion participant à la timidité de son caractere, ne tenait rien de la marche active & turbulente qu'elle prend ordinairement chez les hommes. Elle attendait tout de la patience & de la douce insinuation, si nécessaires dans la place qu'il occupait, pour ménager ceux qui gouvernaient, établir entre son éleve & lui, une simpathie qui les rendait nécessaires l'un à l'autre, faire désirer à la France, par la circonspection de sa conduite & par la séduction de son esprit conciliateur, qu'on le vît à la tête des affaires; cette ambition se montrant plus à découvert, eût été peut-être arrêtée dans sa naissance, par l'œil perçant de l'envie : plus cachée

1726. elle s'assit sur des fondemens plus solides, s'accrut, par le chemin qu'elle avait déjà fait, la persévérance suppléa chez le cardinal, à l'énergie. L'ascendant qu'il reconnut aisément qu'il prenait sur le roi, à mesure qu'il en développait le cœur & les qualités, lui fit entrevoir quel crédit il pouvait avoir un jour, & la mort prématurée de M. le régent, ouvrit la carriere la plus vaste à ses desirs.

L'abbé de Fleuri, né dans une province méridionale de la France, d'une famille peu illustrée, fut destiné à entrer dans l'eglise; il s'appliqua aux sciences les plus convenables à son état qu'il embrassa de bonne heure. C'est le plus propre à favoriser ceux qu'une haute naissance n'appelle pas aux emplois les plus distingués.

Il obtint une place d'aumônier à la cour; & quelque tems après l'évêché de Fréjus.

Cet évêché de *Fréjus*, loin de Paris, dans un pays peu agréable, lui avait toujours déplu. *Voltaire*, attaché à ce ministre, rapporte qu'il disait que dès qu'il avait vu sa femme, il avait été dégoûté de son mariage,

& qu'il ſigna dans une lettre de plaiſanterie, au cardinal *Quirini*; *Fleuri*, *évêque de Fréjus*, *par l'indignation divine*. 1726.

Son exactitude à remplir ſes devoirs, le fit diſtinguer. Il libéra ſon évêché par ſon économie des dettes dont il était chargé, & fit beaucoup de bien dans ſon dioceſe, par ſon eſprit de conciliation. C'était-là les deux parties dominantes de ſon caractere. Le loiſir dont il jouit dans cette ſolitude, lui permit de ramaſſer dans les provinces, des mémoires qui regardaient l'adminiſtration, & ſur-tout l'amélioration de quelques branches de commerce & d'induſtrie, qui lui donnerent des connoiſſances en fait de gouvernement; que dans la ſuite ſon ſéjour à la cour, ſes réflexions & l'eſprit de combinaiſon qu'il poſſédait éminemment, perfectionnerent.

Il ſe démit de ſon évêché, au commencement de 1715. Le maréchal de *Villeroi*, après beaucoup de ſollicitations, obtint de *Louis XIV*, qu'il nommât ce prélat, précepteur de *Louis XV*, par ſon codicile. Voici cependant comme il s'en explique

1726. dans une lettre au cardinal *Quirini*:
» J'ai regretté plus d'une fois ma » solitude de *Fréjus*; j'ai appris en » arrivant que le roi était à l'ex» trémité, & qu'il m'avait fait l'hon» neur de me nommer précepteur » de son petit-fils. S'il avait été en » état de m'entendre, je l'aurais » supplié de me décharger d'un far» deau qui me fait trembler; mais » après sa mort on n'a pas voulu » m'écouter : j'en ai été malade, » & je ne me console pas de la » perte de ma liberté ».

Il s'en consola en formant insensiblement son éleve au secret & à la probité. Il conserva dans toutes les agitations de la cour, pendant la minorité, la bienveillance du régent, & l'estime générale. Ne cherchant point à se faire valoir, ne s'attirant jamais de refus, n'entrant dans aucune intrigue; mais il s'instruisait en secret de l'administration intérieure du royaume & de sa politique étrangere; il gagnait la confiance du roi, par son entier dévouement à ses intérêts. On assure que l'élévation manquait à son caractere; ce défaut tenait à des vertus qui

sont la douceur, l'égalité, l'amour 1726.
de l'ordre & de la paix. Son élévation ne changea rien dans ses mœurs. On fut étonné que le premier ministre fût le plus aimable des courtisans & le plus désintéressé; il prouva que les esprits doux & concilians sont faits pour gouverner les autres. Cependant ce défaut d'élévation dans son ame, d'énergie dans son caractere, fut la malheureuse origine des troubles & de l'embarras qui accompagnerent les dernieres années du regne de *Louis XV*.

Ce prince était né avec les plus excellentes qualités du cœur & de l'esprit; à un coup-d'œil sûr, à un jugement exquis, il joignait une facilité de caractere qui servait à rectifier les erreurs que les premiers mouvemens avaient pu laisser échapper. Il aimait la gloire; & le goût des armes qu'il avait montré dès sa plus tendre enfance, annonçait le rejetton de *Henri IV* & de *Louis XIV*. Mais son tempérament qu'il fortifia dans la suite, jusqu'au point de soutenir sans peine les exercices les plus violents, était dans sa jeunesse faible & délicat. L'abbé de

1726. *Fleuri*, dans la crainte de fatiguer la délicateſſe de ſes organes, négligea de lui donner ce goût pour l'étude, reſſource ſi grande dans tous les tems de la vie, & dans tous les rangs de la ſociété. Dans la ſuite il négligea encore de former ſa jeuneſſe à la triture des affaires, & à la connaiſſance approfondie des hommes. On aſſure même que ce miniſtre ambitieux, juſques ſur le bord de la tombe, craignant que ſon éleve ne ſe ſaiſît des rênes du gouvernement, que ſes mains octogénaires ne pouvaient plus porter, lui laiſſa contracter une habitude de pareſſe, preſque impoſſible à déraciner chez un particulier; à plus forte raiſon chez un prince nageant au milieu de l'abondance & des plaiſirs. Delà vint dans la ſuite que *Louis XV*, au lieu de trancher les difficultés avec cette ſupériorité que lui donnaient ſes lumieres, avait une telle défiance de ſes forces, qu'il n'allait jamais qu'à l'appui des autres. Il ouvrait preſque toujours le meilleur avis dans le conſeil; mais rarement ſon avis était ſuivi, parce qu'il le ſubordonnait toujours à celui des miniſtres

qui l'entouraient. Ce n'eſt pas qu'il fût convaincu que ſon opinion fût mauvaiſe; au contraire, il leur diſait: prenez garde, vous allez faire une ſottiſe, vous verrez qu'il va arriver telle ou telle choſe; qu'il faudra revenir, reculer; il faiſait ſes obſervations avec la modeſtie d'un particulier, & il ſignait une déciſion qui n'était pas la ſienne. Tous ſes diſcours, toutes ſes réponſes au parlement, quelques courtes qu'elles fuſſent, étaient toujours dictés par ſon conſeil; & ce prince qui parlait avec autant d'aiſance qu'aucune autre perſonne de ſon royaume, ne prononçait rien dans les cérémonies publiques, qu'on ne s'apperçût à ſon embarras qu'il ne parlait pas d'après lui-même; on conclut de là qu'on pouvait lui réſiſter, le faire revenir, & quelque fois le ramener à une façon de penſer oppoſée. Delà les combats continuels d'autorité, les fréquentes contradictions, l'inſtabilité dans les déciſions, & la variation dans le gouvernement. 1726.

Lorſque le cardinal de Fleuri entra dans le miniſtere, le conſeil fut compoſé du duc d'Orléans, des ma- 65. Quels étaient, les membres du conſeil lorſ-

1726. réchaux de *Villars*, d'*Uxelles*, de *Tallard*, & du comte de *Morville*; aucun d'eux ne pouvait lutter contre la faveur du cardinal, ni même balancer ses talens. Le premier prince du sang n'avait que vingt-trois ans; quoiqu'il eût reçu de la nature un esprit pénétrant, & propre à toutes les connaissances auxquelles il voulait s'appliquer, il paraissait préférer l'étude des sciences à celle du gouvernement. D'ailleurs, il annonçait déjà ce goût de la dévotion & de la retraite, qu'il porta depuis à un si haut degré. Après la mort de la princesse son épouse, il quitta le monde pour se consacrer entiérement aux exercices de la pénitence, aux œuvres de charité, & à l'étude de la religion. Il prit un appartement à Ste- Genevieve, en 1730. Il n'en sortait que pour assister à son conseil; pour visiter des hopitaux ou des églises; marier des filles infortunées; procurer une dot à des religieuses; de l'éducation à des enfans pauvres ou orphelins; leur faire apprendre des métiers; chercher des malheureux à secourir, jusques dans les maisons les plus écartées; répan-

que le cardinal de Fleuri fut mis à la tête du ministere.

dre ses bienfaits sur les établissemens de charité qui avaient le plus besoin de protection ou de secours. Ces œuvres respectables remplirent tous les instans de la vie de ce prince, jusqu'à sa mort arrivée le 4 Février 1752. 1726.

Le gouvernement du royaume aurait été une charge trop pesante pour les maréchaux de *Villars*, d'*Uxelles* & de *Tallard*. Le premier, quoique couvert d'une gloire immortelle, qu'il avait acquise à la tête des armées, n'était entré dans le conseil que pendant le ministere du duc de Bourbon. On connaissait son attachement pour ce prince disgracié; & dans le discrédit où toutes les créatures de l'ancien ministre étaient alors tombées, c'était beaucoup si le maréchal pouvait se maintenir. Les deux autres n'avaient pas assez de confiance en leur propre mérite, pour aspirer à la premiere place. Le comte de *Morville* seul, fils du garde des sceaux, chargé du département des affaires étrangeres, le plus important de tous, & le plus difficile; personnage d'un génie élevé, grand politique, cher à la nation, honoré des

1726. puiſſances étrangeres, ayant pour lui le choix de M. le régent dont il était la créature, aurait pu donner quelque ombrage au cardinal de *Fleuri*. Ce rival s'écarta lui-même de la place où ſon mérite pouvait le faire monter. N'ayant pu conſerver les ſceaux à ſon pere qu'il ſoutenait par ſon crédit & par ſon habileté, il donna ſa démiſſion & mourut bientôt de chagrin.

Les autres ſecrétaires d'état étaient le comte de *Maurepas* chargé de la marine, le comte de S. *Florentin* ayant le département de *Paris* & du clergé, & M. le *Blanc*, ſecrétaire d'état de la guerre. Le tems était encore loin ſans doute où le comte de *Maurepas*, deſtiné à gouverner un jour le royaume, devait, après trente ans d'intervalle, ſuccéder au cardinal de *Fleuri*; il fallait auparavant qu'il fût mûri par l'expérience, & ſur-tout par la diſgrace. Le comte de S. Florentin devenu dans la ſuite duc de la Vrilliere, a été célebre par ſon long miniſtere; mais il ne donnait aucune inquiétude au cardinal. Pour le troiſieme, à peine rentré dans le miniſtere, humilié par ſon ſéjour à la baſtille, & par le procès qu'on lui avait fait au parlement,

il était bien éloigné de cabaler contre 1726.
le *mentor* du roi.

Pour les finances, le président *Dodun* qui en était chargé, fut obligé de donner sa démission peu de jours après la disgrace du duc de *Bourbon*; le cardinal le fit remplacer par M. Pelletier *des Forts*; il se ménagea ainsi un homme à lui dans le poste le plus essentiel pour l'exécution de la suite de ses projets.

66. Etat politique de l'Europe.

En ces tems là se formaient deux puissances dont l'Europe n'avait pas entendu parler avant ce siecle. La premiere était la Russie que le czar *Pierre* I avait tirée de la barbarie. Cette puissance ne consistait avant lui que dans des déserts immenses, & dans un peuple sans loix, sans connoissance de la tactique, tel que de tout tems ont été les Tartares. Ce peuple était si étranger à la France & si peu connu, que lorsqu'en 1668 *Louis* XIV avait reçu une ambassade Russe, on célébra par une médaille cet événement comme on célébra dans la suite l'ambassade du roi de Siam.

Cet empire nouveau commença à influer sur les affaires du Nord &

1726. même à y donner des loix, depuis que le czar eut vaincu le roi de Suede à *Pultawa*.

La seconde puissance établie en Europe à force d'art & sur des fondemens moins vastes, était la Prusse. Ses forces se préparaient dans le silence & ne se déployaient pas encore.

La maison d'Autriche était restée à peu près dans le même état où la paix d'*Utrecht* l'avait mise; mais lorsque sa puissance était à son plus haut période, *Charles* VI sans enfans mâles mourut, sans être certain de ceux qui succéderaient à ses vastes états.

L'Angleterre augmentait sa puissance sur mer, & la Hollande perdait insensiblement la sienne. Ce petit état tombait en décadence à mesure que ses voisins faisaient eux-mêmes le commerce dont il avait été quelque tems le maître. La Suede languissait; le Dannemarck était aussi florissant qu'il pouvait l'être. La Pologne moins resserrée qu'aujourd'hui, ne mettait cependant aucun poids dans la balance de l'Europe. L'Espagne & le Portugal subsistaient par l'Amérique. L'Italie, divisée en un grand nombre d'états, faisait quelque commerce, mais n'a-

1720.

vait aucune influence au-delà de sa presqu'isle. Tel était le tableau de l'Europe, lorsque le cardinal de *Fleuri* devint l'arbitre de la France.

6°. Suppression du cinquantieme. Fixation des especes.

Le commencement de son ministere se ressentit de l'indécision, de la mobilité de son caractere; il fit supprimer le cinquantieme établi l'année précédente, fixa à un taux proportionnel les especes d'or & d'argent, & par cette double opération, il mérita l'approbation publique : mais si dans cette occasion il procura le bien du royaume, on eut bientôt à lui reprocher la ruine de beaucoup de familles, par la réduction d'une grande quantité de rentes viageres. Effrayé ensuite par le cri général, il revint sur ses pas; mais le mal qu'il avait voulu faire, ne lui fut pas moins imputé.

L'arrêt pour la suppression du cinquantieme fut donné, en conséquence d'une résolution prise dans le conseil des finances, le onze juillet, après que le contrôleur-général eût exposé très-pathétiquement au roi l'impossibilité de lever cet impôt de la maniere qu'il avait été décidé au lit de justice. Le maréchal de *Villars* remit sous les

1726. yeux du conseil, les changemens prompts & avantageux que l'économie inspirée par le cardinal *Albéroni* avait produits en Espagne, ce royaume si épuisé pendant la guerre de la succession; il représenta que l'économie la plus exacte dans toutes les parties de l'administration, était la seule maniere honorable de rétablir les finances de l'état.

68. Bail des fermes.

Le contrôleur-général rendit compte ensuite du bail qu'il avait fait pour six ans des recettes générales pour soixante millions, & de celui des fermes auxquelles on avait joint le contrôle des actes & le rétablissement des nouveaux droits moyennant quatre-vingt-millions. Le dernier bail n'avait été porté qu'à cinquante-cinq millions. Celui-ci fut nommé le bail des *restes*, à raison d'un abandon que le roi fit au profit des fermiers généraux des droits que la régie de 1721 n'avait pu faire rentrer; ce qui fut la source de l'opulence de tous ceux qui prirent ce bail, parmi lesquels le cardinal en raya dix, regardés comme créatures du duc de Bourbon.

69. Réduction de rentes perpétuelles & viageres.

L'affaire du retranchement des rentes viageres fut proposée au conseil

des finances, le 19 novembre. Quelque tems auparavant, le contrôleur-général avait repréfenté qu'il était dû près de cent millions fur les tailles de l'année précédente. La néceffité de remplir le vuide & de proportionner la recette à la dépenfe, fit propofer de réduire un grand nombre de rentes perpétuelles & viageres conftituées fur les tailles, fous prétexte qu'elles provenaient de papiers acquis à vil prix. Ce projet, dont l'exécution ruinait un grand nombre de familles, fut vivement combattu dans le confeil. Le maréchal de *Villars* obferva, qu'au lieu de proportionner la recette à la dépenfe, il vallait mieux rapprocher la dépenfe de la recette. « Je » fupplie Votre Majefté, *dit-il*, de » vouloir bien fe fouvenir que depuis » que j'ai l'honneur d'être admis à fes » confeils, je n'ai ceffé de repréfenter » qu'une économie générale eft indif- » penfablement néceffaire, puifque » ce ferait tomber dans l'abyme que » d'augmenter les dettes, au point » d'être forcé à une banqueroute » générale. C'eft la commencer, *fire*, » que de retrancher plufieurs rentes » très-légitimes. Il eft vrai qu'il y en 1726.

1726. » a d'acquises à si bas prix, que le » retranchement en serait juste; mais » comment les distinguer des autres? » Ce qui serait infiniment juste & » aisé, serait de diminuer la maison » de Votre Majesté, avant que l'on » fît la maison de la reine; j'en ai » représenté l'inutilité, alléguant au » conseil que l'impératrice n'avait à » elle qu'un seul domestique qui est » son grand maître, dont les appointemens ne sont que de mille florins; que c'étaient les pages de » l'empereur qui portaient la robe de » l'impératrice & des archiduchesses, » & que l'empereur n'en avait que » quinze en tout; que moi-même » j'avois vu l'entrée de la reine des » Romains, & que son carrosse de » parade était fait il y avait quarante » ans. C'est par de telles économies » que l'empereur, qui n'a pas le quart » des revenus de Votre Majesté, leve » des troupes aussi considérables; & » cette économie universelle, si elle » était pratiquée, rendrait à votre » couronne, *sire*, cet ancien éclat, » cette gloire, cette autorité, qui la » faisait respecter de toute la terre, » & engageait les princes les plus

» éloignés à venir demander l'amitié 1726.
» de la France. Enfin, par cet ordre
» si nécessaire, les royaumes & les
» républiques craindraient d'être en-
» nemies de la France, & les alliés &
» les amis seraient plus traitables &
» moins chers ».

Cependant les retranchemens dans les rentes furent approuvés, l'édit fut envoyé au parlement qui arrêta des remontrances. Le premier président supplia le roi de vouloir bien faire attention au grand nombre de gens qui avaient été forcés de mettre presque toute leur fortune en rentes viageres, & qui allaient être réduits à la mendicité. Après ces représentations, l'édit fut enregistré de l'exprès commandement du roi.

Ces rentes viageres n'étaient déjà qu'à quatre pour cent, & paraissaient d'autant plus sacrées, que la nécessité du tems avait forcé la plupart des rentiers à prendre cet emploi offert par le gouvernement. Il n'était point dans le caractere du cardinal de braver la clameur publique, il en fut alarmé ; on lui fit comprendre l'injustice d'une opération dont le bénéfice médiocre pour le prince, por-

1726. tait un préjudice considérable aux intéressés. Il revint sur ses pas, & cependant il résulta ce qui résulte toujours des atteintes données à la foi publique, que les parties lésées reçurent un dommage réel dans la vente de leurs effets. Pour effacer toute l'impression qu'aurait pu laisser contre lui la publication de cet édit, il en rejetta le projet sur le contrôleur-général & le sacrifia. Il se flatta de persuader au public que le ministre des finances avait été le seul auteur du mal, & qu'il le punissait de ses mauvais conseils; mais personne n'y fut trompé.

70. Portrait du contrôleur général Pelletier des Forts.

Quoique M. Pelletier des *Forts* fût connu pour un homme dur & attentif à saisir les avantages du souverain, il passait en même tems pour judicieux & sage; instruit des forces de l'état par une longue expérience, son caractere le portait à balancer avec équité les intérêts du monarque & ceux des sujets. Sa dureté consistait dans l'exécution & non pas dans le projet des impôts; & loin de le soupçonner d'avoir présenté celui-ci, on savait qu'il s'y était fortement opposé; mais il en avait exécuté un autre qui empêcha de le regretter comme on

l'aurait fait. Il avait ſupprimé toutes les rentes ſur les tailles au-deſſous de dix livres, ſous prétexte que les parties prenantes trouvant diſpendieux de faire les frais néceſſaires pour les toucher, les abandonnaient quelquefois elles-mêmes, & gênaient ainſi la comptabilité. Il était ſans doute un milieu plus honnête; celui de les rembourſer. 1726.

L'arrêt du conſeil portant fixation proportionnelle & raiſonnable des anciennes eſpeces & matieres d'or & d'argent, fut la baſe eſſentielle ſur laquelle devait ſe relever le commerce preſque anéanti; depuis cette époque juſqu'en 1785 les monnoies n'ont éprouvé aucun changement. Ce régime auquel on doit rapporter la principale proſpérité de la France, n'a pas été aſſez exalté par les panégyriſtes du cardinal.

Le 16 décembre, le roi ordonna l'établiſſement de ſix compagnies compoſées de cent gentilshommes chacune. Elles devaient être commandées par des officiers expérimentés, inſtruits par d'excellens maîtres dans l'art militaire, & formés à tous les exercices convenables à la nobleſſe. 71. Etabliſſement de 6 compagnies de gentilshommes.

1726. Ces compagnies devaient être distribuées dans les villes de *Strasbourg*, *Metz*, *Cambrai*, *Caën*, *Perpignan* & *Bayonne*. Cet établissement, en faveur de la pauvre noblesse, fut remplacé dans la suite plus avantageusement par l'érection de l'école royale militaire.

1727. 72. Nouveaux préparatifs de guerre en Espagne. Tout paraissait annoncer une guerre inévitable & prochaine, au commencement de 1727; le roi d'Espagne faisait des levées extraordinaires d'argent. Il avait ordonné la *quintana*; c'est-à-dire de faire marcher le cinquieme jeune homme dans toutes les paroisses de l'Espagne; & l'on ne savait pas encore si ces préparatifs de guerre menaçaient *Gibraltar*, ou *Minorque*. Il est certain que si la France cédant à l'impulsion de l'Angleterre, eût commencé une diversion du côté des Pyrénées; on eût peut-être vu renaître une guerre aussi sanglante que celle de 1701, & qui eût également embrasé le midi & le nord. Mais, la France épuisée par une des plus violentes crises qu'elle eût éprouvées depuis la fondation de sa monarchie, ne pouvait se rétablir qu'à l'ombre d'une longue paix; &

& la principale politique du cardinal devait être de la conserver à quel prix que ce fût. 1727.

73. Sentimens pacifiques de la cour de Vienne.

La cour de vienne voyait une partie de l'empire engagée dans l'alliance de *Hannovre* ; les autres princes ne paraissaient pas déterminés à embrasser ses intérêts pour soutenir sa compagnie d'*Ostende*, qui leur était étrangere, elle ne pouvait regarder son traité avec l'Espagne, que comme un de ces engagemens incertains qui ne doivent leur naissance qu'à une convenance particuliere & momentanée, qui ne tient qu'à des circonstances mobiles, à des intérêts passagers; mais qui, n'étant pas fondés sur les avantages réels & permanens des états qui les ont contractés, s'évanouissent avec les événemens qui les ont enfantés; la cour de Vienne voulait si peu la guerre, qu'elle fit proposer par le Nonce du Pape, au duc de Richelieu, ambassadeur de France dans la capitale de l'empire, de suspendre pour un tems le privilége de la compagnie d'*Ostende*, puisque cet établissement était la cause de la guerre; cette proposition faisait tomber tous les prétextes d'entrer en

1727. campagne, cependant les liaisons formées avec l'Angleterre, ne permettaient pas de l'admettre sans la consulter. Le comte de *Broglie*, ambassadeur de France à *Londres*, fit passer à *Versailles* une lettre du duc de *Neu-Castle*, qui fut lue au conseil, le 26 janvier, par laquelle il paraissait que le roi d'Angleterre regardait comme un affront que le duc de *Richelieu* eût écouté aucune proposition de la part des ministres de l'empereur, sans la participation du comte de S. *Saphorin*, ministre d'Angleterre, auprès de ce prince. Les Anglais demandaient que si les Espagnols attaquaient *Gibraltar*, la France fit une irruption en Espagne; maniere adroite de ruiner les deux branches de la maison de France, l'une par l'autre, & d'établir à jamais leur domination maritime sur les débris de celle des deux puissances.

74. Les Anglais continuant de bloquer Porto-Bello, les Espagnols attaquent Gibraltar.

L'escadre Anglaise continuait de bloquer *Portobello* ; & l'on apprit bientôt que les Espagnols étaient entrés en campagne. Le comte *de las Torrés*, général de leur armée, fit ouvrir la tranchée devant *Gibraltar*, la nuit du 22 au 23 Février. Il

trouva une place imprenable par sa situation; & d'ailleurs, pourvue abondamment de toutes les choses nécessaires pour soutenir un siege opiniâtre. Le vice amiral *Vager*, avec une escadre de neuf vaisseaux de ligne, venait d'y débarquer trois régimens. 1727.

La forteresse de *Gibraltar*, célèbre par son importance, à l'entrée de la Méditerranée, par les différentes tentatives que les Espagnols ont fait inutilement pour s'en emparer, depuis qu'elle est tombée au pouvoir de la Grande-Bretagne; & sur-tout par le dernier siege qui a duré depuis le 23 juin 1779, jusqu'au mois de Février 1783; est un promotoire ou rocher d'environ une lieue de longueur. Son vrai nom est *Gibel-Tarif*, montagne de *Tarif*, général Sarazin, qui l'enleva à ses anciens possesseurs.

75. Description de la forteresse de Gibraltar & d'Algesires.

Ce rocher qui s'éleve perpendiculairement de treize cents pieds Anglais au dessus du niveau de la mer, est séparé en deux parties inégales par un enfoncement qui s'étend du Nord au Sud. Le front ou la division intérieure, est un talus graduel semé de précipices. Mais le côté qui

1727. regarde la Méditerranée, & celui qui fait face à l'Espagne, sont tous deux naturellement escarpés & totalement inaccessibles. C'est dans cette circonstance particuliere que consiste la principale force de *Gibraltar*. Le rocher tient au continent par un *isthme* de sable bas, ce qui rend assez probable que le mont *Calpé* ou *Gibraltar* fut jadis entierement environné de la mer.

La ville est bâtie au pied de la face nord-ouest de la montagne. Elle occupe une assez grande étendue le long de la mer, sur une très-petite profondeur. Elle ne communique avec *l'isthme*, que par une longue levée étroite. Un bas fond hérissé de pointes de rochers, empêche les gros vaisseaux de s'approcher de ses murs.

Sur la montagne on voit la maison des signaux. L'observateur placé dans cet endroit, jouit d'une vue presque sans bornes sur la Méditerranée, & son œil peut observer une partie de l'Océan atlantique sur les côtes d'Espagne. C'était autrefois à ce poste qu'on plaçait les signaux à l'apparition de la voile du perroquet des vaisseaux, venants de

l'eſt ou l'oueſt. Mais, dans le commencement de la derniere guerre, les Anglais s'apperçurent que les croiſeurs Eſpagnols étaient plus ſouvent avertis par ces ſignaux que par les leurs, de l'approche des bâtimens Britanniques, ils diſcontinuerent de les faire. 1727.

L'ancien château des Mores eſt de tous les édifices de *Gibraltar*, celui qui mérite le plus d'attention. Cette antique ſtructure, ſituée au nord-oueſt de la montagne, conſiſtait autrefois dans une triple enceinte de murs, dont le plus extérieur était baigné des eaux de la mer. L'inutilité de cette fortification Moreſque, a nui à ſa durée. Une partie eſt tombée en ruine. Les murs qui ſont encore debout, forment en s'élevant ſur la montagne, un carré long. L'angle ſupérieur duquel on voit encore la principale tour, était l'endroit où les gouverneurs Mores ont jadis réſidé. Il reſte au dedans des murs, les veſtiges d'une *moſquée*; ceux d'une cour à la Moreſque; & d'un grand réſervoir d'eau. Les ruines de cet édifice atteſtent la magnificence des Mores dans le tems qu'ils

1727. étaient les maîtres de cette forteresse.

Les autres principaux édifices, sont le couvent ou quartier du gouverneur; la maison du lieutenant-gouverneur; l'amirauté qui fut un monastère de moines blancs; le bureau des vivres; l'église Espagnole; les cazernes méridionales, & l'hôpital militaire.

Depuis que les Anglais possedent *Gibraltar*, presque toutes les maisons ont été construites de pierres tirées du rocher, & enduites à l'extérieur avec du *tapia*, mortier fait avec du sable, de la chaux & des petits cailloux, dans une proportion convenable. Elles sont couvertes de tuiles. Mais celles de construction Espagnole, conservent encore leurs toits plats en terrasse, & plusieurs des belvéderes ou tourelles, d'où, sans sortir de chez soi, on jouit de la vue pittoresque des côtes voisines.

La montagne est remplie de cavités qui sont autant de réservoirs des eaux pluviales. Une de ces retraites souterraines, connue sous le nom de cave *de la Côte de Bœuf*, servit durant le dernier siege, d'azile commun à beaucoup d'habitans. La plus

singuliere de ces grottes, est la cave de S. Georges, élevée de onze cents pieds au dessus du niveau de la mer. On voit à son entrée les restes d'un mur épais. L'ouverture de la grotte n'a que cinq pieds; mais elle s'éleve bientôt considérablement. Elle a environ deux cents pieds de long, sur quatre-vingt-dix de large. La voûte paraît être soutenue par des colonnes formées par la stillation continuelle des gouttes d'une eau susceptible de pétrification. A l'aide des torches on découvre de cette caverne l'entrée de plusieurs autres. Quelques curieux, soutenus par des cordes, ont essayé d'en connaître la profondeur; mais après être descendus environ cinq cents pieds, des vapeurs méphitiques les ont obligés de remonter à l'air extérieur. 1727.

Parmi les raretés de *Gibraltar*, des os pétrifiés, découverts dans les cavités, ont attiré l'attention des curieux. Quelques uns tirés des rochers de *Rosia*, ont été envoyés en Angleterre pour être examinés par les naturalistes. On trouve sur le sommet de la montagne, des singes qui ne se rencontrent dans aucun endroit

1727. de l'Espagne ; ils s'y multiplient dans des lieux inaccessibles. On en voit de pareils sur le mont *Abila*, ce qui fait penser qu'ils purent avoir été apportés par les Mores.

Les Aigles & les Vautours passent tous les ans de Barbarie à *Gibraltar*, en allant en Espagne. Les premiers font leurs petits dans le creux des rochers les plus inaccessibles de cette montagne. Les moucherons y sont très-incommodes à la fin de l'été ; on y trouve des Scorpions, des mille pieds, & d'autres reptiles venimeux.

L'air de *Gibraltar*, est tempéré & sain. Le ciel y est toujours serein. La chaleur y serait excessive pendant les mois de juin, juillet, & août, si elle n'était tempérée par un vent frais qui commence à souffler ordinairement vers les dix heures du matin, & dure presque jusqu'au coucher du soleil. Sa fraicheur agréable & fortifiante le fait appeller le médecin de *Gibraltar*. Le froid en hiver n'y est pas aussi considérable que dans les lieux du voisinage. Il n'y neige presque jamais ; tandis que les montagnes de Grenade, & même celles de l'Afrique sont couvertes de

neige pendant plusieurs mois. Les pluies & les orages surviennent en décembre & janvier. La pluie descend de la montagne en torrens rapides, entraînant souvent des grosses pierres & des débris qui comblent les fortifications. Mais ces tempêtes ne sont pas de longue durée. Le ciel s'éclaircit bientôt, les nuages se dissipent; le soleil se montre, & sa douce chaleur dédommage des horreurs des heures précédentes. 1727.

C'est dans cette saison qu'on ramasse l'eau qui doit servir aux habitans, l'été suivant. L'acqueduc qui la conduit à la fontaine, au milieu de la ville, est l'ouvrage d'un jésuite qui le dirigea lorsque les Epagnols étaient encore les maîtres de cette forteresse.

L'aspect stérile du rocher de *Gibraltar*, a quelque chose de rebutant. On n'y voit d'autres arbres que quelques petits palmiers, & d'autre verdure que quelques herbes qui croissent dans les interstices du rocher, & qui servent de nourriture à des troupeaux peu nombreux qui paissent au centre de la montagne; mais, lorsque les pluies cessent, & que les

1727. rayons ardens du soleil ont desséché ce peu de verdure, la montagne ne présente aux yeux que des rocs nuds & sauvages, & des palmiers brûlés.

La baye de *Gibraltar*, formée par les pointes de *Cabrita*, & d'Europe, semble destinée par la nature à commander le détroit. Une flotte y peut cependant passer sans être vue de la garnison, à cause de l'épaisseur des brouillards qui y regnent lorsque le vent vient de l'Est ou du Sud-Ouest.

Algesire est située à l'oposite de *Gibraltar*, à cinq milles de distance en traversant la baye. Cette ville fut bâtie par les Sarrazins, vers l'an 714, deux ans après leur établissement à *Gibraltar*. Elle est remarquable pour avoir été le lieu de leur débarquement, lorsqu'ils envahirent l'Espagne, & qu'ils détruisirent si facilement l'empire des Gots. Elle devint considérable, lorsqu'en 1310, *Gibraltar* tomba dans les mains des chrétiens, *Algesire* résista à leurs efforts. Elle fut enfin prise par *Alphonse XI*, en 1344, après un siege opiniâtre, célebre par les faits d'armes qui distinguerent les plus grands sei-

gneurs d'Espagne, de France & d'Angleterre. On rapporte que les Mores firent usage du canon, pour la premiere fois, dans ce siege, contre les assaillans, & que les Anglais, témoins des ravages que faisait cette artillerie, en adopterent l'usage, & s'en servirent à la bataille de *Creci*. Cette ville fut reprise par les Maures de Grenade, en 1369; mais, n'étant pas en état de la garder, ils en démolirent les fortifications, & emmenerent les habitans en esclavage. 1727.

Les Espagnols, maîtres de *Gibraltar*, négligerent de rebâtir *Algesire*, elle ne fut habitée que par quelques pêcheurs, & ne sortit de ses ruines qu'à l'occasion de la prise de Gibraltar par les flottes Anglaise & Hollandaise, en 1705. La nouvelle ville d'*Algesire* est bâtie au nord de l'ancienne, dont on voit encore les ruines.

Les rivieres de *Palmone* & de *Guadaranque*, coulent au nord d'*Algesire*. Sur le bord oriental du *Guadaranque*, riviere où ne peuvent mouiller que de petits navires; on voit encore les ruines de l'ancienne ville

1727. de *Carrera*, près de la pointe de *Rocadillo.* Des paysans, en labourant la terre, y trouverent d'anciennes monnoies. Cette ville, dont il reste à peine les débris d'un quai, & ceux de quelques édifices publics, romains en apparence, pour instruire la postérité du lieu qu'elle occupa; fut bâtie par les Phéniciens, lorsque ces aventuriers visiterent les extrémités du monde, alors connu. Les historiens ont parlé de cette ville sous le nom de *Carreia*, d'*Heraclia*, & de *Calpé-Carreia.* Les Carthaginois étant devenus une nation puissante, & ayant prétendu à la souveraineté de l'Espagne, *Carreia* maintint son indépendance jusqu'à l'époque, où, suivant le rapport Tite Live, *Annibal*, l'emporta d'assaut, & la démantela. Lorsque *Scipion* chassa les Carthaginois de l'Espagne, *Carreia* resta assez long-tems sans importance; mais, les Romains ayant reconnu dans la suite la bonté de son port pour les galeres, y envoyerent une colonie. Elle commença dès-lors à devenir considérable, *Pompée* s'y réfugia après la bataille de *Munda*, & fut obligé d'en sortir précipitamment;

On pense qu'elle fut presque ruinée 1727.
quelque tems après l'irruption des Gots & des Vendales en Espagne. Les Sarasins renverserent ce qui restait des édifices de cette ville, pour avoir des matériaux propres à la construction de *Gibraltar* & d'*Algesire*. Il parait extraordinaire qu'ils aient préféré de bâtir une nouvelle ville, plutôt que de rélever l'ancienne, dont la situation convenait mieux pour les fortifications de ce tems-là.

A moitié chemin, entre la *Guadaranque* & *Gibraltar*, est un fort & une tour nommée *Pointe-Mala* ou *Négro-Pointe*, au nord de laquelle les Espagnols, après la perte de *Gibraltar*, bâtirent la petite ville de *S. Roch*, dilicieusement située à cinq milles de la forteresse. C'est dans cet endroit que l'armée Espagnole s'assembla pour faire le siege de *Gibraltar*. Et on apprit que le général *las Torres* se promettait de prendre la place en moins de six semaines. Les Espagnols firent en effet des prodiges de valeur que tous les gens de l'art regardaient comme téméraires & inutiles. Quelques-uns d'eux eurent l'audace de grimper de rochers en rochers

1727. du côté de l'est jusqu'au centre de la montagne. Ils se cacherent dans une caverne en attendant ceux de leurs compagnons qui prenaient la même route. Ils furent malheureusement découverts avant que leur nombre fût assez grand pour fondre sur les assiégés, & leur intrépide hardiesse ne fut pas couronnée du succès qu'elle méritait ; les Anglais ont fait escarper cet endroit qui n'est plus abordable aujourd'hui.

76. Armemens en Angleterre.

Pendant que vingt mille Espagnols entraient dans le camp de S. Roch près de Gibraltar, le roi d'Angleterre fit l'ouverture du parlement. Il était de sa politique d'animer la nation à la vengeance pour en obtenir les subsides dont il avait besoin. C'est à quoi ce prince s'attacha dans sa harangue ; il peignit l'union de l'empereur avec l'Espagne comme le fondement d'une puissance formidable qui forcerait bientôt la Grande-Bretagne à se dépouiller de Gibraltar & de Minorque, sans lesquels son commerce du Levant serait bientôt anéanti. Le commerce de la nation, *disait-il*, était également menacé de sa ruine aux Indes orientales, par l'érection de la compagnie

d'Ostende, & en Amérique par l'audace des gardes-côtes Espagnols. Il parla ensuite, avec énergie, des engagemens secrets pris par les deux puissances pour remettre le prétendant sur le trône. Il assurait que ce prince était déjà en marche pour l'Espagne, où il était attendu par trois vaisseaux Russes, auxquels devait se joindre une escadre considérable de la même nation. Que les trois cours de Vienne, de Madrid & de Pétersbourg, étaient d'accord avec le prétendant : que si la tentative qu'il allait faire sur la Grande-Bretagne réussissait par le concours de ces puissances, il favoriserait la compagnie d'Ostende, rendrait à l'Espagne *Minorque & Gibraltar*, & ferait partager aux trois puissances alliées les privileges dont jouissaient les Anglais dans les colonies Anglaises. La harangue du roi eut tout l'effet que ce prince en attendait ; elle échauffa les esprits ; les communes accorderent vingt mille matelots pour le service de l'année. Les troupes de terre furent mises sur le pied de guerre. On assigna des fonds nécessaires pour ces dépenses ; & pour remplir les engagemens pris 1727.

1727. par le roi avec les puissances alliées: toutes ces sommes égalaient presque celles qui avaient été accordées à la reine Anne dans le fort de la guerre de 1701.

77. Le roi d'Angleterre ordonne au ministre de l'empereur de quitter les terres de la Grande Bretagne. L'empereur par représailles, ordonne aux ministres Britanniques de quitter les terres de l'Empire.

Le sieur *Palm*, envoyé de l'empereur à Londres, présenta un mémoire au roi d'Angleterre, très-offensant pour ce prince, en ce qu'on y taxait de mensonge & de fausseté la plupart des faits articulés par le roi dans sa harangue au parlement, & sur-tout les endroits où ce prince avait avancé que l'empereur & le roi d'Espagne avaient formé la résolution de rétablir le prétendant sur le trône Britannique. Ce ministre reçut ordre le lendemain de sortir dans huit jours des terres de la Grande-Bretagne. Le ministre d'Angleterre ayant présenté de son côté un long mémoire à la diete de *Ratisbonne*, fut refusé à la dictature publique. On produisit un mandement impérial, après la communication duquel, tous les ministres Britanniques eurent ordre de sortir des terres de l'Empire: il semblait que la guerre allait déployer ses horreurs.

78. La France devient l'arbitre de l'Europe.

Ce fut alors que la France, abandonnant la politique conquérante des

miniſtres de Louis XIV, mérita par 1727.
ſes vues pacifiques & dépouillées d'ambition, cette réputation d'équité & de modération qui la rendit pluſieurs fois ſous le regne de Louis XV l'arbitre de l'Europe. Le cardinal de *Fleuri* prit les armes ; le marquis d'*O*, lieutenant-général des armées navales, partit de Breſt pour la Méditerranée à la tête d'une eſcadre de douze vaiſſeaux de ligne. Le chevalier d'Orléans ſe joignit à l'eſcadre Françaiſe avec ſix galeres ; mais cet armement, au lieu d'avoir des vues hoſtiles, fut deſtiné à défendre les puiſſances qui ſeraient attaquées. Les diſpoſitions pacifiques de la France étaient ſecondées en effet par le roi d'Angleterre, qui n'avait feint de vouloir la guerre que pour obtenir des ſubſides conſidérables, & qui, lorſque *Gibraltar* fut aſſiégé, s'était contenté de donner des lettres de repréſailles pour courir ſur les vaiſſeaux ſans faire d'autres armemens ; mais la nation Anglaiſe déſirait la guerre.

La cour de *Madrid*, mal ſecondée par ſes alliés, ſentit les difficultés de ſon entrepriſe contre *Gibraltar* à meſure qu'elles devinrent préſentes, &

1727. qu'elles se multiplierent. Ses ressentimens contre ses ennemis prirent un caractere moins vif. L'empereur redoutait avec raison le courroux des Anglais ; ils pouvaient d'un moment à l'autre bombarder *Ostende*, & réduire en cendres la ville où ce prince avait établi la compagnie de commerce dont ils étaient jaloux. Le roi de Prusse était son allié ; mais la facilité avec laquelle il avait changé de parti, ne devait pas lui inspirer une grande confiance dans les secours qu'il pouvait tirer de ce prince, que de nouvelles circonstances pouvaient engager à un nouveau changement. L'alliance de l'empereur avec le roi de *Sardaigne* n'était pas plus solide. Ce prince négociait alors avec la France, & on devait présumer qu'il ouvrirait la porte des Alpes à ceux qui lui feraient les meilleures conditions. L'Angleterre était la seule puissance qui pouvait trouver son avantage à la guerre. Tandis que les Français, les Espagnols, les Allemands & les Hollandais se seraient battus vers les Pyrénées & sur le Rhin, les Anglais, maîtres de la mer & ne songeant qu'à l'augmentation de leur commerce, se

seraient promenés tranquillement sur l'Océan, cherchant sur le globe tous les endroits qui pouvaient leur servir de points d'appui, & s'y fortifiant à loisir. C'est aussi ce qu'on voulut éviter dans le conseil de France. Lorsque les Anglais pressaient le roi de déclarer la guerre à l'Espagne, on leur demanda vingt mille hommes de troupes Britanniques pour être unis à l'armée du roi; & dès-lors ces insulaires qui n'auraient voulu combattre que sur l'Océan, où il y avait beaucoup plus à gagner pour eux, prirent des sentimens plus pacifiques. 1727.

79. Les différends s'arrangent. Congrès de Seissons.

Dans ces circonstances, le pape offrit sa médiation; ses nonces négocierent en même tems à Vienne, à Paris, à Madrid; le comte de *Morville*, le baron de *Fonséca*, le lord Horace *Valpole*, & M. *Boréel*, ministres du roi, de l'empereur, du roi d'Angleterre & des Etats-Généraux, signerent à Paris, le 31 mai, les préliminaires du traité de paix arrêtés à Vienne entre les ministres de l'empereur, le duc de *Richelieu*, ambassadeur de France, & le duc de *Bournonville*, ambassadeur d'Espagne. Les principaux articles étaient la suspen-

1727. sion des privileges de la compagnie d'Ostende pendant sept ans, la levée du siége de *Gibraltar*, la fixation du commerce Britannique dans l'Amérique Espagnole, & la convocation d'un congrès indiqué d'abord à Aix-la-Chapelle, ensuite à Cambrai, & assemblé en effet à Soissons en 1728. L'Espagne incidentait, faisait des difficultés. Elle n'avait pas levé le siége de *Gibraltar*, seulement il était converti en blocus. Sa marine avait pris le vaisseau Anglais le *Fréderic*, dont la cargaison était estimée douze millions; elle refusait de le rendre, le regardant comme de bonne prise. Cette difficulté fut enfin levée heureusement, & la réconciliation qui se fit alors entre les cours de France & de Madrid, applanit les obstacles; les préliminaires eurent leur exécution.

80. Les rois de Prusse & de Sardaigne seuls mécontens de la paix.

Les rois de Prusse & de Sardaigne parurent seuls mécontens de la paix, parce que relativement à l'étendue de leurs forces, ils avaient fait des frais plus considérables pour se mettre en campagne. On leur répondait que c'étaient leur incertitude, leur peu de consistance dans les résolutions prises, la crainte même d'être abandonnés

par eux lorsqu'on ferait aux mains, 1727.
qui avaient engagé les puissances du premier ordre à faire la paix.

81. Mort de George I, roi d'Angleterre.

Le roi d'Angleterre n'attendait que l'heureux succès des conférences de *Vienne* & de *Paris* pour proroger le parlement Britannique. Il eut la satisfaction d'annoncer la paix prochaine dans son discours de clôture. Depuis deux ans il n'avait pas visité ses états d'Allemagne, il s'empressait de se rendre à Hannovre. Arrivé à *Delden*, petite ville du pays de *Detwenter*, ce prince se trouva incommodé. Il ordonna, malgré sa faiblesse, qu'on fît la plus grande diligence possible pour arriver à *Osnabruck*, où il mourut le 22 juin, dans la chambre où il était né le 8 juin 1660; son corps fut porté à Hannovre.

82. George II, roi d'Angleterre.

Le courier qui apportait la nouvelle de la mort de George I, arriva à Londres le vingt-cinq juin. Aussi-tôt le prince de *Galles* se rendit du palais de Richemont qu'il habitait, à sa maison de *Leicester*, où les membres du conseil privé lui prêterent serment de fidélité. Le nouveau roi déclara qu'il était dans la ferme résolution de maintenir de toute son autorité la

1727. constitution actuelle de l'église & de l'état Britannique, de même que les alliances contractées par son pere avec les puissances étrangeres. Le parlement s'assembla suivant l'usage, & fut aussitôt prorogé. Le roi *Jacques*, en apprenant la nouvelle de la mort du roi *George* I, partit de *Boulogne* pour les Pays-Bas Autrichiens, afin d'être plus à portée de passer en Angleterre, s'il y était appellé par la nation ; mais les Anglais, loin de rouvrir à la maison *Stuart* le chemin du trône, témoignerent leur attachement à la maison de *Brunsvich-Hannovre*, en augmentant la liste civile du nouveau roi. Le couronnement de *George* II & de la reine son épouse, se fit le 11 octobre, dans l'église de *Westminster*, avec les solemnités ordinaires.

83. Mort de la czarine Catherine Alexiewna.

On apprit presque en même tems à Paris, la mort du roi d'Angleterre, & celle de la Czarine *Catherine* Alexiewna, veuve de *Pierre I*. Cette princesse qui, depuis la mort de son époux, gouvernait la Russie avec beaucoup de gloire, mourut à Pétersbourg d'une fluxion de poitrine, le 16 mai, à l'âge de trente-neuf ans. Elle déclara par son testament, le

Czarovitz *Pierre Alexiovitz*, petit-fils de Pierre I, héritier de l'empire; ordonna que pendant la jeunesse de ce prince, le conseil de régence serait composé de la princesse de *Holsten*, fille de Pierre I; de la princesse *Elisabeth*, sa sœur; du duc de *Holstein*; des princes *Mencicof*, premier ministre; & *Galitzin*; du comte de *Goloskin*; de l'amiral *Apraxin*, & du baron *Osderman*. L'autorité de ce sénat ne fut pas de longue durée. Le prince *Mencicof*, favori de l'impératrice *Catherine*, jouissait du plus grand crédit. La Czarine s'était proposée de marier le Czarovitz avec la fille de ce seigneur. Les fiançailles furent en effet célébrées quelques jours après l'avénement du jeune Czar au trône. Mais la fortune qui avait conduit Mencicof, de l'état le plus bas à toutes les dignités que son ambition avait pu lui faire souhaiter, ne sembla le porter au faîte des honneurs, que pour le faire tomber de plus haut, & le ramener à son premier état, par la marche la plus rapide. Non-seulement le nouveau Czar était fiancé à sa fille, mais la sœur de ce prince était destinée à son fils; 1727.

1727. & ce double mariage allait établir son pouvoir sur une base inébranlable. C'était-là où le sort l'attendait pour lui faire sentir la bisarre cruauté de ses coups. Tout lui manque à la fois. Le Czar & sa sœur rejettent son alliance. Le chancellier de Russie profitant d'un instant que *Pierre II* était mécontent du premier ministre, assure ce prince que si la minorité dure encore quatre ans, suivant le testament de la Czarine, le prince Mencicof sera le maître de la monarchie & du monarque; Mencicof est arrêté; on l'accuse d'être la cause de la mort du malheureux *Alexis* Pétrovitz, pere du Czar, que *Pierre I* avait fait condamner à mort, on le dépouille de toutes ses dignités & de tous ses biens; réduit à la plus extrême misere, il est relégué dans les déserts de la Sibérie, où il mourut triste jouet de l'inconstance des événemens, des intrigues des cours, de la méchanceté des hommes.

84. La reine accouche de deux princesses. Le 14 août, la reine accouche de deux princesses, qui furent ondoyées sur-le-champ, en présence du roi, des princes & des princesses du sang. La premiere, *Marie-Louise-Elisabeth* fut

fut mariée à dom Philippe, infant d'Espagne. La seconde, *Anne Henriette*, mourut en 1752. Le lendemain des couches de la reine, le chancelier d'*Aguesseau* fut rappellé à la cour, & reprit les fonctions de sa charge. M. d'Armenonville ayant fait remettre les sceaux au roi, par son fils le comte de *Morville*, ministre des affaires étrangeres, qui donna presque en même tems sa démission de cette place; les sceaux furent donnés à M. de *Chauvelin*, président à mortier au parlement; ce magistrat eut aussi le département des affaires étrangeres. 1727.

85. Réconciliation des cours de France & d'Espagne.

La joie que l'on ressentit de l'heureux accouchement de la reine, reçut de nouveaux accroissemens par le retour de la bonne intelligence entre les deux branches de la maison de France, plutôt suspendue qu'éteinte depuis le renvoi de l'infante; le roi écrivit de sa main, à *Philippe V*, son oncle, une lettre de félicitation sur la naissance de l'infant dom *Louis-Antoine-Jacques*, dont la reine était accouchée le 25 juillet. La lettre fut remise au roi d'Espagne, le 11 août; ce prince, après l'avoir lue,

1727. déclara publiquement que la réconciliation avec le roi son neveu était faite; & peu de jours après, le comte de *Rottembourg* fut envoyé à Madrid pour porter l'ordre du S. Esprit, au nouvel infant. Alors s'évanouirent entiérement les espérances que paraissaient avoir les ennemis de la France & de l'Espagne, de profiter des dissentions nées entre les deux puissances, pour augmenter leur commerce & leur influence sur les affaires générales.

86. Diminution d'impôts.

La signature des préliminaires de paix, permit au roi de diminuer quelques impôts. Il fut convenu dans le conseil que pour l'année 1728, on retrancherait trois millions sur la taille, deux millions cinq cent mille livres sur l'imposition des fourrages; & que le roi donnerait quinze cent mille francs pour soulager les généralités qui avaient le plus besoin des secours du gouvernement. Quelque tems auparavant, le roi avait accordé aux enfans du duc du *Maine* & du comte de *Toulouse*, les mêmes honneurs dont jouissaient leurs peres.

87. Affaires de la constitution.

Le roi faisait de fréquens voyages à Rambouillet, & le cardinal de

Fleuri, à sa maison d'*Issi*, où l'on 1727.
traitait des affaires ecclésiastiques, & sur-tout de celles de la constitution. Pour parvenir à faire cesser les divisions qui régnaient en France, au sujet de cette bulle, & à réunir les esprits, on faisait agir tous les ressorts de la politique, pour gagner le cardinal de Noailles, regardé comme le chef des anti-constituans; car ce prélat, en retractant pendant la régence son acte d'appel, pour complaire au duc d'Orléans, & empêcher l'exil du parlement à *Blois*, n'avait pas pour cela accepté la bulle. On se flattait de gagner ce vieillard, lorsque trente curés de Paris lui présenterent un mémoire pour l'en détourner. Cet écrit ayant été imprimé, fut supprimé par un arrêt du conseil, du 14 juin, comme scandaleux & contraire aux décisions de l'Eglise & aux loix de l'état. Le cardinal de *Fleuri* prouva dans cette occasion qu'il n'avait pas les vues philosophiques qui doivent diriger un homme d'état dans le gouvernement; croyant n'agir que d'après ses lumieres, il céda trop à l'impulsion des jésuites, & le cours de son mi-

1727. niftere ne fut pas affez long pour calmer des troubles, qu'il ne fit qu'exciter & qu'accroître par les perfécutions.

Tandis que les moliniftes abufaient de leur accès auprès du miniftre, pour brouiller les affaires, dans l'efpoir de mieux tourmenter leurs ennemis, ceux-ci eurent recours pour fe foutenir à des moyens non moins dangereux, à caufe de la fermentation qu'ils occafionnaient, par le mélange du fanatifme avec l'efprit religieux.

18. Mort du diacre Pâris. Convulfions.

L'abbé *Pâris*, diacre de la paroiffe S. Médard, fils d'un confeiller de grand'chambre, & frere d'un confeiller aux enquêtes, homme fimple & modefte, mort le premier mai, appellant & réappellant, fut le héros qu'ils choifirent. On prétendit qu'il fe faifait des miracles à fon tombeau. Un hiftorien zèlé pour le janfénifme, publia fa vie, où, parmi des traits édifians, on lifait qu'il était quelque fois deux années entieres fans faire fes pâques; que dans un codicile fait par lui, peu de tems avant fa mort, il avait légué quelque argent à de pauvres prêtres, pour leur ôter la

tentation de dire souvent la messe; que dans son enfance il se réjouissait à brûler de la paille dans une cheminée pour mettre le feu au college dans lequel on l'élevait; qu'à dix ans, il donnait beaucoup d'exercice à ses maîtres, dont la patience se dédommageait en exerçant la sienne; qu'il fut deux fois chassé de la maison paternelle, puis déshérité en partie; qu'il avait appris à faire des bas au métier; que par modestie il s'était tenu loin des autels & du ministere évangélique, se contentant de faire le catéchisme aux enfans, & des conférences aux jeunes éleves; qu'il haïssait cordialement les jésuites, & qu'en mourant il avait proféré ces paroles: *on ne saurait trop les démasquer.* 1727

L'homme est si avide du merveilleux, que le concours fut immense au tombeau de l'abbé *Pâris.* Ceux qui montaient sur sa tombe, avaient l'imagination si frappée, que leurs organes ébranlés leur donnaient de légeres convulsions qu'ils prenaient eux-mêmes pour des prodiges. On priait en langue vulgaire autour du tombeau, on ne parlait que de sourds qui avaient

1727. entendu quelques paroles; que d'aveugles qui avaient entrevu quelques objets; d'estropiés qui avaient marché droit quelques momens. Le gouvernement abandonna pendant quelque tems cette maladie épidémique à elle-même. Elle aurait eu peut-être des suites funestes dans un siecle moins éclairé. Les prodiges étaient même attestés par des personnes qui les avaient presque vus, parce qu'ils étaient venus dans l'espérance de les voir; & le cardinal de Noailles, séduit par leurs témoignages, en fit constater quelques uns par des informations juridiques.

89. Concile d'Embrun; condamnation de l'évêque de Senez.

Les jésuites, sans s'amuser à contrefaire des miracles, résolurent d'ébranler la fermeté du cardinal de *Noailles*, en présentant à ses yeux l'exemple d'un évêque interdit des fonctions de l'épiscopat, pour son attachement au jansénisme. On choisit M. de *Soanen*, évêque de la petite ville de *Senez*, prélat également pieux & inflexible; d'ailleurs, sans crédit & sans entours. Le cardinal de *Fleuri* engagea le roi de permettre à l'archevêque d'Embrun, de tenir un concile provincial dans sa métropole;

& ayant ordonné aux évêques de *Senez*, de *Gap*, de *Bellai*, de *Fréjus*, de *Vence*, de *Sisteron*, de *Glandeves*, d'*Autun*, de *Viviers*, d'*Apt*, de *Valence*, de *Grenoble*, de *Grasse* & de *Marseille*, de se rendre à *Embrun*, pour y traiter des matieres qui intéressaient le dogme & la discipline de l'église, le concile s'ouvrit le 16 août. 1727.

Cette assemblée, dont il n'y avait pas eu d'exemple depuis long-tems, consolait les fideles par l'espoir de se voir raffermis dans leur foi, & leur rappellait les premiers siecles de l'église.

L'abbé d'Hugues, promoteur du concile, dénonça l'instruction pastorale de l'évêque de *Senez*, du 28 août 1726, comme contenant des erreurs, comme injurieuse à la bulle *unigenitus*, & comme recommandant la lecture du livre des réflexions morales du pere *Quesnel*, prohibée par cette bulle. Le prélat accusé eut le courage de reconnaître son ouvrage; de soutenir que toutes les propositions qu'il contenait, étaient conformes à ses sentimens dont il ne voulait pas se départir. Il fut dé-

1727. claré suspens du pouvoir & de la jurisdiction de l'ordre épiscopal ; ce vieillard octogénaire, d'un caractere inflexible, mais respectable par ses connaissances & par la pureté de ses moeurs, fut relégué par ordre du roi à l'abbaye de la Chaise-Dieu, où il mourut quelques années après. L'évêque de Senez, plus grand dans son exil que sur son siége épiscopal, montra jusqu'à la fin une fermeté qui le fit admirer de ceux mêmes qui n'avaient pas sa façon de penser. Le concile d'*Embrun* condamna encore quelques écrits du pere le *Courrayer*, génovefain réfugié à *Londres*, & publia plusieurs décrets relatifs à la constitution *unigenitus*.

50. Réclamation de 12 évêques. Consultation de 50 avocats au parlement.

L'affaire n'en resta pas là. Douze évêques, à la tête desquels était le cardinal de *Noailles*, écrivirent une lettre au roi, dans laquelle ils se plaignirent de la non-canonicité du jugement rendu à *Embrun*. La meilleure réponse qu'on pût y faire, fut la défection du chef, qui l'année suivante accepta la constitution *unigenitus*. Cinquante avocats de Paris publierent une consultation conforme à la lettre des douze évêques. Elle fut supprimée

par un arrêt du conseil, comme contenant des propositions opposées à la doctrine de l'église & contraires aux loix de l'état. 1727.

Les écrits se multiplierent pour & contre la constitution. Les cardinaux de *Rohan* & de *Bissi* présenterent au roi, le 7 mai, un long mémoire qui attaquait la consultation signée par les cinquante avocats, & par 9 évêques des douze qui avaient écrit au roi. On apprit de Rome que le pape, irrité contre ceux qui attaquaient le concile d'*Embrun*, avait publié un bref qui les déclarait schismatiques, & qui excommuniait *ipso facto*, tous ceux qui liraient la consultation des cinquante avocats du parlement de Paris. 1728.

Le roi de Dannemarck avait donné, le 6 février, à la compagnie Danoise des Indes établie depuis 1670 à *Danebourg* & à *Tranquebar* sur la côte de Coromandel, un octroi d'ampliation pour quarante années, avec permission d'augmenter le nombre & la valeur des actions, & d'établir un comptoir dans la ville d'*Altena* sur l'Elbe, pour la facilité de l'équipement des vaisseaux & la vente des marchandises qui y 51. Compagnie des Indes Danoise.

1728. devaient être franches & exemptes de tous droits & impôts ; promettant de ne troubler en aucun tems, même en cas de guerre, les actionnaires & leurs vaisseaux de quelque pays qu'ils fussent, & au contraire de les favoriser en toute occasion. Cet agrandissement de la compagnie de *Copenhague*, dans un moment où l'Angleterre & la Hollande faisaient les plus grands efforts pour obtenir l'extinction de celle d'Ostende, révolta ces deux puissances maritimes. Elles défendirent à leurs sujets de s'y intéresser, & firent des représentations au roi de Dannemarck. Ces obstacles décréditerent le projet. Il tomba faute de souscripteurs. Cette compagnie qu'on voulait rendre générale, resta dans les bornes d'une société particuliere & domestique.

92. Les corsaires d'Afrique sont mis à la raison.

Depuis quelque tems, les corsaires Africains commettaient des désordres sur les côtes de Provence. Une escadre de onze vaisseaux ou frégates & de deux galeres sous les ordres du chef d'escadre de *Grandpré*, partit de Toulon, le 6 juillet, pour arrêter ces déprédations. Elle arriva, le 19, devant *Tripoli* ; & sur le refus fait par

le gouvernement de cette ville de satisfaire au roi, la ville fut bombardée & la plupart de ses édifices détruits. Ces corsaires se soumirent alors, & firent avec le roi un traité de paix pour cent ans. On apprit alors qu'ils avaient déclaré la guerre à l'empereur, & qu'ils donnaient pour raison de leur conduite, que la piraterie étant leur seul moyen de subsistance; du moment qu'ils ne pouvaient plus attaquer les vaisseaux Français, ils étaient forcés de se jetter sur les côtes de Naples & de Sicile. 1728.

Le congrès de Soissons différé sous différens prétextes, depuis la signature des préliminaires de paix, s'ouvrit enfin le 14 juin. Le cardinal de *Fleuri*, le marquis de *Fénelon*, & le comte de *Brancas-Cerest* plénipotentiaires de France, reçurent à la porte de l'hôtel-de-ville ceux des autres puissances; & sans autres cérémonies, ils allerent s'asseoir sur les fauteuils qui leur étaient destinés autour d'une table ronde. Le comte de *Zinzendorf*, premier plénipotentiaire de l'empereur, fit une harangue à l'assemblée, à laquelle le cardinal de *Fleu-*

93. Ouverture du congrès de Soissons.

1728. répondit. Tous les ministres exhiberent ensuite leurs pleins pouvoirs. Les trois premieres séances ne furent employées qu'à des visites de cérémonie, à examiner & à échanger les pouvoirs des ministres, qui dînerent successivement chez les principaux plénipotentiaires; le cardinal de Fleuri, pour la France; le duc de *Bournonville*, pour l'Espagne; *Valpold*, pour la Grande-Bretagne; & le comte de *Zinzindorf*, pour l'empereur. Mais, lorsque les ministres firent leurs demandes respectives, on dut conjecturer que le succès était très-incertain. Le duc de Bournonville, dans sa premiere demande, ne parlait que de la restitution de *Gibraltar*; on l'engagea à force de prieres, à joindre d'autres demandes sur le commerce, afin qu'il ne fût pas dit que sa premiere & seule demande fût refusée par les Anglais, sans négociations. Les ambassadeurs Hollandais demanderent l'abolition entiere de la compagnie d'Ostende, le rétablissement du commerce sur le pied des traités de *Munster*, d'*Utrecht* & de *Londres*, & le redressement des infractions que les Espagnols, selon

eux, avaient faites à ces traités. Les assemblées du congrès furent suspendues le reste de l'année, & la plupart des ministres qui le composaient, vinrent à *Paris*. 1728.

Un événement qui fit beaucoup de bruit, fut la déposition de Charles *Leopold*, duc de *Mecklembourg*, prononcée par un décret du conseil aulique. L'administration des états de ce prince, fut confiée au duc *Christien-Louis*, son frere aîné. Cet acte de despotisme, de la part de l'empereur, surprit toutes les puissances intéressées au traité de *Vestphalie*, auquel il était entiérement contraire. Le duc *Charles*, soutenu par la noblesse du pays, résista quelque tems; mais, abandonné des princes de l'empire, qui auraient dû faire leur cause de la sienne, il fut obligé de céder à la force. 94. Affaires d'Allemagne.

La reine donna le jour, le 28 juillet, à une princesse qui fut nommée *Louise Marie*, & qui mourut le 19 juillet 1739. Quelques mois après le roi fut attaqué de la petite vérole. Cette maladie se déclara le 24 octobre. Elle parcourut toutes ses périodes sans accidens, & sans que le roi eût 95. Le roi est atteint de la petite vérole.

1728. la fievre. Il fut couvert d'un grand nombre de boutons qui ne laisserent aucunes traces sur son visage, & bientôt la joie fut universelle en France, de n'avoir plus à craindre pour ce prince. Cette maladie si redoutée est ordinairement plus dangereuse dans les villes que dans les campagnes. C'était alors une opinion générale, qu'on n'était jamais deux fois atteint de la petite vérole ; & l'on était bien loin de prévoir que le roi la reprendrait au bout de quarante-six ans, & qu'il en mourrait.

96. Canal de Picardie. Le roi, quelques tems avant sa maladie, avait ordonné la construction du canal de Picardie ; il fut commencé le 27 Septembre. Le marquis de *Maulevrier*, colonel du régiment de Picardie, à la tête de son régiment, donna les premiers coups de pioche. Cet ouvrage extrêmement utile, fut malheusement interrompu dans la suite. Il fut repris par le fameux *Laurent*, & interrompu de nouveau après la mort de cet artiste. M. d'*Agai*, intendant d'Amiens, en a ordonné la continuation ces années dernieres. Si ce canal était

enfin conduit à sa perfection, il fournirait un débouché à l'industrie d'une des plus belles provinces du royaume, & faciliterait l'approvisionnement de Paris. 1728.

57. Suite des affaires ecclésiastiques.

Le nombre des écrits dont le public était inondé, au sujet de la constitution, força le gouvernement à défendre, par une déclaration, aux imprimeurs, de rien imprimer sans permission, notamment contre la religion, les affaires ecclésiastiques, & les bulles reçues dans le royaume, sous les peines portées par les ordonnances.

La congrégation de l'inquisition de Rome, prononça l'excommunication majeure contre ceux qui liraient la vie du diacre *Pâris*, & condamna le livre à être brûlé. L'exécution se fit avec une cérémonie extraordinaire. On dressa dans la place, vis-à-vis du couvent de la *Minerve*, un vaste échafaud, & à trente pas un grand bûcher. Les cardinaux inquisiteurs, monterent sur l'échafaud. Le livre fut présenté, lié & garrotté de petites chaînes de fer, au cardinal Président. Celui-ci le donna au grand inquisiteur, qui le rendit au greffier. Le

1728. greffier le donna au prévôt; le prévôt à un huissier; l'huissier à un archer; l'archer au bourreau, le bourreau l'éleva en l'air, en le tournant gravement vers les quatre points cardinaux; ensuite il délia le livre, le déchira feuille à feuille; trempa chaque feuille dans de la poix bouillante; versa le tout dans le bûcher, & le peuple cria anathême aux jansénistes.

Cette condamnation à *Rome*, augmenta les convulsions de S. Médard. Jamais il n'y eut de fanatisme plus accrédité; les molinistes plaisantaient amérement sur le moderne thaumaturge. Là, dirent-ils *dans les mémoires qu'ils firent imprimer, touchant les miracles du diacre Pâris*; c'est une fille délivrée d'une espece d'hydropisie, que le cours ordinaire de neuf mois fait disparaître sans miracle; ici c'est un œil recouvré qu'un oculiste s'était offert de guérir; mais le miracle n'avait pas empêché la perte de l'autre œil, dont le même oculiste n'avait pas osé promettre la guérison. Ailleurs, c'est un chanoine impotent qui peut aller par-tout, excepté à l'office où l'on ne le voit jamais; plus loin c'est un fourbe mal adroit qui vient au

tombeau, boiteux d'une jambe, & qui, à force de contorsions, retourne boiteux des deux. Enfin, la cure d'Anne le *Franc*, si vantée par les jansénistes, ne tient pas même à la discussion. La relation de sa maladie & de sa guérison, dressée par les partisans du diacre *Pâris*, est solemnellement démentie par la tante, le frere, la sœur & la mere de cette fille; par les deux chirurgiens qui en avaient eu soin, & par le rapport juridique de deux médecins & de trois chirurgiens jurés, examinateurs & contradicteurs du fait. 1728.

Les jésuites redoublaient leurs efforts pour détacher le cardinal de Noailles du parti janséniste que les sarcasmes des jésuites n'ébranlaient pas. Ils y réussirent enfin. La maréchale de *Grammont* qui s'était absolument rendue maitresse de l'esprit de ce prélat, l'engagea à se séparer des évêques opposés à la constitution, & à contenter le pape. Par un mandement du 11 octobre, il accepta la constitution *unigenitus*, condamna le livre des réflexions morales, & cent-une propositions qui en avaient été extraites, révo-

98. Le cardinal de Noailles accepte la constitution unigenitus.

1728. qua son instruction pastorale, du 14 janvier 1719, & sur-tout ce qui avait été publié en son nom, de contraire à l'acceptation qu'il faisait de la bulle. Le mandement fut envoyé à Rome, & devait rester secret jusqu'à ce qu'on eût reçu la réponse du pape. Le secret fut mal gardé. Vingt-deux curés firent une protestation contre le mandement qu'ils prétendaient avoir été extorqué à la vieillesse & aux infirmités de l'archevêque de *Paris*. Ce prélat, frappé de cette réclamation, demanda à prendre l'avis de son chapitre avant de publier son mandement ; & le même jour il parut une déclaration signée de lui, par laquelle il persistait dans ses premiers sentimens, & dans la lettre qu'il avait écrite au roi, avec les autres évêques, contre le concile d'Embrun. Il protestait d'avance contre tout ce qui serait signé de lui, jusqu'à la fin de sa vie, qui ne serait pas conforme à ses premiers sentimens sur la constitution. Ce nouvel obstacle ne rebuta pas les molinistes. Ils engagerent toute la famille du cardinal à se réunir pour opérer l'exécution du mandement

qu'on avait eu tant de peine à obtenir. Le duc de Noailles fut trouver son oncle à Paris, & en obtint des lettres pour le roi & pour le cardinal de *Fleuri* qui annullaient sa derniere déclaration. Cette conduite versatile ne fut pas universellement applaudie. Ceux qui n'étaient d'aucun parti, pensaient que la famille de ce saint cardinal pouvait bien se passer de se jetter dans ces contradictions, & qu'on devait respecter sa vieillesse; tous les appellans & ceux qui l'étaient dans le cœur, les désapprouverent, & en furent consternés. Le cardinal de Noailles, respectable par sa place, par sa naissance, par son âge, estimable par son mérite, par la droiture de ses intentions, & par la pureté de ses mœurs, était leur principal apui. Selon eux il venait de ternir en un seul instant le cours de quarante ans de gloire. La comparaison de la conduite de l'évêque de *Senez* avec la sienne, ne fit que rendre sa faiblesse plus sensible. Mais les jésuites triompherent de sa rétractation. La Sorbonne qui avait exclu de son corps tous les anticonstitutionnaires, députa pour le féliciter. 1728.

1728. Le pape, dans le premier transport de sa joie, fit part de cet événement au sacré college ; ordonna des actions de graces ; fit exposer le saint sacrement à *Rome*, dans toutes les églises dédiées à la Vierge ; ouvrit les trésors de l'église, & accorda des indulgences.

99. Mort de ce cardinal, réflexions à son sujet. M. de Vintimille, zélé constitutionnaire, lui succede.

Ce triomphe que les constituans décernerent au cardinal de Noailles, ne parut pas le flatter. L'anxiété qu'il éprouva, ne contribua peut-être pas peu à précipiter sa fin. Il mourut six mois après, laissant au clergé & au peuple de son diocese, l'exemple de la plus grande piété. Tant qu'il fut dans la force de l'âge, la constitution n'eût point d'ennemi plus redoutable. Cette bulle que *Louis XIV* avait demandée pour prévenir un schisme, avait été sur le point d'en causer un lorsqu'elle parut à Paris, au mois de Septembre 1713 ; elle avait soulevé contre elle presque toute la France, parce que parmi les cent & une propositions qu'elle condamnait, il en était plusieurs qui paraissaient à tout le monde, contenir le sens le plus innocent & la morale la plus pure. Une nom-

breuse assemblée d'évêques fut convoquée à *Paris*. Quarante accepterent la bulle pour le bien de la paix; mais en même tems ils en donnerent des explications pour calmer les scrupules des peuples. Le cardinal de *Noailles*, & sept autres évêques qui se joignirent à lui, ne voulurent ni de la bulle, ni de ses correctifs. Ils voulaient écrire au pape pour qu'il donnât lui-même les explications jugées nécessaires; le roi ne le voulut pas. Les acceptans & les opposans convenaient également qu'il ne s'agissait pas des points fondamentaux de la religion chrétienne. La bulle avait été enregistrée au parlement, avec les réserves ordinaires des droits de la couronne, des libertés de l'église Gallicane, du pouvoir & de la jurisdiction des évêques; mais le cri public perçait au travers de l'obéissance. Le cardinal de *Bissi*, un des plus ardens constitutionnaires, convenait dans une de ses lettres, que le rescrit de Rome n'aurait pas été reçu avec plus d'indignité à *Genève* qu'il le fut à Paris. 1714.

Les jésuites faisaient l'usage le plus ample des lettres de cachet pour

1728. envoyer en prison ou en exil les opposans ; & le pere le *Tellier* présuma de son crédit, jusqu'à oser proposer de faire déposer le cardinal de *Noailles* dans un concile national. Pour préparer cet événement, les jésuites déterminerent Louis XIV à faire enregistrer au parlement une déclaration, par laquelle tout évêque qui n'aurait pas reçu la bulle *purement & simplement*, serait tenu d'y souscrire, ou qu'il serait poursuivi à la requête du procureur-général, comme rebelle. Le chancelier *Voisin* avait dressé cet édit; le procureur-général d'*Aguesseau*, plus versé dans les loix du royaume, refusa de se charger d'une telle piece. Le président de *Mesme* en remontra au roi les conséquences; on traîna cette affaire en longueur. Le roi était mourant, ces malheureuses disputes troublerent & avancerent peut-être ses derniers momens.

Les choses changerent de face pendant la régence. Le duc d'Orleans ayant substitué des conseils aux bureaux des secrétaires d'état, composa un conseil de conscience, dont le cardinal de *Noailles* fut le chef. On

exila le jésuite le *Tellier*, chargé de la haine publique; les citoyens accusés de jansénisme, furent rappelés. 1728.

Les évêques opposés à la bulle, en appellerent au futur concile. La Sorbonne, les curés du diocese de Paris, des corps entiers de religieux, interjetterent le même appel; enfin, le cardinal de *Noailles* fit le sien en 1717. La France fut alors divisée en deux factions, les *acceptans* & les *refusans*.

La folie du systême fit oublier, pendant quelque tems, les disputes du jansénisme & de la bulle. Le duc d'Orléans saisit ces circonstances pour réunir l'église de France. Sa politique y était intéressée; il commençait à craindre d'avoir contre lui, Rome, l'Espagne, & le plus grand nombre des évêques de France.

Il fallut négocier à Rome. *Clément XII*, auteur de la bulle, en exigeait l'acceptation pure & simple, & ne voulait pas entendre parler de l'expliquer; cependant on l'engagea à cette condescendance. On composa de concert avec quelques-uns des appellans, un corps de doctrine qui pou-

1728. vait être regardé comme un commentaire de la bulle. Au moyen de ces explications, que le cardinal de *Noailles* avait demandées, on l'engagea à rétracter son appel, mais il n'en resta pas moins persuadé que la bulle sans les explications était inadmissible.

Ce prélat, sur la fin de sa vie, était obsédé par sa niece, la maréchale de *Grammont*, qui faisait les plus grands efforts pour l'obliger à se soumettre purement & simplement aux décisions de la cour de Rome. Une autre de ses nieces, la duchesse *de la Valiere*, l'engageait à rester dans ses premiers sentimens. Combattu, persécuté par les deux partis qui profitaient tour à tour de sa faiblesse, il vivait dans une grande irrésolution. Il est certain qu'on ne put jamais tirer de lui une instruction pastorale, telle que les jésuites la demandaient; & que Rome, malgré son acceptation, n'était pas contente de lui; & on présume même que pour lui faire donner son mandement d'acceptation, on lui fit espérer de nouvelles explication qu'il avait demandées au pape. Il eut pour successeur

successeur M. de *Vintimille*, archevêque d'Aix, zélé constitutionnaire. 1729.

100. Mariage de l'infante d'Espagne qui avait été élevée en France, avec le prince du Brésil.

L'infante d'Espagne, destinée à être reine de France, avait été fiancée à son retour à Madrid, au prince du Brésil, & dans le même tems l'infante de Portugal avait été destinée au prince des Asturies. Les deux princesses furent échangées le 19 janvier. Les cours de Madrid & de Lisbonne, s'étaient rendues pour cette cérémonie, sur les confins de leurs états, entre *Bajados* & *Elvas*. On avait élevé un bâtiment magnifique sur la riviere de *Caya* qui sépare les deux royaumes. Les princes & les princesses des deux maisons royales passerent trois jours dans cet endroit, où furent données des fêtes superbes. Les Français prirent l'intérêt le plus vif au mariage de l'infante d'Espagne, qu'ils avaient vu croître sous leurs yeux, & dont le départ leur avait coûté des larmes.

101. Naissance de Mgr. le dauphin, pere de Louis XVI.

L'allégresse publique fut à son comble par la nouvelle de la grossesse de la reine, qui accoucha le 4 Septembre, de monseigneur le Dauphin, pere de *Louis XVI*. Cet événement desiré, répandit dans tous

1729. les cœurs une joie presque immodérée. Le roi assista au *Te Deum* qui fut chanté en actions de graces dans l'église de Paris, & soupa ensuite à l'hôtel de ville avec les princes du sang, & un grand nombre de seigneurs. Le prévôt des marchands, *Turgot*, & les échevins, servirent le roi & les princes; & le roi repartant pour Versailles, trouva tout Paris illuminé. Quand la reine fut relevée, elle vint à son tour remercier le ciel de la naissance de l'héritier du trône. La capitale donna les plus brillantes fêtes, & fut imitée par toutes les villes du royaume. La satisfaction de la France se communiqua aux pays étrangers. La naissance de ce prince assurait le repos de l'Europe. Les Etats Généraux firent présent d'une médaille d'or de cent ducats, au courier que M. *Van-Hoey* leur ambassadeur envoya à la *Haye*. On en frappa une à Paris, sur laquelle étaient représentés le roi & la reine; au revers on voyait la terre assise sur un globe, tenant le Dauphin entre ses bras, avec cette légende: *vota orbis*.

Lorsque les principales puis-

sances de l'Europe, ont de grands intérêts à discuter, un congrès n'est pas ordinairement le moyen le plus sûr pour terminer ces querelles. Le congrès de Cambrai avait été infructueux; celui de Soissons durait depuis quinze mois sans produire aucun effet; & malgré l'habileté des négociateurs, la guerre était à chaque instant au moment de s'allumer. 1729. 102. Congrès de Soissons inutile.

« Les puissances maritimes n'avaient pas besoin de prendre les armes pour forcer l'empereur à supprimer sa compagnie des Indes orientales, établie à *Ostende*. Elles étaient même sûres d'obtenir des sacrifices plus considérables, en lui garantissant sa pragmatique sanction, & cette démarche de leur part était une suite naturelle des principes d'équilibre par lesquels elles se conduisaient depuis un siècle. Si elles n'accordaient pas à l'empereur cette garantie si desirée, ce n'est pas qu'elles doutassent s'il était de leur intérêt ou non de la refuser; mais elles voulaient en faire le prix de quelque complaisance de la cour de Vienne.

L'Espagne avait d'abord insisté vivement sur la restitution de *Gibraltar*,

1729. cette puissance se fondait sur une lettre du roi *Georges I*, à *Philippe V*. Une copie de cette lettre fut présentée au parlement Britannique. Les deux chambres ne purent douter qu'en effet le feu roi n'eût consenti à cette restitution ; cependant au lieu de se déterminer à ce sacrifice, le parlement vota de remettre à cet égard les intérêts les plus chers de la nation, entre les mains du monarque Anglais, & le supplia de veiller à ce que dans le prochain traité définitif de paix, l'Espagne prononçât dans les termes les plus précis, sa renonciation formelle à toutes ses prétentions sur *Gibraltar* & sur *Minorque*. La marine formidable que déployait la Grande-Bretagne, & qui paraissait brûler du desir d'attaquer l'Amérique Espagnole, ne permettait pas de rejetter une condition, sans laquelle il était difficile de la faire désarmer. Il fallut donc laisser aux Anglais ces deux forteresses jusqu'au moment où l'Espagne trouverait une occasion de s'en emparer.

L'Angleterre ne demandait que la jouissance du traité de l'*Assiento*, de la maniere qu'elle l'expliquait à son

avantage. La Hollande n'exigeait que la suppression de la compagnie d'*Ostende*; & la France ne prétendait autre chose que la gloire d'affermir le repos de l'Europe sur une base durable. Elle ne demandait pas même à l'Angleterre la révision de l'article du traité d'*Utrecht*, par lequel l'Acadie avait été cédée à la Grande-Bretagne. Article qui occasionnait déjà des contestations, & qui fut dans la suite la cause de la guerre de 1756, dans laquelle la France perdit le Canada. 1729.

Les deux points qu'il fallait terminer à Soissons, étaient donc l'établissement d'un infant en Italie, & la garantie de la pragmatique sanction. Cette derniere affaire était pour l'empereur d'une importance bien supérieure à l'autre; mais la France & l'Espagne songeaient davantage à la premiere.

Par le traité de la quadruple alliance, l'Angleterre & les Provinces-Unies avaient garanti à la France & à l'Espagne, les successions des *Médicis* & des *Farneses*, pour un des infants. La cour de *Vienne* ne pouvait pas éviter de donner l'investiture éventuelle de ces états à dom *Carlos*,

1729. sans se rendre suspecte à toute l'Europe d'une ambition aussi démesurée qu'inutile. Mais les vues de l'Espagne étaient plus étendues. L'empereur n'avait que des filles. Le conseil de *Philippe V* négociait le mariage de l'aînée, la célèbre *Marie Thérese*, avec dom *Carlos*. Cette alliance qui aurait rendu à la cour d'Espagne, la splendeur dont elle avoit joui sous Charles-Quint, ne pouvait qu'allarmer l'Europe, qui n'eût pas vu de bon œil la France, l'Espagne, la Hongrie, la Bohême, l'Autriche, les Pays-Bas & la moitié de l'Italie, sous les loix de la maison de Bourbon. L'empereur avait d'ailleurs des vues particulieres bien différentes; cependant, sans adopter la proposition de l'Espagne, il ne la rejettait pas entiérement. *Philippe V* & *Charles VI*, autrefois si acharnés l'un contre l'autre, paraissaient maintenant si étroitement unis, que la cour de Vienne gouvernait la cour de Madrid. L'empereur, par sa politique, ne cherchait qu'à gagner du tems; & son objet principal était d'amener toutes les puissances qui négociaient à *Soissons*, à se rendre garantes de l'ordre de succession à

ses états qu'il avait établi. Tel est le nœud secret qui rendait les négociations si embrouillées, que le congrès se sépara sans rien faire. 1729.

La garantie de la pragmatique sanction devait servir à dénouer toutes les difficultés, elle pouvait concilier les intérêts de plusieurs puissances; mais ceux de la France étaient sans doute de s'y opposer de tout son pouvoir. Depuis le regne de François I, la politique du royaume était la diminution de la puissance de la maison d'Autriche, & lorsque Charles VI eut acquis les Pays-Bas, & une partie de l'Italie, elle croyait devoir contrarier avec plus de soin que jamais, ses vues de grandeur, qui pouvaient un jour devenir fatales à la liberté de l'Europe. L'instant semblait être venu de le faire avec succès. La maison d'Autriche s'éteignait. La France était convaincue que le projet de marier dom Carlos avec Marie Thérese, & de le mettre en possession de tous les états de Charles VI, aurait causé des guerres interminables; devait-elle contribuer à l'élevation d'une autre maison Impériale que la fortune appellait à de-

1729. venir plus formidable que la premiere?

Si les principales puissances de l'Europe ne garantissaient pas la pragmatique sanction, il était à présumer que les états de *Charles VI* seraient divisés après sa mort, que l'Espagne qui avait des droits assez bien établis sur cette immense succession, ne paraîtrait en user que modérément, en se restreignant à ne réclamer que les provinces des Pays-Bas & d'Italie, qui appartenaient à la monarchie Espagnole, avant la guerre de 1701, & que la France pourrait s'arranger avec l'Espagne pour se faire céder la Flandre & le Brabant qui l'avoisinaient, en échange du royaume des Deux Siciles, qu'elle pouvait contribuer à lui procurer en renonçant à la succession éventuelle de la Toscane. Cette province convenait mieux à la maison d'Autriche, à cause de son voisinage avec le Milanais qui lui appartenait.

Le cardinal de *Fleuri* épuisa les ressources de l'insinuation & de l'intrigue, pour empêcher que la garantie de la pragmatique sanction ne servît de base aux arrangemens nécessaires

pour consolider la paix générale. 1729.
Plus il s'appercevait que la politique des Anglais & des Hollandais les conduisait à cette garantie, qui affermissait au milieu de l'Europe, une puissance rivale de la France, plus aussi il faisait d'efforts pour empêcher que les négociateurs ne s'approchassent du point qui devait les concilier. On répéta cent fois les mêmes choses; on les présenta sous cent faces différentes; caresses, menaces, promesses, tout fût employé tour à tour.

Il était difficile d'éblouir la cour de Vienne sur ses véritables intérêts, par des négociations, & cependant personne ne voulait absolument la guerre. Mais, comment pouvait-on satisfaire les puissances maritimes, sur le commerce d'*Ostende*, & la cour de Madrid, sur les duchés de Toscane & de Parme?

Le congrès de Soissons était tombé dans une extrême langueur; on n'avait plus rien à se dire, & le cardinal de *Fleuri* qui craignait que les plénipotentiaires, lassés de leur inaction, ne formassent à son insu, des conférences particulieres, dans lesquelles

1729. il n'aurait pas influé, les prévint.

Il s'enveloppa de cette politique dont il avait fait inutilement tant d'usage avant l'ouverture du congrés de *Soissons*, & qui consistait à faire des alliances multipliées, à joindre des traités à d'autres traités, pour intimider & réduire ses adversaires.

Pour forcer l'empereur à consentir à l'abolition de la compagnie d'Ostende, & à l'introduction des Espagnols, dans les duchés de Toscane & de Parme, sans que la France eût garantie l'exécution de la pragmatique sanction, le cardinal voulut le mettre dans la nécessité de ne pouvoir rien refuser. Il fallait pour cela lui enlever ses alliés.

103. Traité de Séville entre la France, l'Espagne & l'Angleterre.

L'Espagne commençait à s'appercevoir que l'empereur l'amusait par de vaines promesses. Le ministere de France fit observer à *Philippe V*, dans cette circonstance, combien un moment d'humeur l'avait jetté loin de ses véritables intérêts, quand il s'était lié étroitement avec la cour de *Vienne* sa rivale. On lui représenta que par le traité de *Vienne*, en 1725, il n'avait pas obtenu d'autres avantages que ceux qui lui étaient assurés

par celui de la quadruple alliance, 1729.
en dévoilant les mauvaises intentions que les ministres de *Vienne* cachaient sous des lenteurs équivalentes à des refus obstinés, on lui fit sentir qu'il fallait recourir à des moyens plus efficaces pour assurer les droits de *dom Carlos* ou de ses freres, sur les états d'Italie qui devaient leur appartenir.

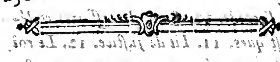
Cette négociation eut le succès qu'on en attendait. Les ministres d'Espagne signent à *Séville*, le 9 novembre, avec le marquis de *Brancas*, ambassadeur de France; & sir *Robert Valpold*, ambassadeur d'Angleterre, un traité, par lequel on renouvella tous les articles de la *quadruple alliance* qui regardent les duchés de Toscane & de Parme. La France & l'Angleterre s'engagent à faire entrer six mille Espagnols dans *Livourne*, *Porto-ferraio*, *Parme* & *Plaisance*, pour assurer ces états à dom *Carlos*, après la mort des princes qui les possédent. La France promet pour l'exécution du traité, six vaisseaux, autant de galeres, & trois mille hommes. Les Anglais, six vaisseaux & deux bataillons; & les Hollandais, pres-

1729. que autant. Le roi d'Espagne déclarait que par les articles du traité de *Vienne*, de 1725, il n'avait point prétendu donner atteinte aux précédens traités de paix & de commerce faits entre l'Espagne & les puissances maritimes. Les puissances contractantes se garantissaient respectivement tous leurs états, en quelques parties du monde qu'ils fussent situés, avec tous les privileges de leur commerce, ce qui emportait la suppression de la compagnie d'*Ostende*, & la conservation de tous les avantages dont jouissaient les Anglais en Amérique, par le traité de l'*Assiento*. La France ne trouvait d'autre avantage dans ce traité, que de se réunir d'intérêts avec l'Espagne, & d'ôter cette alliée à l'empereur. Les Etats Généraux accéderent au traité de Séville, aussi-tôt qu'il leur fut connu. L'empereur, au contraire, fit déclarer par son ambassadeur, qu'il s'en tenait aux engagemens de la quadruple alliance dont il ne pouvait se départir sans le consentement de l'empire; il se prépara à faire passer des troupes en Italie, pour s'opposer à la prise de possession que les Espagnols vou-

104. Les états généraux des Provinces-Unies accedent à ce traité.

laient faire des duchés de Toscane, 1729.
& de Parme, du vivant des princes qui les possédaient, & le congrès de Soissons se sépara.

Fin du troisieme Livre.



SOMMAIRE

DU

QUATRIÈME LIVRE.

1. *ETAT de la France en 1729, sa position vis-à-vis de l'Angleterre.* 2. *Affaires ecclésiastiques.* 3. *Cent docteurs exclus de Sorbonne appellent comme d'abus au parlement.* 4. *Condamnation de la légende du pape Grégoire VII.* 5. *Le pape flétrit le mandement de l'évêque d'Auxerre, qui défendait la récitation de l'office de Grégoire VII; le bref du pape est condamné par le parlement.* 6. *L'empereur fait passer une armée en Italie pour empêcher l'exécution du traité de Séville. Nouvelles négociations à ce sujet.* 7. *Mort du czar Pierre II.* 8. *Le duc de Lorraine prête foi & hommage au roi.* 9. *Mort de Benoît XIII, Clément XII*

lui succede. 10. *Suite des affaires ecclésiastiques.* 11. *Lit de justice.* 12. *Le roi ordonne un silence absolu sur la constitution. Il supprime plusieurs mandemens d'évêques & un mémoire signé par quarante avocats.* 13. *L'écrit des avocats est condamné par un mandement de l'archevêque de Paris.* 14. *Gouvernement intérieur.* 15. *Etablissement d'un conseil de commerce.* 16. *College fondé à Constantinople en faveur de jeunes Français qui doivent y étudier les langues orientales.* 17. *Amélioration du jardin du roi.* 18. *Le roi de Sardaigne Victor Amédée abdique sa couronne.* 19. *Le roi de Prusse Frederic Guillaume fait arrêter le prince Charles Frederic son fils aîné.* 20. *Le sultan Achmet III est déposé dans une sédition.* 21. *De la Corse. Anciennes révolutions de cette isle, les Génois s'en emparent.* 22. *Naissance de la révolte des Corses contre les Génois.* 23. *Les Génois demandent des secours à l'empereur Charles VI pour les aider à*

soumettre les Corses. 24. *Mort du duc de Parme, dernier prince de la maison Farnese.* 25. *Traité de Vienne entre la Grande-Bretagne & la maison d'Autriche, par lequel l'empereur consent à l'introduction de dom Carlos en Italie.* 26. *Edits des donations & des cas prévôtaux.* 27. *Affaires des Turcs & des Persans.* 28. *Origine de Thamas Koulikan.* 29. *Thamas Koulikan fait déposer le sophi de Perse Schah-Thamas.* 30. *Suite de la guerre de Corse, l'empereur donne du secours aux Génois.* 31. *Quatre mille Allemands passent en Corse sous les ordres du baron de Vachtendonck.* 32. *L'empereur fait passer en Corse de nouvelles forces.* 33. *La guerre d'Allemagne & d'Italie force l'empereur de retirer son armée de l'isle de Corse.* 34. *Les mécontens tiennent une assemblée générale, dans laquelle l'isle est déclarée un état indépendant.* 35. *Suite des affaires ecclésiastiques en France.* 36. *La gazette ecclésiastique est flétrie par un arrêt du parle-*

ment & par un mandement de l'archevêque de Paris. 37. *Vingt-deux curés de Paris appellent comme d'abus du mandement de l'archevêque.* 38. *Le parlement déclare le mandement abusif & défend sa publication.* 39. *Lit de justice; ses suites.* 40. *L'empereur Charles VI communique la pragmatique sanction à la diete de l'Empire qui la garantit malgré les protestations de quelques Electeurs.* 41. *L'Espagne s'empare de la ville d'Oran sur la côte d'Afrique.* 42. *La mort du roi de Pologne Auguste II entraîne une guerre.* 43. *Les Polonais engagent le roi* Stanislas *retiré en France à se rendre en Pologne pour se mettre au rang des prétendans au trône.* 44. *Stanislas part pour la Pologne dans le plus grand incognito.* 45. *Il est arrêté aux portes de Berlin.* 46. *Il arrive à Varsovie.* 47. *Il est élu roi de Pologne.* 48. *Le nouveau roi refuse de marcher aux Dissidens & de les tailler en pieces.* 49. *Il est forcé de se réfugier à* Dantzic. 50. *Election du duc*

de Saxe au trône de Pologne. 51. *Le roi Stanislas est assiégé dans Dantzic.* 52. *Les assiégés se défendent avec le plus grand courage.* 53. *Dantzic est bombardé par les Russes & par les Saxons.* 54. *Les Français paraissent à la vue de la place assiégée & retournent en Dannemarck.* 55. *Ils reviennent au siége sous les ordres du comte de Plélo, ambassadeur de France à Copenhague.* 56. *Quinze cents Français forcent le camp des Russes, le brave Plélo est tué.* 57. *Accablés par toute l'armée Russe, les Français sont forcés de capituler.* 58. *Le roi Stanislas avant de quitter Dantzic écrit aux magistrats de cette ville, au primat & aux seigneurs Polonais.* 59. *Il sort de la ville déguisé en paysan.* 60. *Il est obligé par ses conducteurs de s'arrêter dans une cabane à un quart de lieue de la ville & au milieu des ennemis.* 61. *Son évasion est divulguée dans la ville.* 62. *Il continue sa route à travers mille périls.* 63. *Il est reconnu par un paysan*

64. Il arrive sur les terres du roi de Prusse. 65. Le roi déclare la guerre à l'empereur. 66. Le maréchal de Berwic, général de l'armée d'Allemagne. 67. Le maréchal de Villars généralissime des armées de France, d'Espagne & de Sardaigne en Italie. 68. Voyage de quelques astronomes Français au Pérou pour déterminer la figure de la terre. 69. Ils arrivent à Quito. 70. Description des Cordelieres. 71. Travaux immenses des académiciens. 72. Un d'entr'eux est assassiné par les Péruviens. 73. Les académiciens, après avoir fait leurs expériences, se séparent. 74. M. de Jussieu reste au Pérou par ordre du gouvernement Espagnol. 75. Suite de la guerre d'Allemagne. 76. Siége de Philipsbourg, le maréchal de Berwic est tué. 77. Affaires d'Italie. 78. Derniere action de guerre du maréchal de Villars. 79. Le maréchal quitte l'armée & se retire à Turin. 80. Son éloge & sa mort. 81. Les Français se rendent maîtres de tout le Milanais. 82. L'empereur perd le royaume de Na-

ples. 83. *Conquête de la Sicile par les Espagnols.* 84. *Affaires de la république de Geneve.* 85. *Préparatifs faits à Versailles pour la campagne suivante.* 86. *Les Anglais & les Hollandais communiquent un projet de paix.* 87. *La campagne s'ouvre en Italie.* 88. *Les Impériaux abandonnent leur camp à l'approche de l'armée combinée Française & Sarde. Ils prennent poste à Révéré.* 89. *Ils abandonnent cette ville.* 90. *Les alliés poursuivent les Impériaux.* 91. *Prise de Goïto par les Français.* 92. *Les Impériaux sont chassés d'Italie par les Français, les Espagnols & les Piémontais.* 93. *Campagne d'Allemagne.* 94. *Le prince Eugene tente de pénétrer en France, son projet est infructueux.* 95. *Négociations pour la paix entre le roi & l'empereur.* 96. *Une suspension d'armes est publiée en Allemagne entre les armées Française & Allemande.* 97. *Les conditions des articles préliminaires étaient avantageuses à toutes les puissantes belligérantes.*



HISTOIRE DE FRANCE,

Depuis la mort de Louis XIV, jusqu'à la paix de Versailles de 1783.

LIVRE QUATRIÈME.

DEPUIS la paix de *Séville*, les affaires politiques rentrerent insensiblement dans leur ordre naturel. L'Europe toujours agitée dans le midi & dans le nord, par des négociations relatives aux traités d'*Utrecht* & de *Neustadt*, jouissait par l'adresse de ses négociateurs, d'un profond repos qui, pendant l'espace, entre

1729.

I. Etat de la France en 1729; sa position vis-à-vis de l'Angleterre.

1729. 1713 & 1735, ne fut troublé qu'une seule fois par la guerre passagere de 1720. Ce fut un tems heureux pour tous les peuples d'Europe : cultivant à l'envi les sciences & les arts, ils oubliaient leurs calamités passées.

Après la crise d'une régence orageuse, les premieres années du ministere du cardinal de *Fleuri*, heureuses & paisibles, offrent un spectable agréable & flatteur pour la nation. On y voit la France si redoutée pendant les beaux jours du regne précédent, & si humiliée ensuite, devenir l'arbitre de l'europe; faire admirer sa justice, faire aimer sa modération. On y voit son jeune roi dépositaire des intérêts de ses rivaux, leur procurer, presque malgré eux, les douceurs de la paix dont son royaume jouit, & dont il sent vivement les avantages. A peine le cardinal est à la tête des affaires, que l'intérieur du royaume prend une nouvelle face. L'épuisement où l'avait réduit la banque de *Laff*; la méfiance qui n'avait fait qu'augmenter sous le court ministere du duc de *Bourbon*; la disette des grains arrivée l'année qui précéda la retraite de ce

prince ; la misere & les maladies, 1729.
suites inévitables d'une année stérile ; l'incertitude continuelle de la valeur des especes ; le désordre qui régnait dans toutes les parties de l'administration, & sur-tout dans les finances ; tous ces maux disparurent comme par enchantement. Le crédit public se rétablit au dedans & au dehors du royaume, le commerce se ranima, s'étendit, se multiplia, & les provinces qui ressemblaient quelques mois auparavant, à un pays dévasté, furent en peu de tems, plus riches qu'elles n'avaient jamais été.

Le ministre paraissait opérer ces prodiges par une épargne générale & soutenue, que les courtisans frustrés, qualifiaient de lézine & d'avarice sordide ; mais, sans laquelle, dans l'état d'épuisement d'où sortait la France, tous les autres moyens d'amélioration seraient devenus inutiles.

Cependant d'autres personnes blâmaient la conduite du cardinal ; non-seulement sous le faux prétexte d'une économie hors de saison, il laissait s'anéantir la marine Française, ce qui assurait d'avance aux Anglais le succès de la guerre, en cas de rupture

1729. avec la France; mais, pour maintenir l'harmonie entre cette puissance & nous, il fermait les yeux sur l'extension que donnaient les Anglais à la cession qui leur avait été faite de l'*Acadie*, par le traité d'*Utrecht*. En vain, le comte de *Broglie*, ambassadeur de France à *Londres*, avait été chargé par ses instructions, de présenter à la cour de S. James, les justes sujets de plainte à cet égard, le cardinal s'opposait qu'on demandât satisfaction avec la vigueur nécessaire pour l'obtenir. Il laissait subsister par sa pusillanimité, le germe d'un différend qui devait éclater tôt ou tard, & qui devint en effet la véritable origine de la perte du Canada. Les Anglais profitaient de la prétendue modération du cardinal pour augmenter leur puissance dans toutes les parties du monde. Maîtres de l'Acadie & de Terre-Neuve, leurs flottes bloquaient l'entrée du fleuve de S. Laurent, & pouvaient en fermer la navigation à la France, lorsqu'il serait de leur politique de le faire. Ils se confirmaient de plus en plus dans la possession de *Gibraltar* & de *Port Mahon*, le meilleur havre de

la

la Méditerranée, & le mieux situé 1729.
pour le commerce du Levant; ils s'assuraient d'un commerce immense dans la mer du Sud, par la permission qu'ils arracherent, d'envoyer tous les ans à *Porto-Bello*, un vaisseau chargé de marchandises, qu'ils firent bientôt suivre par plusieurs autres, de sorte qu'à la fin ils se rendirent maîtres du commerce Espagnol sur leurs propres côtes en Amérique: abus qui, poussé à l'excès, produisit la guerre entre les deux puissances.

L'Angleterre payait tous ces avantages aux dépens de l'empereur; d'ailleurs, en favorisant l'établissement de la maison de Bourbon en Italie, elle fomentait par ce voisinage la rivalité entre l'Autriche & la maison de France; elle jettait les fondemens de sa grandeur sur les guerres que ce voisinage devait produire sur le continent, & dont l'effet ne pouvait manquer d'empêcher la France & l'Espagne de porter leurs principales forces sur mer.

Voltaire, en jettant un coup-d'œil rapide & philosophique sur ces événemens, observe avec ce style enchanteur qui attache si fort à la

1729. lecture de ses ouvrages, que par un rafinement de politique admirable, le cardinal de *Fleuri* tourna les efforts des Anglais nos rivaux, à l'agrandissement de la maison de Bourbon. Ce peuple entendait trop bien ses intérêts pour commettre une semblable faute de politique. S'il se prêtait à l'établissement d'un prince de la maison de *Bourbon* en Italie, il profitait de cette circonstance de la maniere la plus utile pour sa puissance maritime & commerçante. Ce qu'on peut dire avec plus de vérité en faveur du cardinal, c'est que, tandis qu'il achetait la paix des Anglais, en leur abandonnant l'empire de la mer, il travaillait à ramener l'harmonie entre les différens ordres de l'état, & que ne se sentant pas un génie assez élevé pour prévenir tous les maux qui menaçaient le royaume, il cherchait à remédier aux plus urgens, & laissait l'avenir sous le voile qui le couvrait à ses yeux.

A l'égard de la promptitude avec laquelle la France se releva de ses pertes pendant le ministere du cardinal de *Fleuri*, les frondeurs de ce ministre assuraient que cette révolution heu-

reuse ne fût pas moins arrivée si le duc de *Bourbon* eût tenu plus longtems les rênes de la France. 1729.

La philosophie commençait à parler de l'*humanité*. Les écrits de quelques sages étaient passés de leur cabinet, dans les mains de la multitude ; ils avaient adouci les mœurs. Cette modération avait tourné les esprits à l'amour des arts utiles ou agréables, & diminué du moins l'attrait que les hommes avaient eu jusqu'alors à s'entre-égorger. La soif du sang humain paraissait appaisée, & tous les peuples s'occupaient avec une grande ardeur & avec des lumieres nouvelles, de leurs cultures, de leurs manufactures, de leur commerce, de leur population, Le tems du systême avait été un moment de délire où les nations commerçantes s'étaient abusées sur les gages de prospérité qu'elles tenaient de la nature ; mais bientôt déchues de leurs espérances chimériques, par la catastrophe qui les suivit, l'industrie leur resta, augmentée par l'expérience, mûrie par la réflexion. Plus les peuples avaient souffert du terrible embrasement qui avait tout consumé, plus ils se hâtaient de ré-

1729. parer les breches faites à leur fortune. Ainsi, les abeilles semblent travailler avec plus d'ardeur, lorsque le villageois leur a enlevé le fruit de leur industrie. Les meres ne voyaient plus leurs enfans arrachés d'entre leurs bras pour aller arroser de leur sang une terre étrangere; les champs n'étaient plus jonchés de cadavres; on ne ravageait point la moisson des laboureurs; le navigateur arborait son pavillon sur toutes les mers, sans craindre les pirates. Il n'en fallait pas davantage pour faire prospérer un peuple laborieux, dont le génie était ardent, qui possédait un sol fécond, & que la nature appellait à être riche & heureux, pourvu que le gouvernement secondât sa pente au travail, plutôt que de diriger sa marche.

Le tems du systême, en bouleversant les fortunes, ne fit que comprimer le ressort de l'industrie nationale. Sa force s'en accrut, son action en devint plus rapide. Une plaie se referme bientôt lorsque la constitution du corps n'est pas altérée. Beaucoup de maladies ne sont dans l'état & dans l'animal, que des especes

de remedes qui dissipent les humeurs vicieuses, & restituent une vigueur nouvelle à un tempérament robuste. Les indispositions funestes de l'un & de l'autre, sont celles qui, étant lentes, les tiennent dans une faiblesse habituelle, & les conduisent insensiblement au tombeau. Mais après que celles qui sont vives, ont causé une crise violente, le délire cesse, la faiblesse disparaît; il s'établit avec le recouvrement de la force, un mouvement uniforme & régulier qui promet à la machine une longue durée. Ainsi la guerre semble renforcer & soutenir le caractere chez les Français que la prospérité du commerce & les jouissances du luxe pourraient énerver & corrompre. Mais les pertes qui suivent également la victoire & les défaites, raniment à la paix le travail & l'énergie; & quelque soit le génie des ministres qui gouvernent le royaume, la France ne demande pour prospérer qu'un champ ouvert à l'industrie de ses habitans. 1729.

Le cardinal ayant donné la paix à l'Europe, s'appliqua avec plus d'ardeur à éteindre les divisions causées par la bulle *unigenitus*, qui semblaient 2. Affaires ecclésiastiques.

1725. s'allumer plus que jamais. Cent docteurs appellans avaient été exclus de la Sorbonne; & le surplus d'entre eux, avait non-seulement reçu la bulle, mais déclaré qu'elle était acceptée par la Sorbonne dès le 5 mars 1714.

Cet acte fut suivi d'un décret de la faculté, du 15 décembre, portant défenses aux syndics d'admettre à la these de *résompte* aucun docteur, les bacheliers à la licence, ni même aucun candidat au premier cours; qu'après la signature du formulaire apposé au bas du décret, & l'acceptation de la constitution *unigenitus*. La faculté accordait cependant aux docteurs exclus demeurant à Paris ou dans la banlieue, deux mois de délai pour se soumettre & justifier de leur parfaite obéissance. Ceux qui demeuraient dans des endroits plus éloignés, avaient un délai moins court, passé lequel la Sorbonne les déclarait rayés pour toujours du nombre de ses membres.

3. Cent docteurs exclus de Sorbonne appellent comme d'abus au parlement.

Les cent docteurs expulsés avaient appellé comme d'abus, & s'étaient pourvus au parlement. Si ce coup d'éclat eût produit son effet, il

aurait rendu triomphant le parti 1729.
que les molinistes voulaient écraser. Les jésuites userent de toute leur activité pour enchaîner celle du parlement. Ils exciterent le gouvernement à faire une diversion puissante, qui, forçant le parlement à s'occuper de ses propres intérêts, lui fit perdre de vue l'autre objet qui devait lui être moins cher. Ce ne fut qu'au bout de vingt-six ans qu'il prononça enfin sur cet appel; c'est-à-dire, lorsque la plupart de ces illustres persécutés eurent péri dans les fers, dans l'exil, ou dans l'obscurité de leurs retraites.

Les opposans se vengerent de l'exclusion des cent docteurs anticonstitutionnaires, en donnant désormais à la Sorbonne la dénomination burlesque de *Carcasse*; cette ridicule épithete fut répétée dans tous les ouvrages des jansénistes, comme une image allégorique de son état nul & passif. Ils redisaient mille fois que ce corps, autrefois l'oracle du monde chrétien, en fait de doctrine, n'était plus qu'une *carcasse*, qu'un assemblage de membres oiseux, intimidés & rendus nuls par les menaces;

1729. ou d'ambitieux ardens, éblouis par l'éclat des promesses. C'était un simulacre vain dont l'intrigue faisait mouvoir & dirigeait tous les ressorts.

4. Condamnation de la légende du pape Grégoire VII.

Une autre affaire n'était pas moins embarrassante pour le cardinal, dont la politique était de ménager de tout son pouvoir la cour de Rome.

Les entreprises du pape Grégoire VII *Hildebrand*, ses attentats contre l'autorité temporelle des souverains; ses sanglans démêlés avec l'empereur Henri IV; l'abus qu'il avait fait de son autorité spirituelle en l'excommuniant; les troubles, les guerres, les dévastations & les brigandages qu'il avait occasionnés en portant la témérité jusqu'à oser le déposer de l'empire; n'avaient point empêché *Grégoire XIII* de placer ce pontife dans le martyrologe romain, en 1584. *Paul V* fit composer un office en l'honneur du nouveau saint; *Alexandre VII* ordonna la récitation de cet office dans toutes les églises de Rome. *Clément II* permit aux ordres de S. Benoît & de Cîteaux, d'insérer cet office dans leur bréviaire monastique. Enfin, *Benoît XIII*, témoin du succès des différens essais de ses prédécesf-

seurs, ordonna par un bref du 27 Septembre 1728, que l'office de S. Grégoire VII, serait récité dans toutes les églises du rit latin. 1729.

La légende parut en France, imprimée pour la premiere fois, le 20 juillet. La clameur générale s'éleva contre elle. Le parlement, sur les conclusions des gens du roi, en ordonna la suppression, avec défenses à tous ecclésiastiques d'en faire aucun usage, sous peine de saisie de leur temporel. Les parlemens de *Bordeaux*, de *Rennes* & de *Metz* rendirent de semblables arrêts pour leurs ressorts. La puissance ecclésiastique concourut même avec la puissance civile pour supprimer cet ouvrage. Plusieurs évêques donnerent des mandemens pour défendre aux ecclésiastiques de leurs dioceses de réciter cet office.

5. Le pape flétrit le mandement de l'évêque d'Auxerre, qui défendait la récitation de l'office de Grégoire VII; le bref du pape est condamné par le parlement.

Le pape *Benoît XIII*, malgré sa douceur & sa modération, se regardant comme bravé par ces condamnations, flétrit de son côté, par un bref du 17 Septembre, le mandement de M. de *Caylus*, évêque d'Auxerre, célebre dans le parti du jansénisme. Le bref du pape défendait de lire, & même de garder ce man-

1729. dement, sous peine d'excommunication. Ce rescrit de Rome fut dénoncé au parlement, le premier décembre; le cardinal, par égard pour le pontife, suspendit l'activité du zèle des magistrats. Peu de jours après parut un autre bref qui cassait & annullait tous actes de justice & arrêts des parlemens, contre la légende de *Grégoire VII*; alors il ne fut plus possible de garder le silence. Le procureur-général s'éleva contre cette entreprise de la cour de Rome; interjetta appel comme d'abus de tous les brefs qui avaient paru à cette occasion, & obtint, le 23 février 1730, un arrêt qui les déclara abusifs & en ordonna la suppression.

1730.

6. L'empereur fait passer une armée en Italie pour empêcher l'exécution du traité de Séville. Nouvelles négociations à ce sujet.

Tandis qu'on ne parlait à Paris que de la légende de Grégoire VII, on apprit que l'empereur, pour empêcher l'introduction des Espagnols en Italie, en exécution du traité de *Séville*, venait de faire passer lui-même une armée dans le duché de Toscane, pour fermer la porte de ce pays aux troupes Espagnoles. Cette détermination de l'empereur donna ouverture à de nouvelles négociations.

Les alliés de Séville s'étaient flattés que leur union allait faire trembler l'empereur ; mais ce prince qui pénétrait leurs intentions, jugea que quatre puissances, dont les intérêts étaient entiérement différens, ne se prêteraient jamais de concert, à faire une guerre dont les avantages n'étaient pas égaux pour les quatre nations contractantes; d'ailleurs, son alliance avec la Russie, la Pologne & la Prusse, augmentait ses forces, & il était sûr de diviser ses ennemis, & même d'attirer dans ses intérêts l'Angleterre & la Hollande, dès qu'il consentirait à renoncer à sa compagnie d'Ostende. Il ne craignit pas, ou du moins il feignit de ne pas craindre la guerre. Il interdit le commerce de ses états, aux sujets de la Grande-Bretagne, envoya de nouvelles troupes en Italie, où ses forces monterent pendant l'année 1730 à soixante-quinze mille hommes. 1730.

On vit cette fermeté avec d'autant plus de chagrin, qu'on s'y était moins attendu ; & tandis que l'Espagne faisait des préparatifs de guerre formidables, qu'elle sommait ses alliés de remplir les engagemens qu'ils avaient

1730. contractés par le traité de *Séville*, la France n'oubliait rien pour calmer son impatience. Elle multipliait ses négociations pour ne pas perdre le fruit qu'elle s'était flattée de retirer du traité de *Séville*, c'est-à-dire, pour engager la cour de *Vienne* à consentir à l'introduction des Espagnols en *Italie*, sans qu'il fût question de garantir la pragmatique sanction. Le journal du maréchal de Villars rapporte à ce sujet, que le duc d'Orléans ayant un jour proposé dans le conseil, de garantir la pragmatique à l'empereur, puisque ce moyen applanissait toutes les difficultés; le cardinal de *Fleuri* répondit que, quand même on aurait perdu trois batailles, il ne faudrait pas encore admettre cette loi. Le maréchal de Villars reprit: *du moins si on consent à un tel dessein de l'empereur, en abandonnant tous les Electeurs & Princes de l'Empire, il faut que l'empereur achete l'amitié de la France en lui cédant Luxembourg, la citadelle d'Anvers & d'Outremonde, pour pouvoir retirer par ces dernieres places Namur, Tournai & Ypres, des Hollandais.* Mais, *repliqua le duc d'Orléans*, le roi n'a que trop de places. *Avec le respect dû à M.*

le duc d'Orléans, reprit le maréchal, *il oublie qu'il n'y en a aucune sur la basse-Meuse.* 1730.

Depuis que le jeune czar Pierre II avait relégué dans la Sibérie le prince de Menzicof dont il devait épouser la fille, le prince *Dolourouki*, devenu premier ministre, était tout puissant à la cour. Ce ministre avait une sœur que le czar avait fiancée. Ce mariage ne réussit pas mieux que le premier. Ce prince, qui donnait les plus grandes espérances, fut emporté en peu de jours par la petite vérole. Il mourut le trente janvier âgé de quatorze ans & quatre mois, sans avoir fait aucune disposition. 7. Mort du czar Pierre II.

Pierre I, grand-pere du dernier czar, avait laissé deux filles; la duchesse de Holstein, & la princesse Elisabeth Petrowna. Il semblait que le trône devait leur appartenir; il n'en fut pas ainsi. Les ministres qui composaient le conseil de régence, s'étant assemblés, appellerent à la couronne la duchesse douairiere de Courlande *Anne Juannona*, fille du czar *Jean*, frere aîné de *Pierre* I. Le prince Dolourouki fut chargé de lui porter le décret de son élection à *Mitau*, & lui

1730. fit signer un acte qui restreignait l'autorité souveraine. Mais cette princesse ayant convoqué le sénat, fit annuller l'écrit qu'elle avait signé. Elle fut couronnée le neuf juin ; & quelque tems après, elle relégua dans la Sibérie le prince Dolourouki & toute sa famille. Dolourouki réduit à la misere dans ces déserts, y rencontra le prince Menzicof aussi malheureux que lui. Menzicof dans sa gloire & dans sa puissance, avait vu Dolourouki dans la foule des courtisans ordinaires ; il le crut fou, quand celui-ci lui conta que sa fille avait été fiancée au czar, & à la veille de l'épouser, & que lui-même il s'était vu au moment d'être le maître absolu de l'empire. Ainsi la fortune se joue des hommes & des événemens.

8. Le duc de Lorraine prête foi & hommage au roi.

On attendait à *Paris* le duc de Lorraine ; ce prince venait de Vienne où l'empereur lui avait fait des présens magnifiques en argent & en pierreries. L'archiduchesse Marie-Thérese lui avait donné son portrait enrichi de diamans, gage précieux de ses hautes destinées. Il arriva à *Paris* le vingt-neuf janvier ; & deux jours après, il prêta foi & hommage au roi

pour le duché de *Bar*, & les autres domaines qu'il possédait mouvans de la couronne. Le duc de *Lorraine* son pere avait rendu le même devoir à *Louis* XIV, le 25 novembre 1699. 1730.

Quelques jours après le départ de ce prince, on apprit la nouvelle de la mort du pape *Benoît* XIII, Pierre-François *Ursini*, arrivée le vingt-un février. Ce pontife était âgé de quatre-vingt ans. Il eut pour successeur le cardinal Corsini qui fut élu le 12 juillet, & prit le nom de *Clément* XII.

9. Mort de Benoît XIII, Clément XII lui succede.

Le nouvel archevêque de Paris était à peine en possession de son siége, qu'il reçut de la part des curés de la capitale, deux mémoires en forme de lettres, contenant leurs sentimens sur l'affaire de la constitution. M. de Vintimille n'avait point d'autre maniere de penser que celle des jésuites; mais désespérant de la faire adopter dans son diocese par la voie de la persuasion, il déclara plusieurs fois qu'il cesserait de combattre bientôt, s'il n'était pas fortement soutenu par le gouvernement. Il craignait sur-tout les suites de l'appel comme d'abus des cent docteurs exclus de Sorbon-

10. Suite des affaires ecclésiastiques.

1730. ne. Si le parlement venait à déclarer qu'il y avait abus dans leur radiation, l'influence que ces hommes pleins de lumieres allaient acquérir dans les assemblées de la faculté, pouvait faire crouler l'acceptation qu'elle avait faite de la bulle ; la division acquérait de nouvelles forces.

11. Lit de justice.

Le roi arrêta cet événement par un lit de justice tenu au palais, le trois avril, dans lequel il fit enregistrer, en sa présence, une déclaration datée du 24 mars pour l'exécution de la bulle *unigenitus*, & des autres bulles des papes contre le jansénisme.

Le régent avait voulu légitimer en quelque sorte dans le royaume cette production ultramontaine ; mais d'un côté le grand conseil, dans lequel la bulle *unigenitus* avait été enregistrée purement & simplement, en présence des princes & des pairs, était regardé comme un tribunal incompétent ; & de l'autre, le parlement avait apposé de grandes modifications ; cette fois l'enregistrement fut pur & simple, sans éprouver des contradictions. Le gouvernement, pour les prévenir, avait fait défenses au parlement de délibérer dans le lit de justice. La com-

pagnie fit des remontrances sur cette défense, & sur les fréquentes évocations qu'on faisait au conseil des affaires de sa compétence. 1730.

C'est où l'on attendait le parlement. On négocia; & par cette suite d'esprit de conciliation, qui était celui du cardinal de *Fleuri*, on lui fit abandonner les intérêts des docteurs appellans en lui accordant quelque chose de ses prétentions.

Le roi fit parvenir aux évêques de France une lettre circulaire datée du deux juillet, par laquelle il les exhortait à ne point donner à la bulle la dénomination de regle de foi, mais seulement celle de jugement de l'église universelle en matiere de doctrine, & à ne point interroger les laïcs sur cette matiere.

Cet arrangement mécontenta les deux partis. Le cours des écrits recommença plus violemment que jamais, non-seulement concernant la bulle, mais on agita des questions bien plus importantes; on voulut examiner & approfondir les bornes, l'étendue & la nature de l'autorité ecclésiastique & de la puissance civile. Cette matiere épineuse fut traitée

1730. jusques dans des theses & dans des assemblées générales ou particulieres de différens corps ecclésiastiques.

12. Le roi ordonne un silence absolu sur la constitution. Il supprime plusieurs mandemens d'évêques & un mémoire signé par 40 avocats.

Le feu se rallumait de toutes parts. Le roi crut l'éteindre par une loi qui imposait un silence absolu au sujet de la constitution. En conséquence, furent supprimés par arrêt du conseil plusieurs mandemens d'évêques qui se trouvaient en contradiction avec la volonté du roi. Les avocats mêmes, malgré leur privilege d'imprimer librement leurs mémoires, tant qu'ils se renferment dans l'exercice de leurs fonctions, eurent la douleur d'en voir supprimer un signé de quarante d'entr'eux, composé pour la défense d'un curé du diocese d'Orléans, appellant comme d'abus d'une ordonnance de son évêque.

Les avocats peuvent se tromper, leur avis n'est pas une loi; mais ils ne sont avocats que pour donner leur avis, ils usaient de leur droit. Le cardinal de Fleuri fit rendre contre leur consultation un arrêt du conseil flétrissant qui les condamnait à se rétracter.

Condamner des jurisconsultes à penser autrement qu'ils ne pensent,

c'est un acte d'autorité qu'il est difficile de faire exécuter. On avait cru remarquer dans le mémoire des avocats, quelques assertions trop outrées, par lesquelles en relevant l'autorité des parlemens, on paraissait diminuer celle du monarque; & en les interprétant, on les avait fait envisager au conseil comme séditieuses. 1730.

Les quarante jurisconsultes, aussi affligés que surpris, qu'on pût soupçonner leur soumission la plus entiere à l'autorité royale, protesterent contre toutes les interprétations qu'on pouvait donner aux propositions contenues dans leur consultation en faveur du curé d'Orléans. Tout le corps des avocats de *Paris* & de *Rouen* signa une déclaration très-bien faite, dans laquelle, après avoir manifesté leurs véritables sentimens, ils expliquerent les loix du royaume relatives à leur profession. Ils cesserent tous de plaider, jusqu'à ce que leur déclaration ou plutôt leur plainte eût été approuvée par la cour. Ils obtinrent cette fois ce qu'ils demandaient. De simples citoyens triompherent, n'ayant pour armes que la raison. Leur déclaration fut insérée dans un

1730. arrêt du conseil du mois d'octobre publié pour leur justification.

Ce fut vers ce tems là, *dit Voltaire*, que les avocats prirent le titre d'*ordre* : ils trouverent le terme de *corps* trop commun ; ils répéterent si souvent l'*ordre des avocats*, que le public s'y accoutuma, quoiqu'ils ne soient ni un ordre de l'état, ni un ordre militaire, ni un ordre religieux, & que ce mot fût absolument étranger à leurs fonctions.

13. L'écrit des avocats est condamné par un mandement de l'archevêque de Paris.

La puissance ecclésiastique ne se regardant pas comme vengée, crut devoir se faire justice elle-même. L'archevêque de Paris rendit une ordonnance contre les avocats. Ils se pourvurent comme d'abus au parlement, qui condamna l'instruction pastorale de l'archevêque. Le cardinal de *Fleuri* fit casser l'arrêt du parlement par le conseil du roi ; & en même tems il parut pour l'archevêque de *Paris*, un mémoire justificatif dont tout l'ordre des avocats fut offensé.

Les avocats cesserent de plaider, comme le parlement avait quelquefois cessé de rendre la justice. Ils semblaient plus en droit que le parlement de suspendre leurs fonctions, car les juges

font serment de juger, & les avocats n'en font point de plaider. Cette résolution irrita la cour, parce qu'elle tendait à intéresser le public en faveur des avocats dont il avait continuellement besoin : dix des plus ardens furent exilés. 1730.

Le roi défendit au parlement de se mêler de cette affaire ; il fallait bien pourtant qu'il s'en mêlât, puisque sans le ministere des avocats, il lui était difficile de rendre la justice.

Le parlement crut qu'il pourrait toucher le roi, s'il lui parlait en l'absence du cardinal de *Fleuri*. Il prit le tems où ce ministre était dans sa maison d'*Issi*, pour envoyer une députation à Versailles. Elle fut si mal reçue, que les députés ayant rencontré dans les avenues le cardinal qui revenait d'*Issi*, lui dirent que le parlement n'avait jamais été si mal traité. Le cardinal soutint l'autorité du conseil, & crut se tirer d'affaire en avouant qu'on pouvait trouver quelque chose à redire, dans la forme, à l'évocation que le roi avait faite de l'affaire des avocats. L'abbé *Pucelle*, un des députés, repliqua, que la forme de l'arrêt du conseil

1730. ne valait pas mieux que le fond.

On se sépara, aigri de part & d'autre. Cependant les avocats furent rappellés de leur exil, afin que le cours de la justice ne fût pas interrompu. Mais bientôt un nouvel incident brouilla les cartes beaucoup plus qu'auparavant.

14. Gouvernement intérieur.

Si le cardinal ne pouvait pas réussir à calmer l'effervescence que la bulle *unigenitus* avait produite en France, il se consolait des désagrémens que lui donnait cette affaire, en formant dans le royaume plusieurs établissemens avantageux qui éterniseront la gloire de son ministere.

L'importance des services que rendent à l'état les officiers des troupes du roi, & la nécessité de leur payer exactement les récompenses pécuniaires qui leur sont accordées, le déterminerent à faire donner l'édit du mois de mai, qui crée en faveur de l'ordre de S. Louis, soixante & dix mille livres de rentes sur le trésor royal, en accroissement de dot & de fondation, pour suppléer au payement des pensions des chevaliers de cet ordre. Cette augmentation de dépense ne fut point une charge pour l'état. Il la

trouva dans la suppression de la charge 1730.
de colonel général de l'infanterie, créée par le régent en faveur de son fils, & dont ce prince donna sa démission.

Il établit trois camps de paix au mois de juillet : le premier, sur la *Sambre*, commandé par le prince de *Tingry* ; le second, sur la *Saone*, sous les ordres du duc de *Lévis* ; & le troisieme, sur la Meuse. Le duc de Lorraine alla voir ce dernier avec toute sa cour ; & le comte de *Belle-Isle* qui le commandait, le reçut d'une maniere digne du monarque qu'il représentait à la tête de l'armée.

15. Etablissement d'un conseil de commerce.

L'établissement du conseil royal du commerce, du 23 mai, atteste l'attention que le premier ministre y portait ; il fut ordonné que ce conseil se tiendrait tous les quinze jours en présence du roi.

16. College fondé à Constantinople en faveur de jeunes Français qui doivent étudier les langues orientales.

Dès l'an 1721, Louis XV avait ordonné que dans le college des jésuites de *Paris*, il serait élevé aux frais de l'état, dix jeunes gens dans l'étude des langues orientales, pour servir d'interpretes aux consuls Français dans les échelles du Levant. Avant ces enfans de langue appellés vulgairement *arméniens*, les ministres

1730. & les sujets du roi étaient exposés à la mauvaise foi & à l'ignorance d'interpretes étrangers : cet établissement était purement politique. Le cardinal le rendit littéraire, en formant dans Constantinople un college dans lequel ces esclaves s'occuperaient à traduire les ouvrages du pays & des autres régions orientales. Leurs traductions ont été successivement déposées à la bibliotheque du roi. De cette maniere cette bibliotheque était déjà augmentée en 1732, de dix mille manuscrits, trésor inestimable. On frappa une médaille pour constater & célébrer ce fait.

17. Amélioration du jardin du roi.

Le jardin du roi, si renommé aujourd'hui, mais auquel il manque encore un bâtiment digne des richesses que le cabinet contient dans son enceinte trop étroite, attira l'attention du cardinal. Louis XIII avait établi le jardin des plantes, par un édit de janvier 1626, enregistré au parlement, au mois de juillet de la même année, & la surintendance en avait été unie à la charge de premier médecin. Elle en fut séparée par une déclaration du 31 Mars 1718. Le cardinal engagea le

le roi à mettre ce précieux établissement sous l'inspection particuliere du secrétaire d'état de sa maison. M. *Dufai*, digne prédécesseur de M. de *Buffon*, en fut nommé directeur. 1730.

Le jardin du roi négligé jusques-là, fleurit alors. On y fit des dépenses vraiment royales, tant pour rassembler un grand nombre de simples, de plantes & d'arbustes étrangers, que pour la construction des serres, & des autres bâtimens nécessaires à leur conservation. Bientôt on y admira un cabinet d'histoire naturelle, & un herbier des plus complets qu'il y ait en Europe. Des cours gratuits de botanique, de chimie & d'anatomie y furent institués. Le mérite des professeurs attira dans cette nouvelle école, des hommes de toutes les nations, qui desiraient d'apprendre parfaitement ces sciences si utiles à l'humanité.

1°. Le roi de Sardaigne Victor-Amedée abdique sa couronne.

Une nouvelle qui surprit alors l'Europe, fut l'abdication que le roi de *Sardaigne* fit de sa couronne, le 2 Septembre. *Victor Amédée* donna à cette occasion une grande leçon au monde & aux souverains.

Ce prince, le premier de sa maison

1730. qui a porté la couronne, était alors âgé de soixante-quatre ans. Tantôt allié, & tantôt ennemi de la France, son irrésolution avait passé pour politique, & sa valeur & plusieurs autres grandes qualités l'avaient rendu célèbre. L'Italie était alors en armes. Les alliés de *Séville* le sollicitaient de se joindre à eux, & lui offraient le *Milanais* pour prix des secours qu'il pouvait leur donner. Il se peut que depuis long-tems il médita de descendre du trône. Mais, dans la crise où se trouvaient les affaires, toute l'Europe fut persuadée que ce prince, pressé entre les engagemens qu'il avait pris avec l'empereur, & ceux qu'on lui proposait de prendre avec la France & l'Espagne, qui paraissaient bien plus avantageux, ne vit d'autre voie pour se tirer d'embarras, que de céder son trône à son fils, alors âgé de vingt-neuf ans.

Ce prince avant sa retraite avait payé toutes les dettes de son royaume. Il tint aux états assemblés, un discours plein de l'éloquence la plus noble; recommanda à son fils un attachement éternel pour la France;

& se réserva seulement cinquante mille écus de pension. Sous le nom de comte de *Tende*, il partit le quatre de *Turin*, dans un carrosse à six chevaux, avec un valet de chambre, deux cuisiniers, & quatre valets de pied. Il ne voulut être accompagné dans sa retraite par aucune personne de marque, & fixa sa résidence au château de *Chambéri*. 1730.

Victor Amédée fit voir quelle est la faiblesse humaine, & combien il est difficile de remplir son cœur sur le trône & hors du trône. Il avait abdiqué sa couronne par caprice; & par un autre caprice il se repentit un an après de l'abdication qu'il avait faite. La société de la comtesse de S. Sébastien, sa maitresse, devenue sa femme; la dévotion & le repos, ne purent satisfaire une ame occupée pendant cinquante ans des affaires de l'Europe.

Ce prince voulut remonter par force sur le trône dont il était descendu par faiblesse. Son fils *Charles Emmanuel* aurait acquis une gloire au-dessus de toutes les couronnes, s'il eût remis à son pere celle qu'il tenait de lui. Le sultan Mahomet *Bougouk*, celui qui prit *Constantinople*

1730. sur les Grecs, avait donné cet exemple, presque unique dans les annales du monde. *Amurat II*, son pere, remit deux fois entre ses mains le sabre impérial ; & deux fois les janissaires l'engagerent de le ceindre de nouveau à son côté. *Mahomet II* redevint sujet sans exciter les moindres troubles. Et lorsqu'enfin *Amurat* mourant à *Andrinople*, en 1451, lui laissa l'empire pour la troisieme fois, on vit par la grandeur de ses exploits, & la véhémence de son caractere de feu, qu'en descendant volontairement du trône à la voix de son pere, il avait fait taire le sentiment intérieur de son ame ambitieuse, pour remplir les devoirs d'un fils respectueux. Mais, les circonstances pouvaient être différentes. C'était, disait-on, une femme hautaine, qui voulait régner sous le nom de son époux qu'elle gouvernait. Et tout le conseil de *Turin* supplia le jeune roi de prévenir les suites fâcheuses pour l'état que pouvait avoir cette révolution.

Le roi de *Sardaigne* fit arrêter & conduire au château de *Poncarlier* *Victor Amédée* son pere. Ce prince

mourut dans cette prison le 10 novembre 1732. 1730.

Tandis que le roi de *Sardaigne* se vouant à la retraite couronnait son fils de ses propres mains, le roi de Prusse *Fréderic Guillaume* constituait prisonnier son fils le prince *Charles Fréderic*, qui fut son successeur dix ans après. Le jeune prince fut arrêté, le 13 septembre, pour avoir voulu sortir des états paternels sans en avoir obtenu la permission. Le même jour, le roi entra dans la chambre de sa fille qu'il soupçonnait avoir été instruite du dessein de son frere de s'évader. Il s'emporta si violemment contre cette princesse, qu'aux cris qu'elle faisait on accourut de tous les endroits du palais.

19. Le roi de Prusse Fréderic-Guillaume fait arrêter le prince Charles Fréderic son fils aîné.

Le prince fut enfermé dans la citadelle de *Custrin*, seul, sans livres, sans papier ni encre. Interrogé par le général *Grunko*, ministre du roi de Prusse, il répondit qu'il n'avait rien fait contre la soumission & le respect qu'il devait à son pere; qu'excédé par les mauvais traitemens qu'il recevait de sa part, son seul projet avait été de s'y soustraire. On lui demanda dans quel endroit il voulait se retirer;

1730. il répondit, que pour n'être point la cause de quelque guerre, il se proposait de chercher une retraite chez les Maures d'Afrique. Le procès du prince royal fut fait par un conseil de guerre composé de plus de trente personnes.

Ce tribunal condamna à mort le lieutenant des gendarmes *Catt*, que le prince avait mis dans sa confidence & qui devait l'accompagner dans ses voyages.

Le roi de Prusse eut la cruauté d'ordonner que cet infortuné aurait la tête tranchée devant les fenêtres de la prison du prince royal. Un lieutenant lui déclara que l'ordre de son pere était de le conduire par force à la fenêtre, s'il n'y allait pas de lui-même.

Charles Fréderic, cédant à la nécessité, se présenta à la fenêtre de sa prison; & les larmes aux yeux, il demanda pardon à *Catt* de la mort qu'il lui causait. L'officier lui répondit, qu'il était moins sensible à la mort qu'il allait souffrir, qu'au plaisir qu'il ressentait de le voir encore une fois. A peine achevait-il ces paroles, qu'on lui coupa la tête. Fréderic, à ce spec-

tacle, tomba évanoui entre les bras de ses geoliers. Que ceux qui se plaignent de leurs infortunes, jettent les yeux sur ce prince. 1730.

Ce tems était fatal aux têtes couronnées. Un courier de Constantinople annonça que le sultan *Achmet* III avait été déposé dans une révolte, le deux octobre, & enfermé dans le vieux serrail.

20. Le sultan Achmet III est déposé dans une sedition.

Un fanatique de la lie du peuple, était l'auteur de cette révolution. Il s'était mis à crier dans les rues de *Constantinople*, que les malheurs qu'éprouvaient les armées Ottomanes en Perse, étaient une juste punition de Dieu, de ce que les Musulmans se déchiraient entr'eux, au lieu de réunir tous leurs efforts contre les Chrétiens leurs véritables ennemis.

Ce fanatique fut bientôt suivi d'environ deux mille hommes, & le nombre des révoltés n'augmenta pas pendant huit jours. Le grand seigneur revenait d'Asie avec une partie de son armée. Au lieu d'envoyer un détachement pour dissiper ces misérables, il temporisa. Son irrésolution enhardit les mutins. Leur nombre augmenta, les janissaires mécontens se joi-

1730. gnirent à eux. Alors on lui fit la loi. Les révoltés demanderent d'abord la tête du grand visir & des principaux ministres ; & lorsqu'ils furent satisfaits, leur audace augmentant avec leur nombre, ils eurent la hardiesse d'enfermer l'empereur, & de mettre sur le trône le sultan *Mahmout*, fils de son frere, que l'on gardait en prison depuis que son pere avait été déposé en 1703.

22. De la Corse. Anciennes révolutions de cette isle ; les Génois s'en emparent.

On commençait à parler alors de la révolte des Corses contre les Génois, dont les suites opérerent la réunion de cette isle à la couronne de France.

L'isle de Corse, après avoir appartenu successivement aux Phocéens qui bâtirent Marseille, aux Romains & aux Sarrasins, recouvra sa liberté, lorsque ces infideles furent défaits par *Charles Martel*. Elle n'en jouit pas long-tems. Les Génois, qui s'établirent dans cette isle vers le douzieme siecle, en étaient entiérement les maîtres au commencement du quatorzieme.

Les insulaires étaient plus robustes & plus braves que leurs dominateurs, mais ayant toujours été désunis & sans discipline, partagés en factions

mortellement ennemies, les Génois 1730.
profiterent des circonstances qui leur étaient favorables pour cimenter leur puissance en Corse. Ce n'est pas que les naturels de l'isle portassent de bon gré le joug de la république de *Gênes*. Ils voulurent souvent le secouer. La maison d'*Ornano*, qui depuis s'établit en France, forma le noble projet de rendre la liberté à sa patrie, comme les *Doria* avaient fait à *Gênes*; mais ses efforts généreux ne furent pas couronnés par le succès. Les Génois les regardant comme un crime de haute-trahison, s'en firent un prétexte pour aggraver les chaînes de cette malheureuse nation. Leur poids devint absolument insupportable aux insulaires. Une haine atroce & indestructible, une antipathie invincible, s'établit & s'invétéra entr'eux & leurs maîtres. Ce fut une seconde nature. Pourrait-on croire que dans une requête présentée au roi en 1738 par les chefs des Corses, ils assuraient qu'il s'était commis dans l'isle vingt-six mille assassinats sous le gouvernement des seize derniers commissaires Génois, & dix-sept cents depuis deux années. Ils ajoutaient que les commis-

1730. faires de *Gênes* connivaient à ces crimes pour s'approprier plus de confiscations & d'amendes. Cette accusation pouvait être exagérée ; mais il en résultait que le gouvernement *Génois* était très-mauvais, & que les peuples n'étaient pas moins mauvais peut-être.

21. Naissance de la révolte des Corses contre les Génois.

Felix *Pinelli* était commissaire-général de la république de *Gênes* en *Corse*, lorsque le mécontentement de ces insulaires arrivé à son comble, produisit un soulevement universel. On alluma des feux sur toutes les montagnes. On sonna par-tout le tocsin. Les vallées retentirent du bruit des cornets dont les pâtres des montagnes faisaient usage pour rassembler leurs troupeaux, & qui furent dans cette occasion le signal de la discorde. Les paysans & les bergers rassemblés de toute part enfoncent le dépôt des armes que la république avait établi pour servir dans les cas d'une descente imprévue ; ils choisissent un chef ; ils arborent l'étendard de la liberté ; marchent à *Bastia* au nombre de quatre mille hommes, emportent la ville, insultent le château, & bravent par leurs cris le gouverneur Génois

qui s'y était réfugié. L'évêque d'*Aleria* accourt au sein de la confusion, & harangue les rebelles. Son caractere est sacré & imposant, on l'écoute; il les flatte, les adoucit, les persuade; les oblige de sortir de la ville, en leur promettant qu'il ira communiquer leurs griefs au sénat & qu'il se charge d'en obtenir le redressement. Les Corses ne demandaient alors que l'abrogation des nouveaux impôts établis par les Génois pour solder des avances qui depuis long-tems avaient été remboursées, la restitution de quelques paquerages communs entre le *Liamone* & le *Tavignan* dont les Génois s'étaient emparés, l'abrogation des gabelles, & de la défense aux insulaires de tirer leur sel de l'étang de *Diane*, comme ils l'avaient anciennement pratiqué. 1730.

Les Corses instruits bientôt que les Génois leur refusaient la justice dont l'évêque d'Aleria s'était rendu garant, descendirent tumultueusement de leurs retraites, s'emparerent des postes qu'ils avaient abandonnés, publierent un manifeste dans lequel ils déclaraient qu'ils se porteraient aux dernieres violences, si dans le cours

1730. de six semaines les Génois ne prévenaient pas par des satisfactions convenables les effets de leur ressentiment.

Une atrocité dont le président de *Bastia* se rendit alors coupable, fit échouer les espérances qu'on avait encore d'arrêter les troubles naissans.

Ce magistrat, indigne de sa place, écrivit une lettre insidieuse au chef des Corses, dans laquelle, après avoir vanté la justice de la cause que défendaient les insulaires, il l'assurait qu'il avait gagné la garnison de la citadelle, & qu'il était prêt à lui en ouvrir les portes. « Vous n'aurez, » *ajoutait-il*, qu'à venir dans la ville » pour déterminer le reste des ci» toyens; que vous ne manquerez » pas d'entraîner par votre éloquence » naturelle & par l'estime que vous » méritez ».

Le guerrier que les Corses avaient mis à leur tête se nommait *Pompiliani*. Il avait servi avec distinction dans les troupes étrangères; son génie était plein de ressources, ses desirs étaient pour les soldats des loix inviolables, & les Génois qui connaissaient son habileté le redoutaient autant qu'il était aimé des siens.

Pompiliani donna dans le piége ; 1730.
mais des affaires plus pressantes l'ayant empêché de se rendre à *Bastia*, il y envoya Fabio *Filinghieri*, un de ses lieutenans, avec un détachement de quatre cents hommes. Au signal convenu, les portes de la citadelle s'ouvrent, les Corses s'avancent avec sécurité ; mais à peine ont-ils pénétré plus avant, qu'investis par la garnison & par un grand nombre d'habitans, ils sont tous massacrés, à l'exception de *Fabio* qu'on prenait pour *Pompiliani*, & qu'on réservait à une mort plus affreuse.

Ce guerrier, conduit devant le conseil, refusa constamment de donner les renseignemens qu'on lui demandait. Il regarda l'appareil des tourmens & le dernier terme de sa vie, avec l'intrépidité d'un héros. On l'arquebusa. Son cadavre traîné dans les rues fut écartelé ensuite, & ses membres exposés aux portes des villes dont les Génois étaient les maîtres.

Mille voix cependant apprennent aux Corses le massacre de *Bastia*, en sollicitent la vengeance. Les meres, les veuves & les filles de ceux qui avaient péri, se présentent éplorées

1730. devant *Pompiliani*. Ce guerrier, saisi d'horreur, envoye cinquante Corses mettre le feu à la maison du président située hors de la ville, tandis qu'il dévaste les environs de *Bastia*, d'*Ajacio* & de *Calvi*.

Les talens militaires de *Pompiliani* le mettaient en état de détruire en Corse la puissance Génoise, s'il avait su éviter les piéges qu'on lui dressait. Mais moins heureux qu'il n'était habile, il tomba dans les mains de ses ennemis dans le tems que ses services étaient le plus nécessaires à sa patrie. Son malheur, dont les suites ne furent jamais connues, devint pour les mécontens une perte que l'incapacité d'*Alvarino* son successeur rendit plus sensible. Ce nouveau chef ravagea les dehors des villes Génoises conformément au plan de *Pompiliani*; mais incapable de prendre des mesures convenables suivant la mobilité des circonstances, il tomba bientôt dans le mépris.

23. Les Génois demandent des secours à l'empereur Charles VI pour les aider à soumettre les Corses.

Les Génois ne se sentant pas en état de faire la guerre en Corse avec avantage, implorerent les secours de l'empereur *Charles* VI. Ce prince était intéressé à protéger *Genes*, le

rempart de ses états en Italie. Cependant, à la veille lui-même d'avoir pour ennemis la France, l'Espagne, l'Angleterre & la Hollande, il balançait à envoyer en Corse des troupes qui pouvaient lui être nécessaires ailleurs. Pendant que durait cette incertitude, les Génois furent obligés de temporiser avec les Corses. 1730.

Jean-Baptiste *Grimaldi* & Charles *Fornari*, que leur mérite & leur naissance rendaient recommandables, furent envoyés en *Corse* avec des paroles de paix. Ils proposerent un armistice qu'*Alvarino* accepta, sans prévoir que les démarches du sénat de *Genes* n'avaient pour but que d'amortir l'ardeur des *Corses*, & d'attendre que la cour impériale ayant terminé ses indécisions, eût accordé les troupes auxiliaires que la république sollicitait.

Bientôt les Corses détrompés, rompirent la suspension d'armes. *Alvarino* qui l'avait conclue, ne leur parut qu'un traître, ou un homme sans talens. L'armée le déposa du généralat. On nomma à cette place Philibert *Evaristo Ciattèn*, sous les ordres duquel toute l'isle prit les armes.

1731. La mort du duc de Parme Antoine *Farnèse*, arrivée le dix janvier, sans laisser de postérité, donna enfin ouverture au droit de succession éventuelle accordée à l'infant dom *Carlos* par le traité de la quadruple alliance, confirmé depuis par ceux de Vienne, de Hannovre, de Séville, & par le testament du dernier duc.

24. Mort du duc de Parme, dernier prince de la maison Farnèse.

L'empereur ne pouvait se résoudre à voir cet héritage entre les mains d'un infant d'Espagne, dans la crainte qu'un prince de cette maison, ayant une fois des établissemens solides en Italie, ne prétendît faire valoir les droits que la monarchie Espagnole pouvait avoir sur les autres états possédés dans cette presqu'isle par la maison d'Autriche.

La duchesse douairiere de Parme, pour favoriser les Impériaux, feignit de croire qu'elle était enceinte. En conséquence, les troupes Allemandes entrerent dans la ville de *Parme*, & dans les postes les plus importans du duché; en déclarant que par cette prise de possession, Charles VI n'entendait pas se mêler de l'administration civile de l'état, mais seulement le conserver pour le remettre au

prince ou à la princesse qui naîtra, ou à leur défaut à dom Carlos, auquel il donnera l'investiture quand il pourra le faire sans injustice. 1731.

Le roi d'Espagne, fatigué de la marche oblique que paraissait tenir l'empereur, somma la France, l'Angleterre & les Etats-Généraux, en conséquence du neuvieme article du traité de *Séville*, de se joindre à lui, pour forcer la cour de Vienne à donner à dom *Carlos* l'investiture des duchés de Toscane, Parme & Plaisance. En conséquence de cette sommation, le roi donna ordre au marquis de *Fénelon*, ambassadeur de France à la Haye, de concerter avec les Etats-Généraux les mesures convenables pour réunir leurs efforts & les rendre efficaces.

25. Traité de Vienne entre la Grande-Bretagne & la maison d'Autriche, par lequel l'empereur consent à l'introduction de dom Carlos en Italie.

Pendant le cours de la négociation, l'Angleterre trancha toutes les difficultés, en entamant avec l'empereur une négociation particuliere. Cette puissance offrait, de concert avec les Etats-Généraux des Provinces-Unies, de se rendre garante du nouvel ordre de succession établi dans la maison Impériale, à condition que l'empereur révoquerait pour toujours l'oc-

1731. troi accordé à la compagnie d'Ostende, qu'il accorderait aux Espagnols l'investiture qu'ils demandaient, & qu'il ne mettrait plus d'obstacle à leur introduction en Italie.

A cette proposition, tous les obstacles tomberent. Le traité entre ces deux puissances fut signé à *Vienne*, le 16 mars. L'Europe fut délivrée de ces négociations inutiles dont elle était tourmentée depuis la conclusion de la quadruple alliance, & qui commençaient à former un cahos où la politique n'aurait enfin rien compris.

Le roi d'Angleterre garantit par ce traité à la maison d'Autriche, l'ensemble de ses états contre les attaques de tous ses ennemis, à l'exception des Musulmans, & promit de faire exécuter la pragmatique sanction.

De son côté, l'empereur s'oblige à faire cesser incessamment & pour toujours le commerce que quelques provinces de sa domination, & qui avaient autrefois appartenu à l'Espagne, faisaient ou prétendaient faire aux Indes orientales, en vertu d'un indult Impérial. Il souscrit aussi aux arrangemens pris à *Séville* pour la succession de Toscane & de Parme,

& s'engage à porter l'Empire à y donner les mains. 1731.

L'Angleterre se hâta de communiquer à la cour de Madrid les engagemens qu'elle venait de contracter. Cette couronne les approuva ; & par le traité qu'elle conclut à *Vienne*, le vingt-deux juillet, elle accéda à l'alliance du seize mars. Le grand duc, qui avait fait signifier aux ministres plénipotentiaires assemblés à Cambrai une protestation contre les arrangemens pris au sujet de ses états, consentit alors à ce qu'on exigeait de lui, & conclut avec la cour de *Madrid* le traité de *Florence*, au mois de septembre.

Alors la duchesse Douairiere de *Parme* déclara que les symptômes de sa grossesse s'étaient démentis ; les Impériaux en garnison à *Parme* prirent de nouveau possession des deux duchés de Parme & de Plaisance, au nom de dom *Carlos*, malgré les protestations du Saint Siége. Six mille Espagnols embarqués à *Barcelone*, sur une escadre Anglaise, prennent terre à *Livourne*. L'infant dom *Carlos* les suit.

Ce prince, après avoir traversé les

1731. provinces méridionales de France; où le roi lui fit rendre tous les honneurs en usage pour les têtes couronnées, se rendit dans ses nouveaux états, le 27 décembre. Ainsi fut exécutée l'introduction de dom Carlos en Italie, après treize années de délais & de tergiversations.

26. Edits des donations & des cas prévôtaux.

Le roi porta cette année deux loix remarquables rédigées par le chancelier d'*Aguesseau*. La premiere est la déclaration du 5 Février, qui regle la compétence des prévôts des maréchaux; & la seconde est le célebre édit des donations. Loi nécessaire pour réprimer les abus qui se commettaient dans ces actes, prévenir les surprises, & assurer la légitimité des donations véritables & authentiques.

27. Affaires des Turcs & des Persans.

Les lettres du marquis de *Villeneuve*, ambassadeur de France à Constantinople, apprirent que les Turcs avaient gagné trois batailles contre les Persans. La premiere près de la ville d'*Erivan*, la seconde sur le bord de la riviere de *Zengai*, & la troisieme au mois de novembre, près de la ville de *Tauris*. Cette derniere défaite avait déterminé le Sophi *Schas*

Thamas à écouter les propositions 1731.
de paix que les Ottomans lui faisaient
depuis long-tems.

On a vu précédemment, que le traité de paix conclu en 1724, entre les Turcs & les Persans, par la médiation de la France, n'avait point eu d'exécution. La Perse était le théatre de la guerre civile la plus désastreuse. Le sophi *Schas Thamas* poursuivi de provinces en provinces par *Mir-Magmug*, usurpateur de l'empire, trouvait à peine une retraite dans ses états. La mort du rebelle *Magmug* ne rendit pas la position de *Schas Thamas* plus heureuse. *Asraff-Kan*, fils de l'usurpateur, se fit reconnaître, & défendit d'une main la Perse contre les Turcs, tandis que de l'autre il repoussait les attaques des patriotes qui voulaient rétablir le Sophi sur le trône.

28. Origine de Thamas Kouli-kan.

C'est au milieu des troubles que s'élevent ces hommes extraordinaires qui semblent nés pour changer la face des empires. La nature en avait formé un en Perse. C'est le célebre *Nadir-Couli*, connu depuis sous le nom de *Thamas Couli Kan*, & de *Schas Nadir*, quand il eut usurpé l'empire

1731. qu'il feignait de vouloir défendre.

Ce guerrier, fils d'un pâtre du *Corassan*, abandonnant la profession de son pere, s'était mis à la tête d'une troupe de brigands qu'il avait accoutumée à une discipline inconnue dans ces climats brûlans. Le bruit de ses exploits, augmenta le nombre de ses soldats jusqu'à cinq mille hommes. A la tête de cette petite armée, il offrit ses services au Sophi Schas *Thamas*, & fut reçu comme un envoyé du ciel. Le Sophi le déclara général de ses armées. Ses troupes jointes à celle du prince, battirent l'usurpateur *Asraff*, s'emparerent des villes de *Nichabur* & de *Macheb*, en 1727. Et le sort des armes ayant continué à lui être favorable, il ramena *Schas Thamas* dans *Ispahan*, le 3 décembre 1729. L'usurpateur fut obligé de fuir à son tour, & de disparaître.

Thamas *Kouli-Kan* craignant que la paix, en le rendant moins nécessaire à son maître, ne lui fît perdre une partie de son crédit, engagea le Sophi à demander au grand seigneur la restitution des provinces prises sur la Perse pendant la guerre civile. La Porte offrait d'en rendre une partie;

ces conditions n'ayant pas satisfait Thamas *Kouli-Kan*, la guerre fut résolue. Elle fut d'abord favorable aux Persans; mais après la révolution de Constantinople, où l'empereur *Achmet III* fut déposé, le sort des armes se déclara pour les Ottomans. Le Sophi de Perse vaincu en trois batailles consécutives, traita de la paix avec les Turcs, leur abandonna une partie de leurs conquêtes, & consentit que la riviere d'*Arax* servît de borne aux deux empires. 1731.

29. Thamas Kouli-kan fait déposer le sophi de Perse Schah Thamas.

Thamas *Kouli-Kan* fit regarder ce traité comme honteux aux Persans. La révolution de *Constantinople* se renouvella à *Ispahan*; *Schas Thamas*, déclaré incapable de porter la couronne, fut enfermé après qu'on lui eût crevé les yeux. Son fils encore au berceau, fut placé sur le trône; & Thamas *Kouli-Kan* se fit déclarer régent de Perse, pendant la minorité du prince, afin d'accoutumer les peuples à sa domination, & se frayer insensiblement le chemin du trône. Après cet éclat, la guerre avec les Turcs recommença avec plus de fureur qu'auparavant.

Les Corses défendaient avec succès

1731. leur liberté contre les Génois. Leur nouveau général avait rassemblé jusqu'à trente mille hommes. Mais, c'était un effort passager produit par l'enthousiasme de la liberté. Cette armée composée de paysans obligés d'abandonner fréquemment leurs drapeaux, pour vaquer aux travaux de la campagne, ne pouvait pas entreprendre des expéditions considérables. D'ailleurs, elle manquait d'artillerie, & ses armes principales consistaient dans sa féroce valeur. Les Corses, malgré leurs désavantages, avaient soumis *Algagliola*, fait le blocus de *Calvi*, & jetté une si grande consternation dans *Bastia*, que la plupart des Génois ne s'y trouvant pas en sûreté, se retirerent à *Gênes*.

30. Suite de la guerre de Corse; l'empereur donne du secours aux Génois.

Les insulaires reçurent quelques convois de Livourne, chargés des munitions qui leur manquaient. A cette nouvelle, la République de *Gênes* fit publier une ordonnance qui défendait aux vaisseaux, de quelque nation que ce fût, de jetter l'ancre sur les côtes de l'isle de Corse, excepté devant *Bastia*, *Calvi*, *Ajacio* & *Bonifacio*, sous peine d'être coulés bas par les vaisseaux gardes-côtes. En

conséquence

conséquence de ce décret, les galeres de la république qui croisaient sur les côtes de Toscane, ayant rencontré un bâtiment Français qui portait soixante Corses, du canon & d'autres munitions de guerre destinés pour les mécontens, s'en emparerent après un combat de trois heures, & le conduisirent à la *Spezza*. Le résident de France à *Genes*, se plaignit de cette insulte. Il laissa entrevoir de près la vengeance qui pouvait en être tirée. La république, pour empêcher que cet événement n'eût pour elle des suites funestes, fit des réparations convenables, & relacha le navire; mais elle profita de cette circonstance pour persuader à l'empereur que les Français & les Espagnols protégeaient secrétement les Corses. 1731.

Charles VI qui craignait que les deux puissances ne portassent la guerre dans le royaume de Naples, ou dans le Milanais, s'engagea d'autant plus volontiers à aider les Génois à subjuguer la *Corse*, qu'il fermait par ce moyen cette porte de l'Italie aux Espagnols & aux Français.

Quatre mille hommes de troupes Allemandes, détachées des garnisons

1731. de Lombardie, arriverent, le 9 aout, dans le port de *Bastia*, sous les ordres du baron de *VachtenDonck.* Le colonel *Vela* qui commandait dans la place huit cents Génois, s'étant joint aux impériaux, ils forcerent les Corses de lever le blocus qu'ils faisaient envain, faute d'ingénieurs & de canoniers, & les poursuivirent vivement. L'embrasement de plusieurs villages où les insulaires avaient fait des magasins, fut le fruit de cette premiere victoire.

51. Quatre mille Allemands passent en Corse sous les ordres du baron de Vachtendonck.

Les mécontens ayant reconnu par leur défaite, l'avantage que les troupes disciplinées avaient sur celles qui ne connaissaient pas les regles de la tactique, abandonnerent la plaine, se retrancherent derriere les montagnes de *Vescovato*, & résolurent de n'en sortir que pour faire des incursions sur les terres de leurs ennemis, ou pour leur dresser des embuscades.

Le général Autrichien, convaincu de l'impossibilité de forcer les retranchemens des rebelles, avec le petit nombre de troupes qu'il commandait, obtint un renfort de deux mille hommes du gouverneur du Milanais, & quelques compagnies de Suisses

qui lui furent envoyées de *Gênes*. 1737.
Alors il sortit de *Bastia*; mais, au lieu d'attaquer *Vescovato*, il tourna vers *San Pellegrino*, poste important & plus aisé à forcer. Les mécontens lui laissent passer le *Golo* au pont de pierre, appellé *Ponte-Golo*; & lorsque toute son armée fut entrée dans les gorges des montagnes, ils se portent en force sur les hauteurs des deux côtés de la riviere, & en face du pont. Les Allemands sont forcés de retourner sur leurs pas. Ils ne regagnent la plaine qu'après avoir perdu douze cents hommes au passage de la riviere.

Depuis cet échec les troupes de l'empereur & celles de la République, résolurent de réduire les Corses par famine, en ravageant leurs champs les plus précieux. Une dévastation barbare fut le triste monument de cette expédition qui fut également funeste aux deux partis. Les échecs que les Autrichiens essuyerent en plusieurs rencontres, joints aux maladies causées par le climat & la mauvaise nourriture, avaient si fort diminué le nombre de leurs troupes, qu'ils furent obligés d'abandonner la plupart de leurs postes.

1731. *Giafferi* que les Corses avaient choisi pour leur général, établit sa résidence à S. *Florenzo*, une des villes que le baron de *Vachtendonck* avait été forcé d'évacuer. Il employa la saison de l'hiver à discipliner une petite armée de Corses; & dès les premiers jours du printems 1732, s'étant mis à la tête d'environ sept mille hommes, il marcha vers *Sartene*, capitale du District de ce nom, dans la partie ultramontaine de la Corse. Cette ville fidele à la république, avait résisté aux promesses & aux menaces du général, il était résolu de la réduire par la force. Les habitans sortis hors de leurs murs, attendaient les mécontens en ordre de bataille, avec d'autant plus d'assurance que le baron de *Vachtendonck* leur avait promis un prompt secours.

On les attaque avec ardeur; ils se défendent avec intrépidité. Pendant ce combat donné avec cet acharnement qu'on ne voit que dans les guerres civiles: voici l'armée des Impériaux & des Génois qui s'avance forte de trois mille quatre cents hommes. Le baron de *Vachtendonck* la commandait. Le combat prend une

nouvelle forme. *Giafféri*, dont l'ame était passée dans celle de tous ses soldats, voit sa troupe combattre de pied ferme comme de vieilles milices expérimentées dans les batailles, cette discipline est son ouvrage. 1731.

Vachtendonck s'étonne du bon ordre que les Corses observent; les Allemands redoublent leur feu : le carnage est grand, les premiers rangs des Corses s'éclaircissent; mais, semblant recevoir une nouvelle force, par les derniers regards de leurs compagnons expirans, les insulaires s'élancent, le poignard à la main, dans les rangs des Allemands & des Génois, qui fuyent de toute part. Les Corses les poursuivent l'espace d'une lieue, & tuent tous ceux qui ne peuvent pas se dérober à leur fureur par la fuite.

Les *Sarténiens* se voyant abandonnés de leurs alliés, n'ont plus de ressource que dans la clémence du vainqueur. *Giafféri*, dont la générosité égalait les talens & la bravoure, se laissa fléchir. Les Corses vainqueurs & les Corses vaincus, réunis sous les mêmes drapeaux, ne reconnurent dès-lors

1731. d'autres ennemis que ceux qui voulaient les asservir.

Les Génois désespérés de la défaite des impériaux, s'en prirent aux puissances, qui, selon eux, fomentaient la révolte des Corses. Ils brûlerent un bâtiment Français, mouillé à la baye de Giralatte, dont la cargaison consistait en munitions de guerre. Cette nouvelle insulte était de nature à leur attirer les désagrément les plus fâcheux. Le roi envoya quatre vaisseaux de ligne pour dicter les réparations qu'il exigeait, dont la principale fut que le sénat défendrait par une ordonnance expresse, publiée dans tous les lieux de sa domination, à tous les sujets de la République de visiter à l'avenir dans aucun cas les vaisseaux Français.

32. L'empereur fait passer en Corse de nouvelles forces.

L'empereur assuré de la paix, par le traité de *Vienne*, fit passer en Corse de nouvelles forces sous les ordres du prince de *Virtemberg*. Ce général publia une déclaration datée de *Calvi*, dans laquelle il offrait aux mécontens la médiation impériale. Les Corses l'accepterent. Un congrès fut ouvert à *Corté*, au mois de mai 1732. Les princes de *Virtemberg*, de *Culemback*,

de *Valdeck*; les comtes de *Ligneville* & de *Loueſtine*; le baron *Vachtendonck*, & les généraux *Schemetau* & de *Lovendal*, y aſſiſterent de la part de l'empereur; Camille *Doria*, Jérôme *Venéroſo*, *Rivarola*, & François *Gropallo*, s'y trouverent de la part de la République de *Genes*, & *Giafféri* s'y rendit avec dix de ſes lieutenans de la part des Corſes. L'évêque d'*Aléria* fut invité à venir prendre ſéance dans l'aſſemblée. Le prince de Virtemberg, Rivarola, & Giafféri, prononcerent chacun un diſcours, dans lequel ils firent valoir les droites intentions des puiſſances qui les avaient chargés de leurs intérêts. Celui de Giafféri ne renfermait que peu de lignes.

» L'exemple des peuples Corſes, » *dit ce guerrier*, doit apprendre aux » ſouverains à ne point opprimer » leurs ſujets, mais à ſe les attacher » par de bons traitemens, & à ſe » ſouvenir que, partageant avec eux » la qualité d'hommes mortels, ils » ſont originairement égaux; la diſ- » tinction que le ſort a mis entre les » uns & les autres, n'eſt point vaine, » les ſouverains ſont élevés au deſſus

1731. » des peuples par la force des loix ;
» mais il doivent s'y soutenir par
» des sentimens de justice & d'huma-
» nité : la modération la plus solide
» est leur appui ; la tyrannie la chose
» la plus contraire à leurs intérêts,
» & en voulant trop étendre leur
» autorité ils tendent eux-mêmes à
» leur ruine ».

Un des principaux articles du traité de paix, portait qu'il y aurait à *Bastia* une chambre impériale qui jugerait en dernier ressort les contraventions que la République de *Genes* pourrait faire aux articles convenus entre les deux peuples sous la garantie de l'empereur. Le traité était à peine signé que le marquis *Rafaëlli*, secrétaire du conseil des Corses, n'osant compter sur le pardon de *Genes*, disparut pour se mettre à couvert des violences qu'il craignait de la part du sénat. Les Génois jugèrent qu'il avait pris la fuite pour n'être pas obligé de remettre entre les mains des commissaires de la République, les papiers dont il était dépositaire, & dans lesquels le sénat espérait de trouver des preuves de la trahison de quelques Génois.

Sans chercher à vérifier ces soupçons, 1731.
non-seulement le sénat de Genes mit à prix la tête du marquis *Rafaëlli*, mais contre la foi des sermens, il fit arrêter quatre chefs des Corses, *Giafféri*, *Ciaccaldi*, *Aitelli*, & Simon *Rafaëlli*, frere du secrétaire. Ils furent d'abord enfermés à *Bastia*, ensuite transférés à la tour de *Genes*, & delà au château de *Savone*.

Les mécontens firent sonner très-haut ce manque de foi. Ils n'appellaient plus les Génois que des tyrans qui joignaient la perfidie à la cruauté. Ils leur reprochaient d'avoir commis à *Corté*, une lacheté infâme qui les déshonorait aux yeux de l'Europe. Le feu de la rébellion embrasa de nouveau toute l'isle. Les mécontens s'emparerent des anciens retranchemens de *Vescovato*, où ils arborerent sur la plus élevée des montagnes, l'étendard d'Arragon, comme une marque qu'ils se donnaient à l'Espagne.

Les Autrichiens regardaient eux-mêmes l'emprisonnement des Corses comme une infraction manifeste au traité conclu, & un outrage fait à l'empereur. *Genes* présenta envain à la cour de *Vienne* un mémoire dans

1731. lequel la République tachait d'établir que les quatre Corses arrêtés, étaient des criminels d'état, que le bon ordre obligeait à retenir en prison, pour assurer la tranquillité publique; l'empereur fut inflexible, il menaça la République de son ressentiment, si les quatre Corses n'étaient pas mis incessamment en liberté. Aux menaces de l'empereur se joignit la volonté du roi qui fit déclarer à l'envoyé de Genes, à *Paris*, qu'il regardait l'emprisonnement des Corses, contre la foi due à un congrès public, comme un outrage fait à toutes les têtes couronnées, & qu'il exigeait que la liberté leur fût rendue au plutôt.

Les Génois furent obligés de se conformer à la volonté des plus grands princes de l'europe.

Giafferi, *Ciacaldi*, & *Aitelli*, revenus en Corse, soufflerent par-tout la discorde, & peut-être sacrifierent-ils le bien public à leur vengeance particuliere. Ils ne désavouaient pas leurs mouvemens, mais ils les prétendaient autorisés par le motif d'une légitime défense, & par l'infraction que les Génois avaient faite au traité de *Corté*.

Vainement *Vachtendonck* fit publier un réglement de régence pour l'Isle, consistant en dix-huit articles, dont les plus remarquables étaient : « que » certains impôts seraient abolis ; » qu'on n'exigerait rien des habitans » sous prétexte des dépenses faites » par la République, à l'occasion » des troubles de Corse ; que les in- » sulaires peuvent prétendre aux hon- » neurs & dignités séculieres & ecclé- » siastiques, comme les autres sujets » de la République ; que les charges » de capitaines des ports à *Bastia* » & à *Ajacio*, seront conférées à des » nationnaux ; que la noblesse Corse » sera considérée à *Genes* sur le même » pied que celle des autres domaines » de la République ; & qu'il y aura » un orateur Corse à *Genes*, pour » porter au sénat les plaintes & les » requêtes de ceux qui souffriront » quelque oppression ». L'exécution de ces articles aurait pu ramener la tranquillité en Corse, dans d'autres circonstances ; mais la disposition des esprits n'admettait point alors de sentimens modérés parmi les insulaires. 1731.

La mort du roi de Pologne, en donnant un nouveau cours à la

1731.

33. La guerre d'Allemagne & d'italie force l'empereur de retirer son armée de l'isle de Corse.

politique de l'europe, força l'empereur à retirer ses troupes de Corse. Alors le parti des mécontens fut entiérement dominant dans cette isle; les troupes Génoises battues en plusieurs rencontres, furent contraintes de se renfermer dans les places maritimes de l'isle.

34. Les mécontens tiennent une assemblée générale, dans laquelle l'isle est declarée un état indépendant.

Les mécontens tinrent une assemblée générale à *Corté*, dans laquelle l'isle fut déclarée une république indépendante. Les loix Génoises furent brulées publiquement. La principale autorité fut accordée à André *Ciaccaldi*, Hyacinthe *Paoli*, & Louis *Giafferi*, sous le nom de primats de la république. Il fut établi un conseil composé de douze conseillers, & présidé par les trois primats. On publia un nouveau plan de gouvernement composé de vingt-deux articles.

Si l'on avait donné moins de pouvoir aux trois primats; si l'on eût mis plus de proportion dans la distribution des emplois, & prévenu les jalousies, ou que les chefs eussent eu l'ame plus désintéressée, & vraiment républicaine, le nouveau gouvernement aurait prévalu : tant les affaires étaient désespérées.

mésintelligence entre les Corses sauva le parti de la république. Plusieurs aspiraient aux mêmes dignités, & les rivaux déchus de leurs prétentions, passaient du côté de la république, pour mortifier leurs concurrens. 1731.

Cependant les Génois resserrés dans leurs places maritimes de Corse, se contentaient d'interdire toute communication avec les montagnes, de renforcer le nombre de leurs vaisseaux gardes côtes, pour s'opposer à l'entrée furtive des bâtimens étrangers qui portaient aux Corses les munitions dont ils manquaient. Ces mesures n'avaient pas le succès qu'ils desiraient. La souveraineté de Corse leur était à charge. On assure qu'ils se proposaient de la céder au roi d'Espagne, & que cette négociation était fort avancée, lorsqu'on vit paraître dans l'isle le baron de *Neuhoff*, dont la royauté imaginaire y causa la plus singuliere révolution par ses circonstances romanesques.

35. Suite des affaires ecclésiastiques en France.

Les divisions intestines augmentaient en France. Le roi ayant obtenu du pape l'érection d'un évêché à *Dijon*, l'abbé *Bouhier* qui en avait été nommé

1731. premier évêque, fut sacré le 16 septembre, & prêta serment de fidélité le 23 entre les mains du roi. Le St. Pere, en accordant la bulle d'érection, continuait à demander que les avocats qui avaient signé le mémoire au sujet de la jurisdiction ecclésiastique fussent poursuivis criminellement, ou que la cour permît que leur procès leur fût fait à *Rome*.

Dans l'intervalle, le parlement avait donné deux arrêts; l'un, pour condamner un mandement de l'archevêque d'Embrun *Tencin*, comme séditieux; & l'autre, pour faire brûler par la main du bourreau une lettre de l'ancien évêque d'*Apt*, du nom de *Foresta*.

1732. La folie des convulsions augmentait au tombeau du diacre *Pâris*. C'était sans doute le plus grand & même le seul miracle qui s'y opérât. Il est difficile aujourd'hui de concevoir la stupidité des spectateurs, qui se refusant aux preuves de fausseté, de charlatanerie, de fourberie grossiere qu'ils avaient sans cesse sous les yeux, se complaisaient dans une erreur démentie par le témoignage de leurs sens, & par le rapport des examinateurs;

on conçoit encore moins qu'il se soit formé dans les esprits & même entre les théologiens un partage éclatant sur la maniere d'envisager ces événemens, soit en tout, soit en partie, & que ce partage d'opinion sur des faits qui se passaient sous leurs yeux, ait produit douze ou quatorze volumes *in-quarto*, pour ou contre; que presque tous ces écrivains soient convenus de la vérité des faits; que quelques-uns seulement se soient efforcés de faire voir qu'ils ne surpassaient pas les forces de la nature; tandis que le plus grand nombre les attribuant à un agent surnaturel, ne différaient que sur la classe dans laquelle ils devaient être placés. Les uns y remarquaient sensiblement le doigt de Dieu, & les autres l'œuvre du démon. Non, la postérité ne se persuaderait jamais qu'une pareille folie eût existé dans le dix-huitieme siecle, si ces ouvrages aussi volumineux que dépourvus de bon sens, ne s'étaient éternisés par l'impression qui fait tant de bien & tant de mal. Le délire devint tel, que l'archevêque de Paris fut obligé de défendre sérieusement de rendre un culte public à un homme non canonisé, 1732.

1732. qu'on appella comme d'abus de ce mandement, que quatre avocats ayant de la réputation fignerent la confultation, & que le parlement ne rejetta pas cet appel, qui y refta toujours pendant.

L'autorité royale fut obligée de venir au fecours de ce prélat, tant pour empêcher les contraventions aux ordonnances données fur cette matiere, que pour arrêter le fcandale, les vols, les brigandages, & les difcours licencieux dont le concours du peuple au tombeau du diacre *Pâris* était l'occafion. Après les procès-verbaux dreffés fur les dire, examen & vifite de quelques convulfionnaires, le roi, par une ordonnance du vingt-trois janvier, fit fermer le petit cimetiere de S. Medard.

Tandis que les enthoufiaftes chaffés du cimetiere de S. Medard, allaient faire leurs miracles dans des maifons particulieres, une affaire plus grave faillit à opérer la deftruction du parlement de Paris.

36. La gazette ecclé-fiaftique eft flétrie par un arrêt du parlement & par

Entre les pamphlets que répandait avec profufion dans le public le parti janféniste, on diftinguait un ouvrage hebdomadaire écrit avec autant de fel

& d'urbanité, que d'amertume, d'ironie, & de bonne critique contre les constitutionnaires, sous le titre de *Nouvelles Ecclésiastiques*. Cette gazette avait cours depuis l'année 1728. On continue encore aujourd'hui de la donner au public, mais le public ne la connaît plus, soit par le peu d'importance des matieres dont on la compose, soit parce que les rédacteurs n'ont pas les talens de leurs prédécesseurs, ou plutôt par l'indifférence où l'on est à présent sur les querelles théologiques. Le public la recherchait alors avec l'avidité avec laquelle nous l'avons vu courir après les feuilles de la *Correspondance* pendant les dernieres années de *Louis* XV.

1732.
un mandement de l'archevêque de Paris.

Pendant environ deux ans, on fit vainement toutes les recherches imaginables pour découvrir les auteurs, les imprimeurs & les distributeurs de cette gazette. Les nombreux espions des jésuites étaient en défaut, la feuille n'en paraissait pas moins chaque semaine.

On raconte que quelqu'un du parti janséniste paria un jour avec le lieutenant de police *Herault* que la gazette ecclésiastique entrerait dans *Paris* par

1732. telle barriere, à tel jour & à telle heure, & qu'elle echapperait à la vigilance des commis. En effet, suivant toutes les conditions requises par le pari, se présente un homme qu'on arrête & qu'on fouille avec la plus grande exactitude, mais inutilement. On n'avait point fait attention à un barbet qui suivait l'homme qu'on fouillait. C'était un chien ordinaire qui, sous une seconde peau dont il était recouvert, était accoutumé de porter dans *Paris* la provision hebdomadaire de ces feuilles. Le magistrat s'avoua vaincu. Mais il fut plus heureux dans la suite. Un de ceux qui imprimaient les nouvelles, fut connu & condamné au carcan & au bannissement, avec trois de ses ouvriers.

Dans le même tems, le parlement accusé par les jésuites de favoriser secrétement la circulation de cet ouvrage, en condamna plusieurs feuilles à être lacérées & brûlées par la main du bourreau.

L'archevêque de *Paris* condamna de son côté les Nouvelles Ecclésiastiques, par un mandement, qui fit la plus grande sensation dans le public. Le concours des deux puissances à

détruire cette feuille périodique lui donna une plus grande célébrité. Le parti persécuté se consola de la flétrissure de sa gazette, par l'espérance qu'elle serait la cause indirecte de l'humiliation qui menaçait le mandement de l'archevêque de *Paris*. 1732.

37. Vingt-deux curés de Paris appellent comme d'abus du mandement de l'archevêque.

Ce mandement attaquait de nouveau les avocats au parlement de Paris; il contenait d'ailleurs des principes ultramontains, que tous les parlemens du royaume avaient toujours combattus & proscrits. Vingt-deux curés de Paris refuserent de le publier; & après avoir écrit à M. de Vintimille une lettre raisonnée, contenant les motifs de leur refus, ils en appellerent comme d'abus au parlement.

La capitale qui n'était pas alors occupée d'objets plus importans, se partagea pour & contre. Mais le cardinal de *Fleuri* vint au secours de son confrere. Un arrêt du conseil, du cinq septembre, ordonne que la constitution *unigenitus* sera observée, impose silence à ce sujet, & réserve au conseil la connaissance de toutes les contestations qui pourraient s'élever sur cette matiere.

1732. Par-là le cardinal de *Fleuri* semblait supprimer, & aurait supprimé en effet, s'il avait pu, les appels comme d'abus, le seul rempart des libertés de l'église gallicane contre les prétentions de la cour de Rome, & l'un des plus anciens privileges de la nation & du parlement. Le cardinal *Mazarin* n'aurait jamais osé faire cette démarche, le cardinal de *Richelieu* ne l'aurait pas voulu, le cardinal de *Fleuri* la fit comme une chose simple & ordinaire.

Le parlement délibérant sur cette défense, le 13 mai, arrête, qu'attendu qu'elle attaque son essence, il ne peut continuer ses fonctions tant qu'elle subsistera.

Des députés de la compagnie se rendirent à Compiegne où était le roi. Le premier président voulut parler, le roi lui imposa silence. L'abbé *Pucelle*, conseiller-clerc, eut le courage de présenter la délibération par écrit, le roi la prit & la fit déchirer par le comte de *Maurepas*, secrétaire d'état.

Deux conseillers, MM. *Pucelle* & *Titon*, sont enlevés en vertu de lettres de cachet, & conduits l'un à son

abbaye, & l'autre à la tour de Vincennes. Le parlement reste chambres assemblées, c'est-à-dire, cesse de vaquer aux procès des particuliers, pour ne s'occuper que des affaires générales, & fait des remontrances pour demander le rappel des deux conseillers *Pucelle* & *Titon*. 1732.

Le roi envoie au parlement des lettres de jussion, par lesquelles il lui est ordonné de reprendre ses fonctions ordinaires. Le parlement regardant ces lettres comme une permission tacite de rentrer dans la plénitude de son autorité, tant pour les affaires civiles, que pour celles qui concernaient la police ecclésiastique, les enregistre, le vingt-sept mai, & arrête qu'il continuera de connaître de toutes les affaires qui sont de sa compétence. En conséquence, il remet, le 13 juin, le mandement de l'archevêque de Paris aux gens du roi pour donner des conclusions.

Les chambres rassemblées le lendemain, les gens du roi qui avaient reçu les ordres du gouvernement, observerent que, s'agissant d'un appel comme d'abus, interjetté par les curés de Paris, il était dans l'ordre

1732. qu'ils appellassent de l'officialité à la grand'chambre, & non pas aux chambres assemblées ; en conséquence, ils refuserent leurs conclusions.

38. Le parlement déclare le mandement abusif & défend sa publication.

Sur le refus des gens du roi, M. *Delpeche* fut commis par les chambres pour faire les fonctions de procureur-général, & le même jour il fut rendu arrêt qui recevait les vingt-deux curés de Paris, appellans comme d'abus du mandement de leur archevêque, déclarait ce mandement abusif, & défendait sa publication. Le parlement avait apporté beaucoup de célérité dans cet acte de rigueur, pour ne pas donner le tems au ministere de s'y opposer.

Le procédé du parlement fut envisagé à Versailles comme une désobéissance formelle. Le chancellier d'*Aguesseau* rapporta dans le conseil, des dépêches, tenu deux jours après, ce qui s'était passé dans la séance du parlement. Ensuite il attendait que le roi prît les avis. Le cardinal de *Fleuri* lui dit que le rapporteur devait donner son avis le premier. Le chancellier opina à faire arrêter par lettres de cachet, le président *Ogier* & les conseillers *Robert*, *Vrevins*

& de la *Fautriere*. Le contrôleur-général parla ensuite fort long-tems, & conclut que si le parlement continuait à désobéir au roi, il fallait le supprimer. M. d'Angervilliers opina à faire arrêter six conseillers, & à supprimer leurs charges. Le comte de S. Florentin fut de l'avis du chancellier. Le comte de Maurepas conclut comme le contrôleur-général. Le maréchal de Villars combattit cet avis ». Pour détruire le parlement, » *dit ce vieux militaire*, ce ne sera » jamais mon opinion, par la crainte » d'un bouleversement; mais il faut » que le roi soit obéi, & punir ceux » qui s'opposeront à son autorité. » Je crois donc qu'il faut soumettre » le parlement, quand il faudrait faire » arrêter quelques uns de ses mem- » bres ». En conséquence le président *Ogier* & les conseillers de la *Fautriere*, *Robert* & *Frevins*, furent mis à la bastille par lettres de cachet, & envoyés ensuite dans les prisons du royaume, les plus éloignées. 1732.

Un arrêt du conseil cassa celui du parlement; cet arrêt fut signifié à une députation de ce corps mandé à Compiegne, pour entendre les vo-

1732. lontés du roi. Défenses expresses sont faites à tous les membres de la compagnie de prendre aucun arrêté pour donner suite à l'arrêt qui venait d'être cassé.

Sur le récit de ce qui s'est passé à Compiegne, les chambres des enquêtes & des requêtes prennent le parti de donner leurs démissions.

Le chancellier présente dans le conseil des dépêches, tenu le 21 juin, sept paquets, contenant la démission des cinq chambres des enquêtes & des deux des requêtes, signées des présidens & des conseillers desdites chambres, au nombre de cent quatre-vingt. Ces magistrats disaient: que, puisque les membres du parlement avaient à craindre de se faire exiler en opinant, ou de se déshonorer en gardant le silence, ils remettaient leurs charges au roi.

Sur la premiere nouvelle de ces démissions, il avait été tenu un conseil particulier chez le cardinal, & l'on avait résolu d'envoyer ordre à la grand'chambre de se rendre le 21 à *Compiegne*, pour recevoir les ordres du roi. Il fut proposé aussi de donner quelques jours aux sept

chambres

chambres pour se repentir, pourvu que cette grace fût demandée par la grand'chambre. 1732.

La grand'chambre fut admise le 22 à l'audience du roi, qui lui marqua sa satisfaction de ce qu'elle n'avait pas suivi l'exemple des autres chambres. Le premier président parla de sa douleur de voir une partie du parlement éloigné des bonnes graces de Sa Majesté; il marqua un grand desir de contribuer à voir rentrer dans la soumission les sept chambres qui avait envoyé leurs démissions. Le roi lui dit alors qu'il leur donnait huit jours pour revenir sur ce qu'ils avaient fait.

Le premier président & le président le *Pelletier*, assisterent le 4 au conseil, dans lequel ils dirent que tous ceux qui s'étaient éloignés de leur devoir, desiraient d'y rentrer; mais qu'ils suppliaient le roi de donner encore un jour ou deux, & que Sa Majesté serait satisfaite.

Le premier président fut encore admis au conseil le 7. Les chambres avaient résolu de reprendre leur service. Il fut décidé que le lendemain la grande députation de la grand'-

1732. chambre se rendrait à l'audience du roi, de retour à Versailles. Le chancellier s'étendit beaucoup dans cette audience, sur la conduite irréguliere des sept chambres du parlement ; le roi dit : » j'aime mieux pardonner » que punir ; mais, qu'on n'abuse » plus de mon indulgence ». Toutes les démissions furent rendues.

Le 9, toutes les chambres ayant repris leurs fonctions, le parlement arrêta des remontrances ; quelques jours après, il rendit arrêt portant suppression de quelques imprimés qui paraissant sous le nom du nonce, & qui, portant permission à des particuliers de lire certains livres défendus, semblaient établir en France une jurisdiction attachée au caractere de nonce du pape. Cet arrêt aigrit davantage le parti ultramontain.

La députation du parlement fut reçue à *Marly*, le 19 août. Le roi répondit aux remontrances, en remettant aux députés une déclaration datée de la veille, portant réglement sur la maniere dont Sa Majesté voulait qu'à l'avenir les affaires publiques fussent traitées au parlement. Le roi ordonnait que les appels comme d'abus

ne feraient plus portés aux chambres assemblées, mais seulement en la grand'chambre. 1732.

Les chambres étant assemblées pour entendre les députés, quelques opinans conclurent à nommer des commissaires pour examiner la déclaration du roi, dont quelques articles ne leur paraissaient pas clairs. Un des présidens des enquêtes dit que cette déclaration n'était point du tout obscure, qu'elle allait à détruire les chambres des enquêtes, & que son avis était de supplier le roi de la retirer comme contraire aux véritables intérêts de la couronne. Cet avis fut celui de la pluralité.

Le cardinal crut qu'un lit de justice remédierait à tout. Il fut indiqué à Versailles le 3 Septembre. 39. Lit de justice; ses suites.

Le chancelier d'Aguesseau ouvrit la séance par un discours, dans lequel il insista sur les plaintes que la conduite du parlement faisait porter au roi de toute part, c'est-à-dire, de la part des constitutionnaires. Le président le *Pelletier* qui présidait la compagnie, présenta les véritables motifs de la résistance du parlement, à des loix, que des gens qu'il regardait

1732. comme trop attachés aux principes ultramontains arrachaient à la facilité du monarque ; comme la suite de son attachement inviolable aux antiques constitutions de la monarchie, à la liberté des Français, & à l'autorité royale. L'avocat-général *Gilbert* parla dans les mêmes principes. Le chancelier ayant pris les opinions des princes, des pairs, des principaux officiers de la couronne, des gouverneurs & lieutenans-généraux des provinces, des chevaliers de l'ordre, & généralement de tous ceux qui composaient le parlement ; le roi fit enregistrer en sa présence la déclaration du 18 août, & une autre du 3 du même mois, portant prorogation pour six années des quatre sols pour livre, suppression ou modération de quelques autres droits.

Le parlement proteste le lendemain & contre le lieu où s'est tenu le lit de justice, & contre les enregistremens qu'on y a faits ; arrête qu'il ne cessera de représenter au roi l'impossibilité d'exécuter la déclaration du 18 août, qui change l'essence de la compagnie ; arrête en outre que les chambres demeureront assemblées

jusqu'à ce qu'il ait plu au roi de faire réponse aux remontrances pour le retour des membres du parlement exilés. 1754

Le roi irrité, exile par lettres de cachet, le 6 Septembre, tous les présidens & les conseillers des enquêtes & des requêtes, dans différens endroits du royaume. Les ordres leur furent signifiés par des Mousquetaires. Ils portaient de partir le 7, & de ne pas sortir des villes où chacun d'eux était exilé, sous peine de désobéissance.

La grand'chambre restée seule, le 7 Septembre, jour où le parlement entre en vacances, refusa d'enregistrer les lettres-patentes pour la chambre des vacations. On se divisa au conseil sur le parti qu'on prendrait dans cette rencontre. Le contrôleur-général fut d'avis d'envoyer la grand'chambre à Pontoise. M. d'Angervillers proposa d'attendre quelques jours pour donner aux esprits le tems de se calmer; le comte de S. Florentin fut du même avis. Le comte de Maurepas fut de celui du contrôleur-général; l'avis d'exiler la grand'chambre fut combattu par le maré-

1732. chal de *Villars*. Le duc de *Charost* opina pour l'exil ; le maréchal de *Villars* reprit : « Je prends la liberté » de rappeller au roi le souvenir du » zèle & des grands services du » parlement. C'est lui qui s'est opposé » à la légende de *Grégoire* VII, qui » a fait tant de bruit, & qui du tems » de la ligue a conservé la couronne » à l'auguste maison de Bourbon ».

On négocia, & le roi ayant envoyé au parlement des lettres de jussion, la chambre des vacations fut enregistrée.

Après ces coups d'autorité, on prit des moyens pour concilier les intérêts de la cour & ceux de la compagnie. Il résulta des négociations civiles, qui eurent lieu à cette occasion, ce qui résulte souvent des négociations politiques. Après une longue guerre les contendans se trouverent au même point d'où ils étaient partis.

Tous les exilés furent rappellés : la rentrée du parlement se fit le premier décembre. Ce corps arrêta une députation au roi pour le remercier & pour le complimenter sur la mort du roi de Sardaigne *Victor Amédée* son bisayeul ; & le roi consentit que la

déclaration du 18 août, objet de la querelle, n'eût pas lieu. 1732.

L'empereur avait communiqué à la diete de l'Empire la pragmatique sanction, avec les renonciations des archiduchesses de la branche Josephine, épouses de l'électeur de Baviere & du prince royal de Saxe. Les ambassadeurs des électeurs de Saxe, de Baviere & Palatin, après avoir protesté contre cette piece, sortirent de *Ratisbonne*. Ce qui n'empêcha pas que la diete ne conclût à la pluralité des voix à la garantie de cet ordre de succession aux états de la maison d'Autriche. On apprit dans le même tems, que l'empereur avait fait un traité d'alliance avec la czarine & le roi de Dannemarck, par lequel ces deux puissances garantissaient la pragmatique, & le roi de Dannemarck s'obligeait de payer un million de rixdalers au duc Charles Fréderic de *Holstein-Gottorp*, pour sa renonciation en faveur du Dannemarck à la partie du duché de *Slesvick* qu'il possédait.

40. L'empereur Charles VI communique la pragmatique sanction à la diete de l'Empire qui la garantit malgré les protestations de quelques électeurs.

L'Espagne était toujours armée. Cette puissance voulant profiter de sa position, résolut de faire une expédition sur la côte d'Afrique. Une flotte

41. L'Espagne s'empare d'Oran sur la côte d'Afrique.

1732. Espagnole dans laquelle on comptait près de huit cents voiles & qui portait trente-deux bataillons & vingt-quatre escadrons, sortit le quinze juin du port d'*Alicante*, & arriva sur les côtes d'Afrique, où le débarquement entier des troupes & de l'artillerie fut exécuté le vingt-six. Le lendemain la ville d'Oran fut attaquée, & malgré la force de sa situation elle fut emportée au bout de quatre jours, de même que les forts qui l'environnaient. Les Espagnols étaient à peine en possession de cette place, qu'ils furent attaqués par cinquante mille Maures. Le comte de Montemar qui commandait les Espagnols les repoussa, & cette conquête resta à l'Espagne.

1733. L'année 1732 se passa en France en mandemens d'évêques, en arrêts du parlement qui les condamnaient, & en convulsions qui n'avaient pas été arrêtées par la précaution prise par le roi de faire fermer le cimetiere de S. Medard. Mais bientôt ces disputes furent étouffées par la guerre; cet objet fit disparaître tous les autres. Depuis près de vingt ans, l'Europe jouissait d'une heureuse paix, à peine troublée par quelques hostilités qui n'avaient

41. La mort du roi de Pologne Auguste II entraîne une guerre.

pas eu des suites bien sanglantes. La mort d'Auguste, roi de Pologne & électeur de Saxe, la replongea dans les malheurs dont elle est si rarement exempte. Fréderic Auguste mourut à Varsovie, le premier février, à l'âge de soixante-deux ans, après trois jours de maladie. 1733.

Il semblait que la couronne de Pologne ne pouvait être donnée à personne au préjudice du roi *Stanislas*, qui l'avait portée paisiblement pendant deux années à la satisfaction des Polonais; & qui ne l'avait jamais expressément abdiquée.

Lorsqu'Auguste mourut, la diete de Pologne se tenait à Varsovie. L'archevêque de *Gnesne*, primat du royaume, proclama l'interregne; & il fut arrêté que la diete pour l'élection d'un nouveau roi, s'ouvrirait le 25 août.

Le roi Stanislas, depuis le mariage de sa fille, avait quitté l'Alsace pour habiter le château de *Chambor*, & ensuite celui de *Meudon*. Sa fortune était alors au-dessus de ses desirs, & ce prince philosophe avait eu le tems de se convaincre que le bonheur ne

1733. consistait pas dans la possession d'une couronne.

43. Les Polonais engagent Stanislas à se rendre en Pologne pour se mettre au rang des prétendans au trône.

A peine Auguste eut-il fermé les yeux, que le primat & les seigneurs Polonais les plus qualifiés écrivirent à Stanislas pour l'engager à venir dans sa patrie recevoir la couronne que tous les ordres de l'état s'empressaient à lui donner.

Des invitations si flatteuses le toucherent, mais sans le déterminer à quitter la France. « Je connais les Polonais, *disait-il*, je suis sûr qu'ils » me nommeront, mais je pense aussi » qu'ils ne me soutiendront pas, & » que je me trouverai bientôt près » de mes ennemis & loin de mes » amis ».

En effet, l'empereur conjointement avec les Russes, prodiguait les plus grands efforts pour faire élire l'électeur de Saxe, fils du dernier roi. Une politique profonde conduisait les démarches de ce prince. L'électeur de Saxe était le plus puissant des princes qui avaient protesté contre la pragmatique sanction. Il voulait le gagner par des bienfaits. Son projet était dès-lors de marier l'aînée de ses filles l'archiduchesse *Marie Thérese* au duc

de *Lorraine*. Il se flattait qu'ayant procuré à l'électeur de Saxe le trône de Pologne, non-seulement il n'attaquerait pas celui qu'il voulait laisser à sa fille & à son gendre, mais que la reconnaissance lui dicterait la loi d'en être le défenseur. 1733.

Cependant la cour de France avait déterminé *Stanislas* à recevoir la couronne de Pologne, si elle lui était offerte par le suffrage de la nation. De nouveaux couriers arrivaient de Pologne pour presser ce prince de hâter son départ; mais ce voyage, soit qu'il se fît par terre ou par mer, était hérissé de difficultés. Une flotte Russe croisait dans la mer Baltique, & l'on craignait dans le conseil de Versailles, que si le roi en armait une aussi considérable, les Anglais n'en prissent ombrage & ne contrariassent l'entreprise; d'un autre côté, l'empereur avait donné les ordres les plus précis pour faire garder tous les passages & arrêter *Stanislas*, s'il passait sur les terres de l'Empire.

44. Stanislas part pour la Pologne.

Pour donner le change aux ennemis, on fit courir le bruit que le roi *Stanislas* allait s'embarquer sur une escadre prête à faire voile des côtes

1733. de Bretagne pour *Dantzic*. Ce prince prit publiquement congé du roi & de la famille royale, le 20 du mois d'août; il se rendit à *Sceaux*, & ensuite à *Berni*, chez le cardinal de Bissi. Là, dans le plus grand secret, le chevalier de *Thiange*, qui ressemblait assez au roi *Stanislas*, fut revêtu d'habits semblables à ceux que ce prince portait ordinairement. Il prit la route de Brest, se fit annoncer partout comme le roi, en prenant la précaution de ne voyager que de nuit.

Le 26, à dix heures du soir, tandis que le faux *Stanislas* s'embarquait au bruit du canon, le véritable, vêtu d'un habit de *pinchina* & coëffé d'une perruque noire, s'acheminait modestement vers la Pologne dans une voiture de peu d'apparence, traînée par des chevaux de poste. Le chevalier d'*Andelot* était son seul compagnon de voyage. Ils se donnaient pour des marchands que leur commerce appellait à Varsovie. D'*Andelot* était le maître; *Stanislas* qui ne passait que pour son commis, réglait la dépense dans les auberges, & faisait mettre les chevaux.

Arrivés en Allemagne, ils jugerent,

qu'il était prudent de ne plus se servir de leur chaise montée à la Française qui pouvait donner quelques soupçons. D'*Andelot* fit l'homme fatigué. Il dit à son hôte que, ne pouvant continuer sa route dans sa méchante voiture, il l'obligerait s'il lui en procurait une autre plus commode. On fit des recherches dans la ville, une chaise se trouva à vendre, le commis d'*Andelot* fut la visiter, & conclut le marché pour son maître. 1733.

Après avoir traversé sans accident la plus grande partie de l'Allemagne, les voyageurs furent arrêtés aux portes de *Berlin*, parce qu'ils s'y présentèrent accompagnés de plusieurs inconnus qui les avaient joints sur la route. Les commis de la douane leur firent subir un interrogatoire fort désagréable. Il fallut pour sortir de leurs mains, que *Stanislas* leur ouvrît son porte-feuille & leur exhibât les passeports, les factures, qui prouvaient qu'ils étaient marchands. 45. Il est arrêté aux portes de Berlin.

Le marquis de *Monti*, ambassadeur de France en Pologne, avait donné avis au roi *Stanislas*, qu'il trouverait à Francfort sur l'Oder un guide qui le conduirait en sûreté jusqu'à Varsovie,

1733. En effet, les voyageurs à leur descente à l'auberge indiquée, y trouvérent le neveu du marquis de Monti, qui reconnut d'Andelot en présence de l'aubergiste pour le commissionnaire que son oncle avait chargé d'aller faire des emplettes en France; il le pressa d'accélérer son voyage, parce qu'il était important qu'il arrivât à Varsovie avant l'élection qui devait se faire dans peu de jours. D'*Andelot* représenta qu'il lui serait très-difficile d'arriver dans ce tems là, s'il ne trouvait pas une voiture moins fatigante que celle dans laquelle il était venu; le neveu de l'ambassadeur lui offrit une place dans la sienne; le commissionnaire se défendit de l'accepter, sous le prétexte qu'il ne pouvait pas laisser son commis qui lui était très-nécessaire; comme la voiture était à quatre places, on accorda la quatrieme au commis de M. d'*Andelot*.

46. Il arrive à Varsovie. Le reste du voyage n'eut rien d'extraordinaire. Le roi Stanislas arriva à Varsovie la nuit du 8 septembre, & se rendit secrétement chez l'ambassadeur de France. L'élection devait se faire le 11. Le roi parut en public la

veille de ce jour ; sa présence répandit une joie unanime dans la ville & dans le champ de l'élection. 1733.

Le lendemain, le primat se rendit au *Kolo*. Il exhorta la noblesse Polonaise à mépriser les menaces des puissances voisines & à se souvenir qu'elle ne devait consulter pour l'élection du roi que ses lumieres & sa conscience. L'élection du roi Stanislas fut presque unanime. Le prince *Viesnowiski* & quelques autres mécontens se retirerent à la hâte à quelque distance du champ d'élection.

47. Il est élu roi de Pologne.

On conseillait à *Stanislas* de se mettre à la tête de la pospolite & de marcher sur le champ aux Dissidens, qu'il eût certainement taillés en pieces ; il répondit qu'il ne voulait, ni s'assurer une couronne aux dépens de la vie de ses sujets, ni marquer son avénement au trône par l'effusion de leur sang ; sentimens héroïques qui mériterent au roi Stanislas l'admiration des hommes, mais qui lui firent perdre la couronne à laquelle il était appellé par les libres suffrages de ses concitoyens.

48. Le nouveau roi refuse de marcher aux Dissidens & de les tailler en pieces.

A peine le roi avait-il été élu, que trente mille Russes, commandés par

49. Il est forcé de se réfugier à Dantzic.

1733. le général *Lascy*, joints aux Diſſidens, arrivent à *Varſovie*. La diete ſe diſſipe, le roi eſt forcé de ſe réfugier à *Dantzic*, avec une partie de ceux qui lui ſont attachés.

50. Election du duc de Saxe au trône de Pologne.

Le général Ruſſe appuyé des armes de l'empereur, convoque une nouvelle aſſemblée à *Praage*. Les princes *Vienouiski* & *Lubomiski*, les plus diſtingués d'entre les Diſſidens, ſe flattaient de réunir les ſuffrages en leur faveur. Le général *Laſcy* déclara que l'intention de la czarine & de l'empereur était que l'électeur de Saxe fût élu roi de Pologne. Cette élection eut lieu le neuf ſeptembre.

51. Le roi Staniſlas eſt aſſiégé à Damzic.

Pendant que le nouveau monarque ſe fait couronner à Cracovie, les Ruſſes & les Allemands font le ſiége de Damzic où le roi Staniſlas avait choiſi une retraite. Ce prince voyait s'accomplir à la lettre les événemens qu'il avait prévus & qu'il avait même annoncés avant ſon départ de France; loin de ſes amis il ſe trouva environné de ſes ennemis.

Les Dantzicquois, flattés de la marque de confiance que le roi de Pologne leur avait donnée, en ſe réfugiant dans leur ville, paraiſſaient

décidés à s'ensevelir sous les ruines de 1733.
leurs remparts plutôt que de le remettre entre les mains de ses ennemis. Tous les Dantzicquois étaient soldats. La ville était en bon état de défense, & abondamment pourvue de munitions & de vivres. Le prince primat, le comte *Poniatouski*, l'ambassadeur de France, & quelques autres seigneurs pensaient que Stanislas y était en sûreté, en attendant les secours qui ne devaient pas manquer d'arriver de France.

L'armée ennemie s'était postée aux 1734.
environs de *Dantzic* dans les premiers jours de 1734. Les magistrats, sommés de reconnaître le roi Auguste, répondirent fièrement qu'ils avaient reconnu le roi qu'avait élu la nation, & que jamais ils n'en reconnaîtraient un autre. L'attaque commença le 20 février. A cette nouvelle, il fut question en France de porter les plus puissans secours à la ville assiégée; mais l'envoi par mer d'une nombreuse armée exigeait préalablement des préparatifs immenses. On voulait surtout ménager l'Angleterre, dont les forces maritimes étaient bien plus considérables que celles qu'on pouvait préparer

1734. en France, & empêcher l'embrasement de l'Europe. On se contenta de faire embarquer quinze cents hommes sur une faible escadre commandée par le comte de la *Motte*. On se proposait de faire filer successivement d'autres troupes; les ennemis ne donnerent pas le tems d'exécuter ce projet.

52. Les assiégés se défendent avec le plus grand courage.

Les assiégés soutenus par leur courage & par l'espérance d'être incessamment secourus par les armes Françaises, se défendaient avec une ardeur qui tenait du prodige. Le siége durait depuis trois mois, & la garnison montrait la même contenance que le jour de l'ouverture de la tranchée. Les assiégeans avaient reçu un double renfort, l'un de dix mille Saxons, & l'autre d'un pareil nombre de Russes, sous les ordres du comte de *Munich*, qui prit le commandement du siége.

Le 9 mai, le nouveau général attaqua avec l'élite de ses troupes, le fort d'*Agelsberg*. Le combat dura sept heures. Les assiégés se défendirent avec une valeur si bien combinée, qu'ils repousserent l'ennemi après en avoir fait un carnage effroyable. Les Russes de leur aveu laisserent quatre

mille morts sur la place, le nombre de leurs blessés remplit les hopitaux des villes circonvoisines ; les assiégés ne perdirent pas cinquante hommes, & n'eurent que quatre-vingt blessés. 1734.

Le comte de *Munich* prit alors le parti de continuer le bombardement de la ville, commencé dès le 30 avril; cette manoeuvre détruisait la ville; mais, ni la chûte des édifices publics & des maisons particulieres, & le danger d'être écrasés sous leurs ruines, ni le triste spectacle des morts & des blessés ; la terreur des femmes, les cris des enfans, ni la famine qui commençait à se faire sentir, n'ébranlaient la fermeté des *Dantzicquois*. Pendant quatre mois que dura ce siége mémorable, il ne se commit qu'une lâcheté; & ce fut un Polonais qui s'en rendit coupable : le fort important de *Velchelmunde*, muni pour une vigoureuse résistance, fut livré à la premiere sommation.

53. Danzic est bombardé.

Enfin, parut le secours de la France; le comte de la Motte qui le commandait, à la vue des nombreux bataillons qui bordaient la rade de Dantzic, ne crut pas que sa commission fût sérieuse, & jugeant qu'il

54. Les Français paraissent à la vue de Danzic & retournent en Dannemarck.

1734. sacrifierait sans fruit les soldats qui l'accompagnaient, il tourna ses voiles vers Copenhague.

55. Ils reviennent au siége sous les ordres du comte de Plélo.

Le comte de *Plelo*, ambassadeur de France en Dannemarck, vit avec indignation cette retraite qui lui paraissait humiliante pour sa nation. C'était un jeune homme qui joignait à l'étude des belles-lettres & de la philosophie, des sentimens héroïques dignes d'une meilleure fortune. Il résolut de secourir Dantzic avec cette petite troupe, ou de périr au milieu des ennemis. Il écrivit avant de s'embarquer, une lettre à un des secrétaires d'état, laquelle finissait par ces mots : » Je suis » sûr que je n'en reviendrai pas; » je vous recommande ma femme » & mes enfans ». Ce brave officier ayant levé à la hâte quelques compagnies de volontaires qui se joignent aux Français, met à la voile. Il paraît le 27 mai à la vue de Dantzic, débarque sa petite troupe qui ne montait qu'à seize cents hommes.

56. Seize cents Français forcent le camp des Russes; le brave Plélo est tué.

Jugeant bientôt par la disposition des ennemis, qu'il ne peut introduire ce secours dans la place, qu'en forçant leur camp, il en ordonne l'attaque; en un instant, on arrache les

palissades, les fossés sont comblés & les retranchemens forcés. *Plelo* s'avance l'épée à la main, à la tête des siens, pousse, presse, renverse tout ce qui s'oppose à son passage. Ainsi dans les plaines de Fontenoi une Phalange Anglaise enchaîna pendant plusieurs heures la victoire. Les Russes croient voir l'ombre de *Charles XII*, & ne songent qu'à fuir. En moins de deux heures la terre est jonchée de deux mille des leurs, & les Français n'ont pas perdu cinquante hommes; mais bientôt les ennemis revenus de leur première surprise, & envisageant le petit nombre d'hommes auxquels ils ont à faire, prennent le parti de battre avec le canon cette troupe invincible. Un coup malheureux renverse le brave *Plélo*. 1734.

Privés de leur chef, exposés à tout le feu de l'artillerie ennemie, les troupes désespèrent de pouvoir faire une nouvelle breche pour sortir du camp du côté de la ville, ils prennent le parti de se retirer par celle qu'ils ont faite pour entrer; mais elle était fermée. Ce ne fut qu'au bout d'un mois, & après une infinité de sorties vigoureuses & d'assauts soutenus que

17. Accablés par toute l'armée Russe, les Français sont forcés de capituler.

1734. les Français réduits à un petit nombre, & manquant de tout, prirent la résolution de capituler avec l'ennemi; ils furent transportés & retenus auprès de Pétersbourg, & traités avec plus d'humanité qu'ils ne devaient espérer dans un pays regardé comme barbare, un demi-siecle auparavant.

Les uns accuserent le comte de la *Motte* d'avoir laissé échapper l'occasion de pénétrer dans la ville; mais, le plus grand nombre rejetta la malheureuse issue de cette expédition, sur le cardinal de *Fleuri* qui, par une économie hors de saison, n'envoya pas un secours suffisant. Tout le monde convenait que si le comte de *Plelo* avait été à la tête de dix mille Français, il eût battu l'armée qui assiégeait Dantzic, & reconduit Stanislas triomphant dans Varsovie.

La ville ayant perdu jusqu'à l'espérance d'être secourue, *Stanislas* pressa lui-même ces généreux citoyens de songer à une capitulation qui devenait indispensable; il consulta ses amis sur les moyens de pourvoir à son propre salut. Il s'agissait d'échapper à une armée de soixante mille hommes qui assiégeait autant sa personne que

la ville, de tromper la vigilance d'ennemis si acharnés à sa perte, qu'ils mirent sa tête à prix aussi-tôt que son évasion leur fut connue. On proposa au roi plusieurs expédiens qui tous avaient leurs dangers. Obligé d'opter cependant, il se détermina pour celui que lui proposait l'ambassadeur de France, de se soustraire à ses ennemis, déguisé en paysan. 1734.

Avant de sortir de la ville il écrivit les lettres suivantes.

58. Le roi Stanislas avant de quitter Dantzic écrit aux magistrats de cette ville, au primat & aux seigneurs Polonais.

A mon cher Primat & aux seigneurs Polonais.

« La douleur que j'ai de me séparer » de vous, mes chers & véritables » amis, parle assez pour vous faire » comprendre ce que je ressens dans » ce cruel moment. La résolution » forcée que je prends, n'est fondée » que sur l'inutilité de mon sacrifice; » comme vous l'avez jugé vous-» mêmes. Je vous embrasse tous bien » tendrement, en commençant par » M. le Primat, & je vous conjure, » par vous même, & parconséquent, » par ce que j'ai de plus cher de vous » unir plus que jamais pour soutenir » autant qu'il se peut les intérêts

1734. » de la chere patrie qui n'a d'autre » appui que vous seuls. Les larmes » qui effacent mon écriture m'obligent de finir. Puissiez-vous du moins » lire au fond de mon cœur les sentimens que votre amour pour moi » y a gravés pour jamais ».

Avis à ma bonne ville de Dantzic.

» Je pars au moment que je ne » puis plus rester avec vous, & » jouir plus long-tems d'un amour » & d'une fidélité sans exemple. J'emporte avec le regret de vos souffrances, la reconnaissance que je » vous dois, & dont je m'acquitterai » en tout tems par tous les moyens » qui pourront vous en convaincre. » Je vous souhaite tout le bonheur » que vous méritez, il soulagera » le chagrin que j'ai de m'arracher » de vos bras ».

59. Il sort de la ville habillé en paysan.

Comme il était de la plus grande conséquence que l'évasion du roi fût tenue secrette, l'ambassadeur de France ne remit ces lettres à leurs adresses que le lendemain de son départ. On devait croire alors que *Stanislas* était bien loin; à peine avait-il fait un quart de lieue, il était entouré des ennemis

ennemis qui le cherchaient ; il faut entendre ce prince faisant lui-même à la reine sa fille la relation de ce triste & périlleux voyage. 1734.

» Je sens que ce n'est pas assez » pour vous d'avoir appris ma sortie » de *Dantzic* : un reste d'allarmes » vous fait souhaiter de savoir jus» qu'aux moindres circonstances de » cet événement. Je vais vous satis» faire & remplir en même tems » deux devoirs qu'une juste recon» naissance m'inspire, celui de vous » dédommager en quelque sorte de » vos peines passées, & celui de » rendre à la divine providence, » l'honneur que je lui dois. C'est » elle en effet qui m'a soutenu au » défaut de tout secours.

« Je ne doute point que bien des » gens ne m'ayent blâmé, & vous » peut-être avec eux, d'avoir attendu » si tard à sortir de *Dantzic* ; mais, » quand la conscience, l'honneur, » la patrie, réclament leurs droits, » doit-on songer à se précautionner » contre les dangers personnels? Pour » moi je pensais alors, & je pense » encore, qu'il est du devoir de » l'honnête homme de s'oublier en

1734. » ces momens. D'ailleurs, comme
» j'attendais de jour en jour de puissans secours, cette espérance me
» retenait, & qu'aurais-je fait par
» une retraite précipitée, qu'ouvrir
» à l'ennemi les portes d'une ville
» qui ne soutenait le siege que par
» l'extrême affection qu'elle avait pour
» moi? Ainsi tout sentiment de courage & de fermeté à part, il fallait
» tenir bon jusqu'à l'arrivée du secours; & à son défaut ne pas craindre de périr avec tant de braves
» gens qui s'immolaient à ma gloire,
» Et avec cette foule de Polonais
» qui partageaient mon sort, & qui
» préféraient de périr plutôt que de
» manquer à la fidélité qu'ils m'avaient
» jurée.

» Je persistai dans cette résolution jusqu'à l'indigne reddition du fort *Vachselmunde*, sa lâche capitulation obligea la ville à songer de mon agrément à faire la sienne, je fus le premier à l'y porter; & à ce sujet, il arriva une chose assez extraordinaire.

» J'avais nommé le prince *Czartorinski*, Palatin de Russie; & le comte *Poniatouski*, Palatin de Mazovie, pour

assister de ma part aux délibérations du magistrat. Le lendemain de la reddition dont on vient de parler, je les chargeai l'un & l'autre de représenter à cette assemblée les raisons que je croyais devoir les engager à se rendre. Je leur ordonnai même expressément de dire à ces messieurs, que les tenant quittes, eux & tous les habitans, des sermens qu'ils m'avaient faits, je consentais de bon cœur qu'ils ne s'occupassent que de leur sûreté; & qu'au reste, pénétré des marques qu'ils m'avaient donné de leur zèle, j'en emporterais avec moi le plus tendre souvenir. 1734.

» Ce fut le comte *Poniatouski* qui porta la parole. Il parlait avec affection, & de ce ton de persuasion qui lui est propre, lorsqu'un des *Centumvirs*, c'est ainsi qu'on appelle à *Dantzic* certains députés de la bourgeoisie, se levant de sa place, s'approche du comte, & lui dit: *Ah! monsieur, parlez vous sincèrement? Sont-ce là les vrais sentimens du roi notre maître!* Oui, lui répondit *Poniatouski*, c'est de sa propre bouche que je tiens tout ce que j'ai l'honneur d'avancer ici; *Mais, quoi!* ajouta le centumvir,

1734. *est-ce le roi lui-même qui nous exhorte à subir la loi du vainqueur?* Le Palatin repliquant encore que cela était ainsi. *O Dieu!* s'écria de nouveau cet homme, *notre roi nous quitte donc; & que va t-il devenir?* Dans ce même instant il chancelle, il bégaye, il cesse de parler, & tombe mort sur les genoux de *Poniatouski*.

» Je fus d'autant plus touché de ce funeste accident, que mon cœur était ouvert à la douleur. C'est particuliérement dans un tems d'affliction qu'on sent plus vivement le malheur des autres.

» J'ai déjà dit que la ville s'était déterminée à capituler. Voyant alors qu'elle allait changer de maître, & que je n'avais plus lieu de me sacrifier pour elle, je pris le parti d'en sortir. J'y étais fortement sollicité par les seigneurs de mon parti, qui mettaient encore en moi toute l'espérance de leur salut & de celui de la République; mes ennemis m'y forcerent eux-mêmes. Ils demandaient pour premier article que je fusse remis entre leurs mains.

» C'est dans cette occasion que je reconnus mieux que jamais le zèle

de ceux qui me sont attachés. Chacun formait des projets pour assurer ma retraite. Une dame Polonaise, qui savait la langue Allemande, se fiant à un homme dont elle connaissait l'ame, & qui connoissait lui-même parfaitement le pays, voulait partager les risques de mon voyage, se travestir en paysane, & me faire passer pour son mari. 1734.

» On me proposa un autre expédient, c'était de me mettre à la tête de cent hommes déterminés, & de percer avec eux aux travers des ennemis. Ma peine n'était point de trouver des gens propres à une pareille expédition, il s'en présentait assez qui tenaient à gloire d'y être employés; mais ce projet qui flattait mes idées, n'était pas pratiquable dans l'exécution, tant à cause de l'innondation de la *Vistule*, qui s'étendait d'un côté jusqu'à trois lieues de pays, que par rapport aux lignes de circonvallation qui bouchaient tous les autres passages. Il faut du moins une route au courage, & le hasard même n'en offrait point.

» Le moyen que me fournit le marquis de *Monti*, ambassadeur de

1734. France, me parut le plus praticable. Je me rendis chez lui le dimanche 27 juin, sous prétexte d'y passer une nuit tranquille, en m'écartant des bombes qui recommançaient à tomber dans mon quartier ; & à dix heures du soir, déguisé en paysan, je sortis de son hôtel & de la ville.

» Le marquis de *Monti*, que j'ai eu le tems de connaître, est un des hommes les plus capables de remplir avec gloire le ministere dont la France l'a chargé. Fertile en expédiens & en ressources, il est presque toujours sûr dans le choix de ses moyens. Jamais la présomption ne le porte à la négligence dans ce qui lui parait aisé, ni la défiance n'abat son courage dans ce qui est difficille. Génie supérieur & simple tout à la fois, il sait sans user d'artifice joindre à la candeur qui altere la confiance ; toute l'adresse nécessaire à un homme d'état.

» Une des choses cependant qui l'embarrassa le plus, ce fut une des moindres parties de mon nouvel ajustement. Le dessein de ma retraite si bien concerté sur tout le reste, faillit à manquer par cela seul ; & nous apprîmes, ce qui n'arrive néanmoins

que trop souvent, qu'une bagatelle est quelquefois capable de faire échouer les projets les mieux faits. 1734.

» Un habit usé & tel qu'il convenait au rôle que j'étais forcé de jouer ; une chemise de grosse toile, un bonnet des plus simples, un bâton d'une épine rude & mal polie, enfilé d'un cordon de cuir, étaient déjà prêts. On n'attendait que des bottes dont je pusse me servir pour mieux ressembler aux paysans de ces cantons, qui sont dans l'usage d'en porter en tout tems. L'ambassadeur qui n'osait en employer de neuves qu'il aurait trouvées aisément, s'occupait depuis deux jours à mesurer de l'œil toutes les jambes des officiers de la garnison qui venaient me faire leur cour, & à qui je permettais durant le siege de paraître ainsi devant moi. Celles d'un officier Français lui parurent à peu près aussi grosses & aussi honnêtement usées qu'il le souhaitait ; mais il n'osait se résoudre à les demander. Qu'aurait-on pensé de cette envie ? Et dans la situation où j'étais, n'aurait-elle pas aidé à découvrir mon dessein ? Le ministre prit le parti de faire corrompre par un de ses gens,

1734. le valet de cet officier, qui vola les bottes & les vendit.

» Une heure avant mon départ, elles furent apportées; ce vol important qui avait mérité la négociation d'un ambaſſadeur, n'avait pu s'exécuter plutôt; mais, prêt à ſortir, je ne pus point les mettre. Il fallut ſur nouveaux frais ſonger à en avoir d'autres. Le tems preſſait; il était neuf heures & demi; je ne pouvais différer de me mettre en route, une ſage précaution ne me permettait de marcher qu'à la faveur de la nuit, & le jour allait paraître dès les deux heures du matin.

» L'embarras de l'ambaſſadeur était extrême, lorſque dans le ſecret & le ſilence qu'on obſervait chez lui, dans le tems qu'il craignait que les moindres ordres qu'il pourrait donner ne fuſſent eſtimés avoir quelques rapport à ma ſortie; il ſe trouva ſous ſa main, je ne ſais comment, des bottes d'un de ſes domeſtiques, qu'on eût dit faites exprès pour moi. Cette heureuſe aventure le raſſura, & je lui reprochai en badinant d'avoir ſi long-tems médité une eſpece de crime pour amener de bien loin ce qu'il

pouvait trouver tout-naturellement 1734.
auprès de lui.

» Je sortis de la maison de l'ambassadeur par un escalier dérobé. A peine j'avais franchi quelques marches, que l'idée me venant de le rassurer sur les craintes qu'il avait à mon sujet, & d'essuyer les larmes que je lui avais vu répandre, je remontai & frappai à la porte qu'il avait refermée sans bruit. Il était alors prosterné à terre, & par ses prieres il demandait à Dieu d'être mon guide dans le voyage dangereux que j'allais entreprendre. Sourd à mes premiers coups, il se leve enfin, & m'ouvrant la porte: qu'est-ce donc, *sire*, me dit-il, aurais-je oublié quelque chose dont Votre Majesté eût besoin? Je viens, lui dis-je, vous embrasser de nouveau, & vous engage à vous résigner à la providence à laquelle je me remets de mon sort.

» Je redescendis aussi-tôt, & je trouvai à quelques pas de la maison le général *Steinflycht* déguisé aussi en paysan. Nous allâmes ensemble joindre le major de la place, Suédois de naissance, qui s'était engagé à favoriser ma retraite, & qui devait se

1734. trouver à un certain endroit du rempart. Il y avait au bas deux nacelles dans lesquelles nous traversâmes le fossé; elles étaient gardées par trois hommes destinés à me conduire dans les états de Prusse.

» Le major sortant du bateau alla quelques pas avant nous pour nous faire passer un poste occupé par quelques soldats & un bas-officier de la garnison. A peine je l'eus perdu de vue, que je l'entendis parler avec la vivacité d'un homme en colere; je revins à ce bruit; & à portée de distinguer les objets, je vis le bas-officier le coucher en joue & le ménacer de tirer sur lui, s'il ne retournait sur ses pas. Deux fois le major qui avait prévu la difficulté du passage, porta la main à un pistolet de poche dont il s'était muni à tout événement. Il était résolu de se défaire de cet homme qu'il ne pouvait persuader par ses discours; mais réfléchissant que les soldats également exacts à la consigne qui était donnée par le commandant, ne manqueraient point de venger la mort de leur officier, il garda quelque tems le silence, & prit enfin le parti de révéler le dessein qui m'amenait en ce lieu.

» A ces mots, le sergent demande à me voir & à me parler. Je m'avançai durant ce tems; il m'examine de près & me reconnoissant, quoique à la brune, il me fait une profonde révérence, & ordonne à ses gens de me laisser passer. 1734.

» Cette premiere aventure me fit mal augurer du reste de mon voyage; je ne pouvais croire que mon secret pût long-tems séjourner dans les mains où on l'avait confié; je me trompais toutefois....

» Je renvoyai le major. Remonté dans la nacelle avec mes gens, nous voguâmes à travers la campagne inondée, dans l'espoir de gagner incessamment la Vistule, & de nous trouver dès la pointe du jour à l'autre bord de ce fleuve, & au-delà des postes des ennemis.

» Mais quel fut mon étonnement, lorsqu'après un quart de lieue de chemin, mes conducteurs me menerent au pied d'une mauvaise cabane située au milieu de ces marais. Sous prétexte qu'il était trop tard pour le passage de la riviere, ils m'annoncerent qu'il fallait s'arrêter en cet endroit, & y passer le reste de la nuit & tout le jour sui-

60. Stanislas est obligé de s'arrêter dans une cabane à un quart de lieue de Dantzic.

1734. vant. J'eus beau leur représenter les risques d'un abri qui était à la vue de mes ennemis & la perte que nous allions faire d'un tems si précieux à ma sûreté, leur parti était pris. Peut-être, pour ne pas manquer de réussir au rôle d'égalité qu'ils devaient jouer en public, afin de mieux cacher mon rang & ma personne, c'était alors leur dessein de le répéter tête-à-tête avec moi. Si cela est, il faut avouer qu'ils s'en tirerent assez bien.

» Cependant quel parti avais-je à prendre avec des gens de cette espece & que la moindre contradiction pouvait irriter? Mon sort était entre leurs mains, je m'y abandonnai. Descendant de ma nacelle, j'entrai dans cette maison d'un air aussi assuré que si ç'avait été une place de guerre, propre à résister à tous les efforts des Russes & des Saxons.

» Cette cabane ne formait qu'une chambre, où je ne trouvai pas un coin à me reposer; mais je ne cherchais pas le sommeil; & à dire vrai, je l'aurais cherché en vain. Je m'avisai, pour tromper mes inquiétudes & mon ennui, de faire connoissance avec mon illustre compagnie. Un qua-

trieme s'était joint à nous dès les remparts de la ville, quoiqu'on m'eût assuré que mes conducteurs ne devaient être qu'au nombre de trois. J'étais bien aise de démêler ce personnage en même tems que les autres. 1734.

» Le premier, qui était le chef de la troupe, me parut d'abord une tête démontée, & qui joignait la légéreté à la suffisance. Je connus dans la suite que je ne m'étais pas trompé. Vous auriez ri de lui voir affecter très-sérieusement un air d'autorité, prendre un ton élevé & décisif, ne point souffrir qu'on raisonnât après lui, regarder la moindre replique comme une espece de rebellion.

» Je me serais volontiers amusé de la singularité de ce caractere, qui pouvait fort bien compatir avec la probité, si je n'avais réfléchi que l'étourderie nuit plutôt quelquefois que la méchanceté même, & si, à travers sa brusque pétulance, je n'eusse reconnu que c'était l'homme de tout le pays le moins capable de me conduire sûrement. On eût dit à l'entendre, qu'il ne prétendait rien moins que d'affronter, à l'aventure, tous les dangers que je pourrais courir. Mal-

1734. heureusement encore il n'était informé d'aucun des postes qu'occupaient les ennemis. L'espoir d'une grosse récompense l'avait engagé à se donner au marquis de *Monti* pour plus habile qu'il n'était ; & ce ministre, pour qui l'occasion n'avait qu'un moment qu'il importait de saisir, n'en avait point eu pour l'approfondir & le bien connaître. D'ailleurs, le secret demandait qu'il s'en tînt aux premiers hommes que le hasard lui offrait. Ceux-ci rejettés, tout autre choix serait devenu aussi dangereux qu'inutile. La suite a justifié celui que l'ambassadeur avait fait ; & il n'est plus tems de discuter s'il devait croire le chef de mes conducteurs aussi habile qu'il prétendait l'être, & ne point faire difficulté de me confier à lui.

» Le surnuméraire m'inquiétait bien plus encore ; je lui demandai qui il était, il n'eût pas la complaisance de me laisser croire que je n'en fusse pas connu ; & d'un ton aussi ingénu que respectueux, il me répondit qu'il s'enfuyait de *Danzic*, à cause d'une banqueroute qu'il venait d'y faire. Il ajouta que mes conducteurs lui avaient promis de le mener en Prusse,

où il espérait être à l'abri des pourfuites de ses créanciers. 1734.

» Un banqueroutier, dis-je aussitôt en moi-même! un marchand ruiné, que rien n'engage à mon secret, & qui n'ignore point qu'en me livrant à mes ennemis, il peut recevoir en une seule fois, non-seulement de quoi réparer ses pertes, mais de quoi se mettre dans un état à n'avoir jamais besoin de commerce ni de travail! quel compagnon de voyage ai-je là!

» Je n'eus pourtant garde de rien laisser transpirer de mes craintes. Un simple soupçon a souvent fait des traîtres; & plus souvent une apparence de confiance à étouffé des desseins de trahison. Mais cette précaution était inutile avec ce bon homme. Son zèle pour moi lui donnait des sentimens qui auraient du me rassurer, si j'avais pu lire dans le fond de son ame.

» Les deux autres étaient, ce qu'on appelle en allemand, *Sznapans*. Ils étaient mieux instruits que le premier des routes du pays; mais, si jamais la nature avait fait germer en eux quelques sentimens d'honneur, il n'é-pas possible de les démêler à travers

1734. la brutalité de leur instinct & la férocité de leur manieres.

» Je passai le reste de la nuit, couché sur un banc, & la tête appuyée sur le marchand, qui était le seul à qui il me fut plus aisé de parler, à cause qu'il entendait parfaitement le Polonais. . .

» Le lundi matin, 28, je sortis de la chambre, & je fixai mes regards sur *Dantzic*, qu'on ne cessait de bombarder. Mes entrailles depuis longtems émues sur cette ville infortunée, le furent bien davantage dans le point de vue dont je la considérais. . . .

» Le triste sort des amis que j'y avais laissés, & qu'on allait forcer le glaive à la main, de se déclarer contre moi, me pénétra d'une douleur si vive, que je me vis près d'y succomber.

» Je rentrais dans la cabane, lorsque tout à coup j'entendis une décharge générale de toutes les batteries du camp & de la flotte des ennemis. Je crus aussi-tôt que c'était en réjouissance de la résolution que la ville avait prise de se rendre, & qu'elle avait du annoncer la veille ou le

même jour, au comte de *Munich*, 1734.
général des Russes.

» Ce même jour, & à la même heure, les seigneurs Polonais étaient venus chez l'ambassadeur, où ils pensaient que j'avais passé la nuit. Ne me voyant point paraître, ils s'imaginerent que j'étais malade; car ils savaient que j'étais dans l'habitude de me lever de grand matin. L'ambassadeur ne cessait de leur dire que j'avais commencé fort tard à reposer. Pour les tromper plus sûrement, il les priait de faire le moindre bruit qu'ils pourraient dans les appartemens. Il leur parlait de la sorte, lorsqu'il entendit les décharges d'artillerie dont je viens de parler; n'ayant dans l'esprit d'autre idée que celle de ma sortie, il ne douta point que ce signe de réjouissance n'en fût un de la perte de ma liberté; & par un mouvement dont il ne fut pas le maître, il s'écria : *O Dieu! le roi est donc pris.* Ces mots qu'il aurait voulu un moment après, n'avoir pas prononcé, révélerent le secret dont il était seul dépositaire. Je n'étais cependant qu'à un quart de lieue de la ville, & malheureusement

61. L'évasion de Stanislas divulguée à Dantzic.

1734. encore sous les yeux, & pour ainsi dire sous la main des ennemis.

» Je ne puis assez louer la prudence ordinaire de ce ministre qui, ayant l'art de pénétrer dans les cœurs, avait pareillement celui de rester lui-même impénétrable; mais ce pourrait être ici une leçon pour les personnes revêtues de son caractere, d'être plus en garde qu'il ne le fût, dans cette occasion, contre la vivacité du tempérament, ou si l'on veut, contre une irruption de zèle; c'était assurément une faute, aussi peu de momens après, le bruit de ma retraite fût répandu dans toute la ville, & jusques dans le camp des Russes & des Saxons.

» Les *Danzicquois* furent extrêmement allarmés de cette décharge d'artillerie. Ceux d'entre eux qui étaient au fait des réjouissances militaires, s'apperçurent bientôt que ç'en était une; mais ils étaient en petit nombre, & ils n'en savaient pas le sujet. Ce ne fut qu'après la troisieme salve, que les députés de *Danzic* qui étaient allés au camp, rentrerent dans la ville, & dirent qu'ayant annoncé au général Russe les dispositions de la place, de se rendre à l'électeur de Saxe, ce

général leur avait répondu que cette nouvelle lui était si agréable, qu'il allait sur l'heure le témoigner par une réjouissance générale. 1734.

» Je passai tout le reste de la journée dans une impatience extrême de la voir finir. La nuit vint enfin, & nous nous embarquâmes de nouveau.

» Notre route fut infiniment plus pénible qu'elle ne l'avait d'abord été en sortant de *Dantzic*. Ce n'était que roseaux épais, qui résistaient au bateau. Ils ne pliaient sous lui qu'avec une espece de sifflement qui, se répandant au loin, pouvait décéler notre marche. Leur courbure même marquait notre passage, & nous laissait craindre que le lendemain on ne vît les traces du chemin que nous aurions fait; souvent nous fûmes obligés de descendre du bateau, & enfoncés dans la vase, de le tirer à force de bras, pour le transporter dans les endroits où il y avait plus d'eau.

61. Stanislas continue sa route à travers les périls de toute espece.

» Vers minuit nous arrivâmes à la chaussée d'une riviere que je crus être la Vistule. Nos conducteurs se mirent aussi-tôt à tenir conseil entre eux; le général *Steinflycht*, ni moi, n'y fûmes appellés; leur résolution

1734. fût que leur chef, avec *Steinflycht*, & le banqueroutier, remontraient à pied la chaussée, tandis que je me rembarquerais avec les deux autres, pour cotoyer cette même chaussée par le marais.

» Tous ensemble me firent espérer que nous ne tarderions pas à nous rejoindre. Je me conformai à leur arrêt, sans pourtant me fier trop à leurs promesses. Un pressentiment m'annonçait que je ne retrouverais plus *Steinflycht* durant le reste du voyage.

» L'opinion où j'étais que nous avions enfin gagné la Vistule, m'avait fait penser jusqu'alors que c'était là l'endroit où nous devions la passer; mais c'était le *Nering*, & quand je l'appris, je me consolai plus aisément de l'éloignement du général. Je lui sus même gré d'être allé lui-même à la découverte des routes les plus sûres que nous avions à prendre pour arriver enfin à ce fleuve si desiré.

» Je ne laissais pourtant pas de demander souvent à mes gens, où, & en quel tems, à peu près, nous pourrions le retrouver. Le voila, disaient ils, il est devant nous; nous ne fau-

rions le perdre, nous ne quittons point la chaussée qu'il suit lui-même exactement. Ils la quittaient cependant, je ne sais dans quel dessein ; je ne m'en apperçus que lorsque le point du jour nous avertit de nous mettre quelque part hors de la vue de ceux qui avaient intérêt de nous découvrir; & peut-être déjà ordre de me suivre. 1734.

» Notre embarras fut de trouver un endroit propre à me cacher. Comme mes conducteurs n'ignoraient point que toutes les maisons d'alentour étaient pleines de Russes & de Cosaques, il ne nous restait qu'à en choisir une dans laquelle on voulut au besoin se prêter à nos vues, ou par intérêt ou par amitié.

» Ils se rappellerent qu'il y avait dans le voisinage un homme de leur connaissance; nous abordâmes chez lui. C'était un paysan dont toute la maison ne valait guere plus que la cabane dont j'étais parti le soir d'auparavant; avez-vous ici des Russes, lui demanderent d'abord mes conducteurs; actuellement, répondit-il, il n'y en a point; mais, si vous en avez à faire, il en vient assez souvent durant le jour. Notre parti était pris.

1734. De tous les maux qui nous environnaient, nous avions jugé celui-ci le moindre; nous nous y fixâmes quoi qu'à regret.

» Cependant, pour que je ne fusse point reconnu de cet homme, dont nous ignorions les sentimens, les deux *Sznapans*, sans lui donner le tems de m'envisager, me menerent au-dessus de la petite chambre qui faisait toute l'étendue de cette maison. Ils m'offrirent une botte de paille, qui s'y trouva par hasard, & me prierent de me reposer, pendant qu'ils feraient sentinelle, & iraient même au loin dans la campagne, chercher le général que je ne cessais de demander.

» Il y avait déjà deux nuits que je n'avais dormi. J'essayai de reposer, je ne le pus point, mes bottes pleines d'eau & de fange; la perte de *Steinflycht*; le dessein marqué de mes conducteurs, de s'éloigner de la route qu'ils étaient convenus de suivre; les dangers que je courais dans le le lieu où ils m'avaient amenés; mille autres idées funestes me roulerent dans l'esprit; elles me privaient du bonheur même que je pouvais espérer de l'accablement de fatigue où j'étais.

» Je me levai, & mettant la tête 1734.
à la lucarne de ce grenier, je vis un officier Russe qui se promenait gravement dans la prairie, & deux soldats qui y faisait paitre des chevaux. Cette vue me saisit. L'air rêveur de cet homme, qui semblait méditer quelque dessein; ces chevaux auprès desquels il revenait sans cesse, comme s'il eût en impatience de s'en servir au plutôt; ces soldats avec leur armes, leur séjour enfin dans un lieu assez éloigné de leur camp; tout me fit craindre que je ne fusse tombé dans le piége que je prenais tant de soin d'éviter. Il est quelque chose de plus précieux que le courage, & que je faillis à perdre alors, je veux dire l'espérance qui le soutient, & qui souvent l'inspire.

» Ma frayeur fut bien plus grande encore, lorqu'à cent pas au-dela, je vis passer plusieurs Cosaques courant à bride abattue à travers les champs. Ils venaient à ce misérable abri où je m'étais flatté de plus de sûreté que dans tout autre. Ce spectacle si peu attendu, me fit retirer de la fenêtre. Je me remis sur ma botte de paille, où je ne songeais qu'aux moyens

1734. d'échapper, s'il était possible, aux recherches de cette troupe qui m'environnait.

» Je croyais voir sur l'heure investir la maison; ils firent plus, sans s'amuser à la bloquer, ils s'en rendirent les maîtres. Presqu'aussi-tôt j'entens monter à mon grenier; c'était mon hotesse qui, députée par mes conducteurs, venait m'avertir de l'arrivée des Russes, & m'avertir de ne pas faire de bruit. Mais ces Cosaques si dangereux, & qui peut-être avaient ordre de courir après moi, n'étaient entrés dans cette maison que pour se rafraichir. Ils se firent donner à déjeûner, & leur halte dura plus de deux heures.

» J'entendais de mon galetas tous leurs discours. C'était des récits infâmes dont l'un renchérissait sur l'autre, & dont les moins affreux n'étaient dignes que des gens de cette espece.

» Dès qu'ils furent partis, l'hotesse revint me trouver. Les voila dehors, me dit elle; mais, dites moi, qui vous oblige si fort à les éviter? Que n'êtes-vous venu boire & vous amuser avec eux & vos camarades? Qui êtes vous enfin, & d'où venez vous? Sure-

ment vous n'êtes point de ce pays, 1734.
je le connais à votre langage, & puis votre physionomie annonce en vous quelque chose qui dément l'habit que vous portez; parlez, expliquez vous; je ne veux point vous trahir; & à votre air qui me touche infiniment, je me sens portée à vous rendre service. A des discours si pressans, je ne savais que répondre. Mon ingénuité naturelle me dénoua vingt fois la langue; mais il m'était trop dangereux de laisser cette femme maitresse de mon sort. J'accordai quelque chose aux soupçons de cette femme, qui n'approchait pas de la vérité; je fis semblant d'être tout ce qu'elle voulut. Heureusement elle n'avait pas assez d'esprit pour sentir toutes les contradictions qu'elle mettait en avant, & auxquelles je me prêtais par complaisance; sur-tout le peu de jour de ce grenier me fut très favorable, elle ne remarqua point mon émotion à chaque mot que je prononçais. Hélas! la vérité se décelait sur mon visage par le seul effort que je faisais pour la cacher.

» Echappé à ses questions, je ne pus si aisément échapper à ses craintes;

1734. mais si cela est ainsi, ajouta-t-elle, que vous soyiez si brouillé avec les Russes, je vous prie de sortir de chez moi. S'ils vous y découvraient, je serais perdue; peut-être brûleraient-ils ma maison. Elle était sur le point de me mettre à la porte, si je n'avais trouvé le secret de la persuader qu'elle n'avait rien à craindre; mais ce ne fut qu'après bien des discours, que se sentant rassurée, elle me laissa enfin en repos.

» Dans la crainte qu'il ne survînt encore des Cosaques ou des Russes, je me tins le reste du jour sur ma botte de paille, obsédé par une foule de noirs chagrins; je ne pouvais les dissiper.

» En vain je chercherais ici à faire une peinture de mon état, il n'est point d'homme qui se mettant à ma place, ne trouve aussi-tôt dans le fond de son cœur tous les sentimens qui s'élevaient dans le mien; j'éprouvais ce genre de tourment, selon moi, le plus cruel de tous; c'est de ne pouvoir agir quand on est le plus agité, & d'être forcé d'attendre dans l'inaction tout ce qui peut arriver de plus funeste,

» L'ambassadeur, à mon départ de Dantzic, m'avait remis deux cents ducats; désaccoutumé depuis bien des années à porter de l'argent sur moi, je ne pouvais me faire à ce poids. Dès le premier jour je priai *Steinflycht* de m'en décharger, il rebutait ma proposition; un moment après, sentant l'incommodité de cet or qui ballotait dans ma poche, je redoublais mes instances qui m'attiraient toujours de nouveaux refus. Pour finir ce différend, il fut décidé que *Steinflycht* prendrait la moitié de cette somme & que je garderais l'autre. Cet argent me fut bien nécessaire; sans lui, réduit à moi-même comme je l'étais alors, qu'aurais-je fait si je n'eusse pas eu de quoi acheter dans le chemin qui me restait à faire, ou les commodités dont je pouvais avoir besoin pour me le rendre plus supportable, ou le silence des personnes qui pouvaient me le rendre assuré. 1734.

» Sur la fin du jour, ennuyé de ma situation, je descendis pour prendre langue de mes conducteurs. Ils savaient, me dirent-ils, que le général *Steinflycht* n'était qu'à un quart de lieue, & qu'il se proposait de nous re-

1734. joindre dans la nuit à un endroit de la *Vistule* dont ils étaient convenus, & où se trouvait un bateau tout prêt à nous passer; mais ils doutaient qu'on pût risquer le trajet par le vent des plus violens qu'il faisait alors & à l'aide d'un bateau aussi petit & aussi mauvais que celui qu'ils s'étaient procuré : allons toujours, leur disais-je, je ne vois pas de plus grands dangers que de rester où nous sommes.

» Il ne me convenait plus de me méfier de ces gens qui ayant bu & mangé avec mes ennemis avaient préféré mon salut à leurs intérêts, & parmi les fumées même du tabac & d'une bierre capable de leur troubler les sens, m'avaient gardé la fidélité qu'ils m'avaient promise. Ils prirent aussi de bon cœur la résolution que je leur inspirai; à nuit close nous nous remîmes dans le bateau que nous laissâmes à un quart de lieue, où les inondations finissaient.

» Nous marchâmes plusieurs heures à pied, presque toujours dans des terres molles & bourbeuses, où enfonçant jusqu'aux genoux, nous avions besoin à tout moment de nous prêter secours les uns aux autres. Souvent

nos efforts ne servaient qu'à nous p'onger davantage dans le terrein fangeux, & à nous mettre dans un plus grand danger de n'en pas sortir. 1734.

» Nous gagnâmes enfin la chaussée de la *Vistule*; un de mes *sznapans* me pria d'y rester un moment avec son camarade, tandis qu'il irait voir si le bateau était à l'endroit de la riviere où l'on avait promis de le tenir prêt; nous fûmes une bonne heure à l'attendre; il parut enfin, ce fut pour nous dire que le bateau n'y était plus, & qu'apparemment les Russes l'avaient enlevé.

» Il fallut rentrer dans le marais d'où nous sortions. Nous prîmes une autre route; & après une lieue de chemin aussi pénible que celui que nous avions déjà fait, nous choisîmes pour asyle une maison où je fus aussitôt reconnu.

63. Il est reconnu par un paysan.

» Que vois-je, s'écria l'hôte, dès qu'il m'eut apperçu? Tu vois un de nos compagnons, répondirent mes conducteurs; que trouves-tu dans son air de si extraordinaire? Vraiment, je ne me trompe pas, ajouta cet homme, c'est le roi *Stanislas*. Oui, mon ami, lui dis-je aussi-tôt d'un air.

1734. ferme & assuré, c'est lui-même. Mais à votre physionomie je connois que vous êtes trop honnête homme pour me refuser les secours dont j'ai besoin dans l'état où je parais à vos yeux.

» Cet aveu eut le succès du monde le plus heureux. Ce n'est pas par ses suites que je l'approuve ; n'eût-il pas réussi, je l'estimerais encore le parti le plus sage que je pouvais prendre en cette occasion.

» Cet homme me promit de me faire passer la Vistule, & me tint parole. Il sort de chez lui, & plein de zele, il se hâte d'aller chercher un bateau, & d'examiner l'endroit où je pourrois passer la riviere avec le moins de danger.

» C'était le mercredi 30 ; comme il ne m'était pas possible de dormir, je voulus dissiper mes idées par la vue de la campagne ; à peine j'avais la tête à la fenêtre d'un grenier où je m'étais retiré, que j'apperçus le chef de mes conducteurs venant à grands pas vers la maison où j'étais.

» Dès qu'il fut entré, je lui demandai des nouvelles de *Steinflycht*. Nous étions la nuit derniere, me dit-il, sur la chaussée de la Vistule où le

rendez-vous était donné ; nous vous y attendions avec une impatience extrême, lorsque nous avons apperçu une troupe de Cosaques venant à nous. Ne pouvant leur faire tête, & ne trouvant point à nous cacher j'ai pris le parti de la fuite, & je crois que le général & le banqueroutier en ont fait autant de leur côté. Je ne doutai pas que *Steinflycht* ne fût tombé entre les mains de mes ennemis. 1734

» Sur les cinq heures du soir, je vis revenir mon hôte ; il m'annonça qu'il avait bien trouvé un bateau chez un pêcheur où logeaient deux Russes, mais qu'il n'était pas d'avis d'hasarder si tôt le passage à cause du grand nombre de Cosaques répandus aux environs, dont les uns gardaient leurs chevaux au pâturage, & les autres battaient la campagne avec ordre de suivre mes traces & de m'arrêter partout où ils me trouveraient. Il ajouta que dans cette vue ils s'en prenaient indifféremment à tous les passans, les fouillaient, en exigeaient des passe-ports ou des répondans du voisinage, & qu'ils s'attachaient plus particuliérement à examiner ceux qui étaient

1734. à peu près de mon âge, de ma taille, de ma figure, sous quelque décoration & en quelque état qu'ils parussent devant eux.

» Je tins conseil avec mes paysans; il fut décidé que je passerais la nuit & le jour suivant dans la maison où j'étais, en continuant la sage précaution de me dérober à la vue de quiconque pourrait y aborder.

» Le lendemain, je tins conseil sur l'importante affaire du passage de la *Vistule*; mes paysans étaient indécis, lorsque l'hôte entra plein de joie; il m'assura que les Cosaques s'étaient retirés des environs, que le passage était libre, que le bateau était prêt sur le bord de la *Vistule* à une lieue de l'endroit où nous étions.

» Dès que la nuit fut venue, je montai à cheval, & mon hôte aussi. Il me précédait d'une cinquantaine de pas. Les trois paysans suivaient à pied & faisaient mon arriere-garde. Nous traversâmes des bourbiers très-profonds où mon cheval s'abattait souvent. Des deux côtés paraissaient les feux de divers camps volans des ennemis qui n'étaient pas aussi éloignés que mon hôte l'avait pensé. La clarté

que ces feux répandaient sur ma route, m'était favorable ; & qui eût dit alors aux Russes que c'étaient eux-mêmes qui m'éclairaient pour m'aider à les éviter. 1734.

» Nous fûmes obligés de passer près du village de *Keysmarg* dont ils avaient fait l'entrepôt de leurs munitions de bouche ; nous en passions assez près. Mon hôte me dit d'arrêter pendant qu'il irait encore examiner certain endroit dont il craignait que le passage fût moins libre qu'il ne l'avait espéré.

» Je ne l'attendis pas long-tems ; il revint alarmé m'annoncer que tout était plein de Cosaques. Il ne leur avait échappé qu'en disant qu'au retour de leur armée où il avait amené des vivres, il avait perdu ses chevaux au pâturage & qu'il les cherchait de toutes parts.

» A ce récit, mes trois paysans furent sur le point de prendre la fuite. Mon hôte ne les retint qu'en leur disant qu'il allait de nouveau à la découverte, & que peut-être à droite ou à gauche, il trouverait un chemin détourné pour arriver au bord de la riviere. Mes trois paysans se couchent

1734. aussi-tôt sur le ventre. Je les considérais dans cet état, & les voyant presque privés de sentiment, je ne pouvais concevoir que l'amour de la vie qui doit porter à la défendre, soit capable d'ôter les forces qui peuvent servir à la conserver.

» Mon hôte ne tarda pas à revenir. Il m'assura que les Cosaques s'étaient retirés. On se remit en marche, & au bout d'une demi-heure, nous fûmes sur la chaussée de la *Vistule*. Un chariot Russe venait à notre rencontre. Nous nous cachâmes derriere une haie épaisse pour le laisser passer. A cent pas de-là, nous laissâmes nos chevaux. Nous fîmes un quart de lieue à pied. C'est ici, me dit mon hôte, l'endroit destiné pour votre passage. Je vous laisse un moment, cachez-vous dans ces broussailles, en attendant que je vous amene le bateau.

» Il ne me laissa pas long-tems dans cette posture où je me déplaisais fort. Mes gens entendirent plutôt que moi le bruit des rames. Nous nous embarquâmes, & fîmes enfin ce trajet si long-tems désiré & acheté par tant de périls & de peines.

» Nous étions prêts d'aborder ;

lorsque tirant mon hôte à l'écart & le remerciant avec une tendre affection de tout ce qu'il avait fait pour moi, je lui mis dans la main autant de ducats que la mienne étendue avec soin en avait pu ramasser dans ma poche. C'était la vraie occasion de me débarrasser de ce reste d'argent qui m'incommodait sans cesse. Cet honnête paysan, surpris & presque honteux, se retire & cherche à m'échapper. Je le pressais plus fortement; enfin il me dit que, si pour me satisfaire il fallait absolument recevoir quelque chose de moi, il voulait bien accepter deux ducats comme un souvenir éternel du bonheur qu'il avait eu de me voir & de me connaître. 1734.

» Au-delà de la *Vistule*, nous apperçûmes un gros village où nous arrivâmes à la pointe du jour. C'était le 2 juillet. Il m'était important de ne pas m'arrêter; j'appris même que les Russes avaient de ce côté là des postes avancés, & que souvent les Cosaques venaient faire le dégât aux environs. Je demandai des chevaux; mais mes trois *sacripans* qui s'imaginaient n'avoir plus rien à craindre, ne daignaient pas m'écouter; ils entrerent

1734. dans une auberge où après avoir bu largement, ils s'endormirent tous les trois.

» Je fis ce qu'ils auraient dû faire eux-mêmes. J'achetai un charriot & des chevaux pour le prix de vingt-cinq ducats que je payai sur le champ.

» Ce marché fait à la hâte par un homme qui ne paraissait qu'un paysan mal aisé, excita l'attention des passans. Leur nombre avait augmenté en peu de tems, lorsque mes ivrognes, éblouis sans doute par le reste de l'argent qu'ils m'avaient vu remettre dans ma poche, se mirent à vanter les services qu'ils m'avaient rendus, & prétendirent savoir quelle récompense j'avais à leur donner.

» De tous les dangers que j'avais courus jusqu'alors, c'était peut-être le plus grand. Heureusement celui qui était le chef de la bande, s'éleva contre ces discours insolens, & s'adressant à tous ceux qui nous entouraient : ne croyez pas à cet homme, ajouta-t-il, c'est sa folie dans le vin de se croire en compagnie de rois & de princes ; si vous l'écoutez, je serai bientôt quelque grand personnage pour qui cependant il n'aura gueres

plus de respect que s'il ne me croyait 1734.
que ce que je suis, un paysan comme lui-même.

» Ces paroles détournerent sur l'ivrogne tout le murmure qu'il allait exciter contre moi, on fit des huées sur lui. Je ne laissai pas de découvrir dans la foule certains regards, qui décelaient qu'on n'était pas généralement convaincu que je fusse en effet ce que je voulais paraître.

» Je pris le parti de sortir sur le champ de ce village; j'y aurais abandonné ce paysan ivre, si je n'eusse craint qu'en l'état où il était, il n'achevât de mettre au jour ce qu'il avait commencé de développer. Je le fis emballer dans la voiture; & pour le garantir des chûtes dont il était menacé à chaque cahot, je fus obligé de lui servir de barriere & d'appui. Le chef de mes conducteurs se mit devant pour mener les chevaux; je renvoyai le troisieme, en le chargeant d'aller annoncer à l'ambassadeur mon heureux passage de la *Vistule*.

» Nous partîmes de ce village, sans oser demander aucun chemin, afin qu'en cas de poursuite, on ne pût pas dire quelle route nous avions pris.

1734. Aussi nous ne savions où nous allions. Je me réglai par conjecture & sur le peu que je connaissais de la carte du pays. Il s'agissait de passer le *Nogat* pour arriver sur les terres de Prusse.

» Nous traversâmes plusieurs villages occupés par des Saxons & des Russes, sans que personne nous dît mot & sans nous arrêter. Cependant la chaleur était excessive, & les chevaux ne pouvaient plus se soutenir. Heureusement à cent pas du chemin nous vîmes une maison abandonnée, où nous nous retirâmes pour les laisser pâturer.

» Sur les huit heures du soir, nous arrivâmes au bord d'une riviere. Un cabaret était auprès, & à quelques pas dans le sable une vieille nacelle presque ouverte de toutes parts. Quel bonheur, s'écrierent mes gens, voici enfin le *Nogat* & un bateau que la Providence semble avoir mis exprès sur ses bords pour nous servir à le passer. Ils poussaient le bateau dans la riviere lorsqu'un paysan vint à paraître, à qui je demandai si c'était là le *Nogat* : non vraiment, répondit-il, c'est la *Vistule* ; le *Nogat* est à une lieue & demie d'ici.

» Nous entrâmes dans le cabaret. 1734.
Je dis que nous étions des bouchers de *Marienbourg*, & que nous voulions passer le *Nogat* pour faire des achats de bétail. Ce trajet n'est pas possible, répondit l'hôte; tous les bateaux de cette riviere jusqu'aux plus petits ont été enlevés par les Russes & conduits à Marienbourg, à cause des partis Polonais qui battent la campagne de l'autre côté de cette riviere.

» Nous nous remîmes en chemin. Après avoir fait plus d'une lieue, nous apperçûmes un village; j'y entrai pour prendre langue. Je dis à une femme que je rencontrai, que je souhaitais aller au-delà du Nogat acheter du bétail, & que je la priais de m'indiquer l'endroit le plus aisé pour ce passage. Vous venez fort à propos, répondit-elle, j'ai du bétail à vendre, & nous nous arrangerons ensemble. J'affectai de paraître ravi de ce qu'elle m'apprenait; mais je repliquai que je ne pourrais prendre son bétail qu'à mon retour, parce que j'allais chercher une somme d'argent qui m'était due, & dont j'employerais volontiers une partie au marché qu'elle me proposait. Mais il n'y a pas un seul ba-

1734. teau, reprit-elle, comment ferez-vous? tout ce que vous voudrez, lui dis-je d'un air ouvert & plein de confiance; j'aime mieux recevoir ce service de vous que de tout autre, je connais le pays; il n'est pas possible, qu'obligés d'avoir un commerce continuel de l'autre côté de la riviere, vous n'ayez, malgré toutes les précautions des Russes, quelque moyen de la passer. Je vois bien, continuat-elle, que vous êtes un bon homme; tenez, je vais vous donner mon fils qui vous menera à un quart de lieue d'ici, il y a à l'autre bord un pêcheur de ses amis qui garde dans sa maison un petit bateau; à un certain signal, cet homme viendra vous prendre. Je remerciai cette femme dans les termes les plus touchans, & je partis avec son fils.

» Arrivés au bord du *Nogat*, le jeune homme donne le signal; à l'instant un pêcheur sort de sa cabane, traîne le long du rivage une petite nacelle, la met à l'eau, & vient à nous; j'y entrai avec un de mes paysans. Je laissai l'autre avec le charriot, en lui ordonnant d'attendre son camarade que j'avais dessein de renvoyer le même jour.

» Arrivé à l'autre bord, je me trouvai enfin à l'abri de tout danger; je congédiai mon payſan avec un billet pour l'ambaſſadeur, qui ne contenait que deux mots en chiffre, dont j'étais convenu avec ce miniſtre. J'achetai un autre chariot & deux chevaux, & je me rendis à *Marienbourg* ». 1734.

Staniſlas fut reçu dans les Etats du roi de Pruſſe, avec tous les honneurs dus à ſon rang; on l'engagea à fixer ſa réſidence à *Konigsberg*, où l'affluence des ſeigneurs Polonais rendit bientôt ſa cour auſſi brillante que celle de *Berlin*. Le général *Steinflycht*, après avoir échappé à mille dangers, vint le rejoindre dans cette ville. 64. Il arrive ſur les terres du roi de Pruſſe.

Il y apprit que Dantzic avait été forcé d'ouvrir ſes portes à l'armée Ruſſe; que le comte de *Munich* avait exigé que le primat de Pologne, & l'ambaſſadeur de France, lui fuſſent livrés, & que ces deux ſeigneurs s'étant préſentés eux-mêmes à ſa tente, il avait oſé les faire conduire en priſon.

Quelque deſir qu'eût le cardinal de *Fleuri* de conſerver la paix, la gloire de la France ne permettait pas de laiſſer impuni l'affront fait par l'em- 65. Le roi déclare la guerre à l'empereur.

1734. pereur, au beau-pere du roi. M. de *Chavigni*, ministre de France à *Londres*, avait présenté à cette cour un mémoire des griefs du roi contre l'empereur. Ils roulaient sur la convention que ce prince avait faite avec la Czarine, pour empêcher l'élection du roi *Stanislas*, & sur les violences exercées par ces deux puissances, contre une nation libre. Ils parurent à la Grande-Bretagne des motifs de guerre légitimes. On en jugea de même à la Haye. Les Provinces-Unies, autrefois si promptes & si ardentes à prendre les armes en faveur de la maison d'Autriche, contre la France, se contenterent de négocier une neutralité pour les Pays-Bas.

Leurs Hautes Puissances représenterent à l'empereur, que n'ayant aucun droit de se mêler de l'élection d'un roi de Pologne, elles ne se croyaient point obligées de prendre part aux différends qui s'élevaient à ce sujet. Elles offrirent en même tems à la France d'observer une exacte neutralité, si le roi voulait s'engager, en cas de rupture, à ne pas attaquer les Pays-Bas Autrichiens. Elles ajoutaient qu'elles employeraient leurs bons

offices pour empêcher que la cour de Vienne ne commît des hostilités du côté de la Flandre, & que si leur médiation à cet égard était inutile, elles ne lui donneraient aucun secours. Ce traité de neutralité fut signé à la Haye, le vingt quatre décembre. La République de Venise demanda & obtint la même neutralité pour son territoire. 1734.

Les rois d'Espagne & de Sardaigne, s'étaient réunis à la France pour venger les droits du diadême si indignement violés en la personne de *Stanislas*. Ces deux puissances avaient des griefs particuliers contre la cour de Vienne. Le roi déclara la guerre à l'empereur, par un manifeste du dix octobre. La réponse de l'empereur parut le mois suivant; & une déclaration publiée par le roi de Sardaigne, *Charles Emmanuel*, lui servit de réplique.

La neutralité alors négociée pour les Pays-Bas, annonçait que les principales hostilités entre la France & l'empereur, auraient lieu sur la frontiere d'Alsace; dans cette circonstance il était absolument nécessaire d'occuper la Lorraine, dans la crainte que les ennemis ne s'en emparassent, & ne

1734. s'ouvrissent par cette province une porte vers le cœur de la France. Le comte de Belle-Isle fut chargé de prévenir la duchesse que l'intention du roi n'était point d'entreprendre sur son autorité, ni de toucher à ses revenus; & du consentement de cette princesse, il entra dans *Nancy* le treize octobre, avec un corps de troupes.

Les rois de France, d'Espagne & de Sardaigne, avaient fait leur plan d'opérations. L'Espagne, en accédant à la quadruple alliance qui assurait un établissement en Italie, aux enfans que *Philippe V* avait eu d'Elisabeth de Parme, sa seconde femme, voulait toujours se réserver la faculté de faire valoir ses droits sur les provinces d'Italie, qui avaient appartenus à la monarchie Espagnole, avant la guerre de la succession. C'était le sujet de ses longues négociations avec la France, dont les difficultés avaient été plusieurs fois sur le point de rallumer en Europe le feu de la guerre; l'instant était alors favorable pour s'emparer de Naples & de Sicile, & mettre à exécution une partie des projets du cardinal *Albéroni*.

Le roi de Sardaigne espérait de

réunir le Milanais à ses états, & de changer son titre en celui de roi de Lombardie. Ce prince tirait ses droits sur le Milanais, d'une fille de Philippe II, roi d'Espagne, dont il descendait; il paraît même que les deux couronnes se proposaient de lui donner encore le duché de Mantoue, & que dans ce cas-là, il aurait cédé la Savoie à la France. 1734.

Le roi de France n'avait en vue que l'abaissement de ses ennemis, & le succès de ses alliés. Le royaume tira le plus grand avantage de cette guerre. L'acquisition de la Lorraine en fut le fruit.

Il fut convenu entre les alliés que le roi se chargerait seul d'attaquer l'Allemagne, & d'aider le roi de Sardaigne à conquérir la Lombardie, tandis que le roi d'Espagne emploierait toutes ses forces à se rendre maître des deux Siciles.

L'empereur voyant l'orage prêt à fondre sur lui, se repentit sans doute de l'avoir attiré lui-même sur ses états. Le prince *Eugene* avait opiné constamment, dans le conseil de *Vienne*, qu'on devait tout sacrifier pour éviter une guerre dont il prévoyait le mau-

1734. vais succès. Son avis n'ayant pas prévalu, l'empereur, pour l'en consoler, le fit généralissime de l'armée qu'il résolut d'opposer à la France. Heureusement pour ce grand capitaine, sa réputation était faite avant cette guerre, pendant laquelle il n'éprouva qu'une succession rapide de revers.

66. Le maréchal de Berwick général de l'armée d'Allemagne.

Le maréchal de *Berwick*, chargé du commandement de l'armée d'Allemagne, partit le 17 d'août, pour se rendre à *Strasbourg*, où les troupes se rassemblaient. Toute l'armée passa le Rhin le 12, le 13 & le 14 octobre.

La tranchée fut ouverte devant le fort de *Kell*, la nuit du 19 au 20, par le marquis de *Puiségur*, lieutenant général, le comte de la *Billarderie*, maréchal de camp, & le marquis *d'Oudetot*, brigadier. Deux mille travailleurs furent soutenus par le régiment de Navarre; quelques compagnies de grenadiers des régimens de la Marine, de Richelieu, & de Bourbonnais, un détachement de cent gendarmes, & quatre cent cinquante cavaliers ou dragons à pied; la place capitula le 28, les régimens de Gensac & de Rouergue y entrerent le premier novembre, pour y rester en garnison.

La saison avancée ne permit pas de faire d'autres conquêtes. Le maréchal, après avoir fait, le 9 novembre, la revue générale de l'armée, dans laquelle servaient le comte de *Charolois*, le comte de *Clermont*, le prince de *Conti*, le prince de *Dombes*, & le comte *d'Eu*, fit entrer les troupes dans les quartiers d'hiver, & revint à Versailles, pour concerter le plan de la campagne suivante. 1734.

67. Le maréchal de Villars généralissime des armées de France, d'Espagne & de Sardaigne en Italie.

Le maréchal de *Villars*, nommé maréchal général de France, & créé généralissime des armées de France, d'Espagne & de Sardaigne, en Italie, quitta Fontainebleau le 25 octobre. Arrivé le 6 novembre à *Turin*, il ne s'arrêta dans cette ville que pour saluer la reine; & joignit, le 11, le roi de Sardaigne qui avait déjà commencé la campagne avec avantage. *Villars*, âgé de quatre-vingt-trois ans, portait dans un corps usé de fatigues, une ame pleine de vigueur. La victoire vola sur ses pas, jusqu'au dernier instant de sa vie. Il prend la ville de *Pavie*, le 4 novembre; marche à *Milan*, s'en empare, fait le siége de la citadelle, qui capitule le 29 novembre. Pendant ce siége différens

1734. détachemens des armées Française & Sarde, s'emparent des villes de *Geradadda*, de *Pizzighitone*, de *Cremone* & de *Trezzo*; il n'était pas possible de faire des conquêtes plus rapides.

68. Voyage de quelques astronomes Français au Pérou pour déterminer la figure de la terre.

Tandis que la czarine faisait la loi aux Polonais, & que l'empereur son allié éprouvait les plus rudes revers, quelques astronomes Français exécutaient le projet hardi de déterminer géométriquement la figure de la terre; opération importante pour la navigation.

Il s'agissait de mesurer un degré du méridien sous l'équateur, & un autre sous le pole. Le cardinal de *Fleuri*, & le comte de *Maurepas*, alors ministre de la Marine, n'épargnerent aucune dépense pour la réussite d'une entreprise qui honorait leur ministere. Messieurs *Bourguer*, *Godin*, & de la *Condamine*, destinés pour aller au *Pérou*, partirent le 16 mai. Ils comptaient ne passer que quatre ans hors de leur patrie, ils en employerent plus de dix dans ce voyage, & eurent à combattre la nature & les hommes. Messieurs de *Maupertuis*, *Clairault*, *Camus*, & le *Monnier*, envoyés dans le Nord, ne se mirent en route qu'en

1735,

1735, & revinrent au bout de deux ans, après avoir fait ériger à *Torneo*, sur les confins de la Laponie, une pyramide, monument de leurs travaux & de leur gloire. Une année suffit à leurs observations; mais il leur en fallut employer une autre à dompter la nature dans ces climats sauvages. 1734.

Les académiciens destinés pour le Sud, étaient accompagnés de messieurs de *Jussieu*, botaniste; *Senierques*, chirurgien; *Hugo*, horloger & ingénieur en instrumens de mathématiques; *Verguin*, dessinateur pour les plans & les cartes, & de *Morainville*, dessinateur pour l'histoire naturelle.

Ils étaient pourvus d'argent & de lettres de change. Ils avaient des recommandations du roi pour les gouverneurs des places étrangeres, & des passeports du roi d'Espagne.

Arrivés au petit *Goave*, dans l'isle de *S. Domingue*, ils se rembarquent pour *Carthagene*, & vont delà à *Porto-Bello*. Ils traversent l'isthme de *Panama* & naviguent enfin sur la mer du Sud.

Messieurs *Bouguer* & la *Condamine*, prennent terre à *Manta*, sous l'équateur, tandis que leurs compagnons

1734. pourſuivent leur route pour *Guyaquil*, pour prendre enſuite par terre le chemin de *Quito.* M. de la *Condamine* prend le premier, en quelque ſorte, poſſeſſion du pays au nom des ſciences. Il grava en latin ſur les rochers de *Palmar* : « On a reconnu par des » obſervations aſtronomiques, que » ce promontoire eſt ſitué ſous l'é» quateur ».

M. *Bouguer* ſe trouvant incommodé, ſe rembarque pour ſuivre ſes compagnons ; M. de la *Condamine* reſté ſeul, s'enfonce dans les terres à travers des forêts immenſes, & que les naturels du pays qui guidaient ſes pas, connaiſſaient à peine. Il arrive ſur le ſommet des Cordelieres, montagnes les plus élevées du globe, arrêté ſouvent par des torrens qui formaient des précipices d'une profondeur effrayante. Pour la premiere fois il vit des ponts faits avec des lianes. C'eſt une plante ſouple & flexible qui s'attache aux arbres comme la lierre, & qu'on emploie dans le Pérou au lieu de cordes. Les ponts qu'on en fait, reſſemblent à un filet de pêcheur, tendu d'un rocher à l'autre. Courbé au milieu par ſon pro-

pre poids, il fléchit à chaque pas sous les pieds du voyageur, & lui laisse voir le précipice sur lequel il est suspendu. 1734.

M. de la *Condamine* apperçoit enfin la ville de *Quito*, bâtie dans un des plus délicieux vallons qui soit dans l'univers. 69. Ils arrivent Quito.

Par-tout des arbres du plus beau verd, étaient couronnés par des fleurs, par des fruits & par des boutons; on moissonnait dans un champ, on semait dans un autre, & les épis commençaient à paraître dans un troisieme. Le printems, l'été & l'automne y régnaient à la fois, tandis que les sommets des Cordelieres qui bordaient les deux côtés de ce superbe paysage, étaient couverts de brouillards, de neige, de glace, & présentaient l'aspect du plus triste hiver. D'un coup-d'œil l'observateur embrassait les quatre saisons. L'académicien retrouve ses compagnons à *Quito*; ils avaient été bien accueillis de tout le monde, du gouverneur, des magistrats, des citoyens.

Dans ce pays où l'or est plus commun que les denrées, l'argent manque bientôt à nos académiciens; &

1734 malgré leurs lettres de crédit & leurs recommandations, on refuse de leur en fournir. Ils sont obligés de vendre leurs bijoux, leurs habits, leurs chemises garnies de dentelles; & avec les fonds qu'ils se procurent de cette maniere, M. de la *Condamine* court par terre à *Lima*, à quatre cents lieues delà, pour se procurer de l'argent, & se hâte de revenir par mer.

Pendant ce tems-là, on intentait à *Quito* un procès à ses compagnons; on les accusait d'avoir fait la contrebande; parce qu'ils avaient vendu leur linge. Ils gagnerent, non sans peine, ce ridicule procès.

Tout en plaidant, les académiciens travaillaient à la mesure des degrés du méridien. Il fallait placer des signaux sur les pointes des rochers qui bordaient ce beau vallon, & cette entreprise était bien plus difficile qu'on ne se l'imaginait.

70. Description des Cordelieres.

Ce pays est peut-être le terrein le plus élevé du globe. La ville de *Quito* est à quinze cents toises au-dessus du niveau de la mer. Les sommets des monts *Canigou* & *du Pic du Midi*, les plus hautes montagnes des Pyrénées, ont moins de hauteur que le fond

du vallon où cette ville est bâtie ; 1734.
& les montagnes qui le couronnent s'élevent infiniment plus au-dessus de lui, que les montagnes de *Briançon* ne s'élevent au-dessus des plaines du Piémont. Le sommet du *Chimborazo*, est à trois mille deux cent vingt toises au-dessus du niveau de la mer ; c'est-à-dire, que ce mont est un tiers plus élevé que le *Pic de Téneriffe*, la plus haute montagne de notre hémisphere.

A travers des masses énormes de neige qui couvrent les montagnes les plus considérables qui forment la chaîne des Cordelieres, on démêle aisément qu'elles furent autrefois des volcans. Les tourbillons de flamme & de fumée qui sortent encore de quelques-unes ne permettent pas le moindre doute sur cette origine. Tout le vallon de *Quito* qui peut avoir sept à huit lieues de largeur, est rempli de matieres vomies par les volcans, ce qui ne contribue pas peu à sa fertilité.

Le *Pichincha* & *Coraçon*, qui ont principalement servi de théâtre aux observations des académiciens, sont élevés au-dessus de la mer, de deux mille quatre cent soixante & dix toises, c'est là que les voyageurs les plus

1734. intrépides ont été forcés de s'arrêter; la neige permanente a toujours rendu inaccessibles les sommets qui avaient plus d'élévation.

Une plaine qui a depuis trente jusqu'à cinquante lieues de largeur, sert de base à ces étonnantes montagnes. Des lacs plus ou moins considérables, occupent une partie de ce vaste espace. Celui de *Titi-Caca*, qui reçoit dix ou douze grandes rivieres, a soixante & dix toises de profondeur, & quatre-vingt lieues de circonférence. De son sein s'éleve une isle où les premiers *Incas* du Pérou prétendaient avoir reçu la naissance; ils la devaient, disaient-ils, au soleil qui leur avait prescrit d'établir son culte, de tirer les hommes de la barbarie, & de leur donner des loix sages. Cette fable rendit ce lieu vénérable. On y éleva un des plus augustes temples qui fussent dans le *Pérou*. Des pélerins y accouraient en foule de toutes les provinces, avec des offrandes d'or, d'argent & de pierreries. C'est une tradition constante dans le pays, qu'à l'arrivée des Espagnols, les prêtres & les peuples jetterent dans ce lac des trésors immenses.

1734.

Nos académiciens étaient sans cesse obligés de descendre dans des ravins très-profonds, de traverser des torrens quelquefois très-rapides, de gravir de rochers en rochers, jusques sur les pointes les plus saillantes, & les plus convenables pour y placer des signaux, & pour y établir leurs instrumens.

71. Travaux immenses des académiciens.

La nature varie d'une maniere très-remarquable dans ce terrein inégal. A une certaine hauteur croissent des arbres de trois especes particulieres à ces montagnes, & qui annoncent par leur structure & par leur feuillage, la rigueur du climat où ils sont nés. Le plus utile de ces arbres est le *cassis* dont on se sert pour les travaux des mines. Plus haut on trouve *l'Icho*, plante que l'on brûle, assez semblable au jonc, & qui devient plus courte & plus faible à mesure qu'on monte; au dessus de *l'Icho* on ne rencontre plus que de la mousse. Viennent ensuite des roches & des sables nuds. Dans ces lieux agrestes on voit les nuages rouler sous ses pieds; & au-dessus de soi des neiges aussi anciennes que le monde.

Les Péruviens ou les *Metis* que

1754. les académiciens prenaient pour les guider, ou pour porter leurs instrumens, ou leurs provisions, les abandonnaient souvent dans ces déserts inconnus ; quelquefois même ils les volaient. M. de la *Condamine* fut abandonné seul sur un rocher, au sommet du mont *Cotopaxi*, volcan alors éteint & couvert de glace, qui s'embrasa bientôt d'une maniere terrible. Il y passa deux jours & deux nuits, mourant de froid & de soif. Enfin, il s'avisa de prendre un des verres de sa lunette, & de fondre, en y rassemblant les rayons du soleil, un peu de neige, dont il étancha la soif qui le dévorait. Il s'en servit ensuite pour embraser quelques matieres combustibles.

Les misérables pâtres qui errent dans ces montagnes, volaient souvent les signaux, quoiqu'ils ne fussent que de bois ou de toile ; quelquefois un ouragan ou la chûte d'un torrent inattendu, ou celle de quelque rocher ou d'un amas de neige, les renversait. On fut obligé de rétablir jusqu'à sept fois celui qui avait été dressé sur la cime du mont *Pampa-Marca*. Lorsque les signaux étaient placés,

& que les académiciens sur un rocher, 1734.
exposés à toutes les intempéries de l'air,
s'apprêtaient à prendre les angles qu'ils formaient, on voyait souvent un nuage s'élever, rouler autour de la montagne, se déployer, s'étendre, envelopper les signaux & les dérober à la vue des observateurs. Il fallait attendre quelquefois pendant huit ou dix jours que ce nuage fût dissipé: & on n'osait descendre de la montagne, de peur de manquer le moment de l'observation. Pour comble de maux, les académiciens étaient presque toujours séparés, la nécessité d'observer en divers lieux à la fois, isolait chacun d'eux.

Ce fut à travers ces difficultés, & avec des fatigues que rien ne pouvait égaler, que leur patience, qu'ils parvinrent à dresser leurs signaux sur la cîme ou sur le penchant de trente-neuf montagnes, dans une étendue de quatre-vingt lieues, ayant commencé un peu en deçà de l'équateur, & fini trois degrés au-delà, depuis *Carabourou* au nord de *Quito*, jusqu'à *Chinan* au sud de *Cuenza*.

Leurs travaux n'étaient point encore finis, lorsqu'assistant dans cette

1734. derniere ville à une course de taureaux, la populace soulevée se jetta sur eux en les menaçant de la mort. Le seul *Senierques* se doutant de la cause de ce tumulte, se mit en défense; en imposa un moment à ces furieux, les repoussa d'abord, & leur résistant toujours avec intrépidité, il tomba percé de coups aux pieds des académiciens, qui l'emporterent tout sanglant, en se défendant eux-mêmes contre ces hostilités imprévues.

72. Un d'entr'eux est assassiné par les Péruviens.

L'amour était la cause de cet attentat. Un Péruvien jaloux de *Senierques*, avait résolu de le faire assassiner. Il n'y réussit que trop bien. *Senierques* mourut dans les bras de M. de la *Condamine*, en le chargeant du soin de sa vengeance. Ce fut un procès qu'il eut à soutenir, & qu'il gagna, mais avec plus de peine que celui qu'il avait eu pour la contrebande. Il dura trois ans; l'auteur du meurtre ne fut condamné qu'au bannissement. Il ne quitta pas le pays, on le cacha seulement pendant le séjour qu'y firent les académiciens.

Avant de partir ils eurent un troisieme procès. Ce fut au sujet de deux pyramides qu'ils voulaient faire élever

aux deux bouts de la baye, mesurée 1734.
à la toise sur le terrein même, pour servir de fondement à leurs calculs. Ces deux pyramides devaient fournir dans tous les siecles, un moyen facile & sûr, de vérifier leurs observations. Des officiers Espagnols s'allarmerent de l'inscription dans laquelle il était parlé du roi de France; M. de la *Condamine* l'emporta; les pyramides furent élevées; elles furent renversées depuis. Des raisons d'une politique inepte firent détruire ce monument le plus étonnant peut-être que les hommes eussent érigés à l'honneur & à l'avantage des sciences.

M. de la *Condamine* soutint encore quelques autres procès qui ne sont remarquables que parce qu'il les gagna tous, quoiqu'il plaidât dans un pays étranger, contre des gens dont les juges étaient les compatriotes & les amis.

Le jour où M. de la *Condamine* devait partir de *Quito*, on lui vola ses papiers, c'était lui ravir le fruit de dix années de peines & de travaux. Un monitoire lancé contre les voleurs, les effraya plus que toutes les perquisitions des juges. Les papiers furent

73. Les académiciens, après avoir fait leurs expériences se séparent.

1734. jettés, on ne sait par qui, dans la maison de M. de la *Condamine*. Il les retrouva tous, excepté deux petits livrets peu importans, où l'on imaginait trouver quelque indication sur les mines d'or que les gens du pays croyaient que ces académiciens avaient été chercher sur les montagnes.

M. *Godin* accepta la place de premier cosmographe du roi d'Espagne à *Lima*. Après le tremblement de terre qui renversa cette ville en 1746, ce savant songea à revenir dans sa patrie. Après avoir traversé toute l'Amérique méridionale, il rencontra à *Rio-Janeiro*, en 1750, l'abbé de la *Caille* qui allait au Cap-de-bonne-Espérance, afin d'y mesurer de tous les degrés du méridien le plus austral dans notre continent, & afin d'y observer la parallaxe de la lune. Une voie d'eau avait obligé le vaisseau qui portait l'abbé de la *Caille*, à relâcher sur les côtes du Brésil.

M. de la *Condamine* descendit la riviere des Amazones, chemin très-peu connu, & dès-lors très-effrayant. Quelques jésuites Espagnols & quelques carmes Portugais, avaient des cabanes qu'ils appellaient couvens sur

les bords de ce fleuve. M. de la *Condamine* le descendit le crayon à la main, à côté d'une boussole, & dessinant ses rives & ses détours. 1734.

Le roi de Portugal lui avait envoyé des passe-ports. Dès qu'il fut arrivé sur les terres de ce monarque, on le traita comme un ambassadeur. Il fut fêté & défrayé par-tout, & ne put donner en échange que les témoignages de reconnaissance qu'inspire une telle générosité.

74. M. de Jussieu reste au Pérou par ordre du gouvernement Espagnol.

M. de *Jussieu* prêt à sortir de *Quito*, fut retenu malgré lui dans cette ville. On avait le plus pressant besoin d'un habile médecin & d'un ingénieur. M. Joseph de *Jussieu* avait toutes les connaissances qu'exigent ces deux professions, & l'administration du pays en demanda l'emploi.

Ce savant apprit aux Péruviens à tirer l'extrait du *quinquina*, dont l'usage est bien supérieur à celui de l'écorce en nature. Les gens du pays qui s'en servaient fort anciennement contre les fiévres intermittentes, le faisaient infuser dans l'eau, & l'on donnait la liqueur à boire sans le marc.

Le quinquina dont l'écorce

1734. posséde la vertu fébrifuge, & anti-putride, est un arbre qui croît au Pérou, sur la pente des montagnes; il pousse une tige droite, & s'éleve beaucoup lorsqu'on l'abandonne à lui-même. Ses branches sont proportionnées à sa hauteur. Ses feuilles placées de deux à deux sont ovales, élargies par le bas, aigues à leur sommet, très-lisses & d'un beau verd, de l'aisselle des feuilles supérieures, sortent des bouquets de fleurs qui semblent au premier aspect à celles de la lavande. Leur court calice a cinq divisions. La corolle forme un tube allongé, bleuâtre au dehors, rouge à l'intérieur, rempli de cinq étamines, évasé par le haut, & divisé en cinq lobes, finement dentelés. La fleur est portée sur le pistil qui, surmonté d'un seul style, occupe le fond du calice, & devient avec lui un fruit sec, partagé dans sa longueur en deux demi-coques, remplies de semences remplies d'un feuillet membraneux.

Les habitans distinguent trois variétés du quinquina, le jaune & le rouge qui sont également estimés, & le blanc dont la vertu est inférieure. Son écorce est blanche à l'extérieur;

l'écorce de la bonne eſpece eſt ordinairement brune, caſſante, & rude à la ſurface, avec des briſures. On préférait autrefois l'écorce la plus épaiſſe: des expériences réitérées ont démontré que l'écorce mince avait plus de vertu. On ne donne à cette écorce d'autre préparation que de la faire ſécher. 1734.

Ce remede fut connu à Rome en 1636. Les jéſuites qui l'y avaient porté, le diſtribuaient gratuitement aux pauvres, & le vendaient très-cher aux riches. Jean de *Vega*, médecin d'une vice-reine du Pérou, le vendit en Eſpagne cent écus la livre. Il eut bientôt la plus grande réputation.

M. de *Juſſieu* parcourut la plupart des montagnes de l'Amérique Eſpagnole, avec des fatigues incroyables, pour augmenter les progrès de l'hiſtoire naturelle; & lorſqu'il ſe diſpoſait à enrichir l'Europe des grandes découvertes qu'il avait faites, tous ſes papiers lui furent volés, ſans qu'il pût les recouvrer.

Les travaux de ce ſavant furent accompagnés de tant de contradictions, de dégoûts & d'ingratitude,

1734. que cet excellent homme n'a pu résister. Son esprit était entiérement aliéné, lorsqu'on l'embarqua sans fortune, en 1771, pour une patrie qu'il avait quittée depuis trente-six ans. Ni le gouvernement qui l'avait envoyé dans l'autre Hémisphere, ni celui qui l'y avait retenu, ne daignerent s'occuper de sa destinée. Elle aurait été affreuse sans la tendresse d'un frere aussi respecté pour sa vertu, que célebre par ses lumieres. Les dignes neveux de M. Bernard de *Jussieu*, ont hérité des sollicitudes de leur oncle, pour l'infortuné voyageur, mort en 1779. Puisse, *comme dit l'abbé Rainal à ce sujet*, cette conduite d'une famille illustre dans les sciences, servir de modele à tous ceux qui, pour leur bonheur ou pour leur malheur, cultivent les lettres.

75. Suite de la guerre d'Allemagne.

Charles VI payait bien cher le triomphe stérile qu'il avait goûté dans le nord; obligé de tenir sa principale armée sur le Rhin, aux ordres du prince *Eugene*, il ne put cependant fermer l'empire aux Français, tandis que tous ses états d'Italie tombaient sous les efforts conbinés des armées Française, Espagnole & Piémontaise.

Dès les premiers jours de mars, le maréchal de *Bervick* rassemblait son armée en Alsace ; il passa le Rhin au mois de mai, & chargea le duc de Noailles d'attaquer les lignes d'*Etlingen*, qui furent forcées. Le comte de Saxe qui servait dans l'armée, en qualité de maréchal de camp, se distingua dans cette occasion ; il annonçait déjà ces grands talens, qui le rendirent le héros de la France. 1734.

Le prince *Eugene* arriva à son armée le lendemain de cette action. Il dînait lorsqu'on lui apprit la nouvelle que les Français avaient pénétré dans les lignes. Il prit froidement deux prises de tabac, & dit : « Laissez faire messieurs les Français ; je n'ai jamais » été du sentiment de ces lignes, » cela n'est bon que pour des poltrons ». Il envoya ordre de se retirer.

76. Siége de Philipsbourg, le maréchal de Berwic est tué.

Après plusieurs marches savantes qui tromperent le prince *Eugene*, le maréchal de *Bervick* fit investir *Philipsbourg*, le boulevard & la clef de l'Allemagne ; après avoir établi deux ponts sur le Rhin, l'un à *Gnaudenhein*, & l'autre à *Oberhausen*. Le marquis *d'Asfeld* fut chargé de l'investis-

1734. sement de cette forteresse, avec trente-deux bataillons, & deux régimens de dragons; il arriva devant la place, le 23 mai. On travailla aussi-tôt aux lignes de circonvallation. Le chevalier de *Marcieu* s'empara, le 24, d'une redoute à cinq cents toises de la place. Le maréchal se rendit devant *Philipsbourg*, avec toute son armée, le 2 juin, & la tranchée fut ouverte le lendemain par quatre bataillons du régiment des Gardes Françaises sous les ordres du marquis d'*Asfeld*, lieutenant-général, & du comte de *Gassion*, maréchal de camp. Le fort du pont de Philipsbourg avait été attaqué la veille par le comte de *Belle-Isle*; il fut emporté en deux jours.

Le 11 au soir, le maréchal de *Berwick*, après avoir examiné les travaux, comme il le faisait tous les jours, ordonna de commencer une sape & de pousser en avant la tranchée plus directement contre la place. Les deux ingénieurs, chargés de la conduite de cet ouvrage, eurent ensemble une contestation qui dura toute la nuit, sans qu'ils pussent convenir entr'eux. Le maréchal en fut averti; & ce général, qui passait pour l'hom-

me de son tems le plus en état de conduire les travaux d'un siége, voulut juger par lui-même du sujet de la dispute. 1734

Il monta à cheval, le 12, sur les sept heures du matin, accompagné de Milord *Edouard* son fils & de plusieurs officiers. On lui représenta en vain le danger évident auquel il s'exposait sous le feu des ennemis, son intrépidité l'emporta ; il se rendit à l'endroit qui causait le différend entre les deux ingénieurs ; c'est là qu'il fut tué d'un coup de canon entre son fils & le duc de *Duras*. Le premier fut couvert du sang de son pere, & le second blessé par le piquet d'un gabion que le boulet avait percé.

Ainsi périt au lit d'honneur, comme *Turenne*, victime de sa bravoure & de son activité, ce général expérimenté, vigilant, sévere, & ce qui met le comble à son éloge, d'une probité peu commune. La France le comptera toujours au rang de ses plus grands hommes de guerre. Sa mort affligea les troupes, mais elle ne les découragea pas. Le commandement passa au marquis d'*Asfeld* & au duc de *Noailles*, les plus anciens lieute-

1734. nans généraux. Ils recueillirent le fruit des savantes dispositions du maréchal de *Berwick*.

La place ne fit pas une aussi longue défense qu'on devait l'attendre de sa force & du voisinage de l'armée impériale commandée par le prince *Eugene*, & dans laquelle se trouvait le roi de Prusse & un grand nombre de princes souverains de l'Empire. Après six semaines de tranchée ouverte, des travaux infinis, des obstacles imprévus & extraordinaires, tels que les pluies continuelles, le débordement du Rhin, l'inondation des tranchées & la présence de l'armée du prince *Eugene*, toujours prête à attaquer les retranchemens, la ville capitula, le 18 juillet; l'armée allemande attendit tranquillement que la garnison fût sortie de la place, & décampa sans avoir osé rien entreprendre.

Le marquis d'*Asfeld* & le duc de *Noailles*, créés maréchaux de France, resterent chargés de la conduite de l'armée; mais jaloux l'un de l'autre, ils n'agirent plus de concert & ne firent rien le reste de la campagne.

Le maréchal d'*Asfeld* repassa le Rhin

pour faire subsister son armée aux environs de *Worms* & de *Mayence*, tandis que le maréchal de *Noailles*, à la tête d'un corps considérable, travaillait aux réparations de *Philipsbourg*, & veillait aux mouvemens de l'ennemi pour l'empêcher de passer le Rhin : la campagne finit de bonne heure. 1734.

Le prince *Eugene* eut l'habileté d'arrêter les progrès des armes de la France sur les bords du Rhin. Mais les Impériaux perdaient toute l'Italie.

77. Affaires d'Italie.

La rigueur de l'hiver n'avait point arrêté l'activité du maréchal de *Villars*. Le roi de Sardaigne, satisfait de la conquête du Milanais, dont la France & l'Espagne lui avaient fait espérer la souveraineté, pensait que pour s'assurer la possession de ce pays, il suffisait de s'y fortifier. En conséquence, il distribua les troupes Françaises & les siennes le long des rivieres & dans les meilleurs postes, du côté où se rassemblaient les troupes impériales.

Ce n'était pas l'avis du maréchal, persuadé que la meilleure maniere de couvrir un pays conquis, c'est de se poster au-delà ; il voulait marcher en diligence au pied des Alpes pour fer-

1734. mer l'entrée de l'Italie aux troupes de l'empereur. Cet avis n'ayant pas été suivi, il se rendit à *Turin* au mois de février, pour remontrer au roi combien l'inaction où l'on restait devenait dangereuse. En effet, les ennemis n'étant pas molestés, se fortifierent à loisir derriere les places qui leur restaient, & se présenterent, à la fin d'avril, au nombre de quarante mille hommes sous les ordres du général *Merci* sur les frontieres du Milanais.

Malgré la vigilance du maréchal auquel son âge ne permettait pas une surveillance personnelle, le comte de *Merci* passa le Pô, le 2 mai, après avoir dérobé sa marche à l'armée Française. Cette surprise occasionna une escarmouche dans laquelle le maréchal fit ses dernieres armes.

78. Derniere action de guerre du maréchal de Villars.

Dans le dessein d'examiner de près si l'on ne pourrait pas profiter d'un mouvement des ennemis pour les attaquer, Villars s'était avancé hors de la vue de l'armée avec le roi de Sardaigne, accompagné seulement de quatre-vingt grenadiers & de ses gardes. Tout-à-coup il se trouve en tête quatre cents hommes, qui firent feu sur eux; le roi craignit que

ce ne fût une embuscade ; les officiers parlaient de se retirer ; le maréchal leur dit : « il ne faut songer qu'à » sortir de ce pas ; la vraie valeur » ne trouve rien d'impossible ; il faut, » par notre exemple, donner du » courage à ceux qui pourraient en » manquer ». Aussi-tôt il charge avec tant d'ardeur, qu'il ébranle les ennemis ; se voyant si vivement attaqués, ils fuyent, & laissent sur le champ de bataille cinquante morts & trente prisonniers. « M. le maréchal, *lui dit le* » *roi après l'action*, je n'ai pas été » surpris de votre valeur, mais de » votre vigueur & de votre activité. » Sire, *répondit le maréchal*, ce sont » les dernieres étincelles de ma vie, » car je crois que c'est ici la derniere » opération de guerre où je me trouverai ». 1734.

79. Le maréchal quitte l'armée & se retire à Turin.

Le maréchal de Villars avait plus consulté son zele & son amour pour la gloire, que son âge & ses forces. La chaleur du climat d'Italie, les fatigues de corps & d'esprit inséparables des fonctions d'un général d'armée, détruisirent le tissu de ses organes ; une défaillance générale le força de quitter l'armée ; il en remit le com-

1734. mandement au marquis de *Coigny*, le 27 mai, & partit le même jour du camp de *Bozolo*, déjà frappé de la maladie dont il mourut. Il s'arrêta à *Turin*; ce fut le terme de ses courses & de ses travaux. Son mal était une défaillance générale, il ne laissa bientôt plus d'espérance. Ce fut alors qu'il apprit la mort du maréchal de *Berwick*. « Cet homme, *s'écria-t-il*, a toujours » été heureux ». *Villars* avait montré combien il aurait souhaité de mourir de la main des ennemis, lorsque quelques mois auparavant, au siége de *Pisighitone*, un officier lui représentant qu'il s'exposait trop: « vous auriez raison, *lui répondit-il*, » si j'étais à votre âge; mais à celui » où je suis, j'ai si peu de jours à » vivre, que je ne dois pas les ménager, ni négliger les occasions qui » pourraient me procurer une mort » glorieuse que doit envisager un » général d'armée ».

60. Son éloge & sa mort. Le maréchal de Villars excellent citoyen, bon politique, général aussi vaillant qu'habile, fut sans doute un des plus grands hommes que la France s'honore d'avoir vu naître dans son sein.

Il

Il commença à servir en 1671, fut l'année suivante aide de camp du maréchal de *Bellefond* son parent, & obtint en 1673 la cornette des chevaux-légers de Bourgogne. Louis XIV lui donna l'année suivante un des trois régimens dont les colonels avaient été tués à la bataille de *Senef;* il avait été blessé légérement à cette bataille. En 1677, il attaqua sous les ordres du maréchal de *Créqui* & battit l'arriere-garde de l'armée de l'empereur, dans la vallée de *Quekembac*, au passage de la *Kincke*. 1734.

La paix fut conclue l'année suivante, à *Nimegue*. Le marquis de *Villars* fut envoyé à Vienne pour complimenter l'empereur sur la mort de l'impératrice *Eléonore* sa belle-mere. Il se rendit ensuite en Hongrie, & se trouva auprès de l'électeur de Baviere à la bataille de *Dersan*. De retour en France, il obtint en 1688 la charge de commissaire général de la cavalerie.

La guerre ayant recommencé alors, le roi donna au marquis de *Villars* le commandement d'un corps d'armée pour garder les lignes du côté de *Tournai ;* & ayant été envoyé en

1734. Allemagne, en 1692, pour servir sous les ordres du maréchal de *Lorges*, il défit les troupes du comte de la *Lippe*, & celles du prince administrateur de *Virtemberg* qui se rendit à lui.

L'année suivante, il servit en qualité de maréchal de camp sous le maréchal de *Boufflers* ; & ayant été fait lieutenant général au mois de mai 1693, il retourna en Allemagne, & défit l'arriere-garde de l'armée impériale commandée par le prince de *Bade*.

A la paix, le marquis de *Villars* fut envoyé à Vienne en qualité d'ambassadeur extraordinaire auprès de l'empereur.

La guerre s'étant renouvellée en 1702, le marquis de *Villars* commanda un corps d'armée en Allemagne. Il remporta sur les ennemis, le 14 octobre, une victoire complette à *Fridlingue*, qui lui valut la dignité de maréchal de France, dont les lettres furent expédiées le 20 du même mois.

Le maréchal de *Villars* passa le Rhin au mois de février de l'année suivante, dissipa les troupes que le prince de *Bade* avait assemblées pour

s'oppoſer à ſon paſſage, le contraignit d'abandonner pluſieurs forts, avec leur artillerie, prit le fort de *Kell* le 9 mars, joignit l'électeur de Baviere & gagna avec lui, le 20 ſeptembre, la bataille d'*Hochſtet*, ſur le comte de *Stirum*; il quitta l'Allemagne après cette victoire, & fut chargé d'appaiſer les troubles des Cévennes & de rétablir la tranquillité en Languedoc. Les troupes regretterent le ſeul général qui pût alors, ainſi que le duc de *Vendôme*, leur inſpirer un courage invincible. Son armée fut donnée au maréchal de *Tallard*, qui ſe joignit aux troupes Bavaroiſes pour s'oppoſer aux ennemis commandés par le duc de *Marlboroug* & le prince *Eugène*. 1734.

Les armées ſe rencontrent dans les mêmes campagnes où le maréchal de Villars avait remporté une victoire un an auparavant. Il était alors dans les Cévennes. On dit qu'ayant reçu une lettre de l'armée de *Tallard* écrite la veille de la bataille, par laquelle on lui mandait la diſpoſition des deux armées, & la maniere dont le maréchal de *Tallard* voulait combattre, il écrivit au préſident de *Maiſons* ſon

1734. beau-frere, que si le maréchal de *Tallard* donnait bataille en gardant cette position, il serait infailliblement défait : cette prédiction ne fut que trop vérifiée.

Les suites de la malheureuse journée de *Hochstet* rappellerent le maréchal au commandement de l'armée d'Allemagne qu'on n'eût pas dû lui ôter. Le duc de *Marlboroug* & le prince de *Bade* commandaient les alliés. Ils venaient de prendre *Landau*, & menaçaient d'entrer en France. Le maréchal déconcerta leurs projets par les marches savantes qu'il exécuta ; il força *Marlboroug* à décamper devant lui. Le maréchal fut fait duc & chevalier de l'Ordre. Il remporta divers avantages sur les Impériaux l'année suivante, & les força à repasser le Rhin. En 1707, il força les lignes de *Stolhoffen*, obligea les Allemands à fuir devant lui, mit à contribution le Palatinat & la plus grande partie de la Souabe & de la Franconie, & pénétrat jusqu'au Danube. Mais tandis qu'il rétablissait les affaires en Allemagne, la perte de la bataille de *Turin* avait forcé les Français à abandonner l'Italie. Le duc de Savoie &

le prince *Eugene* entrés en Provence 1734.
par le col de *Tende* assiégeaient *Toulon* par terre ; tandis que cette ville était bombardée par mer par une flotte Anglaise.

Villars abandonna le théâtre de sa gloire pour voler au secours de sa patrie. La Provence & le Dauphiné furent rassurés par la présence de ce général ; & bientôt le duc de Savoye fut forcé de fuir d'un pays qu'il s'était flatté de conquérir.

La Provence & le Dauphiné étant hors de danger, *Villars* eut le commandement de l'armée de Flandres en 1709. Cette campagne fut célebre par la bataille de *Malplaquet* ou de *Blangies*, qui se donna le 11 Septembre. Une blessure qu'il y reçut, l'obligea de se retirer avant la fin de l'action, où les alliés prétendirent avoir été vainqueurs, mais dans laquelle ils eurent vingt & un mille hommes tués ou blessés, tandis que la perte des Français ne fut que de huit mille hommes. Sans la blessure du maréchal, il est à présumer qu'il eût remporté une victoire complette. Il fut créé pair de France cette année, & reçu au parlement le 10 avril 1710.

1734. Le maréchal eut ordre de se tenir sur la défensive pendant les années 1710 & 1711. Le 24 juillet 1712, il força les lignes du prince *Eugène*, près de *Denain*, l'obligea de lever le siege de *Landreci*, prit *Marchiennes*, le 28 juillet, le fort de *Scarpe*, le 27 août, la ville de *Douai* le 8 septembre, le *Quenoy* le 4 octobre, & *Bouchain* le 17.

L'année suivante il prit *Landau*, le 20 août, défit le général *Vaubonne*, le 20 septembre, & prit la ville & les châteaux de *Fribourg*, le 16 novembre.

Nommé ambassadeur plénipotentiaire, il signa dans *Rastadt*, avec le prince *Eugène*, les préliminaires de la paix, le 6 mars 1714, & le 7 septembre suivant, le traité de la paix générale à *Bade*.

Au mois de septembre 1715, le maréchal duc de *Villars*, fut nommé conseiller au conseil de régence, & président du conseil de guerre; il fut dans la suite ministre d'état.

Le 18 octobre 1733, le roi lui conféra le titre de maréchal général de ses camps & armées, & de généralissime de ses armées en Italie. Les

fatigues de la campagne qu'il continua jusqu'au milieu de l'hiver hâterent sa mort. 1734.

Villars mourut le 19 juin 1734, dans la même chambre, dit-on, dans laquelle il était né quatre-vingt-quatre ans auparavant, lorsque son pere était ambassadeur de France à la cour de Sardaigne.

81. Les Français se rendent maîtres de tout le Milanais.

La mort du général n'arrêta pas les progrès de l'armée du roi; le marquis de *Coigny* & le comte de *Broglie*, les deux plus anciens lieutenans-généraux, partagerent le commandement, & furent bientôt maréchaux de France.

Le roi de Sardaigne & le comte de Coigny, remporterent, le 19 juin, une victoire complette sur les Impériaux, commandés par le comte de *Merci*. L'action se passa aux environs de *Parme*. Le succès fut long-tems incertain. Les ennemis avaient causé quelque désordre dans l'armée Française, lorsque *Merci* fut tué. Quelque soin qu'on prît de cacher cette mort, elle ne fut pas long-tems secrette. Dans leur effroi, les Allemands n'attaquerent plus avec la même vigueur; & bientôt pressés par l'armée combinée, ils

1734. prirent la fuite, laissant huit mille hommes sur le champ de bataille.

La prise de *Modene*, par le marquis de *Maillebois*, fut le fruit de cette victoire ; le prince de *Vurtemberg*, qui avait pris le commandement des Impériaux, n'osa pas s'opposer au siége de cette ville. Il se retira pour choisir une position avantageuse, en attendant qu'une occasion se présentât d'effacer la tache que la journée de *Parme* avait imprimée aux armes Impériales. Il crut la trouver, le 15 août, les armées avaient changé de position, & s'étaient approchées de *Guastalla*. Dix mille Impériaux passent la *Secchia*, tombent pendant la nuit sur un quartier de l'armée Française, & y mettent d'abord le désordre. Le maréchal de *Broglie* qui la commandait, rallie ses soldats, & se replie vers le gros de l'armée sans autre perte que quelques bagages.

Les Impériaux, encouragés par ce petit succès, vont attaquer l'armée Française, campée sous *Guastalla*. Le combat se donne le 19 septembre ; ils font des prodiges de valeur pendant huit heures entieres ; & le comte de *Konigsek* est enfin obligé de se re-

tirer précipitamment au-delà du *Pô*, 1734.
abandonnant ses morts, ses blessés, & le champ de bataille aux vainqueurs. Cette victoire coûta cher aux deux partis, parce que les deux armées s'étant attaquées par pelotons détachés, qui se succédaient sans interruption; il se livra autant de combats qu'il y eut de corps qui coururent à la charge. Le comte de *Konigsek* qui commandait les Impériaux, recueillit, malgré sa défaite, beaucoup de gloire de cette journée. Il réduisit ses rivaux, fort maltraités eux-mêmes, & accablés de fatigue, à n'oser le poursuivre.

L'armée des alliés perdit douze cents hommes, plusieurs officiers de distinction, parmi lesquels on regretta sur-tout le marquis de *Pezé*, maréchal de camp, & colonel du régiment du roi, dont le mérite & les talens pour la guerre donnaient les plus grandes espérances.

82. L'empereur perd le royaume de Naples.

L'empereur était encore plus malheureux dans le royaume de Naples. L'infant dom Carlos y était entré le 29 mars, à la tête de l'armée Espagnole; ne trouvant point de résistance, il s'avance jusqu'à la capitale qui lui

1734. ouvre ses portes ; il reçoit au nom du roi son pere, le serment & les hommages des magistrats de cette ville ; & le roi d'Espagne ayant cédé à ce prince les droits qu'il pouvait avoir sur ce royaume, il fait son entrée publique dans Naples, & se met en possession de l'autorité souveraine.

Les Impériaux n'osant tenir la campagne, s'étaient retranchés à *Bitonto*, dans la Pouille, au nombre de dix mille hommes commandés par le général *Visconti*. Les Espagnols les forcent dans leurs retranchemens. Le de duc *Montemar*, général des Espagnols, en reçut le glorieux surnom de *Bitonto*.

83. Conquête de la Sicile par les Espagnols.

Le royaume de Naples conquis en entier, dom Carlos passe en Sicile, à la tête de vingt mille hommes. Les habitans du pays préférant la domination Espagnole à celle des Allemands, favorisent l'entreprise du premier, & les Impériaux, trop faibles pour s'y opposer, se jettent dans *Messine* & dans *Syracuse*, moins dans l'espérance de conserver ces places pour l'empereur, que pour avoir le tems de faire une capitulation. Ainsi l'empereur perdait deux beaux royau-

mes, pour en avoir voulu procurer un à l'Electeur de Saxe; *Stanislas* était vengé. Le sang des Français ne l'était pas moins; les couronnes de *Naples* & de *Sicile*, après avoir erré sur tant de têtes, depuis la révolution des vêpres Siciliennes, venaient se reposer enfin sur un prince de la maison de France, pour ne plus s'en détacher. *Louis XV* regardait dom *Carlos* comme si bien affermi sur le trône, que ce prince ayant été couronné à *Palerme* le 30 juin de l'année suivante, il envoya auprès de lui le marquis de *Puisieux*, en qualité d'ambassadeur, & reçut de sa part en la même qualité le prince de *Torella-Caraccioli*. 1734.

84. Affaires de la république de Geneve.

Pendant que l'empereur s'appercevait trop tard de la sagesse du prince *Eugene*, contre l'avis duquel il avait entrepris cette guerre, ne croyant avoir affaire qu'à un enfant & à un vieillard; une émotion populaire était sur le point de renverser la République de *Geneve*.

On remarquait depuis quelques années une fermentation générale dans les différens ordres qui composent cette République. Elle était occasionnée par quelques impositions extraor-

1734. dinaires, que les magistrats s'étaient crus autorisés d'ordonner pour être employées à l'augmentation des fortifications de la ville.

Les Genevois prétendaient que cette entreprise des magistrats attentait à la liberté du peuple, qui devait être consulté dans une affaire de cette nature. Le gouvernement avait négligé ces plaintes dont il ne prévoyait pas les suites; mais au mois de mars, les syndics ayant été chargés par le petit conseil de prendre quelques précautions pour contenir le peuple, il s'assemble en tumulte, & demande à grands cris la déposition des magistrats dont il se plaint.

La sédition devient si dangereuse, que le 6 décembre, le conseil abandonne au peuple les syndics qui lui sont suspects, & leur déposition est confirmée le 20 décembre, par une assemblée générale.

Cette condescendance de la part des magistrats, calme pour un tems les troubles publics; mais bientôt ils se renouvellent avec une violence pareille à celle dont nous avons été les témoins ces années dernieres. Ce fut à l'occasion du jugement rendu

contre trois habitans qui avaient contribué à la déposition des magistrats. La République était à la veille de sa destruction, si le roi n'était venu à son secours, & n'avait employé sa médiation & ses soins à y rétablir la tranquillité. 1734.

La mésintelligence qui régnait en Allemagne entre les maréchaux d'*Asfeld* & de *Noailles*, détermina le roi pendant l'hiver, à distribuer d'une maniere différente le commandement de ses armées; le maréchal de *Coigny* fut mis à la tête de celle d'Allemagne, & le maréchal de *Noailles* fut envoyé en Italie. Comme ce maréchal avait une patente de capitaine général d'Espagne, depuis 1711, il devait commander le duc de *Montemar*, moins ancien que lui, & qui devait se réunir aux troupes Françaises & Piémontaises. Pour faire face aux dépenses de la guerre, le roi avait ordonné la perception du dixieme, par édit du premier août. Cet impôt fut supprimé le 31 décembre 1737. Le roi reçoit aussi un don gratuit de douze millions de la part du clergé assemblé à Paris.

85. Préparatifs faits à Versailles pour la campagne suivante.

Pendant que le plan de la campa-

1734 gne prochaine était concerté à Versailles, par les généraux & les ministres, on apprit qu'un violent incendie avait consumé, le 23 décembre, le palais des rois d'Espagne à *Madrid*, & que les archives de la couronne avaient été la proie des flammes.

1735. Le roi déclare maréchaux de France, le 17 janvier, le duc de *Biron*, le marquis de *Puiségur*, le prince de *Tingri*. Il leur donne rang le 14 juin 1734, qu'il avait fait cette promotion sans la rendre publique; il fait aussi une grande promotion d'officiers généraux.

86. Les Anglais & les Hollandais communiquent un projet de paix.

Les Anglais & les Hollandais communiquerent pendant l'hiver, à *Londres* & à la *Haye*, aux ministres des puissances belligérantes, un projet de pacification générale, qui ne fut pas accepté. Cependant des événemens imprévus qui pouvaient changer la face de la guerre, déterminerent la France à faire de ce projet la base des négociations qui eurent lieu à la fin de cette année.

Un démêlé qui s'éleva au mois de février, entre l'Espagne & le Portugal, dégénéra en rupture éclatante, & fut sur le point d'étendre le feu de la guerre.

Le roi d'Espagne avait fait arrêter 1735.
les domestiques du marquis de *Belmonté*, ambassadeur du Portugal, dans l'hôtel même du ministre, parce que, non-seulement ils avaient enlevé publiquement un criminel des mains de la justice; mais après l'avoir mené comme en triomphe chez l'ambassadeur, ils l'avaient exposé aux fenêtres de ce palais, à la vue du peuple assemblé, & l'avaient mis ensuite en liberté. Le roi de Portugal usant de prétendues représailles, fit arrêter à *Lisbonne* les gens de l'ambassadeur d'Espagne; chaque souverain rappelle son ministre, & lui ordonne de partir sans prendre congé. On arme de part & d'autre, & on se prépare aux plus vives hostilités. Déjà un corps de troupes Espagnoles s'avançait sur les frontieres du Portugal, & la cour de Lisbonne avait imploré le secours des Anglais. Une flotte de vingt-cinq vaisseaux, commandée par l'amiral *Norris*, sortie de *Spitheal*, faisait voile vers *Lisbonne*, sous prétexte de protéger la flotte du Brésil, sur laquelle les Anglais avaient des fonds considérables. Cet armement inspirait la terreur. D'ailleurs, *Horace-Valpole*,

1735. ambassadeur d'Angleterre à la *Haye*, avait requis les Etats-Généraux de le mettre en état de défense, & d'augmenter suivant les traités, leurs forces de terre & de mer.

Dans ces circonstances, le projet proposé par les Anglais & les Hollandais, portait que le roi *Stanislas* abdiquerait, en conservant cependant pendant sa vie le titre de roi de Pologne, & de duc de Lithuenie, avec les honneurs attachés à ce rang, & qu'il serait mis en possession de ses biens patrimoniaux & de ceux de la reine son épouse. Il était réglé que l'armée Russe évacuerait la Pologne; & que le roi *Auguste III*, en remontant sur le trône, ferait publier une amnistie générale, & rétablirait chaque province, chaque ville & chaque particulier dans la jouissance de ses biens & de ses priviléges. L'empereur devait céder le royaume des Deux Siciles à dom *Carlos*, en échange des duchés de *Parme* & de *Plaisance*, & de ses droits d'expectative sur la *Toscane*, dont on séparait *Livourne* pour en faire une république qui se gouvernerait par ses magistrats. On donnait au roi de *Sardaigne* le *Tortonnois*

& le *Novarrois*. Enfin la France devait 1735.
restituer toutes ses conquêtes sur l'empire & la maison d'Autriche, & garantir la pragmatique sanction; c'est-à-dire, la succession de l'indivisibilité des états que l'empereur posséderait à la paix, sans y comprendre les pays sur lesquels Charles VI ou ses successeurs pourraient avoir des prétentions, ou qu'ils pourraient acquérir dans la suite par succession, mariage, ou autrement.

L'empereur qui se flattait d'un secours prochain de trente mille Russes, tâchait de cacher le besoin qu'il avait de la paix. Il offrait de signer pour premier article, une suspension d'armes, & de négocier le surplus. La France observait qu'on n'offrait aucune indemnité au roi de Pologne; & que bien loin d'augmenter le pouvoir de la maison d'Autriche, il était sage de mettre des bornes à son aggrandissement. Au milieu des négociations, la campagne commença.

87. La campagne s'ouvre en Italie.

Le maréchal de Noailles était arrivé à Turin, le 9 mars. On lui communiqua le plan de campagne fait par le maréchal de *Coigny*, dont le but était de passer *l'Oglio*, & de resserrer

1735. les ennemis dans le *Seraglio* près de *Mantoue*, entreprise délicate qui demandait le concert le plus parfait entre les armées des trois couronnes. Le maréchal avait déjà fait en France des observations sur ce plan. Il prouvait, par l'exemple de la derniere guerre, que le passage de *l'Oglio*, suivi même de la prise de *Goito*, ne déciderait point d'un succès entier. Que les ennemis étant au centre d'un grand cercle, qu'on était obligé de parcourir, & pouvant se porter dans la partie la plus faible des armées des trois couronnes, en moins de tems qu'elles ne pouvaient se secourir mutuellement, il fallait changer cette situation; & que l'unique objet pour finir la guerre, était de chasser les ennemis du *Seraglio*, & de prendre, ou du moins de bloquer *Mantoue*. Ce général observait qu'on devait s'attendre à des actions vives & fréquentes, l'intérêt des ennemis semblait les annoncer, l'essentiel était de se mettre en état de les rendre avantageuses.

Le roi de Sardaigne ayant demandé au maréchal un nouveau plan pour la campagne, il le remit le 17 mars.

Il établissait pour maximes que dans 1735.
la position où se trouvaient les armées, il fallait, 1°. sans paraître éviter les actions, réduire les ennemis, plutôt par la manœuvre & par la ruse, que par la force. 2°. Etre toujours sur eux, les resserrer le plus qu'il serait possible, afin de leur ôter les subsistances, & empêcher qu'ils ne dérobassent leurs mouvemens. 3°. Agir par diversions pour les diviser, en observant d'être toujours en état de se rassembler & d'avoir des communications faciles.

Il observait qu'il fallait prévenir l'ennemi & se mettre en campagne les premiers, en faisant occuper par les Espagnols les postes du *Modenois* & du *Parmesan* où se trouvaient les Français, excepté les places de *Guastalla* & de *Modene*; rassembler toutes les troupes de France & de Sardaigne sous *Crémone*, d'où l'on peut se porter aisément sur l'*Oglio*, en tâchant d'enlever quelques quartiers ennemis; de là, pousser jusqu'au *Mincio*, avec les munitions nécessaires pour assiéger *Goïto*, avancer vers l'embouchure de l'*Oglio*; & si l'ennemi abandonne ses postes de ce côté-là, établir un pont

1735. sur le *Pô* à *Guastalla*. Si par quelque événement imprévu, l'ennemi prend les devants & se place sur l'*Oglio*, tâcher de lui dérober quelques marches pour passer cette riviere & aller à lui; le succès de la campagne dépendant d'avancer, de le confiner du moins dans le *Seraglio*, si on ne peut pas l'en chasser. Ce projet fut adopté par le roi de Sardaigne.

Le roi de Sardaigne & le maréchal de *Noailles* campaient auprès de *Guastalla*; & les Allemands sous les ordres du comte de *Konigseck* s'étaient retranchés au camp de *San Benedetto* près de la tour de l'*Oglio*. Ils gardaient en même tems les postes de *Gonzagua* & de *Regiolo*.

Une partie des troupes Espagnoles qui avaient fait la conquête des royaumes de Naples & de Sicile, n'étant pas nécessaire pour la réduction de la citadelle de *Messine* & de la ville de *Syracuse*, uniques retraites des Impériaux en Sicile, & dont la premiere se rendit, le 22 février, & l'autre tint jusqu'au 2 juin, était partie dès le mois de janvier, sous les ordres du duc de *Montemar*, pour aller joindre les troupes des alliés en Lombardie.

L'armée impériale commandée par le feld-maréchal comte de *Konigseck*, était forte de soixante & dix bataillons & de quatre-vingt-dix escadrons; celle combinée de France & de Sardaigne était moins nombreuse, mais elle devenait supérieure par la jonction des Espagnols qui arrivaient. 1735.

Tout fut prêt pour marcher de *Guastalla* aux ennemis, le 30 mai. Le duc de *Noailles* méditait d'enlever un camp de cavalerie près de *Gonzague*. Il partit, le 29, à sept heures du soir, à la tête d'un gros détachement commandé sous prétexte d'un fourrage. Toutes les avenues du camp qu'on voulait enlever devaient être bientôt attaquées; mais à peine avait-on fait une lieue, qu'un orage des plus violens accompagné de grêle & de tonnerre retarda la marche des troupes. On fut obligé de faire halte pendant trois heures. Pendant ce tems là, l'épouvante se mit parmi le parti ennemi, la cavalerie eut le tems de se retirer avec précipitation.

Cependant toute l'armée s'était mise en marche. Les châteaux de *Gonzague* & de *Reggiolo* sont pris presqu'aussi-tôt qu'attaqués. Les en-

1735. ennemis se replient dans leur camp de *San Benedetto*. Le maréchal se dispose à les y forcer. Il fait jetter un pont sur la *Secchia*, & les Espagnols arrivent, le deux juin, au bord de cette riviere.

88. Les Impériaux abandonnent leur camp à l'approche de l'armée combinée Française & Sarde. Ils prennent poste à Révéré.

Les Allemands se voyant comme assiégés, & désespérant de pouvoir garder leurs lignes, se retirent pendant la nuit de l'autre côté du *Pô*, & replient les deux ponts qu'ils avaient sur ce fleuve ; leur dessein était de se porter sur *Ostiglio*, & d'y repasser le *Pô* pour défendre le poste important de *Révéré*.

Après avoir occupé le camp des Impériaux, le général Français confere avec le général Espagnol en présence du roi de Sardaigne, & l'on convient que les Espagnols marcheront sur *Révéré* pour s'en emparer, en même tems les Français envoyent un détachement vers l'*Oglio*.

Les Allemands avaient leurs ponts tout prêts à *Ostiglio*. Ils avaient déjà même fait passer le fleuve à cinq à six mille hommes. Toute l'armée ennemie pouvait tomber sur les Espagnols. Le maréchal de Noailles en reçoit la nouvelle, & sur le champ il

fait marcher trente bataillons & vingt-neuf escadrons ; il fait jetter deux nouveaux ponts sur la *Secchia*, joint le duc de *Montemar*, va reconnaître avec lui la ville de *Révéré*, & l'on se prépare à l'attaquer le 7 juin de grand matin. 1735.

Pendant la nuit, les grenadiers sous les ordres du marquis de *Maillebois*, s'emparent de tous les dehors jusqu'aux portes de la ville ; & le général s'avançant dès la pointe du jour, apprend que les ennemis ont passé le *Pô* à la faveur des ténebres, & qu'on est maître de *Révéré*. 89. Ils abandonnent cette ville.

Les Impériaux avaient de l'autre côté du fleuve une batterie de treize pieces de canon & de trois mortiers & six grandes galiotes venues de *Trieste*. Six pieces de canon servies à découvert par les Français, firent cesser le feu de la batterie, coulerent à fond trois galiotes, & mirent les autres hors de service.

Les alliés poursuivent les Impériaux. Les Français & les Piémontais ayant passé le *Pô* au pont de *Guastalla*, se trouvent le 13 sur l'*Oglio*. Les ennemis se retirent avec précipitation, abandonnant *Ostiglio* & *Borgoforte* où 90. Les alliés poursuivent les Impériaux.

1735. ils s'étaient fortifiés. Leurs mouvemens déterminent le maréchal à passer l'*Oglio*, sans attendre son arriere-garde.

91. Prise de Goïto par les Français.

Il s'avance, le 15, jusqu'à la portée du canon de *Mantoue*, pour examiner le pays; & le même jour, il charge le comte de Ségur d'investir *Goïto*. Le comte de Ségur feint pendant la nuit de jetter un pont sur le *Mincio*; la garnison trompée par cette ruse, craignant qu'on ne lui coupe la retraite, abandonne cette place le 16 à la pointe du jour, & les Français y entrent sur le champ.

Les Espagnols réglaient leurs mouvemens sur ceux des Français; le *Seraglio* était occupé de toutes parts par l'armée des trois couronnes. L'infanterie Française arrive au bord du *Mincio* le 18, passe cette riviere sur des ponts construits à la hâte, & le lendemain toute l'armée marche en bataille jusqu'à *Marengo*.

Dans la plaine au-delà, parut quelque cavalerie ennemie; le marquis de *Savines* envoya demander la permission au général, de la charger à la tête des carabiniers. Comme il y avait un défilé entre deux, & que l'armée était

était trop éloignée pour donner des secours à propos, le maréchal refusa la permission qu'on lui demandait. Le marquis de *Savines* trop impatient de se signaler par une action, se plaignit de ce refus. Le journal de la campagne du maréchal rapporte que, piqué au vif, il dit aux carabiniers : « Mes- 1735.
» sieurs, nous n'avons qu'à mettre
» nos gants dans nos poches, car il
» faut sans doute que M. le maréchal
» ait la paix dans la sienne, puisqu'il
» ne veut point que nous donnions
» sur ces gens-là ». On sut depuis que ceux que le marquis de *Savines* voulait attaquer, étaient au nombre de neuf mille cinq cents hommes, sous les ordres du général *Kevenhuller*. Les carabiniers auraient été taillés en pieces, si le général n'eût pas arrêté leur ardeur.

L'armée avançait toujours, & les ennemis reculaient. Les généraux Français & Espagnol conférerent avec le roi de Sardaigne sur le parti qu'on devait prendre. Le duc de *Montemar* proposait de faire le siége de *Mantoue*, parce que le *Mantouan* devait rester à dom *Carlos*. Le maréchal observa qu'il fallait auparavant pousser les en-

1735. nemis au-delà de l'*Adige*, le confiner dans les montagnes du *Trentin* & des gorges du *Tirol*; après quoi, on délibérerait sur ce siége, pour lequel rien encore n'était prêt: cet avis fut suivi.

Le marquis de *Bonas* fut envoyé avec deux mille hommes à la poursuite des Allemands. Le général Espagnol détacha de son côté un corps de carabiniers, lequel ayant rencontré un corps d'Allemands incomparablement plus nombreux, le mit en fuite.

31. Les Impériaux sont chassés d'Italie par les François, les Espagnols & les Piémontais.

Le marquis de *Bonas*, arrive à *Castel-Novo*, le 21 au soir. Le lendemain craignant d'être attaqué & coupé, il informe de sa situation. Le maréchal part à huit heures du soir, avec un corps de dix mille hommes, arrive à une heure après minuit à *Castel-Novo*, où le marquis de *Bonas* s'était retranché, & marche en avant. Les ennemis pouvaient l'attendre au pied du mont *Baldo*, où ils avaient un poste excellent; ils aimerent mieux passer l'*Adige*, & sortir de l'Italie.

Alors le roi de Sardaigne, le maréchal de *Noailles*, & le duc de *Montemar*, maîtres de tout le pays, à

l'exception de *Mantoue*, font prendre des quartiers de rafraîchissement à leurs troupes, dans le haut & le bas *Mantouan*. 1735.

En Allemagne le maréchal de *Coigny* ne se rendit à l'armée que dans les premiers jours du mois de juin. Il s'occupa d'abord d'examiner les quartiers qu'elle avait occupés en Alsace, & le long du Rhin. Il en fit ensuite la revue, & se prépara à ouvrir la campagne. 93. Campagne d'Allemagne.

Les ennemis s'étaient emparés des lignes d'*Etlingen*, que les Français avaient abandonnées, & avaient innondés tous les environs de *Philipsbourg*, afin de fermer les passages de ce côté-là, vers leurs lignes.

La campagne n'offrit aucune action décisive; elle se passa toute entiere en marches & en contre-marches; & dans l'état désespéré où se trouvaient les affaires de l'empereur, par les pertes qu'il éprouvait en Italie, c'était beaucoup pour ce prince que son général réduisît les Français à une guerre défensive.

Les armées étaient en présence, & le prince *Eugene* paraissait attendre le moment de livrer bataille aux Fran-

1735. çais, ou du moins il en faisait courir le bruit. Son armée se fortifiait de jour en jour par les troupes auxiliaires que les princes de l'Empire lui envoyaient. Elle était, au milieu de juillet, supérieure en nombre à l'armée Française, commandée par les maréchaux de Coigny & du *Bourg*. Il fit alors un mouvement dans l'intention de passer le Rhin à *Manheim*, & d'entrer dans le pays *Messin* & la Lorraine.

94. Le prince Eugene tente de pénétrer en France, son projet est infructueux.

Le maréchal de Coigny qui pénétra le projet du prince *Eugene*, fit rapprocher les troupes qu'il avait sous *Mayence*, & détacha le comte de *Saxe* avec quatorze bataillons & dix escadrons pour se poster devant *Manheim*. Le comte de Saxe avec ce corps de troupes peu nombreux, manœuvra avec tant d'habileté, qu'il tint en respect une armée formidable, qui n'osa hasarder le passage du Rhin.

Le prince Eugene ne pouvant pénétrer en France de ce côté-là, prit une autre route. Il fait marcher le comte de *Seckendorf* vers *Treves*, avec un corps de cinquante mille hommes. Les généraux Français instruits de ce projet par quelques déserteurs, préviennent encore les Impériaux ; ils

font marcher à *Treves* un gros corps 1735.
d'armée aux ordres du comte de *Belle-Isle*, du marquis d'*Aubigné*, du duc de *Bethune*, & du comte de *Saxe*. Les Français y arriverent que les Impériaux en étaient encore bien éloignés.

95. Négociations pour la paix entre le roi & l'empereur.

Tandis que les généraux s'observaient respectivement, & cherchaient à faire naître l'occasion d'engager une action générale pour finir la campagne, le roi de France & l'empereur, résolus de terminer la guerre sans la médiation d'aucune puissance, traitaient secrétement de la paix; cette négociation avait été confiée au premier commis des affaires étrangeres du *Theil*, envoyé pour cet effet auprès de l'empereur.

Le plan de pacification proposé par les Anglais & les Hollandais, convenait à l'empereur; la France ne le rejettait que parce qu'il ne présentait point d'indemnité en faveur du roi *Stanislas*. On trouva l'expédient de faire céder à ce prince les duchés de *Lorraine* & de *Bar*, par la maison de Lorraine, en échange de la succession éventuelle du grand duché de *Toscane*. Le duc de Lorraine, dont les états ouverts de tous côtés, étaient la proie

de l'ennemi toutes les fois que la guerre se déclarait entre la France & l'Empire, témoignait cependant beaucoup de regret de quitter des peuples dont il était adoré, pour aller régner sur d'autres qu'il ne connaissait pas; la perspective de son mariage avec Marie Thérese, fille aînée & héritiere de *Charles VI*, avec l'espérance de joindre un jour le titre d'empereur à celui de grand duc, lui arracha son consentement. Alors toutes les difficultés furent levées, les préliminaires de paix furent signés à *Vienne*, le 3 octobre.

Ils portaient, 1°, que le roi *Stanislas* abdiquerait la couronne de Pologne, dont il conserverait cependant le titre & les honneurs; qu'il serait mis en possession des duchés de Bar & de Lorraine, aussi-tôt que le grand duché de Toscane serait échu au prince François de *Lorraine*, par la mort de Jean Gaston, dernier prince de la maison de *Médicis*; que le duché de Lorraine seraient réunis à la couronne de France, après la mort du roi *Stanislas*. A ces conditions, *Fréderic Auguste*, électeur de Saxe, était reconnu roi de Pologne, & grand duc de

Lithuanie. 2°. Que le grand duché de Toscane appartiendrait à la maison de Lorraine, après la mort du possesseur actuel, & que toutes les puissances lui en garantiraient la succession éventuelle. 3°. Que les royaumes de *Naples* & de *Sicile* appartiendraient à dom *Carlos*, qui en serait reconnu roi. 4°. Que le roi de *Sardaigne* aurait à son choix le *Novarrois* & le *Tortonnois*, ou le *Tortonnois* & le *Vigevanasque*. 5°. Que tous les autres états d'Italie que l'empereur possédait avant la guerre, lui seraient rendus; & qu'en outre les duchés de *Parme* & de *Plaisance* lui seraient cédés, & les villes prises sur le Rhin, restituées. 6°. Que le roi garantirait à l'empereur la pragmatique sanction. 7°. Enfin, qu'il serait nommé des commissaires pour régler les limites de l'Alsace & des Pays-Bas. 1735.

Ces préliminaires furent signés sans le concours de l'Espagne, de la Sardaigne, des Anglais & des Hollandais; & négociés avec tant de secret, qu'on s'attendait à une bataille sur le Rhin, lorsque, le 5 novembre, une suspension d'armes fut publiée entre les deux armées.

96. Une suspension d'armes est publiée en Allemagne entre les armées Française & Allemande.

1735. Telle fut la fin d'une guerre dont l'empereur, malgré sa pénétration & l'expérience du passé, n'avait pas entrevu les suites. Réduit aux plus fâcheuses extrêmités, il se voyait encore à la veille d'être attaqué par les Turcs qui venaient de faire la paix avec les Persans. Il ne trouvait pas en lui-même des ressources pour faire face à tant d'ennemis, & il n'attendait aucun secours des anciens alliés de sa maison. Il fut donc trop heureux d'accepter les conditions de paix que lui offrait la France victorieuse. Il dut même, dans la position où il se trouvait, les regarder comme très-modérées.

97. Les conditions des articles préliminaires étaient avantageuses à toutes les puissances belligérantes.

Les armées des trois couronnes étaient maitresses de toute l'Italie, il était difficile à l'empereur de la reconquérir, & la chose devenait impossible s'il était obligé de faire passer ses forces en Hongrie, pour défendre ce royaume contre les Turcs; dans cette circonstance il perdait les royaumes de Naples & de Sicile; mais on lui donnait en échange Parme, Plaisance, & la Toscane, dont la possession était assurée à dom *Carlos*, par les traités précédens, & qu'il avait à cœur de

réunir à sa maison. On lui rendait encore la plus grande partie du *Milanais* dont le roi de Sardaigne était en possession. 1735.

La France, en rendant à l'empereur les conquêtes faites au-delà du Rhin, gagnait une belle province, & l'avantage de donner au beau-pere du roi, un asyle digne de lui.

L'Espagne voyait par ce traité, réparer les principales breches faites à la monarchie Espagnole, par la paix d'*Utrecht*; & le roi de Sardaigne trouvait un aggrandissement considérable, quoiqu'il le fût moins que ce prince ne l'avait espéré.

Enfin la maison de Lorraine ne pouvait que s'applaudir d'être devenue par son propre aggrandissement, le nœud de la réconciliation entre deux puissances, dont elle avait été souvent sur le point d'être opprimée.

Quelques guerres ont duré un grand nombre d'années sans produire aucun avantage aux puissances belligérantes. Celle-ci qui fut courte, eut les plus importantes conséquences.

Les Deux Siciles prises & reprises tant de fois, l'objet continuel des prétentions de la maison d'*Autriche*,

1735. pendant deux ſiecles, ſont acquiſes pour jamais à la maiſon de Bourbon.

La maiſon des princes Lorrains, eſt tranſportée dans la Toſcane, accordée déjà à dom *Carlos*, & dont le dernier ſouverain qui vivait encore & qui ne reconnaiſſait pas ſon état pour fief de l'Empire, demandait ſi on ne lui donnerait pas un troiſieme héritier, quel enfant l'Empire & la France voulaient lui faire?

Un roi de Pologne va régner en Lorraine, tandis que ſon compétiteur, illégitimement élu, met ſur ſa tête la couronne de ce monarque, que lui garantit le beau-pere de celui qui eſt détrôné.

Les duchés de Parme & de Plaiſance, que les droits du ſang donnaient à dom *Carlos*, fils d'une princeſſe de Parme, revendiqués par le Saint Siége, & dont le dernier duc avait fait hommage au pape, ſont cédés à l'empereur en propriété. Il garde encore le *Milanais*, malgré la loi générale des fiefs de l'Empire, qui veut que le ſeigneur ſuzerain donne à d'autres princes l'inveſtiture des états vacans, ſans quoi les empereurs pourraient engloutir à la fin toutes

les mouvances de leur ſuzeraineté. 1735.
On aurait pu renouveller, obſerve *Voltaire*, à ce ſujet, la médaille de Trajan, *regna aſſignata.*

Fin du quatrieme Livre.

Fautes à corriger au Tome second.

Page 40, ligne 30, Bulli, *lisez* Bussi
111, lig. 24, la cour, *lisez* la France.
119, lig. 29, que, *lisez* qu'a.
128, lig. 23, Viga, *lisez* Riga.
155, lig. 29, fut, *lisez* était.
177, lig. 18, Epagnols, *lisez* Espagnols.
183, lig. 22, Anglaises, *lisez* Espagnoles.
206, lig 6, après le mot *prince* mettez une virgule au lieu du point.
Ibid, lig. 7, effacez *est*.
264, lig. 7, esclaves, *lisez* éleves.
356, lig. 15, effacez *à*.
395, lig. 1, baye, *lisez* base.





